

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2023-046

PUBLIÉ LE 31 MARS 2023

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PAIME

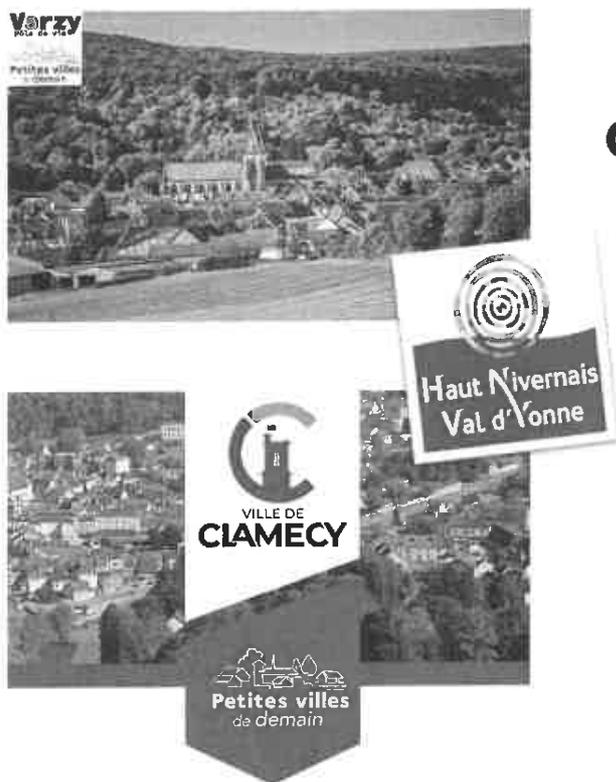
58-2023-03-09-00005 - annexe1-diag-HNVY (18 pages)	Page 3
58-2023-03-09-00006 - annexe2-diag CLAMECY (24 pages)	Page 22
58-2023-03-09-00007 - annexe3-diag-VARZY (30 pages)	Page 47
58-2023-03-09-00008 - ANNEXE4 -CARTES ORT ET LOCALISATION ACTIONS 06 09 22 (5 pages)	Page 78
58-2023-03-09-00009 - annexe5_FICHES ACTIONS (86 pages)	Page 84
58-2023-03-09-00010 - ANNEXE6- MAQUETTE FINANCIERE (5 pages)	Page 171
58-2023-03-09-00011 - ANNEXE7-PLANNING ACTION (4 pages)	Page 177
58-2023-03-09-00012 - ANNEXE8-liste parcelles périmetre ORT CLAMECY (20 pages)	Page 182
58-2023-03-09-00013 - ANNEXE9-liste des parcelles ORT Varzy (19 pages)	Page 203
58-2023-03-09-00004 - convention cadre ort Haut Nivernais Val d'Yonne-Clamecy Varzy (23 pages)	Page 223

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00005

annexe1-diag-HNVY

{signataire}



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et VARZY

Communauté de Communes

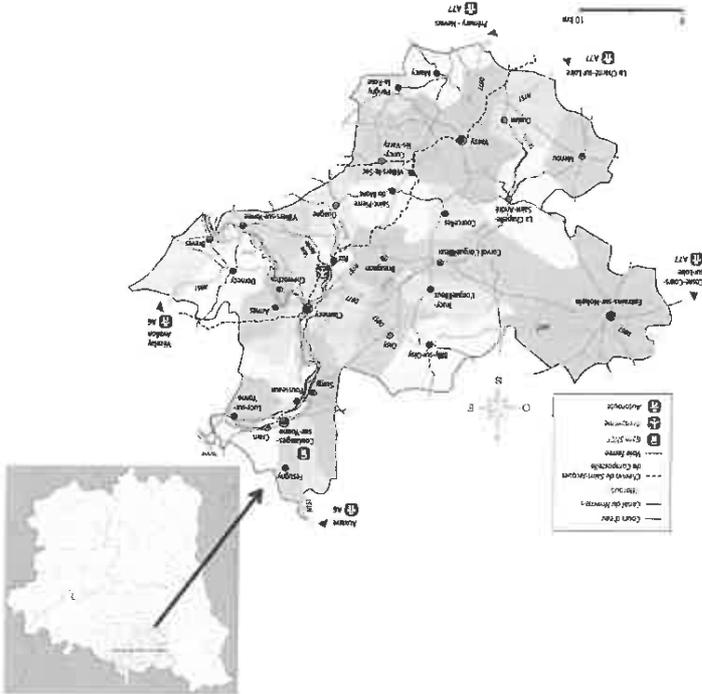
HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

ANNEXE 1 – LE DIAGNOSTIC

A / A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

A1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE / CONTEXTE ADMINISTRATIF	2
A2/ LES DONNÉES GEOGRAPHIQUES	4
A2.1 UN TERRITOIRE À PRÉSERVER : NATURA 2000, LES ZNIEFF	
A2.2 UN TERRITOIRE D'EAU	
A3/. LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	7
A3.1 LA RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA CCHNVY	
A3.2 LES MÉNAGES DE LA CCHNVY	
A3.3 DIPLOMÉS ET FORMATION DE LA POPULATION	
A3.4 L'HABITAT	
A4/ LES DONNÉES SOCIO-ECONOMIQUES	12
A4.1 L'OFFRE D'EMPLOI ET LES ZONES D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE	
A4.2 LA POPULATION ACTIVE	
A4.3 LES TÉLÉCOMMUNICATIONS : UN ENJEU D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	
A4.4 LA MOBILITÉ : LES PRINCIPAUX MOYENS DE DÉPLACEMENTS ET AXES ROUTIERS PRÉSENTS SUR LA CCHNVY	
A5/ LES EQUIPEMENTS ET SERVICES INTERCOMMUNAUTAIRES	19
A5.1 L'ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE	
A5.2 LA SANTÉ AU SEIN DE LA CCHNVY	
A5.3 LA GESTION DES DÉCHETS ET L'ASSAINISSEMENT	
A6/ LE TOURISME, UN OUTIL D'ATTRACTIVITÉ DE LA CCHNVY	24
A6.1 LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE	
A6.2 LE CANAL DU NIVERNAIS	
A6.3 UN PATRIMOINE REMARQUABLE	
A6.4 L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE	
A7/ L'ENJEU DU DEVELOPPEMENT DURABLE : LA CCHNVY, UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE	29
A7.1 BILAN ET QUELQUES CHIFFRES CLÉS	
A7.2 LA DÉMARCHE TEPOS ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
A7.3 LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE	

AP/PRÉSENTATION GÉNÉRALE - CONTEXTE ADMINISTRATIF



Composée de 30 communes, réparties sur 501,5km².
 25 communes issues de la fusion des communautés de communes des Vaux d'Yonne et du Val du Saucy au 1^{er} janvier 2017.
 Au 1^{er} janvier 2018, 5 communes anciennement membres de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre ont rejoint la CCHNVV.

1 pôle de centralité: Clamecy (sous-préfecture - pôle industriel et commercial - hôpital - équipements culturels,...)
 3 pôles de proximité : Varzy, Entrains-sur-Nohain, Coulanges-sur-Yonne.

2 communes inscrites au programme Petites Villes de Demain, Clamecy et Varzy.

La CCHNVV est située au nord du département de la Nièvre en Région Bourgogne Franche-Comté, à 80 km de Nevers (Chef-lieu du département) et 45 km d'Auxerre (Chef-lieu de l'Yonne) et à 2 heures de route de la région parisienne.

Bien qu'éloignée des principales agglomérations bourguignonnes et des grands axes, le territoire est traversé par la RN151 qui relie Auxerre à Bourges via La-Charité-sur-Loire et bénéficie de deux gares (Clamecy et Coulanges-sur-Yonne) sur la ligne TER en provenance de Paris ainsi que d'un aérodrôme, du canal du Nivernais et des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

2

3

Depuis 2017, membre du pôle d'équilibre territorial et Rural (PETR) Pays Nivernais Morvan, avec les Communautés de Communes Amognes, Cœur du Nivernais, Bazois Loire Morvan, Morvan et Sommet Grands Lacs et Tannay Brinon Corbigny.

Projet de territoire du Pays Nivernais Morvan, en lien avec le Contrat de territoire conclu avec le Département de la Nièvre, le programme LEADER de l'Europe, le Contrat de Pays conclu avec la Région et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique conclu avec l'Etat.

Entre 2015 et 2020, 12,7 millions d'euros au bénéfice des communes, communautés de communes, entreprises locales et associations.



Un projet de territoire à construire Ambition 2022 / 2023:



- Bureaux administratifs de la CCHNVV situés avenue de la République à Clamecy.
- Plusieurs pôles:
- Pôle Affaires Générales (finances, comptabilité, RH, communication);
 - Pôle Gestion des déchets et environnement;
 - Pôle Assainissement et cycle de l'eau;
 - Pôle Petite Enfance/jeunesse;
 - Pôle Aménagement du territoire;
 - Service Tourisme;
 - Service Développement économique;
 - Service Développement durable.



A2/ LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

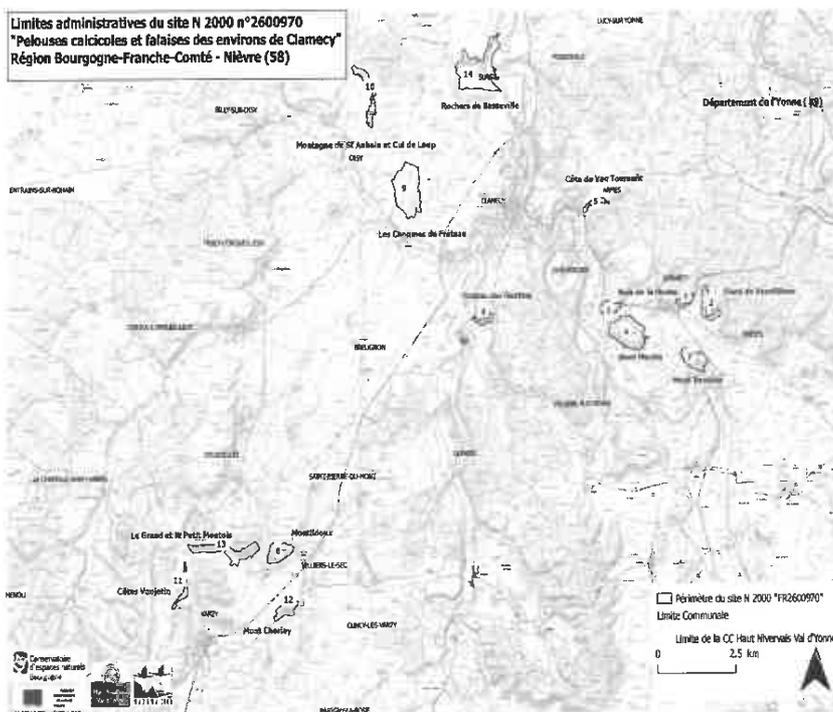
A2.1 UN TERRITOIRE À PRÉSERVER

Sur un sous-sol à dominante calcaire, cuestas, buttes-témoins, carrières, pelouses calcicoles déterminent des espaces protégés bien particuliers (citons les roches de Basseville près de Clamecy, le Petit et le Grand Montois à Varzy), accueillant une faune et une flore remarquables.

La Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne porte aujourd'hui l'animation du site Natura 2000 : « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy », dans la continuité du portage assuré par l'ancienne Communauté de communes Val du Saunay depuis septembre 2014. Pour répondre à cette mission l'intercommunalité a fait appel au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, acteur régional de la gestion et de la valorisation des milieux naturels.

Le site FR 2600970 « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy » fait partie des 69 sites Natura 2000 de la région Bourgogne.

Il est composé de 14 entités distinctes qui concernent 9 communes du Haut Nivernais : Armes, Brèves, Clamecy, Dornecy, Oisy, Pousseaux, Rix, Surgy, Varzy.



Outre Natura 2000, plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont été répertoriées dans la CCHNVY.

ZNIEFF de niveau 1 :

- Le Mont Breuvois de Brèves;
- Les Petit et Grand Montois de Varzy;
- La butte de Sermentole à Saligny, présente sur la commune de Villiers-sur-Yonne;
- La vallée de Trion et la côte Grimon, sur les communes de Surgy et de Coulanges-sur-Yonne;
- Les rochers de Basseville sur les communes de Surgy, Clamecy et Pousseaux;
- Les côtes aux Maîtres et Charmois sur Clamecy et Rix;
- Le Mont Martin et la pelouse de la Manse à Dornecy;
- La montagne de Saint Aubin et le Cul de Loup à Oisy;
- Le bois de Corvol-d'Embernard qui se situe en partie sur Marcy;
- Le Val du Beuvron et ses affluents, présents sur la commune de Parigny-la-Rose;
- La côte de Colmery, sur Menou;
- La source de Touffoux et la vallée du Saunay, présente sur Breugnon, La Chapelle Saint André, Corvol l'Orgueilleux, Oudan, Trucy l'Orgueilleux, Courcelles et Menou;
- La vallée et les coteaux boisés de Varzy;
- La grotte de Clamecy.

ZNIEFF de niveau 2 :

- Les massifs forestiers, pelouses et petites vallées du Nord du plateau du Haut-Nivernais, qui s'étalent sur Entrains-sur-Nohain, Billy-sur-Oisy, Oisy, Courcelles, Saint-Pierre-du-Mont, Villiers-le-sec, Trucy l'Orgueilleux, Menou, Corvol l'Orgueilleux, Breugnon, Marcy, La-Chapelle-Saint-André;
- Les vallées du Nohain et de la Talvanne à Entrains-sur-Nohain;
- Les Vaux d'Yonne à Coulanges-sur-Yonne, Oisy, Billy-sur-Oisy, Villiers-sur-Yonne, Rix, Breugnon, Cuncy-les-Vary, Chevroches, Clamecy, Surgy, Armes, Brèves, Ouagne, Pousseaux, Dornecy, Parigny-la-Rose, Saint-Pierre-du-Mont;
- La forêt de Frétoy à Surgy, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny;
- La vallée et les coteaux de l'Yonne sur Coulanges-sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne et Crain.

Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire). Plusieurs critères d'intérêt patrimoniaux : écologique, faunistique, floristique, aquatique, géologique, paysager.

Expérimentation sur la CCHNVY

L'Atlas de la Biodiversité Intercommunal, qui fera un état des lieux descriptif de la biodiversité sur notre territoire, sera présenté par le département de la Nièvre courant 2022.

L'ABI permettra d'alimenter le PLUI, afin de prendre en considération les enjeux du changement climatique et la préservation des milieux naturels dans son élaboration. La CCHNVY pourra donc prendre en compte la gestion de la biodiversité dans sa politique d'aménagement.

Au sein de la CCHNVY, 66,7% des communes se situent en zone inondable, et 43,3% peuvent subir des mouvements de terrain.

2 périmètres recouverts par le Plan de Prévention des risques Inondations: les communes se situant le long de l'Yonne, et les communes le long du Nohain.

1 périmètre dans le Plan de Prévention des Risques Naturels au dessus des Cavités souterraines de Oudan.

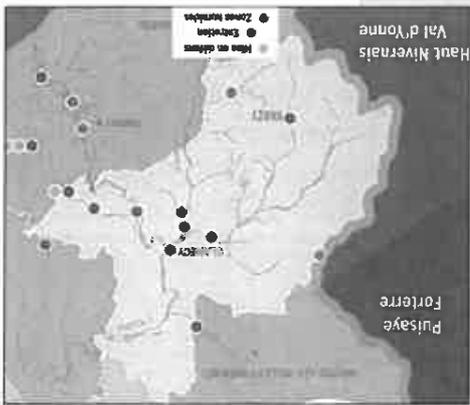
1 zone concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques, autour de l'Usine Solvay de Clamecy.

A2.2 UN TERRITOIRE D'EAU

L'eau est partout présente : petites rivières et ruisseaux : le Beuvron, le Sauzay, l'Osly, la Sainte-Eugénie vont rejoindre l'Yonne, axe majeur, tourné vers Paris. Le canal du Nivernais, construit de 1784 à 1843, prévu à l'origine pour le flottage des bois du Bazois devient rapidement un canal de navigation reliant le bassin de la Loire à celui de la Seine. Aujourd'hui, les péniches transportant des matières lourdes ont laissé la place à l'itinérance (tourisme fluvial, véloroute), devenue l'un des axes touristiques majeurs du territoire.

De 1549 à 1923, le flottage du bois destiné à l'approvisionnement de Paris en bois de chauffage et de four domine fortement l'activité économique du Haut Nivernais Val d'Yonne et principalement sa capitale, Clamecy. A chaque printemps, c'est une « mer de bois » qui arrive à Clamecy, portée par la rivière d'Yonne, le Beuvron et ses affluents. En 1804, après leur construction, ce sont 3 535 « trains » qui vont emmener vers la capitale 700 000 stères de bois.

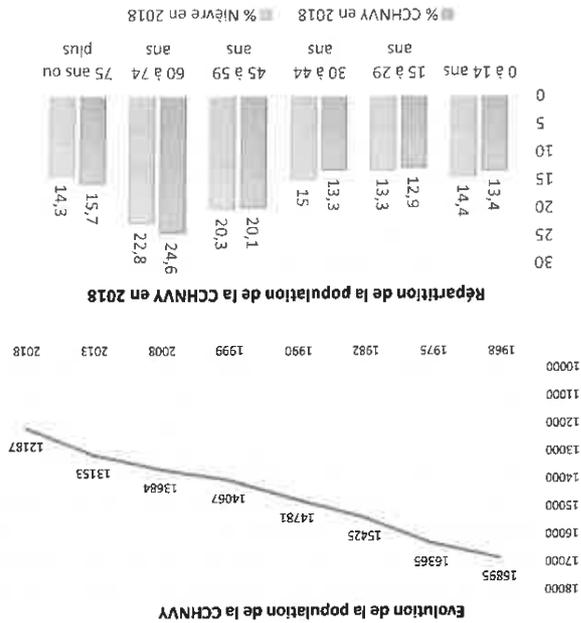
Le flottage disparu, la Société des Produits Chimiques de Clamecy, implantée près de l'Yonne et du canal du Nivernais, poursuit l'industrie du bois avec sa carbonisation : fabrication de charbon de bois et de produits chimiques issus de cette carbonisation. À partir des années 1980, le site est maintenu mais l'utilisation du bois s'arrête. Rhodia va y fabriquer des produits chimiques de haute valeur ajoutée (additifs, solvants, résines). Aujourd'hui, Solvay poursuit sur les mêmes lieux cette tradition industrielle et entrepreneuriale encore très présente avec également Jacquet, Rousseau, Axa Stenman, Solvay, David Lange, Nouvelle Imprimerie Laballery....



Le Syndicat Mixte Yonne Beuvron, protégé, entretient et travaille à la préservation des cours d'eau de l'Yonne et du Beuvron et des milieux aquatiques sur le territoire.

A3/ LES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

A3.1 LA RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA CCHNVY



Taux d'évolution annuel des moins de 20 ans entre 2013 et 2018:
CCHNVY: -2,37 %
Nièvre: -1,35 %

Indice de vieillissement de la population:
• 174 dans le CCHNVY
• 148 dans la Nièvre
• 80 en France

Variation annuelle moyenne de la population:
• -1,51% par an dans la CCHNVY
• -0,89% dans la Nièvre

Taux d'évolution annuelle de la population de la CCHNVY entre 2013 et 2018 due:
• Au solde naturel: -0,95 (-0,59 dans la Nièvre)
• Au solde migratoire: -0,56 (-0,30 dans la Nièvre)
• Décroissance totale

A3.2 LA SITUATION DES MÉNAGES DE LA CCHNVY

Composition des ménages



- Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale 2018
- Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant 2018
- Part des familles avec 3 enfants et plus de moins de 25 ans au sein des familles avec enfant(s) 2018
- Part des familles avec 1 enfant de moins de 25 ans au sein des familles avec enfant(s) 2018
- Part des familles avec 2 enfants de moins de 25 ans au sein des familles avec enfant(s) 2018

+ 3,9% de familles monoparentales entre 2013 et 2018

Nombre de ménages: 6001
Taille moyenne des ménages:

- Dans la CCHNVY: 1,9
- Dans la Nièvre: 2,0

19510€,
 c'est le revenu médian disponible par unité de consommation au sein de la CCHNVY en 2018,
 20320€ dans la Nièvre

- 29,9% des allocataires CAF dont les ressources sont constituées à 50% de leur revenu disponible en prestations sociales,
- 18,7% des allocataires CAF à 100%.

Taux de pauvreté dans la CCHNVY:
 17,5%
 Dans la Nièvre: 15,5%

Les foyers fiscaux sur le territoire de la CCHNVY en 2020:
 5813 Ménages fiscaux au sein de la CCHNVY.
 Part des ménages fiscaux imposés dans la CCHNVY: 46,9%
 Dans la Nièvre : 50,5%

Nature des prestations de la CAF en 2020	Nombres d'allocataires dans la CCHNVY
Allocations logement et assimilés (APL, ALF, ALS)	1977
prestations petite enfance et jeunesse	1320
Allocation aux adultes handicapés	335
RSA	848
Prime d'activité	733
Nombre total d'allocataires	2144

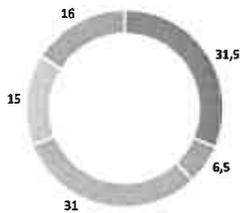
Indicateurs de fragilité sociale (en %)

Indicateurs	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	Nièvre
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé - 2018	22,1	14,3
Part de la population de moins de 65 ans à bas revenu - 2020	22,8	20,5

8

A3.3 DIPLÔMES ET FORMATION DE LA POPULATION

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



- Part des titulaires d'aucun diplôme ou au plus du CEP (%)
- Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est le BEPC ou le brevet
- Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un CAP ou BEP (%)
- Part des titulaires dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat (%)
- Part des titulaires d'un diplôme du supérieur (%)

Part des titulaires de CAP et BEP parmi les 15 ans et plus non scolarisés:
 31,1%

Ecart hommes/femmes de la part de diplômés du supérieur:
 -1,7

Part des 20-24 ans sans diplôme:
 23,8%

Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2018 :
 24,9%

Part des jeunes non insérés, sans emploi, sans diplôme:
 25,3%

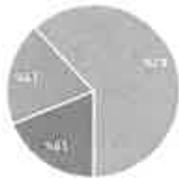
La Mission Locale du Pays Bourgogne Nivernaise:

- Service public de proximité
 - Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion (formation professionnelle, mobilité, recherche de stage et d'emplois, aide sociale)
 - 1 site à Clamecy, des permanences à Varzy (1 fois par mois) et Entrains-sur-Nohain (2 fois par mois).
 - En 2018, 301 jeunes de la CCHNVY accompagnés par le site de Clamecy.
 - 80 premiers contacts dont 50 jeunes du territoire sans diplôme ou du niveau Diplôme National du Brevet des Collèges.
 - Suivis de longue durée: les accompagnements durent sur plusieurs années additionnant différentes difficultés : mobilité, bas niveau de qualification. Également la mobilité psychologique est un frein au public regu sur Clamecy. La demande sociale y demeure importante.
 - Aides à la jeunesse de la CCHNVY via la Mission Locale de 1050 € pour formation BAFA et des apprentissages
 - Aides au permis, 500 € provenant de la Région (54 aides) et 300€ de la CCHNVY (36 aides)
- A noter: les 4 communes de l'Yonne peuvent se tourner vers la Mission Locale de l'Auxerrois.

9

3.4 L'HABITAT AU SEIN DE LA CCHNVY

Nombre de logement sur le territoire de la CCHNVY en 2018 : 9705,
CCHNVY en 2018 : 9705,
Soit -0,92% de résidences principales entre 2013 et 2018



La vacance des logements sur la CCHNVY

■ Part des logements vacants 2018
■ Part des résidences secondaires 2018
■ Part des résidences principales 2018

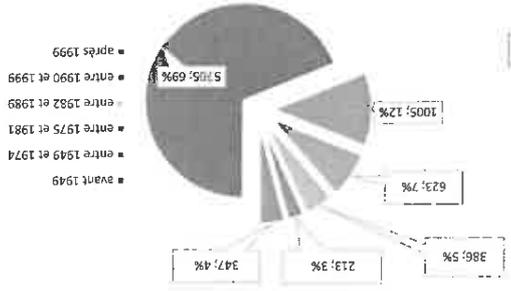
Nombre de logements sociaux en 2018 : 768
Part des logements sociaux vacants dans les résidences HLM : 10,2%
> +3,43% entre 2013 et 2018

56,6% des résidences principales ont été construites avant 1946

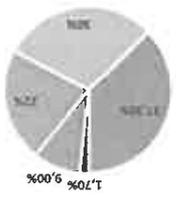
Part des logements en situation de sur-occupation (en %)

Périodes	CC Haut Nivernais-Vall Nievre	d'Yonne
2008	4,9	5,1
2013	4,7	3,7
2018	4,1	3,3

Année de construction des logements non vacants en 2014



Répartition des types de logement



■ T1 ■ T2 ■ T3 ■ T4 ■ T5

53,4% des 75 ans et plus vivent seuls à leurs domicile.
15,5% des 75 ans et plus vivent dans ces établissements.
4 établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) en 2018 sur le territoire de la CCHNVY, 382 places

69% de propriétaires occupants parmi les résidences principales

La CCHNVY, un territoire rural en danger

ATOUTS	OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Qualité de vie La Mission Locale, qui vient en aide à l'insertion des jeunes Prix de l'immobilier relativement faible par rapport aux autres départements 	<ul style="list-style-type: none"> Tendance des citoyens à s'installer à la campagne pour leur retraite. Volonté de se mettre au vert suite à la crise sanitaire. Soutien du Pays Nivernais Morvan pour l'aide aux populations en grande précarité: action de repêrage et accompagnement des personnes en situation de précarité. 	<ul style="list-style-type: none"> Population en constante diminution depuis les années 80 Décroissance totale de la population: solde migratoire négatif depuis 2018 Population vieillissante (besoins spécifiques: soins, mobilité, accompagnement social des ménages...) Ménages fragiles, touchés par la précarité: taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale et nationale, isolement, chômage. Faible niveau d'études, manque de filière postbac pour garder nos jeunes sur le territoire pendant leurs études Habitat vieillissant, dégradé, énergivore, en non adéquation avec les besoins de la population: augmentation de la vacance et de sa durée.

Les acteurs clés

- CCHNVY
- Communes du territoire
- Le Département et la Région pour les aides à la rénovation énergétiques
- L'Education Nationale pour remettre en place des filières postbac sur le territoire
- Centres socioculturels
- Associations locales
- Organismes sociaux
- La Mission Locale, basée à Clamecy pour les communes de la Nièvre et à Auxerre pour les 4 communes de l'Yonne bénéficiaires
- L'ANAH et l'ADEMI pour la réhabilitation des logements

Un enjeu stratégique: l'attractivité

- Comment faire revenir des habitants sur notre territoire?
- Comment leur donner envie de s'installer durablement?
- Quelle politique d'accueil pour les nouveaux arrivants?

Réflexion autour d'un projet de territoire pour la CCHNVY à élaborer, dont le but sera de dynamiser le territoire.

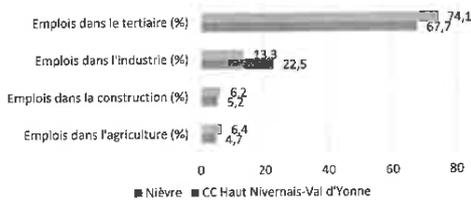
A4/ LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

A4.1 L'OFFRE D'EMPLOI ET LES ZONES D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE

Nombre d'entreprises créées en 2021 par secteur d'activité

Secteur	CCHNVY
Ensemble	108
Industrie	13
Construction	20
Commerce, transports, hébergements et restauration	27
Information et communication	2
Activités financières et assurance	1
Activités immobilières	6
Activités scientifiques & technologiques, activités de services administratifs	19
Administrations publiques, enseignement, santé, action sociale	9
Autres activités de services	21

Part des emplois locaux en 2018



-1,85%, taux d'évolution annuel de l'emploi dans la CCHNVY entre 2013 et 2018, -1,24% pour la Nièvre

4767 emplois totaux au lieu de travail:

- 3228 dans le secteur tertiaire
- 1076 emplois dans l'industrie
- 224 dans le secteur agricole
- 248 dans la construction

L'agriculture en Haut Nivernais Val d'Yonne:

- Surface agricole utile: 25 047 hectares en 2018, soit 57% du territoire
 - 40% de forêts, de milieux naturels et d'eaux
- Cheptel de 10500 bovins, 1150 ovins et caprins en 2020
 - 12 installations depuis 2015
- 20 producteurs spécialisés dans les circuits courts en 2020

Les Zones d'Activités Economiques

- La ZAE de Clamecy: 104ha, dont 2ha disponibles
- La ZAE de Varzy: 19,5 ha, dont 2,4 sous maîtrise foncière publique avec VRD à réaliser, et 2,6 ha vendus à 3 entreprises mais projets gelés
- ZAE de Coulanges-sur-Yonne: 8,2 ha (transfert de 2,9 ha à la CCHNVY en cours)

Les réserves foncières:

- ZAE de Clamecy: ZAC du Perthuis d'Enfer: 35ha dont 26 sous maîtrise foncière publique. Concession d'aménagement renouvelée avec Nièvre Aménagement en 2021
- ZAE de Varzy: 14,5 ha dont 10,4 ha classés en zone agricole
- Coulanges-sur-Yonne: Pilasse (entrée nord le long de la RN 151), 2,1 ha
- Crain: 3,3 ha à l'ouest du Bourg
- Dornecy: 1,7 ha route de Lormes

8 principaux employeurs de la CCHNVY:

- Transports Rousseaux Eric à Corvol l'Orgueilleux,
- Les 2 usines Jacquet Panification à Clamecy,
- Hôpital Hospice de Clamecy,
- Mairie de Clamecy,
- AXA Stenman France à Clamecy
- EHPAD au Centre Hospitalier de Clamecy
- Clamecy Distribution

Les sites monofonctionnels:

- À Clamecy: ZA Clamecy Sud le long de la D977 (18 ha) + Lieu-dit Moulet (3,4ha)
- À Crain: ZA les Eaux Bues (2,7 ha)
- À Entrains-sur-Nohain: ZA les Fouilletières (encore 2,9 ha disponibles)
- À Varzy: ZA de l'Etang (10,8 ha)

Les établissements isolés:

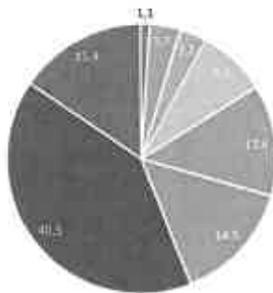
- AXA Stenman à Clamecy
- Transports Rousseau à Corvol l'Orgueilleux
- MK Composites à Dornecy
- Carrières OMYA à Entrains-sur-Nohain
- Casse Automobile route de Fly à Varzy

Nombre d'établissement par classe d'effectifs de salariés

	CCHNVY	Nièvre
Ensemble	883	13 654
0 ou inconnu	626	9 730
1 à 9 salariés	224	3 248
10 à 19 salariés	17	358
20 à 49 salariés	7	210
50 à 99 salariés	5	67
100 à 249 salariés	4	32
250 salariés et plus	0	9

A4.2 LA POPULATION ACTIVE DE LA CCHNVY

Répartition par Catégorie Socio-Professionnelle en 2018 en %



- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Autres personnes sans activité professionnelle

- 6679 personnes en âge de travailler en 2018,
 - 3841 actifs qui ont un emploi
 - 676 chômeurs,
 - Taux d'activité des 15-64 ans: 69,6% 70,7% dans la Nièvre,
 - Taux d'emploi des 15-64 ans: 59,5% 61,3 dans la Nièvre,
 - Taux d'activité des 15-24 ans: 49,5%, 45,6% dans la Nièvre,
 - 17,9% d'emplois précaires,
 - 15,6% d'emplois à temps partiels.

La Fabrique de l'Emploi:

- Présente dans la Nièvre, elle agit dans une optique de favoriser l'insertion et l'emploi localement via l'insertion de clauses sociales dans les marchés.
- Elle valorise le tissu économique locale, les métiers et les filières qui recrutent dans la Nièvre par des réunions d'informations tout public ou des rencontres avec les partenaires du territoire (entreprises, collectivités)
- Elle accompagne les employeurs nivernais, les organismes de formation et les acteurs du développement économique.

2 chantiers d'insertion: Clamecy et Varzy

Projet de la CCHNVY pour 2022: aménagement de vestiaires et sanitaires loués au SIVOM du Val du Sauzay aux Caillons



Dispositif Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée mis prochainement en place sur les communes de Varzy et Clamecy

Flux domicile/travail selon l'INSEE : la CCHNVY est plutôt attractive par rapport aux autres CC alentours (CC Puisaye-Forterre, ou Tannay, Brinon, Corbigny). 78% des déplacements des habitants de la CCHNVY restent au sein de la CCHNVY.

Près de 1610 actifs ne résident pas dans la CCHNVY mais y travaillent, et à l'inverse 940 actifs résident dans la CCHNVY mais n'y travaillent pas: flux d'entrants supérieur au flux sortants.

63% des actifs changent de commune pour se rendre sur leur lieu de travail. Près de 82% des déplacements se font en voiture.

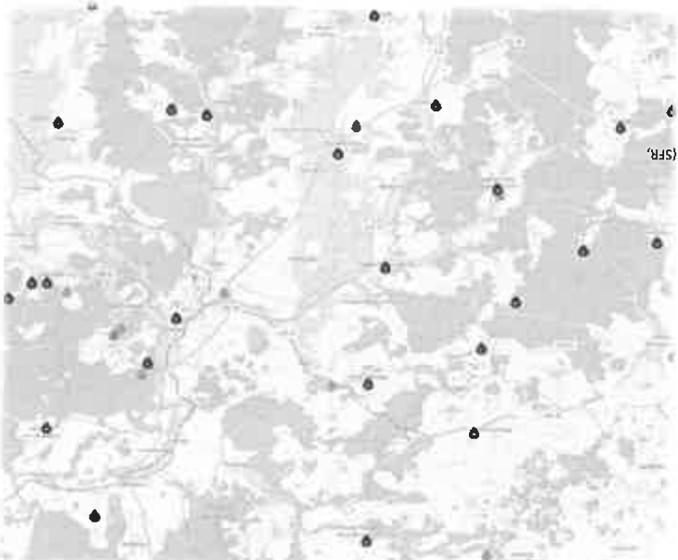
4.3 LES TELECOMMUNICATIONS: UN ENJEU D'ATTRACTIVITE

Le déploiement de la fibre au sein de la CCHNVY: un outil d'attractivité du territoire.



- Le déploiement de la fibre par Nièvre**
- 1 centrale optique installée
 - 8 armoires optiques installées
 - 3728 prises en cours de déploiement
 - 5 communes desservies par la fibre au 4^{ème} trimestre 2022: Armes, Chevrières, Clamecy, Pousseaux et Surgy.
- Le déploiement de la fibre par SFR:**
- 153 armoires optiques installées pour couvrir 61882 logements
 - 36975 prises déployées
 - 21448 prises commercialisables

- Légende**
- Support avec plusieurs stations (SFR, Bouygues, Orange, Free)
 - Support avec station uniquement
 - Bouygues uniquement

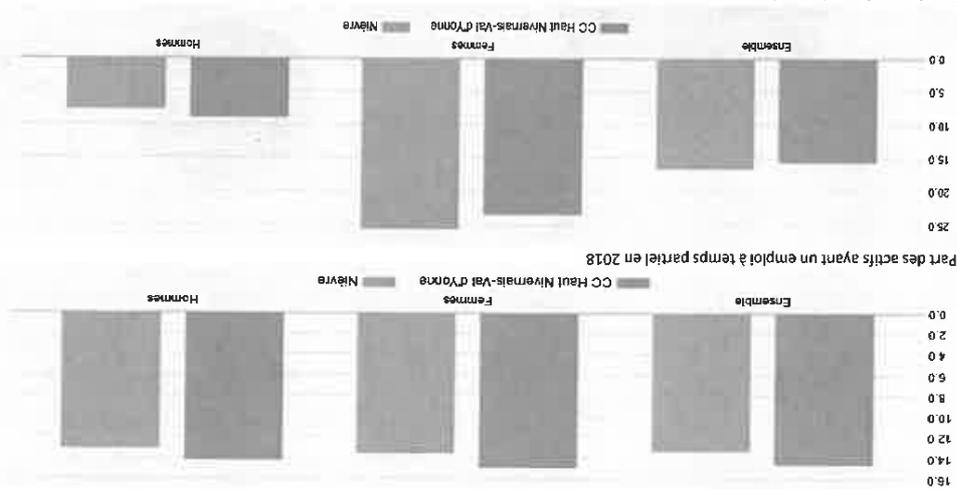


Couverture du réseau mobile sur la CCHNVY, un territoire faiblement couvert.

- 50 stations disposées sur 22 supports
- Une couverture téléphonique mobile très faible sur plusieurs communes du territoire (zone grise et zone blanche)

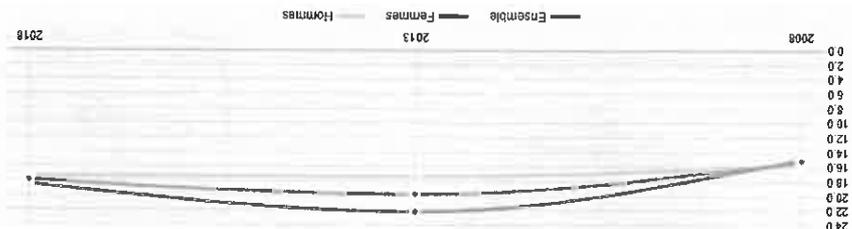
Focus sur les inégalités hommes/femmes

Taux de chômage chez les 15-64 ans:



Part des actifs ayant un emploi à temps partiel en 2018

Part des emplois précaires (interim, apprentissage, CDD, saisonniers, vacataires etc..)



Période Ensemble Femmes Hommes

2008	15,2	14,9	15,6
2013	19,7	22,1	17,3
2018	17,9	18,5	17,3

Indicateurs CC Haut Nivernais-Val d'Yonne Nièvre

Ensemble	15,6	16,5
Femmes	23,6	25,7
Hommes	8,9	7,8

Indicateurs CC Haut Nivernais-Val d'Yonne Nièvre

Ensemble	14,6	13,3
Femmes	14,9	13,5
Hommes	14,2	13,1

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?

Les enjeux du développement économique sur le territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Des employeurs importants, un dynamisme entrepreneurial Tissu économique dense sans dépendance par filière Foncier peu onéreux 7 zones d'activités intercommunales avec des parcelles disponibles à vocation artisanale Déploiement de la fibre optique en cours Des acteurs de l'économie sociale et solidaire (chantiers d'insertion, La Ressourcerie, ADAPEI,...) Un lieu ressource, la Maison de la Formation: numérique, emploi, formation, entrepreneuriat Pôle de formation à Varzy (ferronnerie, bois) Patrimoine immobilier d'entreprise disponible au sein de la CCHNVY: de nombreux biens, loués. Présence de la Fabrique de l'emploi pour l'insertion professionnelle, ainsi que deux chantiers d'insertion à Clamecy et Varzy 	<ul style="list-style-type: none"> Tissu économique globalement fragile, emploi dépendant de quelques grosses entreprises: 1 % des établissements (21 étab. dont 11 industriels, commerciaux ou services marchands) représentent 48 % de l'emploi. Trop grandes disparités hommes/femmes sur le territoire concernant les taux d'occupation des emplois à temps partiels et précaires. Faible niveau de qualification des actifs locaux et des compétences à adapter aux emplois disponibles, Difficultés de recrutement dans nos grosses entreprises industrielles: des emplois à pourvoir mais peu de candidats, Peu de foncier pour de l'industrie, peu de locaux d'activités disponibles pour des créateurs, besoins de bâtiments de stockage, Manque d'ingénierie publique, Faible pratique de l'anglais, Déploiement lent de la fibre optique, problème de fracture numérique. Couverture 4G relativement faible: zones grises et blanches sur notre territoire, Un patrimoine immobilier d'entreprise vieillissant, souvent inadapté et souci d'entretien.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Tendance des cadres et des chefs d'entreprises à quitter Paris – besoin d'un environnement déstressant Le développement des circuits courts Développement du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Contraintes de vie de la région parisienne (prix immobilier, difficulté garde d'enfants, temps de transport, stress, fatigue...) Demande de télétravail à domicile de la part des grandes entreprises de la région parisienne (besoin réduction des coûts) Evolution de l'agriculture (chanvre,...) et des technologies du bois Fiches actions du CRTE du Pays Nivernais Morvan consacrées au soutien aux entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Des dirigeants en fin de carrière professionnelle Concurrence des territoires Manque d'attractivité du territoire (départ des entreprises, difficulté à retenir cadres, perte de services...) Le manque d'innovation

Les enjeux fonciers:

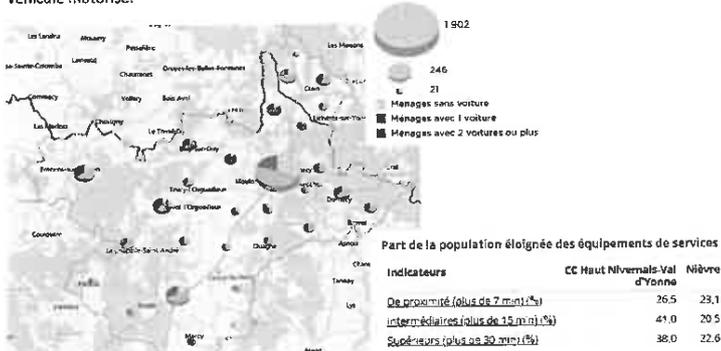
- Répondre aux besoins des entreprises: connaissance de l'offre foncière et immobilière, connaissance des impératifs qui incombent aux entreprises et à la collectivité, travail en réseaux nécessaire pour proposer des réponses cohérentes et coordonnées aux entreprises qui souhaitent s'implanter,
- Maintenir une activité productive en ville dans un souci de dynamisme urbain, pour une optimisation des déplacements domicile/travail et facilitation des recrutements,
- Faire face à un défi environnemental et répondre aux besoins liés au développement des énergies renouvelables: production d'énergie renouvelable en vu du développement de l'attractivité du territoire. Le coût de l'énergie pourrait être un facteur d'attractivité pour les territoires qui ont su les maîtriser
- Développement d'activités de maraîchage biologique: faciliter les installations, accompagnement à la conversion au bio.

16

A4.4 LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

La motorisation des ménages

Taux de motorisation : faible sur Clamecy (moins de 70% des foyers possèdent au moins un véhicule motorisé), plus de 80% dans les 3 pôles de proximité, et 90% sur le reste du territoire → 87% des foyers de la CCHNVY possèdent au moins un véhicule motorisé.



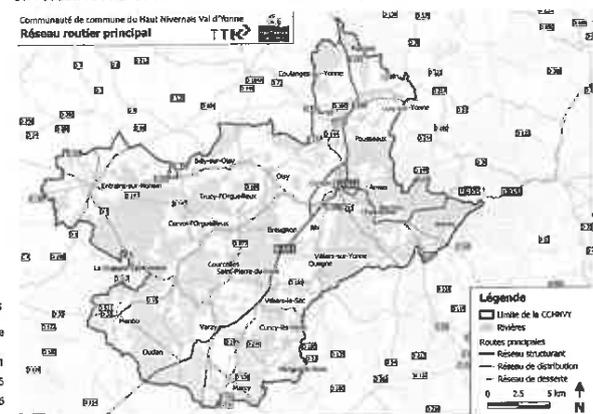
Sur Clamecy: sur 1902 ménages,
 • 598 ne possèdent pas de voiture (31,44%)
 • 917 possèdent une voiture (48,21%)
 • 387 possèdent 2 voitures ou plus (20,35%)

Sur Varzy: sur 531 ménages,
 • 90 ne possèdent pas de véhicules (16,95%)
 • 274 possèdent une voiture (51,60%)
 • 167 possèdent 2 voitures ou plus (31,95%)

Aide au permis de conduire mise en place par la CCHNVY: subvention versée à la Mission Locale, pour le versement d'une aide aux jeunes qui veulent passer le permis de conduire à hauteur de 300€, contre des heures de bénévolat dans une association du territoire.

Les réseaux existants:

Un réseau routier structurant : RN 151 + les RD 951, RD 957, RD 977, RD 33 et RD 985.



Réseau ferré : une seule ligne encore exploitée, direction Corbigny et Auxerre.

Réseaux modes actifs : Véloroute nord/sud reliant Auxerre à l'Eurovélo 6, chemins de randonnée vers St Jacques de Compostelle, projet de liaison entre la Gare de Clamecy et la Voie Verte

Mobilités nouvelles : aires de covoiturages et bornes de recharge pour véhicule électrique à Clamecy, Varzy et Coulanges sur Yonne, projets de bornes dans des communes de la CCHNVY (Corvol l'Orgueilleux).

Aérodrome

17

Les services de mobilité présents sur le territoire

- Région BFC : Ligne ferroviaire TER (Trains + autocars) + Lignes autocar régionales Mobigo (LR 502 Clamecy/Nevers – LR 802 Clamecy/Auxerre – LR 813 (Clamecy/Avallon-Montbard) + transports à la demande par véhicules de 7 ou 9 places (TAD 567 Entraînés-sur-Nohain / Clamecy – TAD Varzy pour 8 communes).
- Lignes en délégation de la région vers certaines communes du territoire, du lundi au vendredi pour les internes du Lycée/college le Mont-Châtel et Varzy de et vers Cosne-sur-Loire + soutien financier à travers le ticket mobilité (conventionnement avec les entreprises) et promotion du covoiturage avec la plateforme viamobigo.
- Au niveau des communes :
 - à Clamecy : Navettes Cadéo (CCAS le mercredi + avec la commune de Sury), navette jusqu'à Ferme-Blanche lors d'évènements du club des aînés, navette du Marché du samedi matin,
 - pour les écoles de Billy-sur-Orisy et Orisy: Navette carrière entre les écoles des 2 communes.
- Au niveau de la CCHNVV: Mobli-Santé: service de transport public non médicalisé avec chauffeur, pris en charge par la CCHNVV. Subvention de 1500€ versée par la Région BFC. Transport de personnes capables de se déplacer mais sans moyens de transport, moyennant une participation de 3€ vers les professionnels de santé. Organisé par l'ESVY pour le secteur de Clamecy et le service d'Adès à Domicile pour le secteur de Varzy.
- Déplacement: transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire du Département.
- Centres Sociaux :
 - ESVY : navettes pour les adhérents (les jeunes les mercredis et les vacances scolaires), les seniors vers les ateliers).
 - ESVS : transport vers les activités proposées.
- CDR ADPEF 58 : location à tarifs réduits de véhicules à 2 et 4 roues entre 1 jour et 4 mois (parc de véhicules limité).
- Locations : niveaux de voitures ou de 2 roues.

En 2021, la CCHNVV n'a pas pris la compétence Mobilité. Cependant, dans le cadre de sa compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire », elle continue de gérer le service Mobli-Santé, dispositif plébiscité par la population et les professionnels de santé du territoire.

FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS
------------	--------------

- | FAIBLESSES | OPPORTUNITÉS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire enclavé d'un point de vue de l'accès aux grands axes routiers et autoroutiers • Éloignement de la population des services publics • Des problématiques de mobilité encore très présentes: forte dépendance à la voiture, difficultés pour certains publics (jeunes, personnes dépendantes, à mobilité réduite...) • Manque de communication sur les dispositifs existants • Des modes de transport peu flexibles. | <ul style="list-style-type: none"> • Nombreux dispositifs existant sur le territoire, maillage important des services présents • Gare SNCV de Clamecy rénovée récemment pour mise en conformité • Dispositif Mobli-Santé: bon succès auprès des personnes dépendantes qui n'ont pas moyen de transport pour se rendre chez un professionnel de santé. |

MENACES	ATOUTS
---------	--------

- | MENACES | ATOUTS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une gare SNCV toujours menacée, avec peu de trains et une seule ligne encore exploitée. • Des dispositifs qui disparaissent, faute de fréquentation. | <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme mobilité à développer (via le site internet de la CCHNVV ou une application smartphone par exemple) pour faire connaître les offres de transport existantes • Travail avec les différents partenaires • Développement du covoiturage de proximité dans les territoires éloignés des centralités • Développement de la mobilité durable (mobilité douce, véhicules électriques) avec le vélo ou l'augmentation de bornes de recharge sur le territoire notamment. • Accompagnement du Pays Nivernais Moran pour le développement de nouveaux modes de déplacements |

AS/LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITÉ AS/1 L'ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

L'offre d'accueil individualisé des jeunes enfants:

- 49 assistantes maternelles agréées sur le territoire, dont 41 ayant eu au moins 1 mois d'activité en 2020;
- 22 sur Clamecy et les environs
- 19 sur Varzy et alentours
- 6 dans l'Yonne
- 15% âgés de 55 ans et plus
- 72 enfants âgés de 3 ans et moins gardés par une AM, 123 de moins de 6 ans, 103 familles concernées.

- 1 Relai Petite Enfance, basé à Clamecy, avec des permanences sur Varzy et Corvol l'Orgueilleux

L'offre d'accueil au sein d'un Etablissement collectif d'Accueil du Jeune Enfant

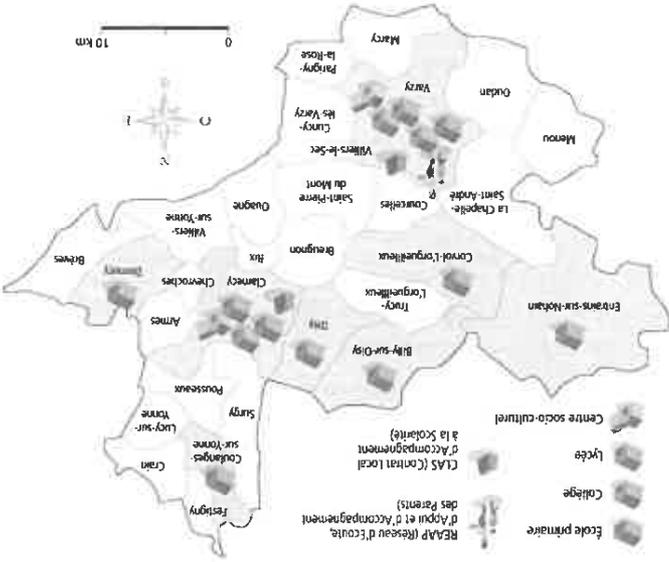
- La crèche Les Ecurieils de Clamecy 27 places, 45 enfants inscrits
- La Micro-crèche Mirabelle de Coulanges-sur-Yonne 10 places, 25 enfants inscrits

L'accueil collectif des mineurs

- L'Espace Social des Vaux d'Yonne à Clamecy et à Coulanges-sur-Yonne, qui accueillent respectivement 62 et 24 enfants dès 3 ans les mercredis et vacances scolaires
- L'Espace Socio-culturel du Val du Saunay, qui accueille 20 enfants les mercredis et 35 pendant les vacances scolaires.

Chaque établissement scolaire du primaire dispose d'un accueil périscolaire matin et soir, ainsi que d'un service de cantine.

Les établissements d'accueil scolaire présents sur le territoire



Vers une amélioration de l'Offre d'accueil des jeunes enfants,
plusieurs projets portés par la CCHNVY:

- Pôle Petite Enfance à Clamecy, qui permettra d'accueillir plus d'enfants, en passant de 27 à 37 places au sein d'une nouvelle crèche intercommunale. Ce pôle accueillera également le Relais Petite Enfance. Travaux en cours, ouverture en 2023.
- Réhabilitation de la micro-crèche de Coulanges-sur-Yonne et mise en conformité pour contribuer à l'éveil et au développement des jeunes enfants. Débuts des travaux en 2022.
- Projet Petite Enfance à Varzy: 2 possibilités,
 - création d'une Maison des Assistantes Maternelles à la demande des AM présentes dans le secteur de Varzy, pour garantir un accueil de qualité dans une structure exclusivement dédiée.
 - Ouverture d'une micro-crèche, si cela correspond plus aux besoins du bassin de vie. Etudes en 2022, ouverture en 2023.
- Ouverture d'une micro-crèche à Entrains-sur-Nohain, pour accueillir 10 enfants sur un territoire éloigné des pôles de centralité. Etudes en 2023, travaux en 2024.

Enjeu majeur de l'accueil collectif:
un lieu d'éveil et de socialisation des enfants, notamment lorsque les deux parents ne travaillent pas ou lorsque les enfants sont issus de familles monoparentales.

Au Conseil Communautaire du 7 juin 2022, la CCHNVY a signé une Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Nièvre. Cette démarche vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.
La CTG permettra un rééquilibrage des services, pour assurer à tous des services complets, innovants et de qualité.
La CTG couvrira les domaines de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la prise en compte du handicap...

La petite enfance/jeunesse sur le territoire, vecteur de dynamisation du territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un multi-accueil intercommunal, une micro-crèche. • 1 Relais Petite Enfance • 2 centres socioculturels • Projet éducatif de territoire (PEDT) • De nombreuses initiatives en matière d'activités extra-scolaires pour les enfants • Présence de formations professionnelles (lycée horticole de Varzy). • Création de nouvelles filières sportives au collège et lycée: qui attirent des élèves habitants hors du territoire de la CCHNVY (Dijon par exemple): sections sportives Handball (la section football a fermé l'an passé). 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des effectifs dans les écoles. • Peu d'orientation postbac hors filières techniques. • Assistantes maternelles vieillissantes, peu d'AM nouvellement formées, crise des vocations. • Manque de moyen de gardes pour les parents ayant des horaires atypiques (agents postés en 3x8, agents hospitaliers).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des aides de la CAF mobilisables en fonctionnement et en investissement • Ouverture prochaine de la crèche intercommunale à Clamecy • De nombreux projets sur le territoire: un projet petite enfance à préciser à Varzy, micro-crèche à Entrains-sur-Nohain; une cité scolaire flamboyante à Clamecy Ferme-Blanche, travaux de rénovation des écoles à Varzy et Entrains-sur-Nohain. • Signature d'une CTG le 7 juin 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles fermetures de classes suite à la baisse démographique, fermeture du CP évitée cette année à Clamecy, Ferme-Blanche.

20

A5.2 L'OFFRE DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCHNVY

Les professionnels de santé sur le territoire	Clamecy		Varzy		Coulanges-sur-Yonne		Entrains-sur-Nohains		TOTAL		
	2017	2022	2017	2022	2017	2022	2017	2022	2017	2022	
Médecins généralistes	5	4	2	1	1	1	1	1	9	7	↘
Infirmiers libéraux	7	8	3	3	0	3	0	0	10	14	↗
Kinésithérapeutes	6	5	1	1	1	1	0	0	8	7	↘
Ostéopathes	2	1	1	1	0	0	0	0	3	2	↘
Podologues	3	2	1	1	0	0	0	0	4	3	↘
Psychologue	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	
Dentiste	1	0	0	0	1	1	0	0	2	1	↘
Opticiens	2	3	0	0	0	0	0	0	2	3	↗
Ophthalmologue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Orthophonistes	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	
Pharmacies	3	3	1	1	1	1	1	1	6	6	
Homéopathe	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	
Cardiologue	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	
Gynécologue	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	↗

Les établissements d'accueil et structures de soin

Clamecy
<ul style="list-style-type: none"> • 2 établissements regroupant des ambulanciers • 1 Hôpital de Proximité • 1 Maison de Santé pluridisciplinaire • 2 EHPAD: accueil de jour et Unité Alzheimer • 1 Centre Médico-Social • 1 Centre Médico-Psychologique • 1 Centre Périnatal de Proximité • 1 hôpital de jour • 1 CIAS, composé des SAAD + SSIAD • 1 laboratoire d'analyses médicales • 1 ESAT • 1 IME • 1 Foyer d'hébergement

Varzy
<ul style="list-style-type: none"> • 1 EHPAD • SAAD • 1 Maison des Services • 1 antenne du CMP du Centre Hospitalier Pierre Loo • 1 Maison de Santé Pluridisciplinaire

Corvol l'Orgueilleux:
<ul style="list-style-type: none"> • Foyer de vie

Entrains sur Nohain
<ul style="list-style-type: none"> • 1 EHPAD • 1 Maison des Services • SAAD • SSIAD

Coulanges-sur-Yonne
<ul style="list-style-type: none"> • 1 EHPAD • SSIAD • SAAD

GISA PBN 58
Groupement
Interprofessionnel
de Santé et de
l'Autonomie

Service Mobilité:
service de transport public non médicalisé avec chauffeur, pris en charge par la CCHNVY, subventionné en partie par la Région BFC.
Organisation du service par l'ESVY à Clamecy et alentours et par le service d'aides à domicile pour le secteur de Varzy

21

Offre de soin sur le territoire: un enjeu prioritaire

FAIBLESSES	ATOUTS
<ul style="list-style-type: none"> Une démographie médicale en recul Une problématique d'accès aux soins, absence de spécialistes, avec des difficultés à consulter des spécialistes éloignés de notre territoire (souti de mobilité). La fermeture de services structurants au niveau de l'hôpital (maternité et plateau de chirurgie) Difficulté à mener des projets communs Manque d'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> 1. groupement interprofessionnel de santé et de l'Autonomie (GISA) mis en place au niveau du Pays Bourgogne Nivernais De nombreux acteurs impliqués en faveur de la solidarité Projet d'installation de professionnels de santé au sein de l'Hôpital de Proximité de Clamecy, avec l'appui du Pays Nivernais Morvan. 2 maisons des services à Varzy et à Entrains-sur-Nohain prêt à accueillir des professionnels de santé Dispositif Mobisanté: fort succès auprès des personnes dépendantes qui n'ont pas moyen de transport pour se rendre chez un professionnel de santé.
<ul style="list-style-type: none"> Urgences de l'Hôpital de Proximité souvent confrontées à une carence de médecins Professionnels de santé vieillissant, problème de leur remplacement au moment de leur départ à la retraite (d'ici 10 ans, 3 des médecins généralistes de Clamecy seront partis à la retraite...) Centre 15 de Nevers transféré et régulation libérale du 58 déportée à Dijon en 2018: un problème de méconnaissance du territoire couvert, temps d'attente et d'intervention parfois trop long. 	<ul style="list-style-type: none"> Aides à l'installation de professionnels de santé du Pays Nivernais Morvan: aides à création et au bon fonctionnement des maisons de santé et développement de la télé-médecine et de la téléconsultation des spécialistes, soutien à l'itinérance de soin, actions d'animations pour rompre l'isolement des personnes souhaitant être maintenues à domicile (fiches actions du CRT de Pays Nivernais Morvan)

Les acteurs clés pour étoffer l'offre de soin sur le territoire

- Groupement interprofessionnel de santé et de l'autonomie du Pays Bourgogne Nivernais
- Le Pays Nivernais Morvan
- La CCHNV
- La maison de santé
- Professionnels de santé / structures de soins
- Les espaces sociaux et les SAAD
- Agence Régionale de Santé
- Le Département
- La préfecture

Installation des professionnels de santé au sein de l'hôpital de proximité de Clamecy:

- projet porté par la CCHNV, en collaboration avec la direction de l'hôpital, du Pays Nivernais Morvan, le Département et la préfecture qui financent le projet et le GISA 58.
- Objectifs:
 - Réponse adaptée au manque de praticien sur notre territoire
 - Attractivité du territoire pour de nouveaux praticiens avec mise à disposition de locaux aménagés et adaptés à leur pratique

A5.3 LA GESTION DES DÉCHETS ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le service déchets

Suite à l'incendie du centre technique survenu le 23 septembre 2018, une nouvelle déchetterie, située à Clamecy, a ouvert ses portes en juin 2019. Les nouveaux locaux du centre technique, quant à eux, ont pu être intégrés en janvier 2021.



- 7500 tonnes collectées, soit 572 kg/habitant et par an
- 152 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant
- Coût du service: 135 € TTC par habitant en 2020 (128€ en 2019)

En 2021, budget de fonctionnement de 2,1 millions d'euros. Résultats de clôture excédentaire.

Service assuré malgré la crise sanitaire

Amélioration des performances de tri grâce à une nouvelle politique de collecte et de nouvelles consignes de tri

- Projets du pôle déchets/environnement:**
 - Courant 2022: passage en apport volontaire du papier sur l'ensemble du territoire + collecte spécifique pour le centre-ville de Clamecy
 - En 2022: acquisition de colonnes aériennes pour la collecte de papier pour un montant de 84 000€ HT
 - En 2023-2026: installation de stockage de déchets inertes et réhabilitation de la déchetterie de Coulanges-sur-Yonne

Le service assainissement

Compétence exercée depuis la fusion CCYV et CCVS au 1^{er} janvier 2017.

23 sites d'assainissement collectif et 10 communes avec des assainissements individuels

Exercice des compétences:

- En assainissement collectif: exploitation des ouvrages de collecte et de traitement, maintien de la continuité du service de collecte des eaux usées, réalisations de diagnostics immobiliers dans le cas de cession immobilière, maîtrise d'ouvrage et suivi des projets de constructions et de réhabilitation, instruction des demandes de raccordement, des demandes de travaux en qualité d'exploitant
- En assainissement non-collectif: réalisation de diagnostics immobiliers en cas de cession, contrôle de l'existant, contrôle des projets neufs et de réhabilitation.

En 2020:

- budget d'investissement de 1,395 millions d'euros,
- budget d'exploitation de 1,336 millions d'euros

6500 abonnés pour 525 000m³ d'eau distribués.

Tarif intercommunal pour l'ensemble des usagers desservis collectivement:

- 59€ TTC par foyer raccordé
- + 1€ TTC/m³ consommés

145 contrôles relevant de l'assainissement collectif
 87 contrôles concernant l'assainissement individuel
 38 interventions de curage des collecteurs d'eaux usées
 319 demandes de travaux traités

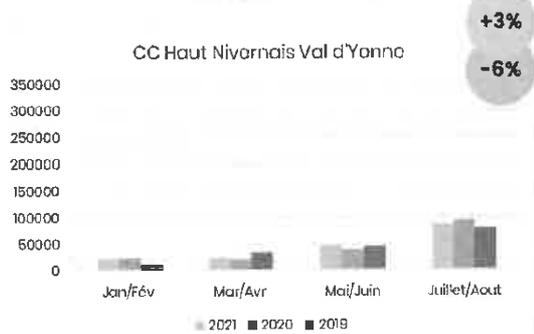
Au titre de l'exercice 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a accordé une subvention d'exploitation de 3675,03€ afin de soutenir financièrement la qualité d'exploitation. Aide supplémentaire de 3000€ accordée en 2020 suite à la crise sanitaire à la section fonctionnement suite à l'intervention des épancheurs de boues non hygiénisées et la recherche de nouvelles filières de traitement.

De nombreux projets de réhabilitation et de rénovation de branchements et d'une partie des réseaux à partir de 2022 pour un montant de près de 3 millions d'euros.

A6/ LE TOURISME: UN OUTIL D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

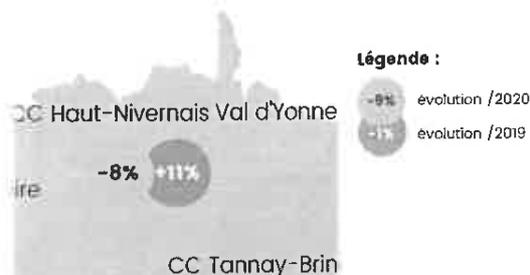
A6.1 LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Evolution de la fréquentation touristique



Les élus communautaires ont validé l'élaboration d'un **plan de croissance tourisme**.
Nièvre Attractive présentera ce diagnostic au second semestre 2022.
Ce plan permettra à la CCHNVY de construire son projet touristique, en présentant les besoins d'infrastructures d'accueil et les points d'attractivité à valoriser sur le territoire.
Action sur l'attractivité du territoire, sur l'économie locale

Evolution des nuitées touristiques à l'été 2021



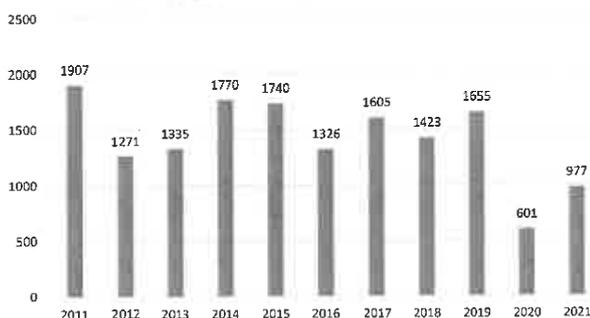
Hébergements actifs sur la CCHNVY

Type d'hébergement	Nombre d'hébergement	Capacité
Hôtel de Tourisme	4	50 chambres
Meublés de Tourisme	50	696 lits
Chambres d'hôtes	14	109 lits
Terrains de camping et de caravanes	4	236 emplacements
Ports de plaisance	5	46 places

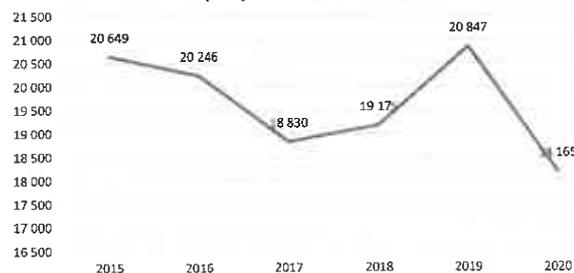
24

A6.2 LE CANAL DU NIVERNAIS

Nombre de passage de bateaux- Ecluse de Clamecy



Nombre de passages de vélos (compteur Armes/Clamecy)



6 haltes nautiques sur le territoire de la CCHNVY:
Villiers-sur-Yonne, Chevroches, Clamecy, Pousseaux, Coulanges-sur-Yonne et Lucy-sur-Yonne.

Le projet de création d'une capitainerie à Clamecy:
Modernisation du port intercommunal des Jeux, amélioration des conditions d'accueil des touristes circulant sur et le long du Canal du Nivernais, afin de créer un pôle de services touristiques à destination de tous les usagers: plaisanciers, cyclistes, randonneurs.

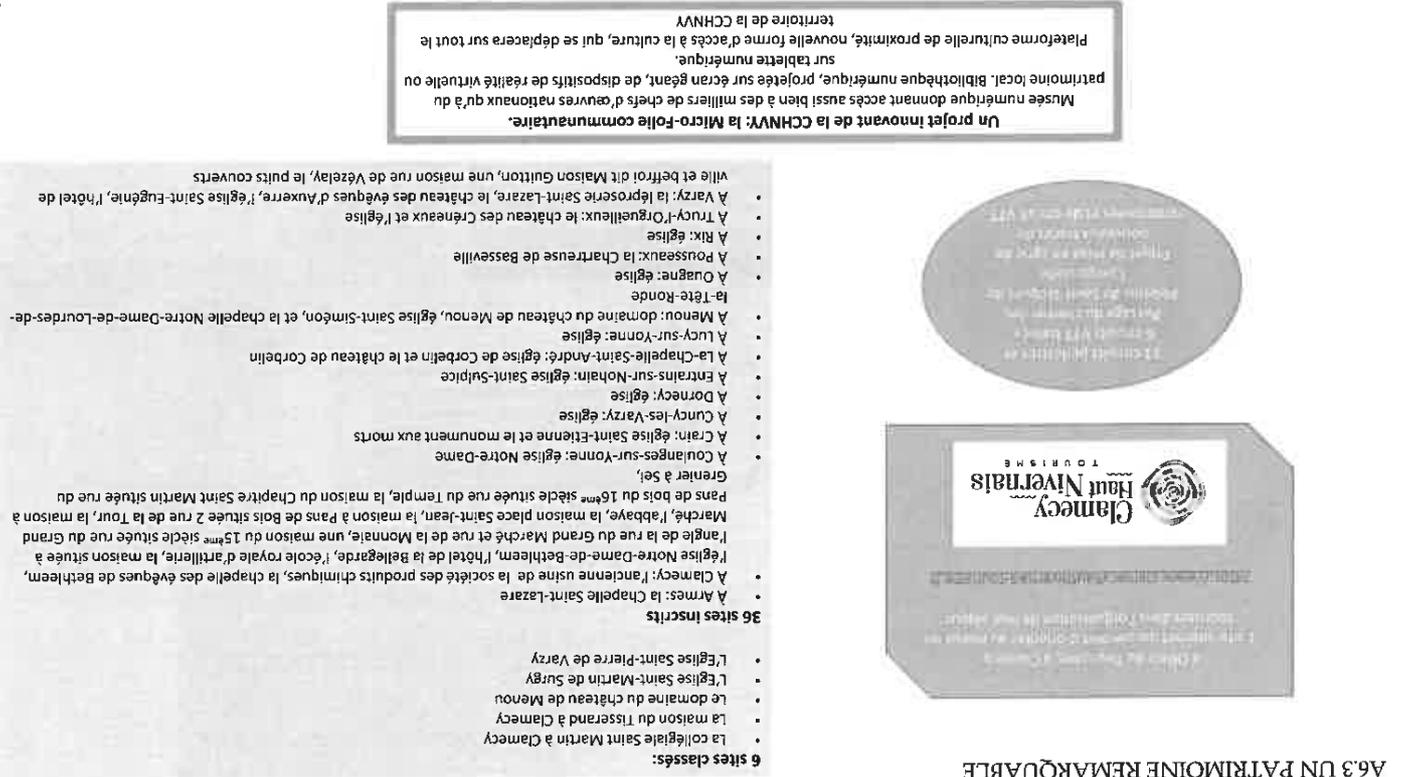
Organisation du Premier Flottage Festival, porté par la CCHNVY.
Biennale qui sera ensuite organisée par les associations du territoire.



25



A6.4 L'OFFRE SPORTIVE CULTURELLE



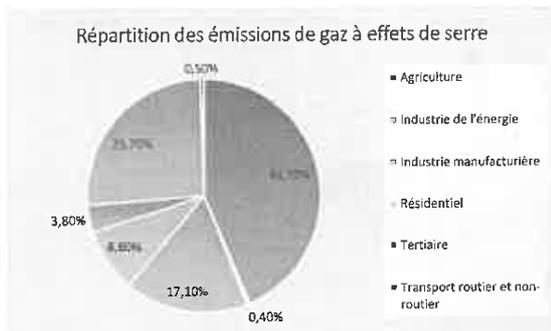
Le tourisme et la culture comme outil d'attractivité du territoire:

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Localisation stratégique, proximité de Paris, Troyes, Dijon, Bourges, Orléans Une offre culturelle diversifiée, vecteur d'attractivité Atouts naturels, culturels et patrimoniaux Présence de grands axes touristiques: Canal du Nivernais, Véloroute, chemin de Saint Jacques de Compostelle Présence de plusieurs hébergements de groupe Escale Flottage sur l'itinéraire fluvial touristique du Canal (plusieurs haltes nautiques) / Pays des Flotteurs de bois Un tourisme fluvial qui attire de nombreux touristes étrangers: en 2019, près de la moitié des plaisanciers étaient étrangers (néerlandais, britanniques, australiens, israéliens, des émirats.) Un territoire d'eau: la Venise Nivernaise Véloroute très fréquentée: +35% de fréquentation en 6 ans. Equipements culturels et sportifs structurants sur tout le territoire Tissu associatif dynamique, d'un point de vue culturel ou sportif: Tournoi Paul Nicolas, Descente Bidon, joutes nautiques, les jeudis du patrimoine... L'Ecole d'Enseignement Artistique des Vaux d'Yonne, attractive et structurante sur le territoire Importants projets touristiques: aménagement des Berges de l'Yonne, création d'une capitainerie à Clamecy, vacances Répît Famille à Chevroches, pôle culturel à étudier Instauration de la taxe de séjour en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> Campings vétustes qui ne correspondent plus à la demande actuelle Besoin fort d'aménagement d'aires de camping-car, tourisme itinérant en vogue Programmation culturelles principalement concentrées en période estivale Offre touristique peu structurée à valoriser et à développer Manque de coordination des acteurs Demandes de location de vélo qui ne peuvent être satisfaites l'été Pas d'offre de location de bateau à la journée à Clamecy (balade) Manque d'ingénierie publique
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Le Flottage Festival, 1^{ère} édition, biennale, avec des retombées touristiques, économiques et promotions des acteurs locaux (associations, artisans, artistes) Tourisme rural en vogue, des atouts solides pour le développer le tourisme vert Développement de l'itinérance touristique Importance des résidences secondaires Présence d'une voie ferrée désaffectée (ancien vélorail) Contractualisation avec le Canal du Nivernais Accompagnement par RESO Nièvre (établissement public de coopération culturelle) dans la définition et la mise en œuvre de la politique culturelle du territoire Marketing international grâce à Internet et au nouveau site de l'office du tourisme Restitution du Plan de Croissance Tourisme à l'automne 2022 qui permettra de développer une réelle stratégie touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> Image de la région négative d'un point de vue local / national Nièvre, peu de visibilité du département dans les moteurs de recherches des principales plateformes touristiques. Diminution de l'engagement des bénévoles au sein des associations

28

A7/ LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A7.1 BILAN ET QUELQUES CHIFFRES CLÉS



La consommation énergétique du territoire engendre 128 175 tCO₂ d'émissions de gaz à effet de serre. Parmi ces émissions, 56 047 tCO₂ sont issues du secteur de l'agriculture. Les deux secteurs principaux émetteurs de gaz à effet de serre sont l'agriculture et le transport, représentant à eux deux 70% des émissions. Soit 20% de plus que la moyenne régionale.

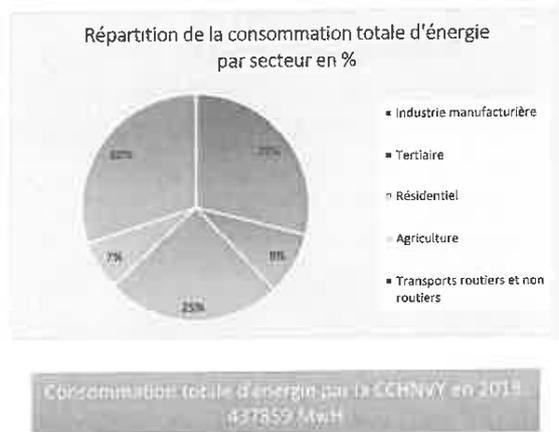
En prenant en compte seulement le secteur du résidentiel et du transport la facture énergétique des habitants du Haut Nivernais Val d'Yonne s'élève à :
2 324€ par habitant par an.
 Contre 2 763€ à l'échelle de la Nièvre et 3 007€ à l'échelle de la Région BFC

A l'échelle de la communauté de communes:

- consommation d'énergie par habitant: **36 Mwh**
- 80%, le taux de logements économes (étiquette F ou G)**
- Émissions de GES par habitant: **10,5 tonnes de CO2**
- 78% des trajets domicile-travail sont effectués en voiture,**

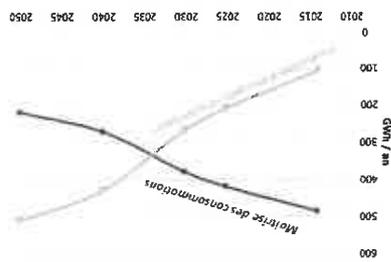
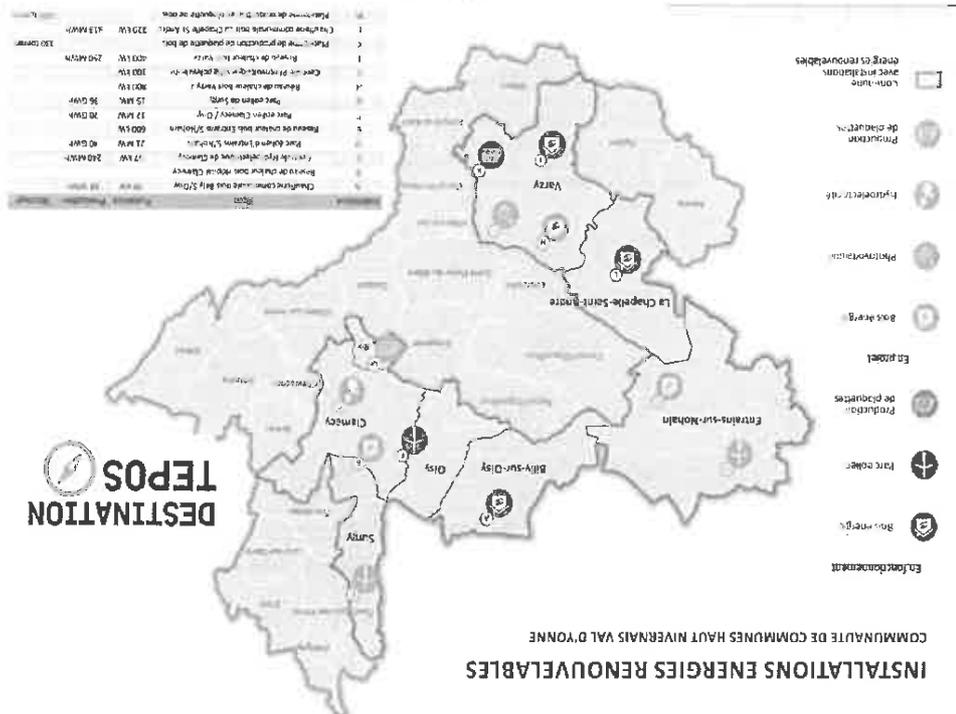
A l'échelle de la Nièvre:

- Consommation d'énergie par habitant: **29 Mwh**
- 71%, le taux de logements économes**
- Emissions de GES par habitant: **9,4 tonnes de CO2**
- 80% des trajets domicile-travail sont effectués en voiture.**



29

Installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire Haut-Nivernais Val d'Yonne



Trajectoire TEPOS de la CCHNVY
Suite aux ateliers Destination TEPOS de 2017 - 2018

Le territoire a souhaité devenir un territoire à énergie positive en 2035. L'ambition du territoire est de réduire les consommations énergétiques par deux et de multiplier par 5 la production d'énergies renouvelables en 2050. Des 30 communes qui forment la Communauté de Communes, 8 sont déjà engagées dans des démarches de production d'énergie renouvelable, avec des installations en fonctionnement et d'autres en projet.



A7.2 LA DEMARCHE TEPOS

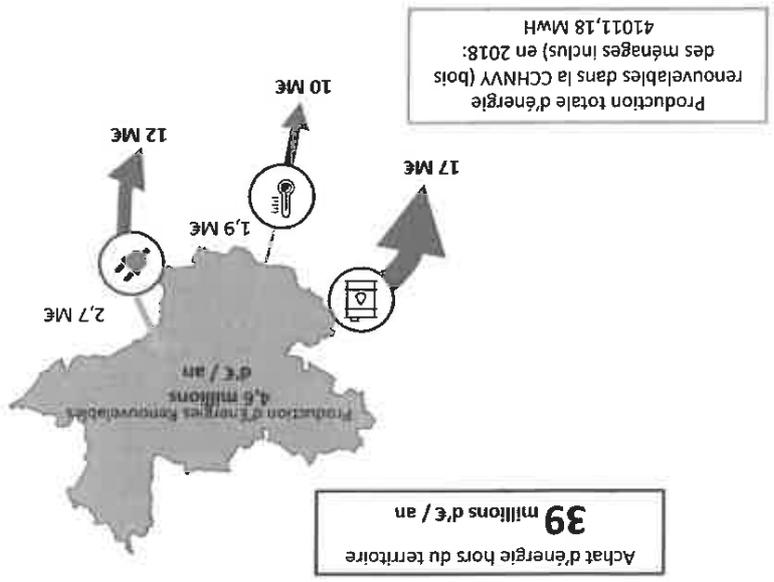
Pour préserver la biodiversité face aux défis climatiques et environnementaux, différents partenaires se mobilisent afin d'aider les collectivités à renaturer les espaces urbains et ruraux et de lutter contre les îlots de chaleur. Plusieurs communes de notre EPCI ont pour projet de végétaliser leurs espaces publics dans un projet global d'aménagement.

Taux d'artificialisation des sols

- Coulanges-sur-Yonne: 5,96%
- Entrains-sur-Nohain: 2,49%
- Varzy: 2,21%
- Clamecy: 1,73%

Taux d'occupation des sols en %

Indicateurs	Nivernais-Val d'Yonne	Nièvre
Territoires artificiels	2,5	2,4
Territoires agricoles	57	63,2
Forêts et milieux semi-naturels	40,4	33,7
Zones humides	0	0
Surfaces en eau	0	0,7



La carte ci-dessous présente le poids de la facture énergétique sur la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne. Grâce au développement des énergies renouvelables sur le territoire c'est environ 4,6 millions d'euros qui reviennent chaque année au territoire.

A7.3 LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

La CCHNVY finance le **Fonds Haut Nivernais d'économie d'énergie (FHNEE)**, une aide destinée aux 30 communes de son périmètre qui permet de soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics avec une exigence de performance énergétique. La Communauté de Communes et ses communes membres ayant transféré la compétence "Maîtrise de la Demande en Énergie et Conseil en énergie partagé" au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), celui-ci intervient durant l'instruction des dossiers comme partenaire technique et est en charge de la validation des devis. Le FHNEE permet d'attribuer une aide plafonnée à 10000€ par an et par commune, dans la limite de 50% du montant total du projet.

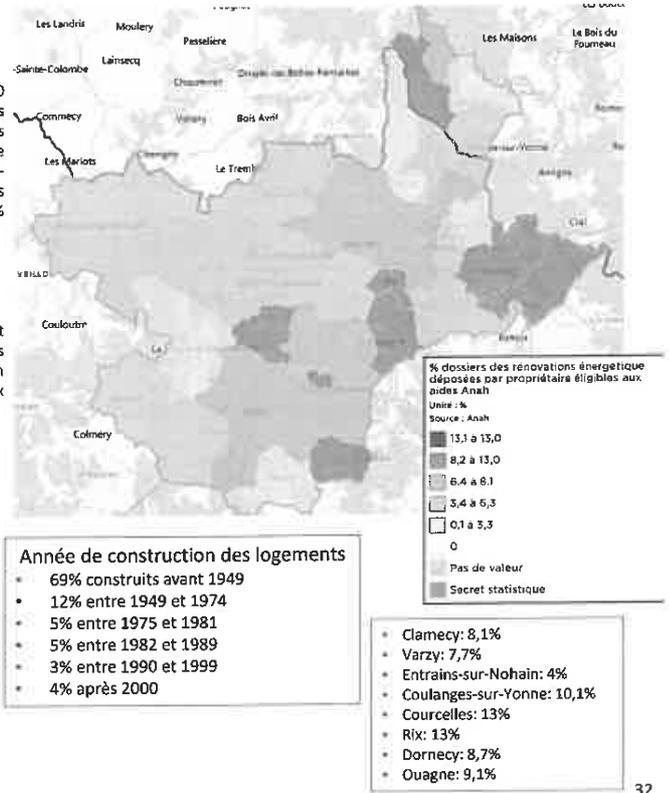


Depuis 2017, l'antenne locale de la plateforme départementale de rénovation énergétique de l'habitat privé **Nièvre Renov'**, service public gratuit, neutre et indépendant, propose un accompagnement des particuliers tout au long de leur projet de rénovation lié à l'énergie (accueil du public, mise en relation avec un technicien spécialiste en efficacité énergétique, étude de financement, actions de sensibilisation, lien aux artisans du bâtiment).

Pour les personnes éligibles aux aides de l'ANAH, le Département a signé un **Programme d'Intérêt Général (PIG)** avec l'ANAH. Le Département finance l'accompagnement des particuliers par l'opérateur Soliha, qui préconise les travaux, optimise les financements et aide au montage du dossier. En passant par Nièvre renov', les personnes éligibles seront mises en contact avec les techniciens de Soliha.

En complément, les ménages les plus en difficulté peuvent bénéficier du dispositif **FNAME (Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie)**: accompagnement socio-technique des ménages pour les aider à sortir d'une situation de précarité énergétique. Il comprend une visite à domicile, un diagnostic du logement et des consommations, des préconisations pour l'amélioration de la situation qu'elles soient techniques ou comportementales et d'une aide financière.

Le Département a également créé un **fonds d'avance** avec Procvivis et d'autres partenaires pour avancer les travaux de rénovation pour les ménages les plus en difficultés (profil atypiques: interdits bancaires, tutelles ou curatelles). Procvivis règle les factures des artisans au fur et à mesure. En contrepartie, c'est Procvivis qui touche les subventions, ce qui permet de régénérer le fonds et d'ouvrir un nouveau dossier avec un autre bénéficiaire.



Le développement durable, sujet essentiel dans la construction du projet de territoire de l'intercommunalité

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Labellisation TEPOS en 2013 et extension au nouveau périmètre de la CCHNVY en 2017 Antenne locale Nièvre Renov' : local dédié présent à Clamecy depuis janvier 2017 Mise en place de nombreuses aides à la réduction des consommations d'énergies, notamment dans le secteur de la rénovation énergétique performante : FHNEE, FNAME, fonds d'avance du Département. Conseil en Énergie Partagée par le SIEEEN 1 parc éolien en fonctionnement et des projets de production d'énergies renouvelables en cours (méthanisation, réseaux de chaleur, photovoltaïque...) 	<ul style="list-style-type: none"> Parc immobilier majoritairement ancien, vétuste et peu performant énergétiquement – non attractif pour les ménages désireux de s'installer durablement sur notre territoire.
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Aides de l'Etat pour les travaux d'économie d'énergie Evolution des productions d'énergies La transition écologique Plusieurs projets d'aménagements dans des communes de la CCHNVY, ayant pour but la renaturation et la végétalisation des espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur. Soutien au développement des circuits courts dans le CRTE du Pays Nivernais Morvan (Projet Alimentaire Territorial), avec accompagnement des cantines scolaires avec alimentation bio et locale, mise en place de jardins de cocagnes) 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse des dotations locales Réchauffement climatique

Acteurs clés

- CCHNVY et son projet de territoire
- Conseil Départemental de la Nièvre (CD58)
- Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN)
- ADEME Bourgogne Franche-Comté qui accompagne les particuliers mais aussi les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique
- Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)
- Agence Locale de Comité Départemental d'Habitat et d'Urbanisme (CDHU)
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Les travailleurs sociaux via les Sites d'Actions Médico-Sociales
- Union Européenne (FEDER)
- Communes
- Habitants

La construction du pôle Petite Enfance: un bâtiment aux normes BEPOS.

Le nouveau bâtiment s'inscrit pleinement dans la démarche de transition écologique et énergétique: équipé de panneaux photovoltaïques, d'une pompe à chaleur, de nombreuses ouvertures laissant entrer la lumière naturelle.

→ réduction de la consommation énergétique et production d'énergie renouvelable.

SOURCES D'INFORMATIONS

PRESENTATION GENERALE
Site institutionnel du Pays Nivernais Morvan - www.pa.nivernaismorvan.fr

DONNEES GEOGRAPHIQUES

Nature 2000 - www.eleves.karlsruhe-natur2000.fr
Département de la Nièvre SIFEN
Le Syndicat Mixte Yonne Beuron

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Insee - www.insee.fr
Portail de territoire général : CC Haut Nivernais-Val d'Yonne 2018 - www.observatoire-des-territoires.douv.fr

DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Insee - www.insee.fr
Portail de territoire général : CC Haut Nivernais-Val d'Yonne 2018 - www.observatoire-des-territoires.douv.fr
Rapport de l'Observatoire de l'Entreprise - enjeux et plan d'actions 2022-2023 - réalisé par Cédric Zanoni, responsable du pôle économique de la CCHNVY

EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA CCHNVY

Conseil d'Accueil Enfants Parents Assistants - Jumeuses:
Bilan d'activité 2020 - Réalis Assistants Maternels Enfants réalisé par Julie Williquet
Rapport d'activité 2020-2021 du multi-accueil intercommunal de Camecy et de la micro-crèche de Coulanges-sur-Yonne
Diagnostique des besoins et de l'offre d'accueil (Pétite Enfance sur le territoire de la CCHNVY - réalisé par David Debarnot, agent de développement local au sein de la CCHNVY

Gestion des déchets et assainissements

Groupement Interprofessionnel de Santé et de l'Autonomie du Pays Bourguigne Nivernais
Rapport d'activités 2021 du service Environnement de la CCHNVY, réalisé par Christophe Guyot, responsable du service déchets et environnement

TOURISME

Agence de développement touristique de la Nièvre - http://www.nievre-tourisme.fr.com
Statistiques Voies Navigables de France
Service Tourisme de la CCHNVY et Médiopole Gardai, responsable du pôle Tourisme de la CCHNVY

ENJEU DU DEVELOPPEMENT DURABLE - DEMARCHE TEPOS

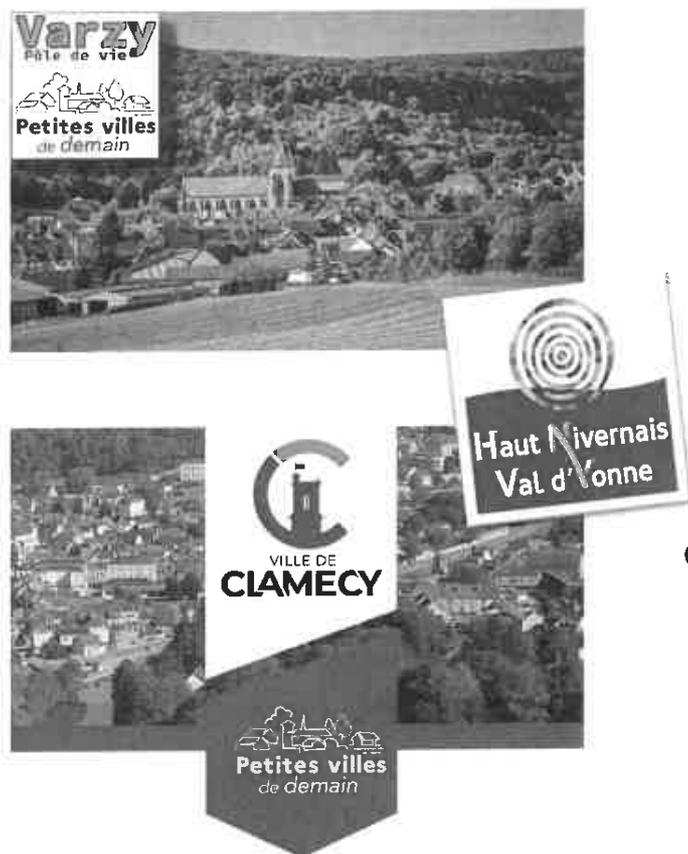
Insee - www.insee.fr
Portail de territoire général : CC Haut Nivernais-Val d'Yonne 2018 - www.observatoire-des-territoires.douv.fr
Partenariat de l'Observatoire CRCA, mise en place par la Région BFC, CRTFN, www.observatoire-des-territoires.douv.fr

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00006

annexe2-diag CLAMECY

{signataire}



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain
CLAMECY et VARZY

Communauté de Communes Haut Nivernais
Val d'Yonne

PARTIE 1 – LE DIAGNOSTIC

**B / A L'ECHELLE DE LA VILLE CENTRE
PRINCIPALE : CLAMECY**

Table des matières

B.1/ LES DONNEES GEOGRAPHIQUE.....	1
B1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	1
B1.2 DONNEES ADMINISTRATIVES	2
B.2/ PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL.....	5
B2.1 UN PEU D'HISTOIRE	5
B2.2 LE BOURG ET LES FAUBOURGS	6
B2.3 LES URBANISATIONS DU XXème SIECLE	9
B2.4 LES AUTRES SECTEURS	10
B2.5 LES ELEMENTS D'ARCHITECTURES REMARQUABLES.....	12
B.3/ LE PAYSAGE NATUREL ET L'ENVIRONNEMENT	16
B3.1 LA GEOGRAPHIE.....	16
B3.2 LE PAYSAGE NATUREL.....	18
.....	19
B3.3 LES RISQUES MAJEURS ET NATURELS.....	21
B3.4 L'ENVIRONNEMENT	22
B4/ LES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	24
B4.1 LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES	24
B4.2 LA POPULATION ACTIVE	28
B4.3 L'HABITAT	30
B5/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE, EQUIPEMENTS ET SERVICES	36
B5.1 L'EMPLOI.....	36
B5.2 LES EQUIPEMENTS D'ACTIVITES	38
B5.3 LE TISSU COMMERCIAL DE CENTRE VILLE	38
B5.4 LES SERVICES PUBLICS ET LA SANTE	40

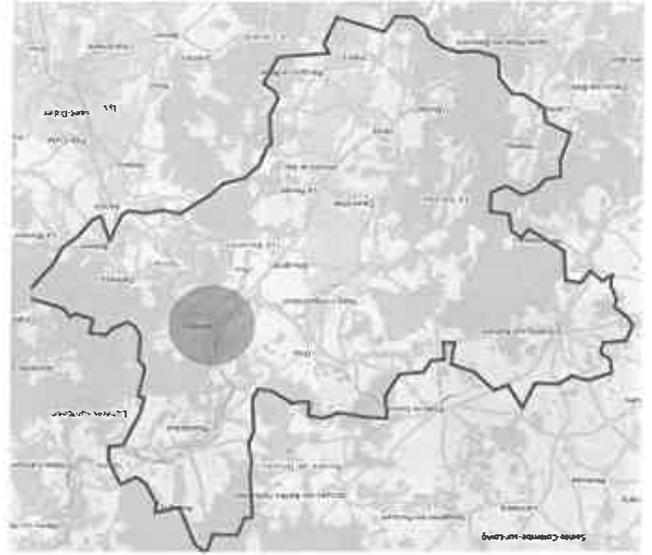
CCHVNY
 12 187 HABITANTS (INSEE 2018)
 30 Communes

VILLE DE CLAMECY
 3 614 HABITANTS (INSEE 2018)
 30 % de la population de l'EPCI

Niveau de population des communes de la CCHVNY



Périmètre de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne



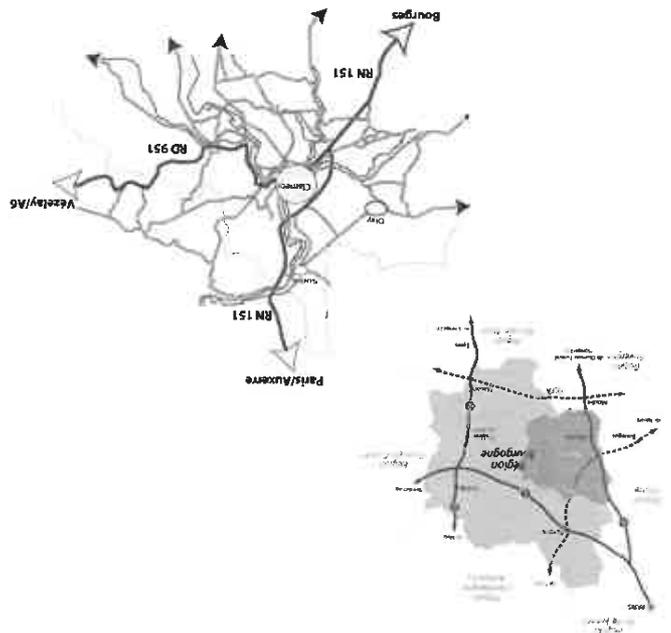
Clamecy est la ville principale de la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne avec ses 3614 habitants soit 30% de la population de l'EPCI.

B1.2 DONNEES ADMINISTRATIVES

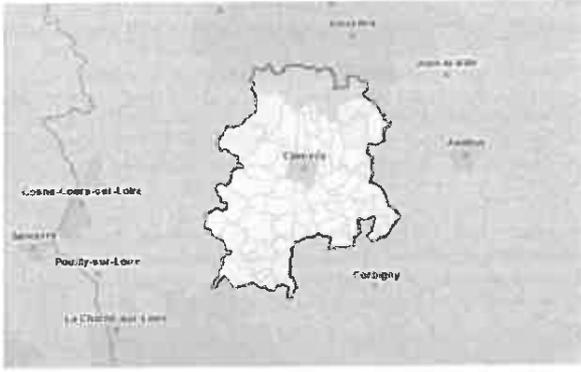
(Source : Extrait du rapport de présentation du PLU – 13 décembre 2010)

« Entourée de bois et de collines, Clamecy est une petite ville située au centre de la France, en Région Bourgogne Franche Comté.

Chef-lieu d'arrondissement et sous-préfecture du département de la Nièvre, Clamecy se localise, à l'échelle nationale, à 2h de Paris et 2h30 de Lyon, la commune s'implante également à environ 40 km d'Auxerre, préfecture de l'Yonne et 70 km de Nevers, préfecture de la Nièvre ».



B.1/ LES DONNEES GEOGRAPHIQUES
B1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE



Carte du bassin de vie du secteur de Clamecy
(Source : Insee COG 2021)

Clamecy se situe au centre géographique de son bassin de vie.

Définition (source INSEE) : Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines :

- Services aux particuliers
- Commerce
- Enseignement
- Santé
- Sports, loisirs et culture
- Transports

Clamecy est également commune-centre d'une aire d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants, composée de 45 communes (44 communes situées dans la couronne).

Définition (source INSEE)

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Une aire est composée d'un pôle défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.



Carte de l'Aire d'Attraction des Villes (AAV) de la zone de Clamecy

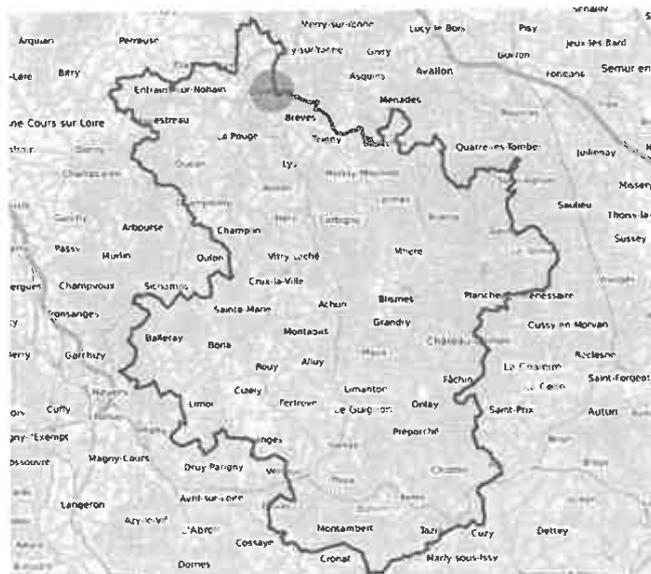


Carte de l'unité urbaine de Clamecy

Clamecy est **au centre d'une unité urbaine** avec la commune limitrophe d'Armes.

Clamecy est classé **peu dense** sur la grille communale de densité.

Clamecy fait également partie du **Pays Nivernais Morvan**, composé de 196 communes, d'une population totale de 58 221 habitants. Cette structure regroupe 5 communautés de communes de l'Est de la Nièvre (2/3 du territoire départemental et 1/3 de la population)



Périmètre du Pays Nivernais Morvan



Périmètre du Canton de Clamecy

Enfin, le canton de Clamecy comporte 13 725 habitants, et totalise 46 communes.

Autres zonages administratifs englobants :

- ⇒ Académie de DIJON
- ⇒ Périmètre des cours d'appel : Cour d'Appel de BOURGES
- ⇒ Périmètre des tribunaux judiciaires : Tribunal Judiciaires de NEVERS
- ⇒ Périmètre des tribunaux de proximité : Tribunal de CLAMECY

La situation de Clamecy, traversée par de nombreux axes routiers et axes ferrés, confère **une lecture difficile de la ville** par son éclatement le long de ces principaux axes de communication.



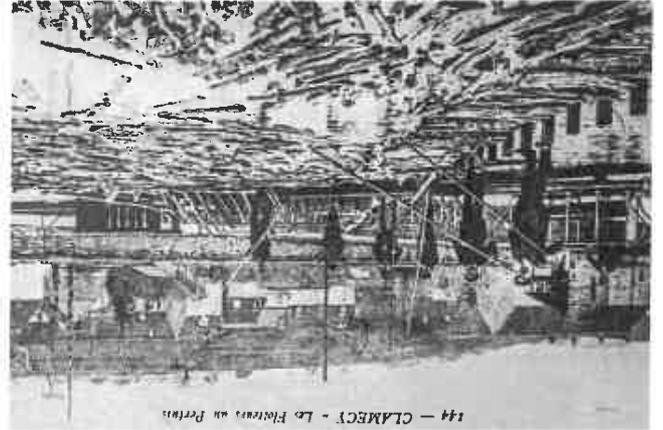
[Extrait du rapport de présentation du PLU]

B.2.2 LE BOURG ET LES FAUBOURGS

120 disposition un auditorium), le logement (création de la Cité de Bagatelle = logements ouverts - et la Cité St. Roch pour les ingénieurs), le théâtre (un Casino avec salle de spectacle et de bal) ; et même la vie religieuse (une chapelle au cœur de l'usine dédiée à Notre Dame du Travail. La carbonisation du bois s'arrête en 1981. Les fours sont détruits en 1983, ainsi que les pavillons de Bagatelle et l'usine devient Rhône-Poulenc (Rhodia) puis l'usine SOLVAY.

Mais déjà au début du XXème siècle, l'économie se tourne vers la chimie et ses usines. Cette croissance fut menée par un homme : Maurice Bruffier qui devint le directeur général de la S.P.C.C. (Société des Produits Chimiques de Clamecy). Et en 1947, les usines sont en plein essor et emploient plus de 1 200 salariés, Bûcherons compris. Ce patron emblématique transforma non seulement l'économie de la région mais également le visage de la ville à travers les usines, le sport (construction d'un stade), la musique (une Harmonie de la S.P.C.C. ayant à sa

1925. de l'ordre de 40 000 décastères en 1650, tombait à peu près à zéro en amena, au début du XXème siècle une réduction du tonnage de bois, lequel, consommation du charbon pour le chauffage domestique parisien l'augmentation progressive de la



144 - CLAMECY - La Filature au Peruis
Les bois du Morvan, flottant au fil de l'eau, parvenaient à Clamecy et étaient constitués en trains de bois arrivant à Paris par l'Yonne et la Seine. Au cours du XIXe siècle, ce mode de transport est remplacé par

L'histoire de Clamecy a été marquée fortement par son rôle joué dans l'approvisionnement de Paris en bois de chauffage, commerce instauré par Jean Rouvet en 1549.

Carte de Cassini



Un arrêté préfectoral du 3 juin 2004 a institué un **zonage archéologique** dans lequel toute demande au titre du droit des sols ou de travaux susceptibles de remanier le sol en profondeur est soumis à une consultation préalable dès lors qu'elle porte sur une superficie supérieure à 200 m². Indépendamment et même en dehors de ce périmètre, il est rappelé que toute découverte fortuite de vestige archéologique doit être signalée à la mairie qui prendra le service régional de l'archéologie.



Clamecy est une ancienne ville dont l'origine est probablement romaine, comme le laissent penser certaines découvertes archéologiques faites en son centre, entre l'ancien château comtal et la collégiale Saint-Martin.

[Source : Extrait du rapport de présentation du PLU - 13 décembre 2010]

B.2.1 UN PEU D'HISTOIRE

B.2/ PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Cette lecture se trouve d'autant plus complexe que les quartiers ne sont pas clairement identifiés par un caractère très hétéroclite du bâti sur le territoire, hormis sur les parties les plus anciennes. Par ailleurs, **la présence de l'eau est un marqueur fort du paysage urbain**, la ville étant traversée en son cœur par l'Yonne, le Beuvron, et le canal du Nivernais.

Le bourg de Clamecy est très ancien. Originellement, bourg médiéval enceint, comme en témoigne sa forme. Quelques anciens édifices à pans de bois et encorbellement témoignent de cette époque. Certains sont classés monument historique, telle que la maison à pans de bois, rue du Pont-Châtelain, et d'autres sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (Ancien Hôtel de Bellegarde).

De plus, le centre ancien est également **doté d'un Secteur Sauvegardé** dans lequel le plan de sauvegarde et de mise en valeur a été approuvé en 1999. Après plusieurs siècles de développement à l'intérieur des limites ancestrales, le

développement s'est opéré d'abord sous une forme concentrique (les faubourgs), puis linéairement le long des axes majeurs, puis en étoffement de ces axes.



Sur la **périphérie**, les évolutions technologiques du XX^{ème} siècle ont permis aux édifices de s'exonérer des règles traditionnelles de construction. De plus le développement des communications a conduit à l'importation de style étranger à la région.

Les édifices de la couronne urbaine sont donc très disparates :

- Une volumétrie parfois complexe,
- Des matériaux le plus souvent enduits en couleur et en granulométrie diverse,
- Des toitures de toutes pentes et tous matériaux



En ce qui concerne la forme urbaine, les différences entre centre traditionnel et extensions récentes sont encore plus frappantes. Jadis, contrainte par la nécessité d'économiser la terre, de se protéger en se rassemblant, de rationaliser les déplacements (raccourcir les parcours pédestres, éviter les côtes), la rue conduisait d'un endroit à un autre, limitait la consommation de l'espace, regroupait densément les constructions.

Ces dernières décennies ont marqué la rupture avec ces principes ancestraux dans une recherche de « privatisation » de l'espace et de rupture avec la grégarité :

- Les constructions ont cherché à s'isoler et à disposer autour de la construction de terrains d'agrément,
- Les voies en impasse se sont généralisées, limitant la circulation hors riverain
- Les espaces publics se sont excentrés
- La circulation routière a envahi l'espace collectif mais aussi privatif

Les faubourgs sont eux aussi clairement identifiés ; ils se sont développés tout d'abord en passant les cours d'eau, le Beuvron vers l'Ouest (rue du président Wilson) et l'Yonne vers le Nord (Bethléem).

Ces faubourgs se sont ensuite progressivement étendus, en continuité de ceux ancestraux, linéairement vers le Sud, rue de l'abreuvoir, puis sous la forme de demeures plutôt bourgeoises ou urbaines du XIX^{ème} (simili haussmannienne) surtout vers le Nord et le Sud-Est.



De ce fait **les faubourgs ont un caractère hétérogène** où les bâtiments se mêlent avec des hauteurs,

des aspects, des volumétries très variés.

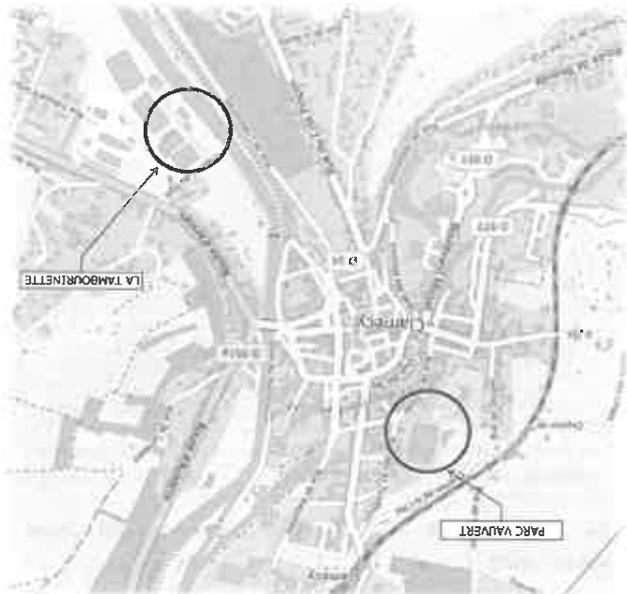
Les constructions faubouriennes sont pourtant caractérisées en général par l'étroitesse de leur parcellaire et donc de la façade bâtie, par un ordre continu et serré des édifices le long de la voie, par des constructions profondes dont la hauteur en fond de parcelle est souvent plus réduite qu'en front de voie pour laisser l'importance à celui-ci. Cependant une certaine distension du bâti est constatée dans les faubourgs les plus récents. Les constructions sont le plus souvent à la limite de la voie ou avec un très léger recul.

Le bâti quant à lui est essentiellement marqué par les caractéristiques suivantes :

- Ce sont souvent des parallélépipèdes qui se sont complexifiés avec le temps en ayant adossé de petits volumes.
- D'une hauteur de R+1 ou R+2 mais exceptionnellement un troisième niveau qui est alors en comble partiel.
- Leur façade sur rue est souvent plus travaillée que celle en partie arrière.
- Les toitures sont à pentes, le plus souvent assez marquées (au moins 40°) pour les constructions les plus basses et plus plates pour les constructions les plus hautes :
 - Les matériaux de construction sont le plus souvent la pierre, qui reste rarement apparente, et est recouverte d'enduit en tout ou en partie.
 - Les clôtures sur rue sont le plus souvent des murs, parfois assez hauts. Les espaces publics sont variés et s'articulent autour d'un réseau de rues où la place réservée à la voiture reste limitée du fait de l'étroitesse des espaces publics initiaux et de leur pente parfois notable.

Centre-ville : Outre les chemins de randonnées extérieurs à la ville, les espaces de loisirs sont essentiellement « La Tambourinette » et « Le Parc Vauvert ». Ce dernier a un caractère urbain et reste de dimensions modestes. Il n'existe pas de vaste espace végétal dans le cœur de ville.

Deux espaces de loisirs et de détente en périphérie du



(Extrait du rapport de présentation du PLU)

B2.4 LES AUTRES SECTEURS



l'habitat pavillonnaire avec des qualités et densités très diverses selon la sensibilité de l'habitant. Ils sont aussi très présents dans les ensembles de logements collectifs même si leur localisation, le plus souvent enserré dans le bâti, les rend essentiellement destinés aux habitants logeant à proximité immédiate. Puis dans la dernière partie du XXème siècle et le début des années 2000, l'habitat se distend de plus en plus et l'architecture finit de perdre son caractère local dans le cadre d'une production pavillonnaire à une échelle nationale.

Contrairement aux quartiers de faubourg, les espaces verts sont très présents dans cette urbanisation. Ils accompagnent largement



aux volumes (hauteur, largeur, longueur) et aux aspects les plus variés. Les espaces publics ou collectifs sont indifférenciés et sont les espaces résiduels. Là encore les surfaces vouées à la voiture sont importantes (parking, route...).

C'est ainsi que se côtoient des édifices semi privatif et la voie. traitement entre l'espace privatif ou de leur hauteur et de l'absence de fait essentiellement du fait de la ville

Ces constructions sont discordantes avec le reste de la ville

de la ville

discontinues, occupent la quasi-totalité de l'espace. Mais c'est essentiellement dans la période d'après-guerre que cette logique conjugée à la nécessité de produire massivement du logement conduit à faire émerger une ville en rupture totale avec le bâti ancestral.



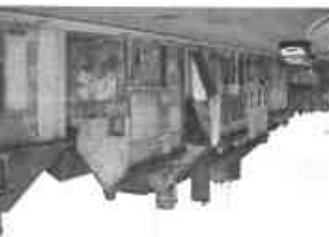
La végétation urbaine se réduit au parc Vauvert composé de grands arbres dont faubourgs.

Le cadre boisé est en fait assuré par les plantations des espaces naturels qui cementent la ville et dont leur implantation en hauteur fait qu'il reste bien présent sur les

Le caractère très minéral de la ville ancestrale n'a laissé que peu de place à cette végétation, l'espace public essentiellement minéral. Toutefois des aménagements urbains récents tentent de réintégrer la végétation urbaine sous la forme d'îlots et de plantations d'alignements. De même, le relief (les coteaux abrupts) et l'érotisme des parcelles ancestrales n'ont laissé que peu de place aux jardins.



La végétation des espaces urbains s'exprime essentiellement sous la forme de parc accompagné de maisons de maître. En effet, les arbres qui ponctuent habituellement l'espace public sont ici très rares.



Une part de ce patrimoine est fort dégradée, notamment sur les secteurs originellement les plus populaires.

logements ne sont plus adaptées à la demande et aux modes de vie actuels. Ceci est essentiellement le cas sur le secteur dit de Bethléem dont certaines constructions sont désormais trop déclinées pour être renouvelées.

Les quartiers d'activité économique sont particulièrement identifiables par une forme urbaine et une architecture bien caractérisée. Ils sont beaucoup plus grands et sur des parcelles de forme homogène grossièrement rectangulaire et de surface importante.

Le plus souvent isolée sur leur parcelle pour optimiser le fonctionnement du bâtiment, une grande part de ces bâtiments, conçus par des architectes fait preuve d'une recherche qualitative. Cependant celle-ci, recherche plus à traduire une image de l'entreprise, qu'à s'insérer ou participer à un ensemble urbain.

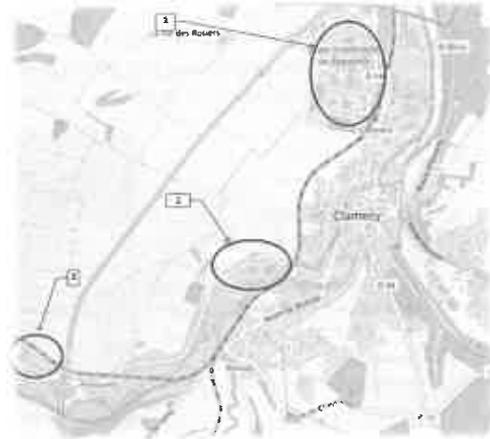
En outre, **les espaces publics sont dévolus au trafic de poids lourds** et sont donc très largement dimensionnés, ce qui leur donne un aspect en rupture avec le reste de la ville, même lorsqu'ils attestent d'une démarche qualitative.

Ces quartiers d'activités se distinguent en plusieurs entités :

- ⇒ 1 Le quartier d'activité le plus récent, au Nord-ouest de l'agglomération. Il est venu en appui de la zone d'activité originellement constituée de la société Rhodia le long de la voie ferrée. Ce quartier propre et fonctionnel s'articule sur un ensemble de voies qui se desservent sur la RN 151. Les liaisons automobiles sur la ville restent pourtant agréables et pratiques. Cela permet donc à la fois aux poids lourds d'accéder aux entreprises directement depuis la route nationale et aux usagers et employés de venir depuis le centre-ville ou depuis les quartiers d'habitat. Ce quartier est en grande partie rempli et n'offre plus que quelques possibilités d'implantation en partie centrale et en appui de la voie ferrée.
- ⇒ 2 Le long de la RD 977, voie qui mène au hameau de Pressures et ancienne RN 151, des activités commerciales de toute taille et des artisans initialement attirés par la circulation de transit, se mêlent aux habitations. Les constructions sont serrées entre la zone inondable du Beuvron et le coteau abrupt de la Galette. Les constructions y sont disparates et disséminées. Des terrains restent non encore bâtis. Le développement économique de ce secteur est contraint par la zone inondable. Les entreprises les plus importantes (grande surface commerciale et société de négoce de matériaux) qui accueillent du public, sont en zone d'inondation et ne peuvent quasiment plus s'étendre. Il s'agit de plus d'une des principales entrées de ville dont la qualité est très

moyenne alors que l'on se trouve seulement à quelques centaines de mètres du centre-ville.

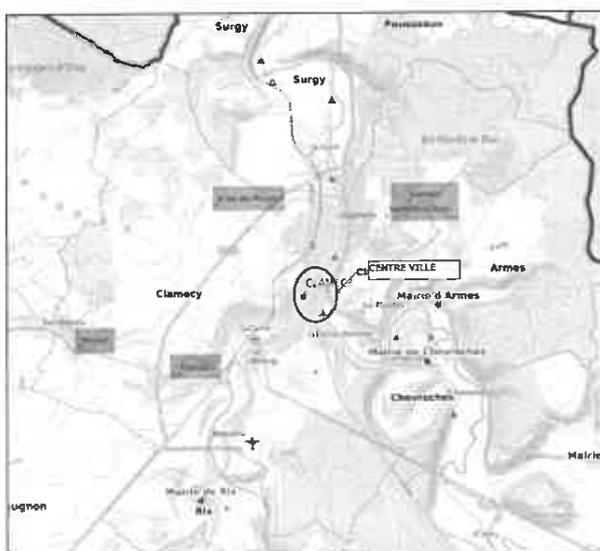
- ⇒ 3 La zone des Hâtes, non loin de l'échangeur entre la RN 151 et la RD 977 est occupée par une entreprise et se résume à quelques bâtiments en partie Ouest et un vaste espace imperméabilisé à l'Est. Là encore cet ensemble est peu valorisant pour le paysage. De plus, bien que longeant la voie ferrée, ce petit pôle d'activité ne profite pas de l'atout considérable que constitue une telle desserte.
- ⇒ Enfin une entreprise localisée à cheval sur le territoire communal et sur la commune de Rix est enserrée dans la zone naturelle et les impacts sur la commune sont réduits



Enfin, **les hameaux** de Moulot, Pressures, Sembert le Haut, Le Val des Rosiers ainsi que la plupart des écarts **sont constitués originellement de bâtis traditionnels de type rural**, implantés le long d'une voie ou d'un chemin rural, en ordre discontinu et séparés de la ville initiale.

En dehors de ces hameaux, des constructions isolées en plaine ou en vallon ont, à l'origine, une architecture significative de leur fonction (moulins, fermes, demeures ou humbles logements ...). Quelques constructions pavillonnaires sont venues s'adjoindre plus ou moins à proximité. Ces constructions ont évolué différemment les unes prenant un caractère patrimonial marqué, comme le château de Pressures, les autres ayant reçu de multiples appendices ou adjonctions fonctionnelles comme des hangars métalliques. Par ailleurs l'avancée de l'urbanisation gagne ou a gagné des bâtiments ancestraux qui originellement se trouvaient isolés dans le milieu naturel.

Il en a été ainsi de la ferme Blanche enserrée progressivement dans l'urbanisation et qui a perdu sa vocation agricole pour devenir un équipement public culturel.



B2.5 LES ELEMENTS D'ARCHITECTURES REMARQUABLES

La collégiale est le principal monument de Clamecy.

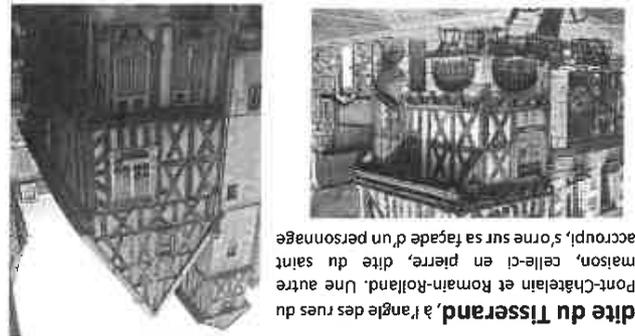
Construite du XIII^e siècle au XVI^e siècle, elle comporte une façade élanée et une puissante tour flamboyante hérissée de gargouilles.



La collégiale voisinait initialement avec le château des comtes de Nevers, si bien que le symbole du pouvoir religieux et le symbole du pouvoir civil se faisaient face au cœur de la ville. Transformée au fil du temps, la vieille forteresse des seigneurs de Clamecy a finalement disparu : il n'en reste que les caves, visibles depuis la rue du Vieux-Château. Le pouvoir local s'est cependant maintenu au même lieu car, presque à l'emplacement du château disparu, a été construit de 1859 à 1861

l'imposant hôtel de ville, en pierre de taille, qui abrite au rez-de-chaussée la halle où se tient le marché, tandis que ses étages accueillent les services municipaux.

Autour de la collégiale et de la mairie s'étend ce centre-ville dont l'ancienneté et l'homogénéité lui ont valu de devenir **secteur sauvegardé en 1985**. Au bord de ses rues souvent en pente s'élevaient encore quelques maisons à colombages, dont la plus célèbre est **la maison dite du Tisserand**, à l'angle des rues du Pont-Châtelain et Romain-Rolland. Une autre maison, celle-ci en pierre, dite du saint accroupi, s'orne sur sa façade d'un personnage sculpté d'où lui vient sa dénomination. On batteit monnaie à cet emplacement au Moyen Âge, comme l'évoque le nom de **la rue de la Monnaie**, qui longe l'édifice. **La maison du Chapitre Saint-Martin**, proche de la collégiale, présente pour sa part des colombages et des parties en pierre.



Ces très anciennes demeures voisinent avec des immeubles bâtis essentiellement entre le XVII^e siècle et le XIX^e siècle. La ville compte aussi quelques **hôtels particuliers** comme **l'hôtel More de Tannerre** (actuel centre culturel Romain Rolland), rue Bourgeoise, construit sous Louis XIV, et dont les vastes caves servent aujourd'hui de lieu d'exposition.



Rue du Grenier-à-Sel, le magnifique **hôtel Frotter**, du milieu du XVIII^e siècle, est précédé d'une cour intérieure.

Comme la médiathèque, **ancienne école royale d'artillerie**, qui s'élève au bas de la rue, il est de la plus pure disposition classique.



L'hôtel de la caisse d'épargne (cf. photo ci-jointe), construit de 1907 à 1909 et inauguré en 1910, apporte entre ces deux édifices un couleur de pierre plus claire et une richesse de sculptures destinée à traduire la puissance financière de l'établissement.

En dehors de ce centre-ville qui correspond au périmètre de la cité autrefois entourée de remparts, s'étendent des faubourgs et des avenues bordées de maisons.



À l'est, près de l'Yonne, **le faubourg de Bethléem** tient son nom d'une singularité de l'histoire locale : l'existence en ce lieu de l'évêché de Bethléem, du Moyen Âge à la Révolution. Un comte de Nevers, Guillaume II, avait fondé à Clamecy un hôpital et une chapelle. Son petit-fils, Guillaume IV, partit en croisade en Palestine. Avant d'y mourir, il légua l'hôpital de Clamecy à l'évêché de Bethléem. Lorsque l'évêque de Bethléem fut chassé de son diocèse par les infidèles, il vint s'installer à Clamecy. Il eut des successeurs jusqu'au Concordat de 1801. Il avait aménagé à Clamecy une petite cathédrale, dont une partie subsiste, transformée en salle de restaurant. De 1926 à 1927, l'abbé Pautigny a fait construire à proximité, dans un style inspiré du byzantin, une église paroissiale placée à son tour sous le vocable de **Notre-Dame de Bethléem** pour rappeler ces souvenirs historiques, édifice aujourd'hui labellisé **Patrimoine du XX^e siècle**, et propriété de la ville de Clamecy.



Au sud, la rue du Crot-Finson, jalonnée de villas, réserve, elle aussi une singularité historique, puisqu'il s'y élève **un obélisque** que les Clamecycois appellent la colonne des insurgés. Ce monument de pierre rappelle la résistance locale au coup d'État du 2 décembre 1851. Clamecy fut une des rares villes de province à se révolter contre le coup de force. La « colonne » commémore la répression de cette insurrection.



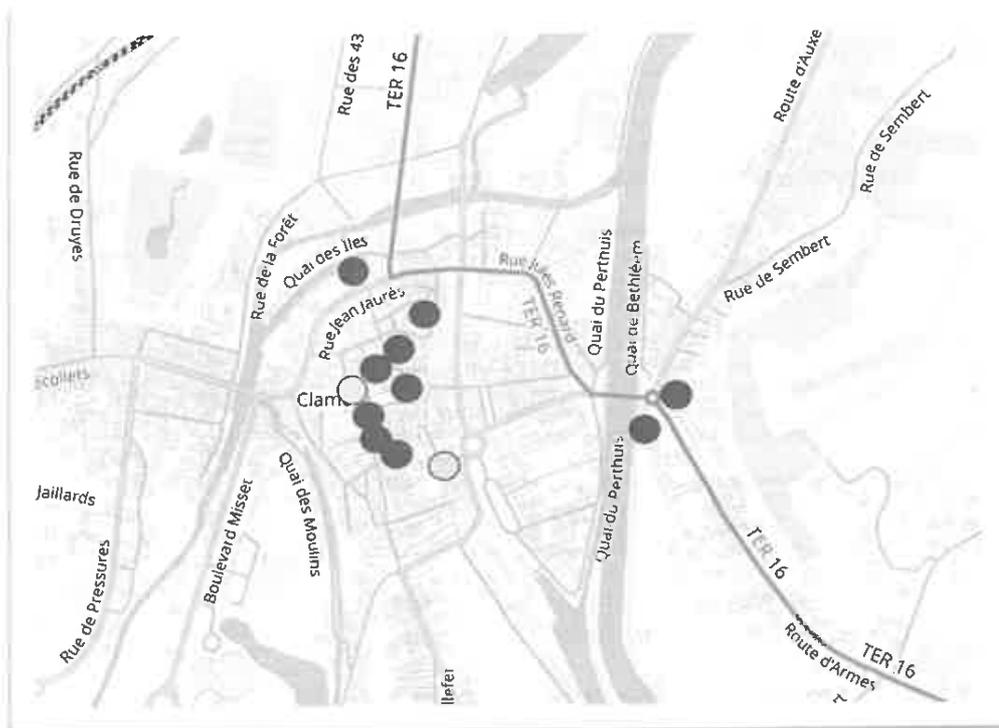
Au nord, l'avenue de la Gare est bordée quant à elle de **plusieurs belles demeures édifiées à la fin du XIX^e siècle** et au début du XX^e siècle par la bourgeoisie locale. L'avenue passe non loin du **parc Vauvert**, ancien domaine d'une famille noble, maintenant propriété de la ville, avec le « château » qui l'agrémentait.



Encore plus au nord, entre l'Yonne et le chemin de fer, s'étend l'emprise de la principale usine de Clamecy, appartenant maintenant au groupe Solvay. Fondée en 1894, elle connut un développement exceptionnel au milieu du XX^e siècle, sous le nom de S.P.C.C., Société des Produits Chimiques de Clamecy.

CARTE DES BATIMENTS CLASSES et INSCRITS

BATIMENTS CLASSES ●
BATIMENTS INSCRITS ○



Page n°15

B.3/ LE PAYSAGE NATUREL ET L'ENVIRONNEMENT

B3.1 LA GEOGRAPHIE

Densité	121.4 hab./ m ² (INSEE 2018)
Superficie	3 026 hectares soit 30,26 km ²
Altitude	Minimale 145 m, Maximale 281 m, Moyenne 203 m
Climat	Climat océanique avec été tempéré

La **topographie** de la région de Clamecy est très marquée par le réseau hydrographique. **Les plateaux sont entaillés par les vallées de l'Yonne, du Beuvron et du Sauzay.**

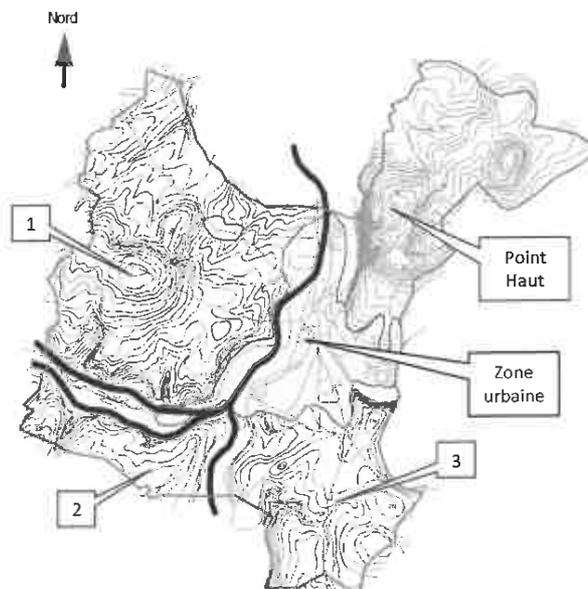
Ainsi Clamecy s'inscrit sur un territoire vallonné où les zones de fortes pentes s'étirent le long des vallées.

Les points bas se situent naturellement en fond de vallée de 160 m à Moulot dans la vallée du Sauzay à près de 145 m près de l'Yonne. Le point haut est quant à lui au lieu-dit « Semberbert » qui domine Clamecy de ses 281 m.

Notons que ces versants abrupts donnent sur l'agglomération.

Par conséquent, **3 zones de plateaux** se dessinent :

- 1 - Le plateau de « Beaumont » dont l'altitude varie de 175m à 271m. Il s'étend à l'Ouest de l'agglomération jusqu'au lieu-dit « Beaumont ». Au contact avec les vallées, la dénivellation est forte au niveau des « Méchantes Vignes », au Sud-Ouest de la ville ;
- 2 - Le plateau de « Breugnon », d'une altitude de 175m à 241m, est limité par les vallées du Sauzay et du Beuvron. Il se raccorde par des versants marqués sur la vallée du Sauzay ;
- 3 - Le plateau du « Bois du Marché » d'une altitude s'échelonnant de 200m à 250m. Il est l'interfluve entre l'Yonne et le Beuvron, c'est pourquoi, il plonge par des coteaux abrupts sur ces derniers.



Carte topographique CLAMECY (Source : rapport de présentation du PLU 2010)

Page n°16

Le Nivernais est sous l'influence d'un climat océanique dégradé. Dans la région de Clamecy, l'influence est encore moins nette, on se situe dans une zone de transition vers une tendance semi continentale. L'influence océanique se traduit par un temps changeant, des pluies fréquentes tout au long de l'année (maximum observé en automne et minimum en été). La tendance semi-continentale, quant à elle, se caractérise par une amplitude thermique mensuelle parmi les plus élevées de France (18°C contre 15°C à Paris), des hivers froids accompagnés de fréquentes chutes de neige (sur le Morvan essentiellement). Les étés sont plus chauds que sur les côtes, avec parfois de violents orages.

Clamecy affiche 11,4 °C de température en moyenne sur toute l'année. La moyenne des précipitations annuelles atteints 868 mm (source Climat-date.org). La saison chaude dure trois mois, de juin à mi-septembre, avec une température quotidienne moyenne maximale supérieure à 21 °C. Le mois le plus chaud de l'année est juillet, avec une température moyenne maximale de 25 °C et minimale de 13 °C. La saison froide dure près de quatre mois, de fin novembre à mi-mars, avec une température quotidienne moyenne maximale inférieure à 10 °C. Le mois le plus froid de l'année est janvier, avec une température moyenne minimale de 1 °C et maximale de 6 °C. La région Bourguigne est une région à vents dominants peu marqués, à vents modérés (50 % du temps les vents sont compris entre 2 et 4 m/s) et faibles (le quart du temps les vents sont nuls). Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest, relayés par les vents du Sud et d'Ouest.

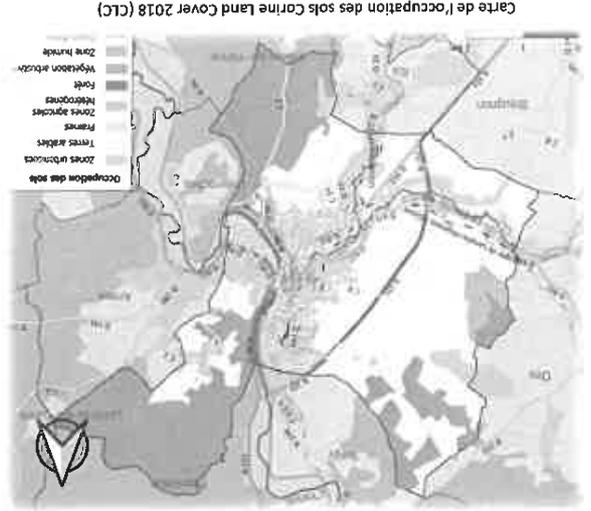
Toutefois, la géographie complexe de la commune lui confère une dualité dans son climat. Les plateaux bénéficient de microclimats ensoleillés, chauds et secs puis venteux. A l'inverse, les vallées sont plus humides et mieux protégées du vent.

B3.2 LE PAYSAGE NATUREL

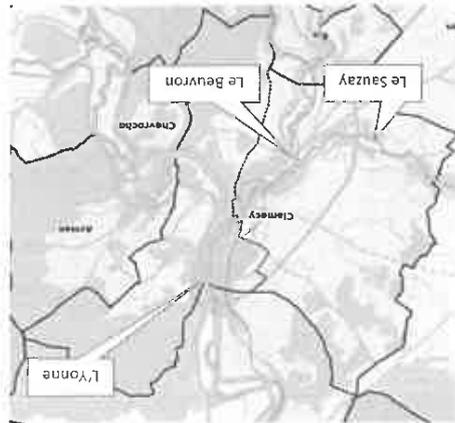
Clamecy est composée de plusieurs entités paysagères conséquentes : les plateaux, les cotreaux, les vallées.

Sur chacune de ces composantes se sont développés plusieurs types d'occupation du sol :

- ↳ Les plateaux à l'Ouest sont majoritairement affectés à l'agriculture alors que les plateaux Nord Est et Sud Est accueillent d'importantes masses forestières
- ↳ Les cotreaux sont boisés,
- ↳ La vallée de l'Yonne et du Beuvron est largement occupée par le bâti, Du fait de ces reliefs, les perceptions sont nombreuses non seulement des plateaux sur la vallée mais également entre les plateaux Nord-Est et Nord-Ouest



Clamecy est une zone de convergence hydrographique. L'Yonne y reçoit le Beuvron peu après la confluence de ce dernier avec le Sauzay.



L'Yonne prend sa source dans le Haut-Morvan, sur les pentes du Mont Preneley. Les

atténuées par le barrage

Pannecière-Charnaud.

Le Beuvron

Originarie de Saint

Reverien, au centre

de la Nivière, le

Beuvron se jette dans

l'Yonne au pied de la

ville de Clamecy.

Le Sauzay

Ce cours d'eau prend sa source à Oudan, au Sud-Ouest de Varzy.

Elément fondamental de

l'économie de Clamecy, il fut

achevé en 1842 et relie Decize à

l'Yonne. Il longe le cours de

A proximité de l'usine Rhodia, il

constitue un bassin de lagunage

entre l'écluse Saint Roch et

l'écluse de la Forêt

Les terroirs agricoles occupent les plateaux et principalement celui de « Beaumont » (Nord-Ouest). La couleur des champs alternant avec celles de la terre tout au long des saisons et l'architecture de leurs bâtiments forment une part du caractère paysager de Clamecy.

Les bois s'étendent sur environ 900 hectares soit plus de 30% du territoire. Une situation qui correspond à peu près à la moyenne départementale.

Les massifs sont localisés principalement sur la partie orientale de Clamecy (« Bois du Marché », « Les Monts le Duc », «...»), tant au Nord qu'au Sud, sur les parties hautes du territoire. Dans certains cas, il s'agit davantage de friches boisées que de bois. L'absence de grands arbres révèle la jeunesse du processus de colonisation des boisements. Alors que des haies bordaient des sentiers il y a encore une trentaine d'années, il n'en reste quasiment plus. Hormis dans les vallées et en clairière sur les hauteurs de Semberf, où les haies prennent plus la forme de langues arbutives, le reste du territoire communal et notamment les zones de plateau en sont quasiment dépourvues.

Les prés se localisent soit dans les fonds de vallée, soit sur les versants trop pentus pour être mis en culture. Ils sont surtout présents dans le

valleyn du Sauzay et en accompagnement du Beuvron. Enfin, l'Yonne, le Beuvron et le Sauzay sont des éléments essentiels du paysage de la commune. Ils sont à la base du relief, ont influencé la répartition des espèces floristiques et l'implantation des clamecycois. Ils sont ponctuellement accompagnés d'une végétation aquaphile qui contribue à l'animation paysagère des fonds des vallons.

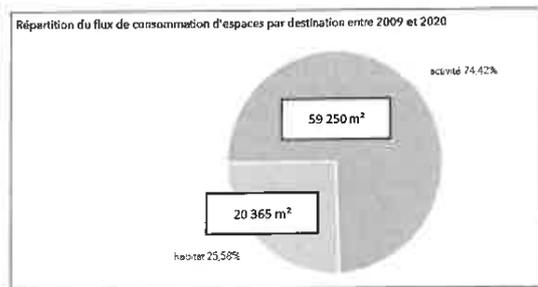
L'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), est marquée par l'importance des territoires agricoles (53,7 % en 2018), une proportion sensiblement équivalente à celle de 1990 (55 %).



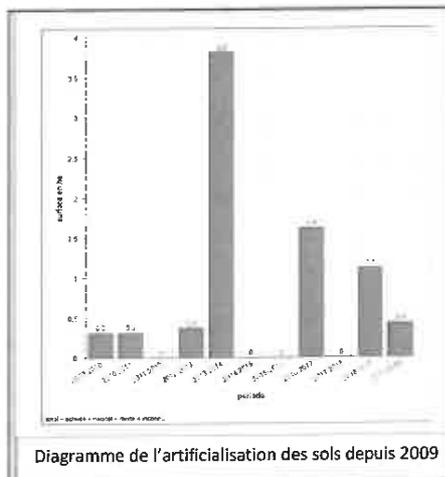
Une artificialisation des sols relativement importantes ces 10 dernières années

(Données pour la période 2009-2020, source Observatoire de l'artificialisation / CEREMA)

79 615 m² (7,96 hectares) de nouvelles surfaces consommées soit 0.26 % de la surface communale nouvellement consommée



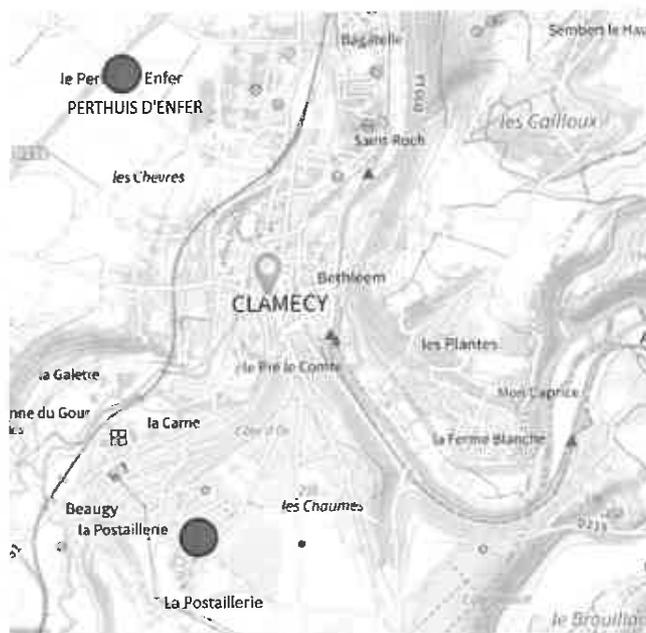
L'artificialisation récente est largement due aux développements des zones d'activités, avec un pic sur les années 2013/2014.



La commune dispose à ce jour d'une réserve foncière de 20 ha au niveau de la ZAC du Perthuis d'Enfer (ZAE gérée par la CCHVNY, sous concession d'aménagement avec Nièvre aménagement)

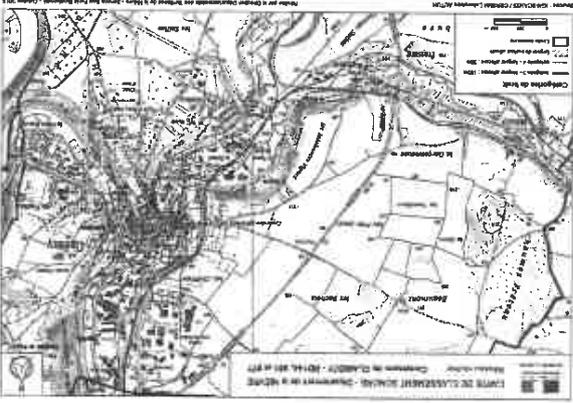


Certains terrains à vocation de lotissement communal sont également encore disponibles dans le quartier de la Postallerie (une vingtaine de lots à vocation d'habitation individuelle).



La qualité de l'air est très correcte. La principale source de pollution atmosphérique émane de la circulation routière des voies RN 151, RD 951, RD 144, et RD 977. Ces voies étant distantes du bourg, la majorité des habitants de Clamecy n'a pas à souffrir de ce trafic routier, seules quelques habitations ou fermes éparées peuvent être concernées. Cette pollution est circonscrite, elle concerne quelques dizaines de mètres de part et d'autre de la voie. Elle se disperse rapidement par le vent. Cette pollution est donc notable par temps anticyclonique, les jours de grande circulation

A NOTER : Aucun terrain n'est listé sur la liste « Géorisques » des terrains susceptibles de présenter une potentielle pollution (ex BASIOL), mais il existe 20 parcelles référencées sur la base CASIAS (carte des anciens sites industriels et activités de service) et susceptible d'être pollués par la nature de leurs activités.



4 Axes routiers répertoriés sur la carte de classement sonore du département



7 installations classées dont une 1 classée SEVESO seuil haut : RHODIA OPERATIONS (groupe Solvay)

L'environnement de la commune de Clamecy se caractérise par une dualité des genres entre espaces naturels et patrimoniaux de qualité puis secteurs industriels. Ainsi, les principales nuisances sont causées d'une part par le parc industriel et notamment les installations classées et d'autre part par les axes routiers les plus fréquentés.

B3.4 L'ENVIRONNEMENT

Le risque de Transport de Matières Dangereuses. La commune de Clamecy est concernée par ce risque sur les voies de communication RN 151, RD 951 et les 2 axes routiers et ferroviaires desservant

Le risque Technologique. Plan de prévention des risques technologiques approuvé en septembre 2011 (société RHODIA – société classée SEVESO)

Le risque Radon. La commune de Clamecy se trouve dans une zone de concentration de radon de 1, ce qui est considéré comme faible. Les cavités souterraines. OUI, 4 mais pas de plan de prévention des risques dans ce domaine

Le risque de coulée de boue et de mouvement de terrain. Plusieurs événements répertoriés. Toutefois, aucun plan de prévention n'est valide ou en cours d'élaboration.

Le risque de rupture de barrage Pannecières-Chaunard. Dispositif d'urgence pour informer et rassembler les personnes en lieu sûr.

Le risque de coulée de boue et de mouvement de terrain. Plusieurs événements répertoriés. Toutefois, aucun plan de prévention n'est valide ou en cours d'élaboration.

Le risque de coulée de boue et de mouvement de terrain. Plusieurs événements répertoriés. Toutefois, aucun plan de prévention n'est valide ou en cours d'élaboration.

Le risque de rupture de barrage Pannecières-Chaunard. Dispositif d'urgence pour informer et rassembler les personnes en lieu sûr.

Le risque inondation. Inondations potentielles issues de la montée progressive du niveau des eaux superficielles de l'Yonne, du Beuvron et du Sauzay, par augmentation du volume collecté d'eau de ruissellement et par remontée de la nappe alluviale alimentée par l'impluvium. Plan de prévention des risques d'inondation approuvé en Juin 2009

Liste des arrêts des catastrophes naturelles

Tempête
 Survenu entre le 06/11/1982 et le 10/11/1982
 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 30/11/1982
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
 Survenu entre le 25/12/1999 et le 29/12/1999
 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 29/12/1999
Inondations et coulées de boue
 Survenu entre le 14/03/2001 et le 16/03/2001
 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 27/04/2001
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
 Survenu entre le 01/07/2018 et le 31/12/2018
 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 17/09/2019
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
 Survenu entre le 01/04/2019 et le 30/09/2019
 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 28/07/2020

B3.3 LES RISQUES MAJEURS ET NATURELS

- **Clamecy est au cœur d'une zone classée en zone de vulnérabilité au nitrate au titre de la qualité des eaux**

L'alimentation en eau potable est assurée à partir du captage du Sauzay (puits du Foulon), situé sur la commune de Clamecy et le captage de la Fontainerie implanté sur la commune de Beuvron. Un périmètre de protection est respecté autour des puits et une politique volontariste est menée par l'Agence de l'Eau et les collectivités pour améliorer la qualité des eaux.

- **Peu de connaissance de la qualité des eaux des cours d'eau**

Concernant la qualité des eaux de l'Yonne et du Beuvron, les résultats fournis sur le site de la DREAL sont assez anciens (2006), mais semblent corrects sur tous les indicateurs au niveau de Clamecy.

Concernant les eaux de baignades, le site de baignade de Coulange-sur-Yonne (quelques kilomètres en aval de Clamecy) a connu des mauvais résultats depuis 2015, avec une fermeture de la baignade pour la saison 2019, et des résultats insuffisants en 2021.

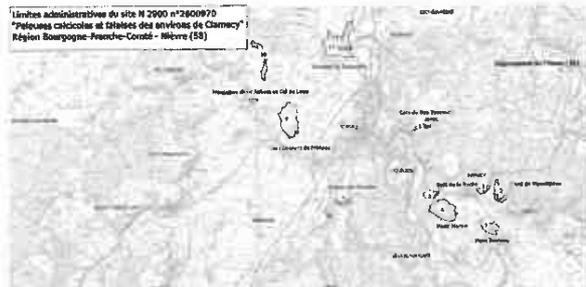


A noter qu'en 2022, la commune de Clamecy ouvre un lieu de baignade sur l'Yonne, à la Tambourinette. Un suivi de la qualité de l'eau va donc être mis en place

- **3 ZNIEFF**

- COTES AU MAITRE ET CHARMOIS A RIX ET CLAMECY (50.76 Ha)
- ROCHERS DE BASSEVILLE (187.74 Ha)
- GROTTTE DE CLAMECY (220.74 Ha)

- **SITE NATURA 2000** : Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy



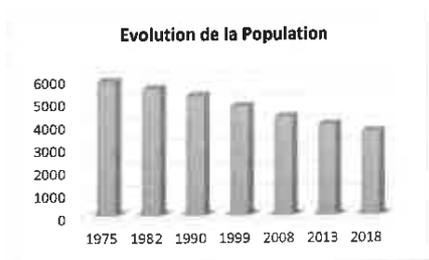
B4/ LES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

B4.1 LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

NB : Le diagnostic démographique est réalisé à partir des données INSEE 2018

A - Evolution de la population

Indicateurs	CLAMECY	CCHNVY
Population au dernier recensement 2018	3 674	12 187
Densité de population	121.41	24.30



Clamecy est en perte de population notable depuis 1975, avec une perte de 1 426 habitants (soit 24.08 %) en 43 ans.

	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	5 922	5 590	5 284	4 806	4 331	3 993	3 674
Densité moyenne (hab/m ²)	195,7	184,7	174,6	158,8	143,1	132,0	121,4

270 départs

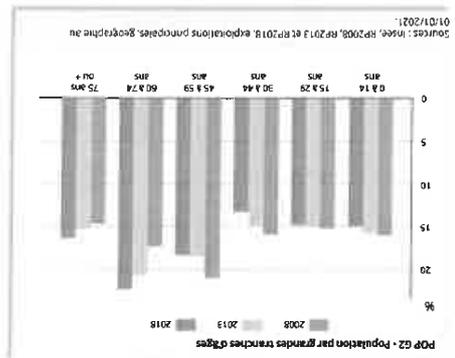
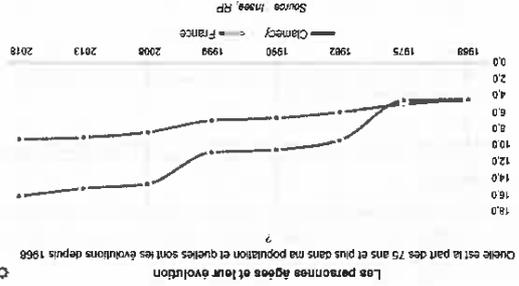
Sur une année, en 2018, à Clamecy, 205 personnes sont venues habiter la ville-centre et 270 départs ont été, dans le même temps, enregistrés. Le solde est donc négatif de 65.

⇒ La population légale 2019 est de 3 590 personnes (source RP 2019 INSEE)

	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,8	-0,7	-1,0	-1,1	-1,6	-1,7
due au solde naturel en %	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,5	-0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	-0,6	-0,7	-1,0	-1,1	-0,9
Taux de natalité (‰)	14,6	13,2	11,3	11,6	10,8	9,8
Taux de mortalité (‰)	13,5	13,9	14,4	13,4	16,2	17,3

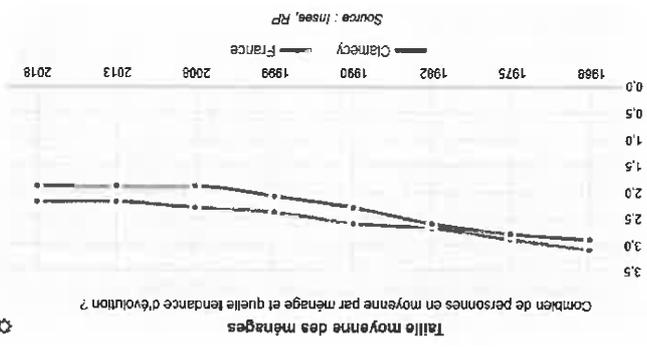
On note une accélération de la perte moyenne annuelle depuis les années 2000.

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus



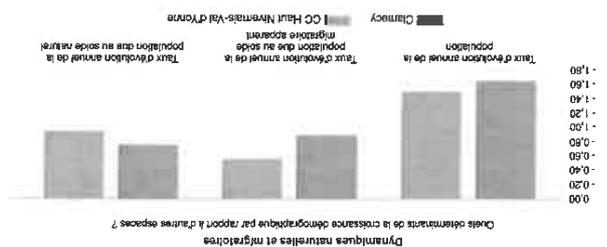
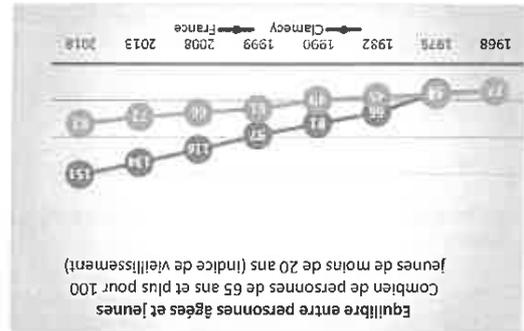
B - Structure par âge de la population : un vieillissement important.

La taille moyenne des ménages est de 1.89 en 2018 (France 2.19)



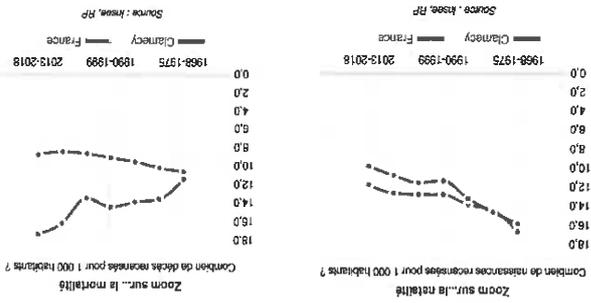
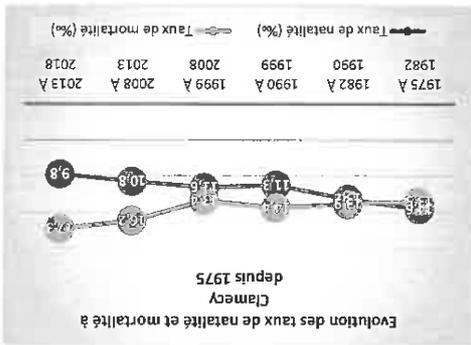
C - Structure des ménages

Pour Clamecy, l'indice de vieillissement montre un rapport très défavorable aux jeunes, une situation qui s'aggrave entre chaque recensement. et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

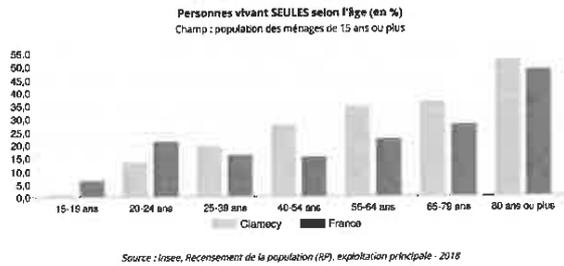


En particulier, entre 2013 et 2018, le taux d'évolution annuel de Clamecy est de -1.7% (solde migratoire et naturel quasiment identique), ce qui est légèrement supérieur au taux d'évolution annuel du territoire de la Communauté de Communes (-1.42).

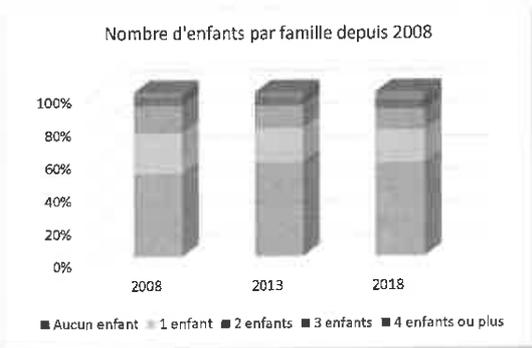
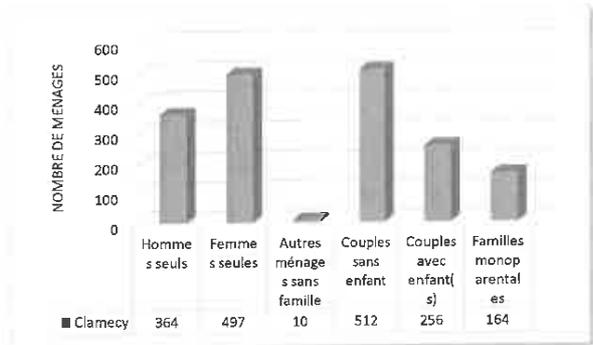
Si l'évolution du taux de natalité communal est comparable à celui du niveau national, l'évolution du taux de mortalité est inversée à une forte augmentation depuis les années 2000.



⇒ **47.75 % des ménages sont composés d'une seule personne, toutes les tranches d'âges au-dessus de 25 ans sont concernées**



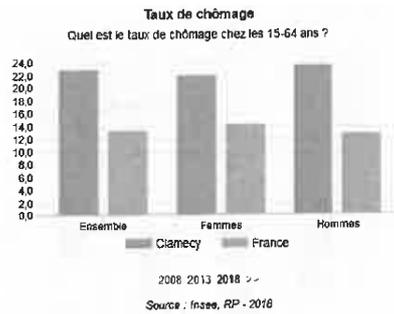
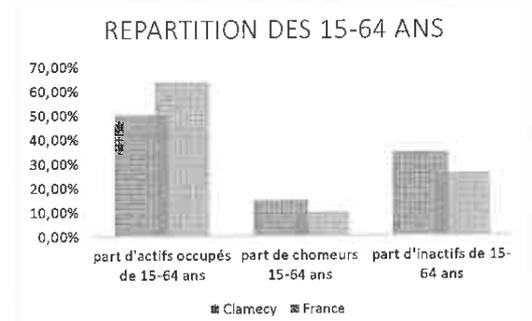
⇒ La structuration du nombre d'enfants par famille est stable sur les 3 derniers recensements, avec **une prédominance des familles sans enfants** très nette (plus de 52%).



EN RESUME :

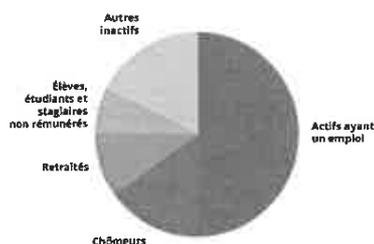
- 25% de population en moins en 40 ans
- Une accélération de la perte démographique depuis les années 2000
- Un taux de mortalité en forte hausse depuis 2000
- Un indice de vieillissement très défavorable aux jeunes
- Près de 50% des ménages composé d'une seule personne
- Une prédominance des familles sans enfant.

B4.2 LA POPULATION ACTIVE

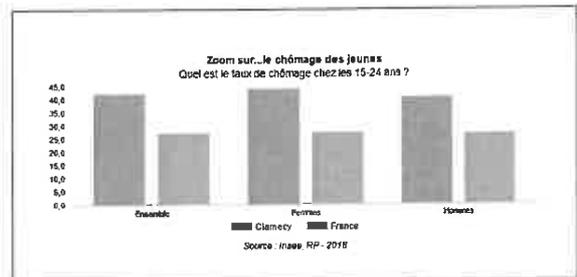


- ⇒ **La population de 15-64 ans** représente 1 984 personnes soit **54% de la population générale**.
- ⇒ Seul **50%** de la population des 15-64 ans est **active avec emploi**.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



⇒ le **taux de chômage** est de près de **23%**, soit le double du niveau national...

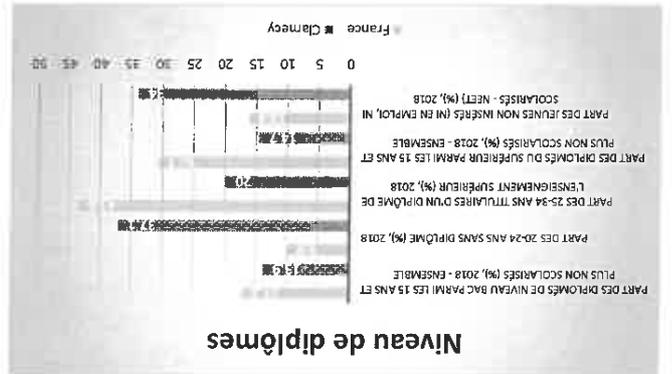


... Avec une très **forte proportion de chômage chez les jeunes (42.4%)** ...

EN RESUME :

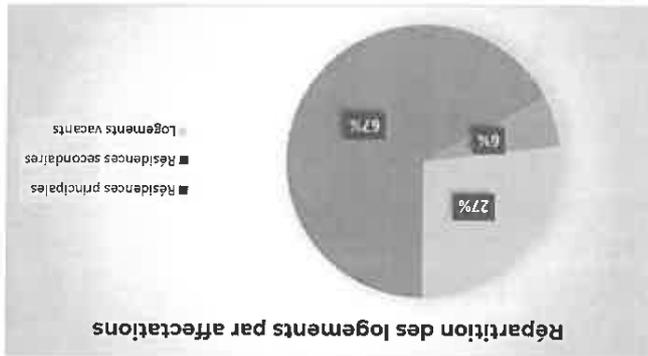
- 54 % de la population est en âge de travailler
- Le taux de chômage est près du double du niveau national (23%)
- Plus de 42% de chômage chez les moins de 25 ans
- Une forte dominante d'employés et d'ouvriers
- Des jeunes peu ou pas diplômés
- 1/3 des jeunes non insérés (en augmentation)

⇒ Plus de **34% des jeunes** sont non insérés,
 ⇒ Plus de **37% des jeunes** de - de 25 ans sont sans diplôme, soit plus de 4 fois le niveau national,



Niveau de diplômes

Près de 27 % de logements vacants, plus de 3 fois plus que la moyenne nationale.



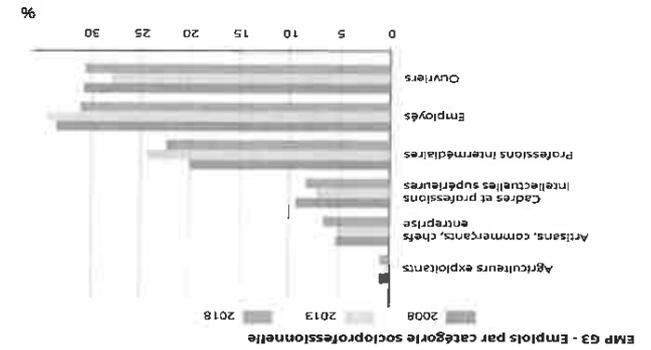
Répartition des logements par affectations

Source Observatoire de l'Habitat Villes de France à partir des données INSEE 2012-2017

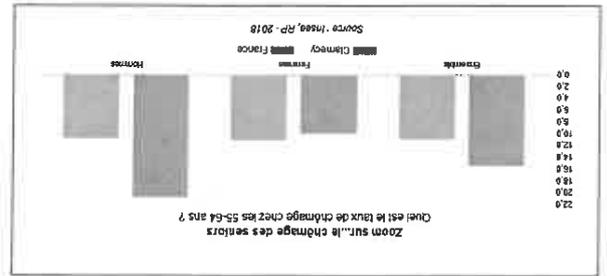
Clamecy		France	
Actual	Evol. en %	Actual	Evol. en %
1 862	-1,60	1 862	6 075
170	-3,53	170	1 766
743	4,34	743	1 845
Logements vacants		Logements vacants	

Clamecy compte 2 775 logements en 2017, dont 67% en résidences principales et 6% en résidences secondaires.

B4.3 L'HABITAT

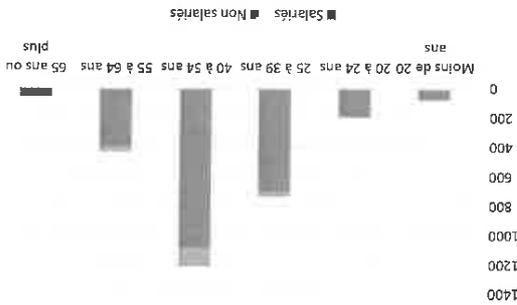


⇒ Un profil socio-professionnel des actifs dominé par les employés et ouvriers (64%)



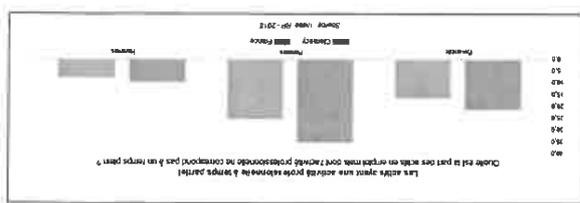
...et un taux de chômage des seniors très défavorables aux hommes.

⇒ Une très grande majorité de salariés



Nature des emplois par âge (insee 2018)

⇒ Plus de **20% des actifs** ont un emploi à temps partiel, avec une part majoritaire de femmes.

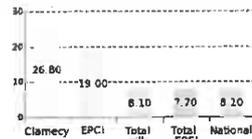


⇒ Un nombre de cadre assez bas : 24,9% cadres pour 100 ouvriers

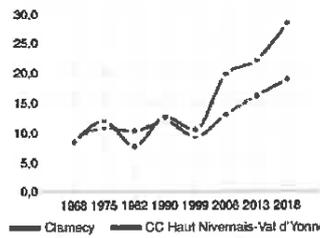
Taux de vacance totale en %

Clamecy	EPCI	Total villes	Total EPCI	Total National
25.8	19	8.1	7.7	8.1

Source : RPI S 2019 et HSEE 2017



Evolution de la part des logements vacants / total du parc de logements



Source : Insee, RPI

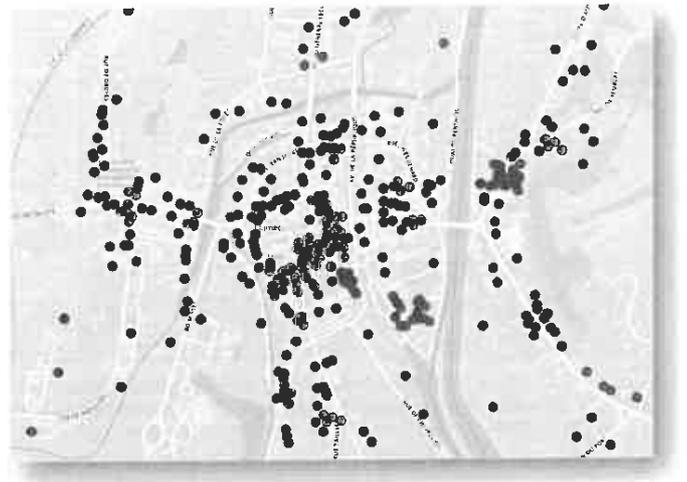
Source : CC VAL D'YONNE
Traitement GTI

	Nb de logements vacants 2020	Nb de logements dont la vacance a débuté avant 2015	Nb de logements vacants offrant 5 pièces et +
Clamecy	691	242	70

Clamecy

Le nombre de logements vacants est en **augmentation constante** depuis les années 2000, avec une accélération de ce nombre depuis 2015.

Représentation visuelle de la localisation des logements vacants
(Source URBANSIMUL – CEREMA)

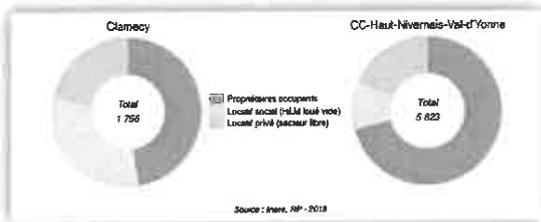


Les logements vacants sont situés majoritairement en **centre ancien** (secteur sauvegardé), le long des voies d'entrée de ville (Route d'Armes, Faubourg de Bethléem,) et de manière diffuse dans les autres quartiers anciens.



Page n°31

67 % des logements sont des résidences principales, réparties de manière quasiment égale entre propriétaires et locataires, ce qui fait exception par rapport à l'EPCI : 69% de propriétaires et au département : 67.6%)



Source : Insee, RP - 2018

La part de **propriétaires occupants** est largement moindre à Clamecy que sur le territoire de la Communauté de Communes (46% contre 69% en 2017). Cependant, on note une tendance à l'augmentation de cette part. **52% des habitants résident depuis plus de 10 ans dans leur logement.**

	Clamecy		EPCI	
	Actuel	Évolution	Actuel	Évolution
Résidences principales	1 862	-4,40 point(s)	6 075	-2,98 point(s)
% des propriétaires dans les résidences principales	46	2,35 point(s)	69	1,19 point(s)
% des locataires dans les résidences principales	51	-2,20 point(s)	28	-1,11 point(s)
dont locataires du parc privé (yc. meublés et hôtels)	21	-2,68 point(s)	18	-0,59 point(s)
dont locataires du parc social	29	0,49 point(s)	10	-0,52 point(s)

Source INSEE 2012 - 2017

Carte du statut d'occupation des unités foncières
(Source URBANSIMUL – CEREMA)



Occupation des logements

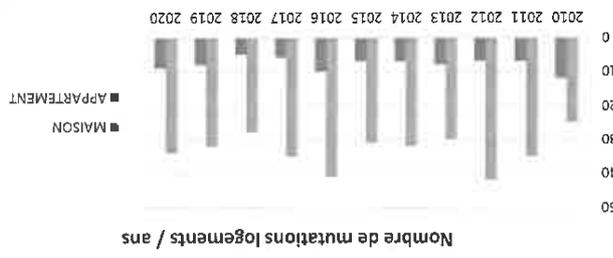
- logement(s) principalement occupé(s) par les propriétaires
- logement(s) principalement loué(s)
- logement(s) principalement vacant(s)
- logement(s) principalement meublé(s)
- autres

La localisation cartographique du statut d'occupation des logements montre que le **centre ancien** est largement caractérisé par un **statut principalement locatif ou vacant**, les propriétaires occupants étant situés plutôt dans les périphéries.

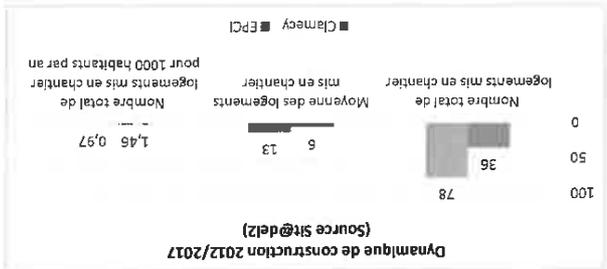
Page n°32

Années	APPARTEMENTS			MAISONS			Total
	Nombre de mutations en € par m² bâti (nbr de logements)	Prix moyen mutations moyen en € par m² bâti (nbr de logements)	Nombre de mutations (nbr de logements)	Prix moyen mutations moyen en € par m² bâti (nbr de logements)	Nombre de mutations (nbr de logements)	Total	
2010	12 (50)	504,81 €	25 (31)	959,45 €	37	812,00 €	
2011	7 (15)	500,39 €	35 (43)	812,02 €	42	760,08 €	
2012	7 (35)	562,91 €	42 (45)	843,39 €	49	803,32 €	
2013	8 (18)	466,78 €	30 (35)	1 054,13 €	38	930,48 €	
2014	7 (18)	541,27 €	32 (38)	645,06 €	39	626,43 €	
2015	7 (20)	451,86 €	31 (44)	665,96 €	38	626,52 €	
2016	10 (33)	442,72 €	41 (47)	641,37 €	51	601,64 €	
2017	6 (10)	520,01 €	35 (47)	702,19 €	41	675,53 €	
2018	5 (17)	540,00 €	28 (35)	672,92 €	33	652,78 €	
2019	8 (25)	412,85 €	32 (43)	673,73 €	40	621,55 €	
2020	9 (25)	433,43 €	34 (41)	627,97 €	43	587,25 €	
Total	86 (266)	484,16 €	365 (448)	749,24 €	451 (714)	698,58 €	

NB : le nombre de mutation est indiqué à la parcelle, il ne correspond pas au nombre de logements puisque plusieurs logements peuvent se situer sur une même parcelle (source URBASIMUL-CEREMA à partir du fichier foncier DV3F)

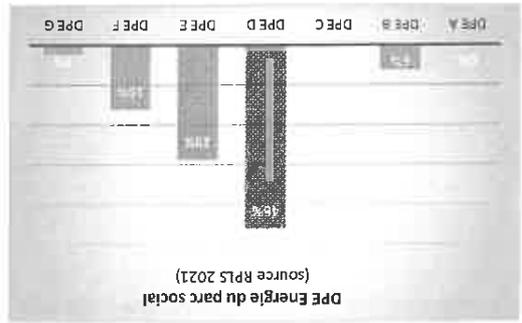


Le marché immobilier de l'habitat est assez peu dynamique avec un nombre de transaction moyen sur les 10 dernières années de 45 mutations annuelles.



La dynamique de construction est assez faible, 1,46 logements mis en chantier par an pour 1000 habitants contre 4,60 pour la moyenne des villes de France.

En 2021, 65% du parc social dispose d'un DPE, avec une forte proportion de logement économe.



Représentation visuelle de l'âge du bâti (Source URBASIMUL)

L'essentiel du parc de logement est très ancien, avec 42% des logements construits avant 1919, et 46% entre 1919 et 1946.



Le taux de vacance commerciale du parc social est important (11% en 2021) mais correspond au taux du département.

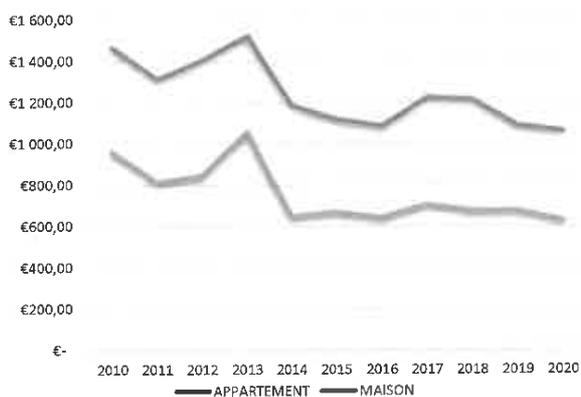
85% des logements sociaux sont situés en immeubles collectifs, avec une répartition par tailles favorable aux grands logements.



La ville est largement pourvue en logements sociaux (644 en 2021) soit 35% de son parc, avec deux opérateurs présents : NIEVRE HABITAT et HABILIS. L'âge moyen du parc est de 54 ans.

	% des logements sociaux
Clamecy	35
EPCI	13
Total National	17

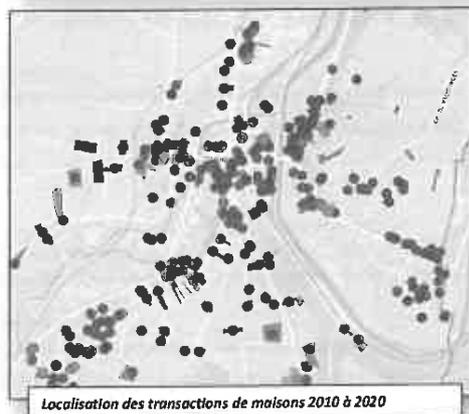
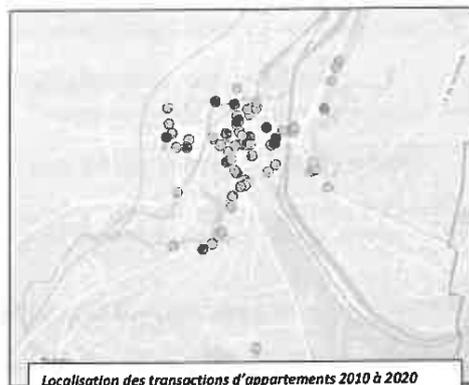
Le prix moyen du m² bâti de logement a baissé de plus de 27% en 10 ans, passant de 812 € par m² en 2010 à 587 € par m² en 2020.



A noter qu'en 2021, le nombre de mutation est en hausse avec 47 transactions immobilières de logements, ce qui correspond à 64 appartements et 74 maisons (source DVF).

Les transactions de logements dans le **centre historique** (site patrimonial remarquable) représentent **moins de 10 mutations par an**, pour un prix moyen du m² d'environ **500 € /m²** en maisons comme en appartements.

Ces deux indicateurs sont relativement stables depuis 10 ans (source URBANSIMUL).



EN RESUME :

- 2 775 logements en 2017, dont 67% en résidences principales
- Près de 27% de logements vacants, en constante augmentation depuis de nombreuses années
- Une part de locataires majoritaire
- Près de 90% du parc construit avant 1946
- 35% de logements sociaux avec 11% de vacance
- Une dynamique de construction faible
- Un marché immobilier peu dynamique avec un coût du m² en baisse

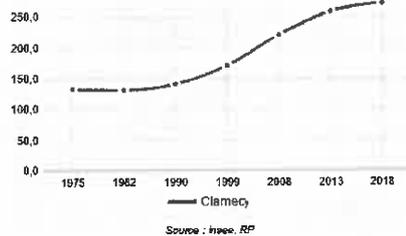


B5/ LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, EQUIPEMENTS ET SERVICES

B5.1 L'EMPLOI

Clamecy est le pôle d'emploi principal du territoire

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi
La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Si cet indice est supérieur à 100, alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Pour autant, **le nombre d'emplois est en baisse**, et est passé en dessous de la barre des 3 000 emplois depuis 2013.

Nombre d'emplois
Combien d'emplois sont aujourd'hui proposés sur le territoire et comment ce chiffre a-t-il évolué au cours du temps ?



35 cellules sont vacantes (24%), essentiellement dans les rues du Président Wilson et Jean Jaures (carte page suivante).

Un recensement de terrain réalisé en janvier 2022 permet de dénombrer **146 cellules commerciales** dans le centre-ville.

B5.3 LE TISSU COMMERCIAL DE CENTRE VILLE

- ZA Clamecy Sud le long de la D977 : 18 ha dont Hypermarché Auchan
- Lieu-dit Moullet le long de la D977 : 3,4 ha (CPBE et JL Transports)

commune :

Enfin **deux sites monofonctionnels** sont également présents sur la

concession d'aménagement renouvelée avec Nivière Aménagement en 2021.

Par ailleurs, une **réserve foncière de 35 ha dont 26 ha sous**

maîtrise foncière publique (ZAC du Pertuis d'enter) est sous Hectares, sur laquelle il reste 6 parcelles disponibles (soit environ 2 hectares, au prix moyen de 8€/m²)

Clamecy dispose d'une **Zone d'Activité Economique de 104**

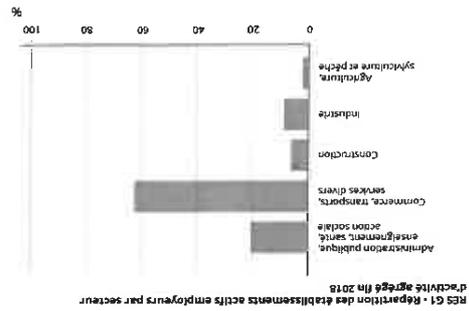
B5.2 LES EQUIPEMENTS D'ACTIVITES

FOCUS TOURISME : La commune de Clamecy compte en 2021 un hôtel 3 étoiles de 23 chambres et 1 camping (municipal) non classé d'accueil de 66 places. La capacité d'accueil touristique reste donc assez faible.

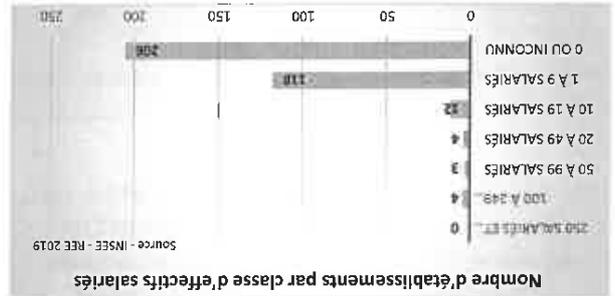
(62.4%), vient ensuite les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale pour 20.5%

La **répartition des emplois** à Clamecy fin 2018 est très largement en faveur du **secteur du commerce, transport et services divers**

Source : Insee, Filles (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi: Salariés) en géographie au 01/01/2021.

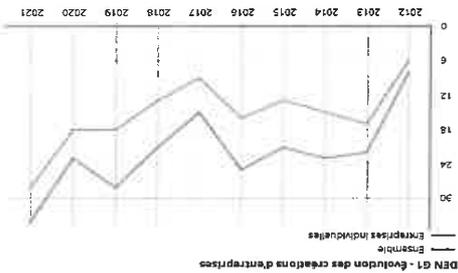


A noter que les plus gros employeurs du territoire intercommunal se situent à Clamecy est sont les usines Jacques, l'Hôpital de Clamecy, la mairie de Clamecy.

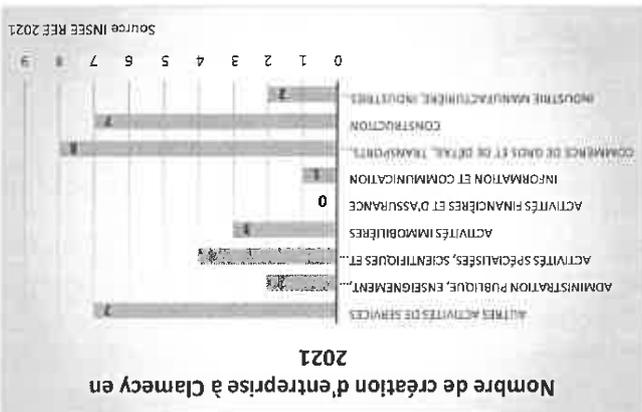


moins de 9 salariés.

En 2019, Clamecy compte **347 établissements**, et **93 %** d'entre eux ont



Avec une **large proportion d'entreprise individuelle.**



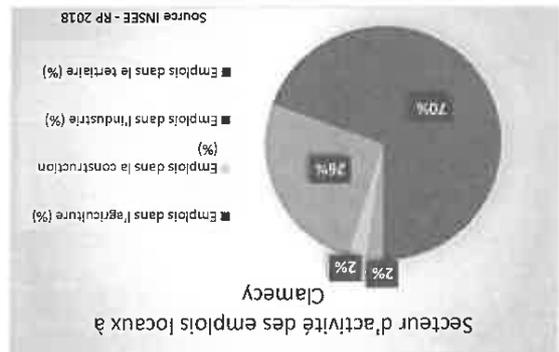
Le **nombre d'entreprise créée en 2021 est de 34**, ce nombre évolue positivement depuis quelques années...

Source INSEE Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

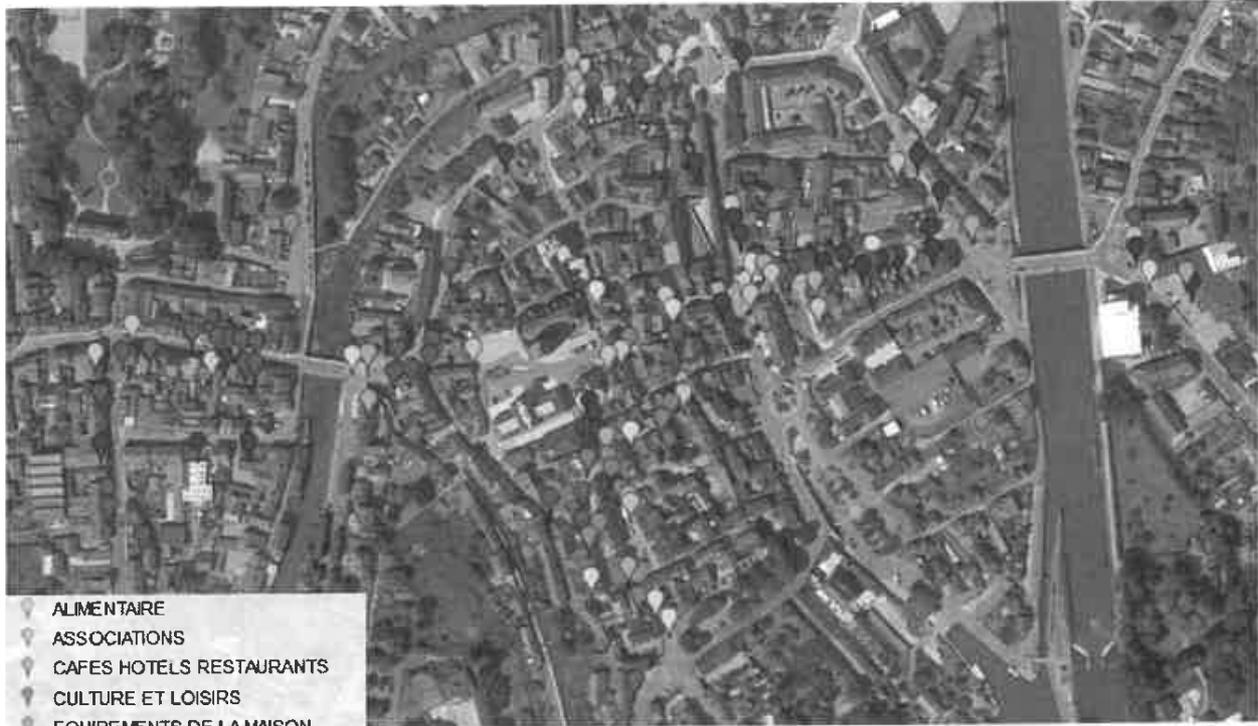
INDICATEURS	CLAMECY	FRANCE
Ensemble	10,4	16,3
Industrie	6,9	12,4
Construction	19,2	12,1
Commerce, transp., héberg. et restauration	9,1	17,2
Information et communication	7,5	21,3
Act. financières et assurance	0	11,2

Le taux de création d'entreprise reste cependant plus bas que la moyenne nationale.

Le **secteur tertiaire représente près des ¾ des emplois** locaux (70%), l'industrie représentant ensuite un quart des emplois.

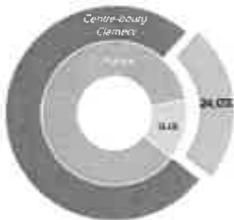


Le **taux d'évolution annuel de l'emploi est de -1.76%** entre 2013 et 2018, alors qu'en France, il est sur la même période de +0.19%.



- ALIMENTAIRE
- ASSOCIATIONS
- CAFES HOTELS RESTAURANTS
- CULTURE ET LOISIRS
- EQUIPEMENTS DE LA MAISON
- EQUIPEMENTS DE LA PERSONNE
- LOCAUX VACANTS
- SERVICES

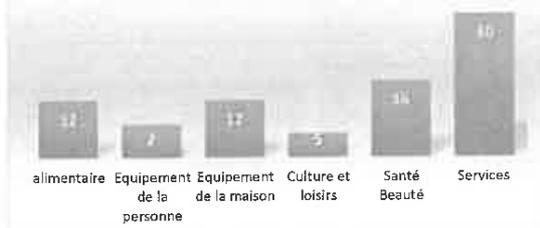
Localisation des cellules commerciales du centre-ville – Relevé de Terrain janvier 2022



La vacance s'élève à 24 % sur le périmètre étudié. Ce taux est nettement plus élevé que celui observé en France sur les villes de taille comparable.

Les artères situées en bordure du cœur de ville montrent une plus importante fragilité commerciale. Plusieurs cellules sont obsolètes et nécessitent d'être rénovées avant d'être commercialisées à nouveau.

Répartition des activités commerciales du centre ville par secteur d'activité - Janvier 2022



Le cœur de ville compte donc **trois rues commerciales principales** :

- La rue du Grand Marché et la Rue de la Monnaie dans la partie haute de la ville,
- La rue Marie DAVY dans la partie basse.

Les cellules commerciales de centre-ville sont **majoritairement de petites tailles**, situées en pied de maisons de ville, l'accès aux habitations d'étage se faisant par le local commercial. Les locaux répondent rarement aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



B5.4 LES SERVICES PUBLICS ET LA SANTE

La ville de Clamecy dispose encore de quelques **services publics d'état** :

- La sous-préfecture
- Le centre des finances publiques
- Le tribunal d'instance
- La gendarmerie

Des permanences sont également organisées :

- CAF (1 x mois)
- CPAM (1 x mois)
- Point d'accueil retraite complémentaire CICAS
- Service pénitentiaire d'insertion et de Probation (1 x semaine)
- Protection judiciaire de la jeunesse (selon besoin)
- Union départementale des associations familiales de la Nièvre (1 x mois)

La ville ne dispose pas de maison France Service.



de 66 emplacements.

Enfin, la commune gérée également en régie un camping communal

- Une piscine ouverte à l'année
- Un gymnase multisport
- Des terrains sportifs d'entraînement
- Une balgane surveillée sur les bords de l'Yonne (en cours d'aménagement)

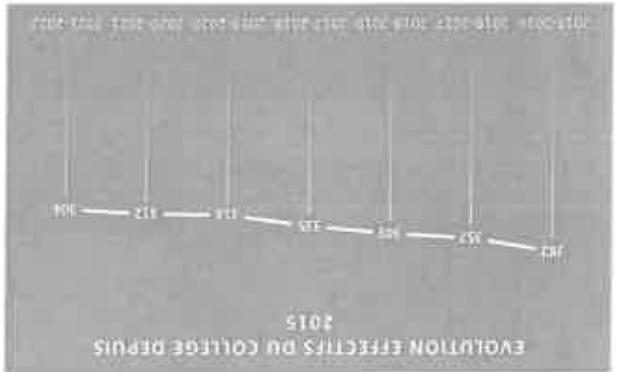
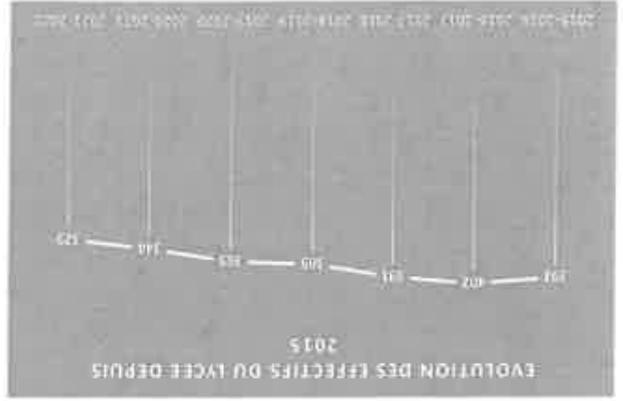
Dans les domaines du sport et des loisirs, la commune dispose également d'équipements structurants gérés par la commune :

Au niveau intercommunal, l'école de musique est accueillie dans un bâtiment municipal de centre-ville, bâtiment vieillissant et peu adapté.

- Une salle polyvalente avec une jauge maximale de 1400 personnes
- Un espace polyvalent culturel « la Ferme Blanche »
- Une médiathèque
- Un musée en plein cœur de ville avec un centre culturel attenant
- Un cinéma de deux salles (170 places et 80 places – location du bâtiment) gérés par la commune en régie directe :

Sur le plan culturel, la ville dispose d'équipements culturels structurants

Source : Education National – Data. Gov



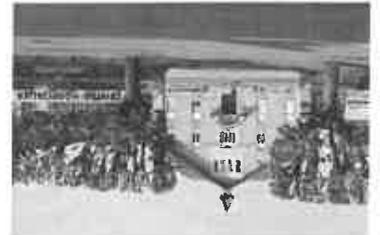
Gare, d'un bureau de poste et d'un centre de secours.
La ville dispose également d'une mission locale, CIBC, BGE, Conseillers numériques, Fab Lab et autres selon besoin.

d'Yonne se situe sur la ville ainsi que la Maison de la Formation (gestion intercommunale) dans lequel des permanences sont organisées : pôle emploi,

d'Yonne situé au Parc Vauvert propose des activités enfants et adultes et accueille certaines permanences.

L'espace social des Vaux

professionnels de santé en public se complète par des EHPAD. Cette offre de soins d'urgence, de médecine, des consultations externes, un centre périnatal de proximité, un service de radiologie et scanner, un accueil de jour ALZHEIMER et un kinésithérapeutes, 2 ambulanciers, A noter l'absence de dentistes sur la ville.



La ville dispose également d'un centre hospitalier comprenant un service d'urgence, de médecine, des consultations externes, un centre périnatal de proximité, un service de radiologie et scanner, un accueil de jour ALZHEIMER et un kinésithérapeutes, 2 ambulanciers, A noter l'absence de dentistes sur la ville.

Le département de la Nièvre est également présent sur la ville par le Site d'Action Médico-Social (SAMIS) départemental.

de 16% en 6 ans.
Le lycée quant à lui a un effectif de 329 élèves en 2021/2022, composé de 271 élèves en lycée général et 58 en lycée professionnel soit une perte d'effectifs.

perdre de 20 % de ses
Depuis 2015, le collège a perdu 78 élèves, soit une



- ↳ Circonscription d'inspection du 1er degré de Clamecy-Val de Loire (0580650A)
- ↳ Collège Giroud de Villotte (0580651T)
- ↳ Ecole primaire (0580227G)
- ↳ Ecole primaire Claude Tillier (0580225F)
- ↳ Lycée Romain Rolland (058008U)

polyvalent.

La commune abrite également un collège public ainsi qu'un lycée public

Dans les deux cas, ces installations sont vétustes et énergivores.

Ce groupe scolaire comporte un espace de restauration scolaire maternelles, 5 classes élémentaires) soit un effectif de 120 élèves environ.

↳ **Groupe scolaire de la Ferme Blanche** : 7 classes (2 classes d'inclusion scolaire), soit un effectif d'environ 240 élèves. Ce groupe scolaire comporte un espace de restauration scolaire

↳ **Groupe scolaire Claude Tillier (centre-ville)** : 11 classes (3,5 classes maternelles, 6,5 classes élémentaires, 1 classe ULIS Unité Localisée

Au niveau scolaire, la ville dispose de deux groupes scolaires :

EN RESUME :

- Des services de santé présents mais des carences déjà perceptibles ;
- Pas de guichet France Service sur la commune ;
- Des équipements scolaires (maternelles et primaires) dans des locaux énergivores et vieillissants ;
- Un collège et un lycée aux effectifs en constante baisse depuis 2015 ;
- Des équipements culturels structurants et à destination du territoire représentant une charge financière lourde pour la ville ;
- Des équipements sportifs pour tout le territoire mais portés essentiellement par la commune.

FIN DU DIAGNOSTIC

Page n°43

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00007

annexe3-diag-VARZY

{signataire}



VILLE DE
CLAMECY



Petites villes
de demain



Haut Nivernais
Val d'Yonne

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et VARZY

Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

ANNEXE 1 – LE DIAGNOSTIC

**C / A L'ECHELLE DE LA VILLE CENTRE
SECONDAIRE - VARZY**

SOMMAIRE

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

■	Contexte	3
■	Varzy qui ? Varzycois	6
	• Une population en baisse mais une population jeune	
	• Une baisse d'attractivité de la commune malgré des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) actives	
	• Une commune engagée pour favoriser l'emploi de ses habitants	
■	Quelles dynamiques à Varzy ?	9
	• Un développement de l'urbanisation le long des axes principaux	
	• Un parc de logements dominé par l'habitat individuel	
	• Un marché de l'immobilier soutenu à l'échelle locale	
	• Des zones d'activités en périphérie immédiate du bourg	
	• Une polarité active, créatrice d'emplois	
	• Un bourg présentant un panel de commerces et services / Une offre de santé pertinente	
	• Un pôle de proximité qui engendre des déplacements quotidiens	
	• Un bourg d'appui* reconnu de par sa diversité d'équipements	
	• Une offre de stationnement cohérente, un besoin ponctuel à satisfaire	
	• Une commune qui met en place des solutions alternatives	
	• Un développement du numérique en cours	
	• Une commune engagée dans les économies d'énergie	
	• D'autres réseaux à prendre en compte	
■	La rue Delangle, portrait	24
	• La « rue Delangle », axe historique du centre-bourg	
	• Souvenirs de la « rue Delangle »	
	• Des cheminements et accès parfois conflictuels	
	• Un investissement du jardin, autorisé sur l'espace public	
	• Un bâti historique présentant un front bâti identitaire	
	• Un front bâti « urbain » laissant peu de visibilité sur l'espace privé	
	• Une part importante de constructions vacantes	





Varzy souhaite réinvestir son centre-ville en définissant un projet global pour la restructuration du cœur de bourg, notamment de la rue Delanglé.

Le périmètre d'étude (cf. carte ci-contre) contient la totalité de la rue Delanglé, depuis le Nord avec la place du marché, jusqu'à son entrée Sud au carrefour de l'avenue de la Chapelle, le carrefour avec le Boulevard Dupin et les Grandes Promenades.

La mission s'articule en 3 phases d'étude :

- Phase 1 : Diagnostic multicritères, analyse des besoins du marché et scénarii prétables
- Phase 2 : Pré-plan-guîde et projets pilotes
- Phase 3 : Plan-guîde et cahier de prescriptions

Pour mesurer les enjeux du site, le bureau d'études a proposé un travail à plusieurs échelles et une démarche innovante qui allie les acours du numérique au service d'un projet durable pour le bourg.

Ce premier document établit les enjeux du centre-bourg.

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

CONTEXTE



- **Une co-construction du projet** 57
 - Le tourisme comme levier pour l'attractivité du territoire
 - Un patrimoine bâti identifié et mis en valeur
 - Un patrimoine historique important
 - Un territoire attractif pour les propriétés saisonnières
 - Un potentiel touristique indéniable, mais une offre inadaptée
 - Un paysage identitaire offrant des points de vue remarquable
- **Bien vivre à Varzy** 51
 - Des sites historiques excels à valoriser
 - Un rapport végétal/minéral manifié
 - Une cour dangereuse pour les enfants du Centre de Loisirs
 - Des adolescents qui se sont créés des repères ponctuels dans la ville
 - Des espaces publics aux multiples usages
 - La halle aux grains (salle des loisirs), un bât au potentiel indéniable
 - La halle aux grains (salle des loisirs), un patrimoine architectural identitaire proche de la place du marché
 - La place du Marché, une place / divers usages
 - Des espaces publics d'importance, mais sans lien direct
 - Le point de convergence pour se rendre aux équipements
 - La RD977, un axe traversant structurant du centre-bourg
- **La rue Delanglé, point d'articulation du bourg** 38
 - Des façades en front bâti nécessitant pour la majorité des travaux
 - Une rue touchée par la vacance commerciale
 - Une animation des vitrines de la rue Delanglé réalisée par la commune

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

SOMMAIRE

DES ATOUTS EN TERMES DE LOCALISATION, AFFIRMANT SA POLARITÉ

PARIS



CONSTAT :

- Varzy se trouve à mi-chemin entre Nevers, Préfecture de la Nièvre à 52 kms au Sud-Sud-Ouest par la départementale D977, et Auxerre, Préfecture de l'Yonne à 58 kms au Nord par la nationale N151.
- Varzy bénéficie d'une proximité diffuseuse autoroutier de l'A77 à l'Ouest (La-Charité-sur-Loire) et de l'A6 à l'Est (Avallon).
- Varzy est non loin de Paris à 230 kms au Nord-Ouest, soit 2h30 en voiture.
- Varzy appartient au bassin de vie de Clamecy qui est situé à 16 kilomètres au Nord sur la N151, reliant notamment Auxerre à Bourges.
- A l'échelle régionale, Varzy est identifiée comme un « pôle de proximité » dans le SRADDT de Bourgogne, et comme un « pôle de vie et de services » à l'échelle intercommunale - Communauté de Communes du Pays Nivernais Morvan.

ENJEUX :

- Renforcer son rayonnement, en consolidant sa capacité à proposer des services et emplois, et aménités correspondant aux besoins quotidiens de la population.



UN POSITIONNEMENT AU CARREFOUR D'INFRASTRUCTURES



CONSTAT :

- Varzy se trouve aussi à un nœud infrastructurel, à la croisée de la D977 et de la N151.
- La RN151 est un axe très emprunté, en 2014 il y passait 3 000 véhicules par jour, dont 28 % en gros tonnage.
- Les RN151 et RD977 sont considérées comme routes classées à grande circulation (décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation).

ENJEUX :

- Garantir les circulations pour tous.
- Apaiser les circulations dans le centre-bourg.
- Attirer la population pour lui faire découvrir la ville et l'inviter à s'installer.



VARZY QUI ? VARZYCOIS

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

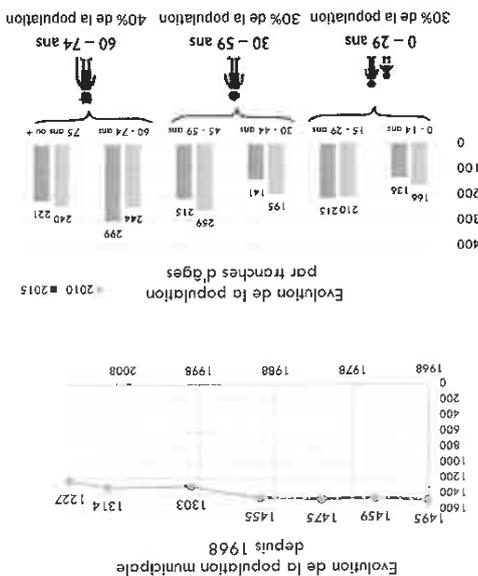
UNE POPULATION EN BAISSE, MAIS UNE POPULATION JEUNE

CONSTAT :

- Une diminution régulière de la population depuis plus de 30 ans
- Une population vieillissante.
- Des ménages plutôt petits (1,9 personne par ménage en 2015 contre 2 en 2010), favorisant une part relative de personnes seules.
- Une répartition équilibrée de la population par sexe en 2013, avec 46% d'hommes et 54% de femmes sur la commune.
- Un nombre important de femmes de 75 ans et plus, comparé à celui des hommes : 12% contre 5% ; tandis que la répartition des 45-74 ans est équilibrée.
- Une majorité d'hommes et de femmes compris entre 20 et 64 ans.
- La présence de l'EHPAD qui compte 127 lits.

ENJEUX :

- Réhabiliter et prévoir des équipements et des espaces adaptés pour les populations vieillissantes à venir.
- Attirer les actifs en âge de travailler, notamment les jeunes couples.



VARZY QUI ? VARZYCOIS

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

UNE BAISSE D'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE MALGRÉ DES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (CSP) ACTIVES

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

Années	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2010	2010 - 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	0,2	-0,2	-1,2	0,1	-1,4
due au solde naturel en %	-1,1	-1,1	-0,8	-1	-1,5	-2,2
due au solde migratoire	0,8	1,2	0,6	-0,2	1,6	0,8

* Solde naturel : différence entre le nombre de naissances par rapport au nombre de décès
* Solde migratoire : différence entre le nombre d'arrivées et de départs

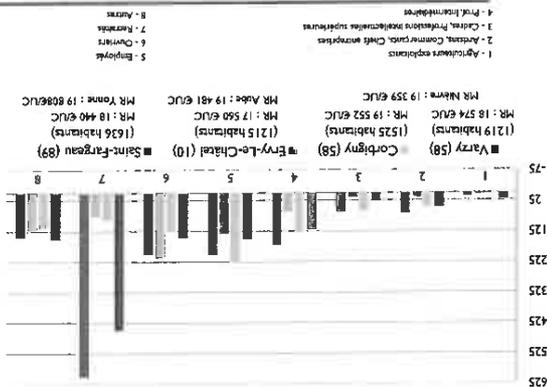
CONSTAT :

- Une majorité d'actifs sur la commune, avec 49% de la population comprise entre 20 et 64 ans.
- Une part importante de retraités.
- Une répartition équilibrée ouvriers, employés, professions intermédiaires.
- Des revenus des ménages principalement alimentés par les revenus d'activité.
- Une majorité d'actifs travaillant sur la commune.
- 50% des Varzycois sont impossibles en 2018.

ENJEUX :

- Poursuivre l'accueil d'actifs et répondre à leurs besoins.
- Proposer une offre accessible pour les seniors.

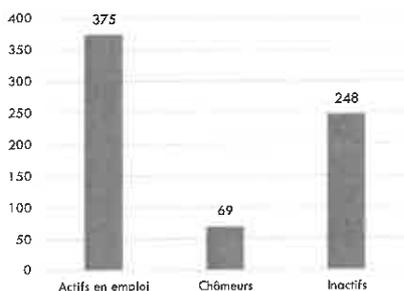
Répartition des CSP en 2015 (Population de 15 ans ou plus)



Médiane des revenus (MR) en 2015 : 18 574 € par unité de consommation
en 2015 : 48,8% des ménages sont imposés
Nièvre : 19 359 € par unité de consommation en 2015

UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR FAVORISER L'EMPLOI DE SES HABITANTS

Actifs en emploi et chômeurs à Varzy

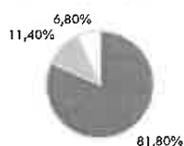


CONSTAT :

- Un nombre de chômeurs plus important à Varzy, que la moyenne nationale.
- Des commerces et des services publics qui désertent la commune au fil des années.
- Une reprise de l'activité David Lange, en 2019 (maintien des emplois).

Taux de chômage : **15,5** en 2015
Alors que la moyenne nationale est de : **10,2** %

Commerces et entreprises de services aux particuliers



■ Entreprises de services ■ Services publics ■ Commerces

ENJEUX :

- S'appuyer sur le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour trouver les compétences des Demandeurs d'Emploi compatibles avec les besoins du territoire.



QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?

UN DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION LE LONG DES AXES PRINCIPAUX

La commune s'est développée autour d'un centre bourg historique, dense et concentré, entouré de remparts.

La ville a commencé à s'étendre au-delà des remparts, devenus les boulevards aujourd'hui.

Initialement, son développement était groupé, puis il s'est étendu le long des axes routiers (RD977 et RD151).

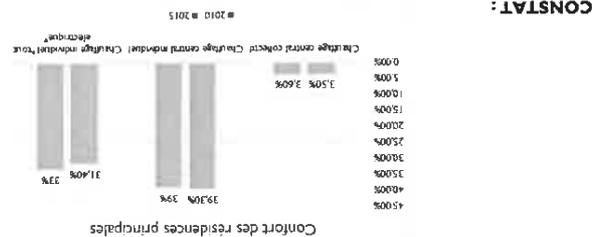
Dans les années 70, un immeuble collectif a été construit à l'entrée Sud du Bourg. Dans le même temps se sont développés de l'habitat individuel et des lotissements le long des axes routiers. Aussi, deux zones d'activités et d'artisanat se sont implantées, la Z.A route du Corvol au Nord, la Z.A intercommunale des Plantes Froides à l'Est, qui représente un potentiel foncier.



QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

UN PARC DE LOGEMENTS DOMINÉ PAR L'HABITAT INDIVIDUEL



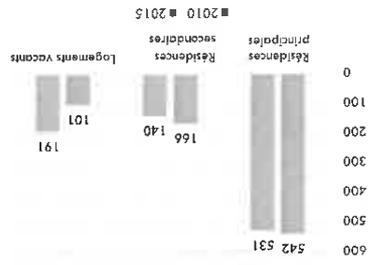
- CONSTAT :**
- 962 logements en 2015, dont 9,6% sont des appartements.
 - Une part relative de résidences secondaires (16,2% en 2015).
 - Une vacance qui a presque doublé en 5 ans (22,2% en 2015) sur la commune.
 - Un bâti ancien sur la commune (environ 62% des constructions datent d'avant 1945) constituant le centre historique.
 - 69,1% des habitants sont propriétaires avec une ancienneté moyenne d'eménagement de 21,4 ans (contre 8,7 ans en location).

- ENJEUX :**
- Réintroduire les logements vacants sur le marché.
 - Réadapter le bâti aux usages d'aujourd'hui : réhabilitation énergétique, thermique et acoustique.
 - Favoriser l'accession du bâti, en cohérence avec les aspirations actuelles.
 - Accroître la part du végétal dans le centre-ville.

Résidences principales en 2015 selon la période d'achèvement



Catégories de logements



QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?

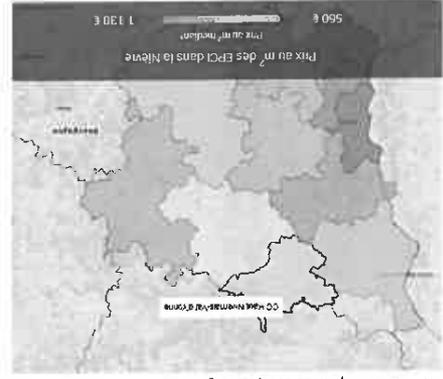
Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

UN MARCHÉ DE L'IMMOBILIER SOUTENU À L'ÉCHELLE LOCALE

- CONSTAT :**
- A l'échelle du département de la Nièvre :
 - Le prix médian au m² pour un appartement ou une maison ancienne est de 820€/m²;
 - Le prix de l'immobilier est en baisse de 6,1% depuis 10 ans, mais des hausses sur des échelles plus courtes (+0,8% en 2018).
 - La CC Haut Nivernais-Vallée d'Yonne fait partie des territoires les moins chers avec un prix médian au m² pour un appartement ou une maison ancienne est de 690€/m².
 - Varzy affiche un prix médian supérieur à celui de l'intercommunalité à hauteur de 759€/m².
 - En centre-ville, le prix médian diminue fortement variant de 285€/m² à 500€/m².
 - Une « absence » de marché de l'immobilier, avec un prix fixe par le vendeur.
 - Un profil d'acheteur qui tend à s'orienter vers des biens en dehors du centre-ville : typologies plus contemporaines, cours/jardins, stationnement ...
 - Indice de prix moyens pratiqués actuellement pour la rénovation :
 - Pour une rénovation « légère » (inténeur, plomberie, électricité, ...)
 - de 200€/m² à 800€/m².
 - Pour une rénovation « lourde » (structure du bâti, façade, toiture, ...)
 - de 1000 €/m² à 1500€/m².

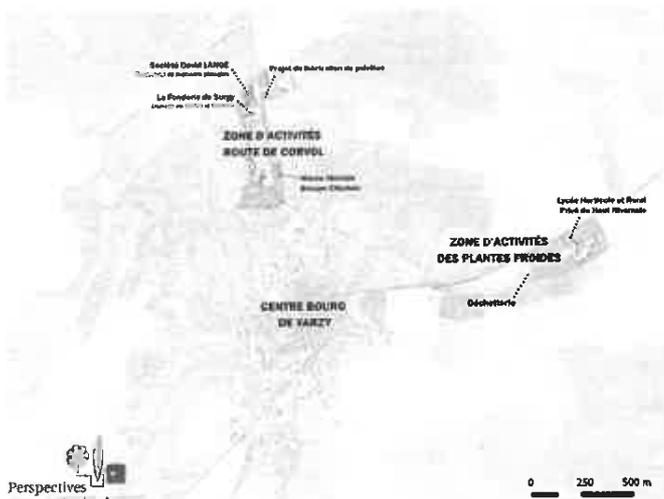
ENJEUX :

- Inciter à l'acquisition et à la rénovation du bâti du centre-bourg.
- Réfléchir aux solutions en termes d'accessibilité et espaces de vie.



Données sur la période de référence janvier 2018 à Décembre 2018.

DES ZONES D'ACTIVITÉS EN PÉRIPHÉRIE IMMÉDIATE DU BOURG



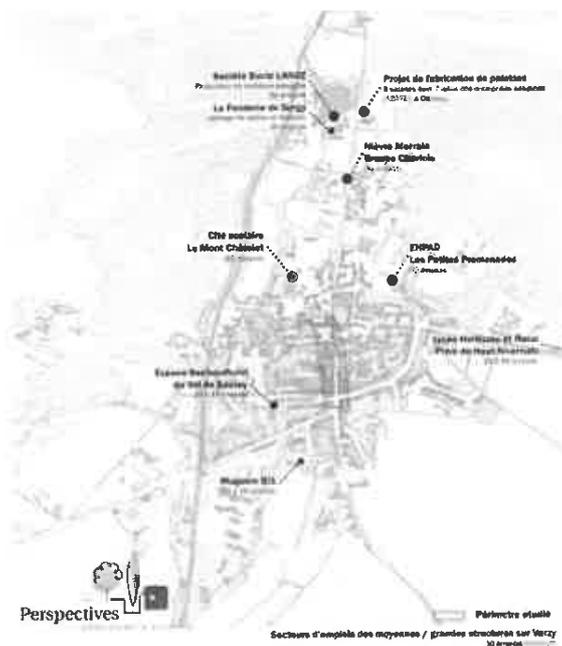
CONSTAT :

- La **Zone d'Activités des Plantes Froides**, le long de la RN 151 : occupée par le lycée horticole et rural privé du Haut Nivernais qui est à l'origine de sa création. La déchetterie y a été installée ainsi qu'une animalerie.
- La **Zone d'Activités de la route de Corvol**, le long de la RD 977 :
 - La fabrique de meubles David LANGE (environ 50 emplois).
 - La scierie du groupe Charlois qui fabrique des merrains (environ 30 emplois).
 - La fonderie de Surgy (8 emplois).

ENJEUX :

- Conforter le tissu économique local, pourvoyeur d'emplois.
- Permettre le parcours résidentiel des employés sur la commune.
- Anticiper les besoins en termes de déplacements, et besoins quotidiens.
- Trouver un lieu de déjeuner pour les employés (hors lieu de travail).

UNE POLARITE ACTIVE CRÉATRICE D'EMPLOIS



CONSTAT :

- 601 emplois recensés (salarisés ou non) en 2015 dont environ une vingtaine sur le périmètre d'étude.
- Un tissu industriel : près d'une centaine d'emplois dans le bois d'œuvre, le mobilier contemporain et la métallurgie.
- Un tissu de service : près de 230 emplois publics / éducation.
- Un tissu commerçant : une trentaine d'emplois.
- Une part importante du commerces, transports et services divers (46,2%), soit près de 60 établissements.

ENJEUX :

- Conforter le tissu économique local, pourvoyeur d'emplois.
- Permettre le parcours résidentiel des employés sur la commune.
- Anticiper les besoins en termes de déplacements, et besoins quotidiens.
- Renforcer la signalétique pour indiquer le positionnement des commerces.



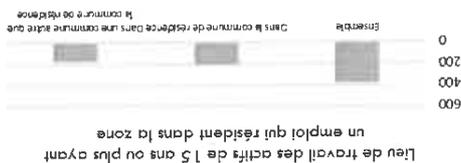
- ENJEUX :**
- Organiser et prévoir la mutualisation des déplacements
 - Améliorer les mobilités et circulations douces pour limiter l'usage de la voiture.

- CONSTAT :**
- A l'échelle du bassin de vie : 80,9% des actifs occupés résident à 30 minutes de leur lieu de travail.
 - A Varzy : la part des déplacements domicile-travail représente 79,8% entre 2010-2015.
 - 25% des actifs n'utilisent pas de voiture pour se rendre à leur travail.
 - La distance médiane du trajet domicile-travail est de 6,4 km.



Mode de transport pour se rendre au travail

***Indicateur de concentration d'emploi :** permet d'illustrer l'influence des territoires limitrophes. Il mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un. Cet indicateur permet ainsi d'informer sur l'« attractivité » du territoire.



Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

UN PÔLE DE PROXIMITÉ QUI ENGENDRE DES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?



- ENJEUX :**
- Fermer l'accueil de nouvelles activités.
 - Garantir l'offre de santé en appui du bassin de vie.
- CONSTAT :**
- Une concentration des commerces et services le long de la rue Delangle, principalement sur la rive Ouest ; mais aussi le long de la RN151.
 - Une structuration de l'offre de santé remarquable avec :
 - Une maison de retraite, un cabinet médical, un centre médico-social ;
 - 2 médecins, dont 1 cabinet à l'entrée Sud de la Rue Delangle ;
 - 3 infirmières, 1 pédicure-podologue, 1 masseur kinésithérapeute, 1 sage-femme, 1 diététicienne.
 - En 2016 : 2,4 consultations accessibles par habitant par an contre 2,5 en 2015 (4,1 à l'échelle nationale) ; ce qui est appréciable à l'échelle de la commune.

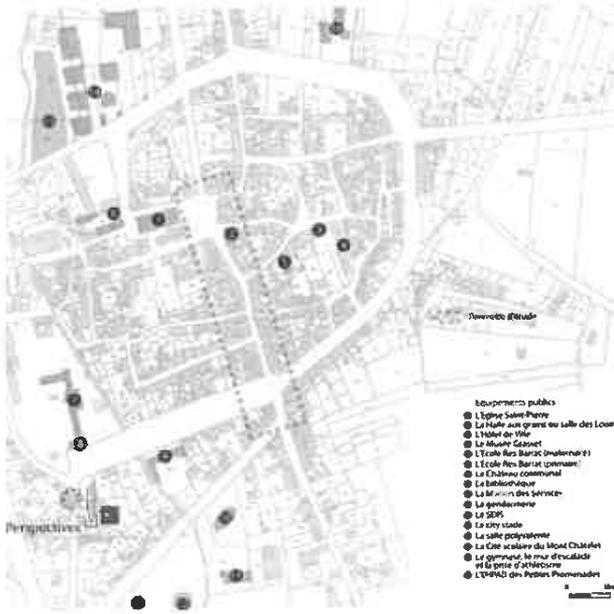


UN BOURG PRÉSENTANT UN PANEL DE COMMERCES ET SERVICES ET UNE OFFRE DE SANTÉ PERTINENTE

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?

UN BOURG D'APPUI* RECONNU DE PAR SA DIVERSITÉ D'ÉQUIPEMENTS



Commune	Population	Distances à la commune la plus proche	Niveau
Charité-sur-Loire (1)	2 886	39,0	38
Clamecy	6 884	43,0	36
Saint-Germain-Lore	12 123	33,0	32
Paray-le-François	3 277	30,0	32
Varzy	1 486	16,0	30
Beaune	1 718	17,0	30
Pouilly-sur-Loire	1 708	15,0	27
Tenay	667	13,0	26
Entrains-sur-Nohain	1 980	23,0	25
Nassy-sur-Loire	1 232	15,0	21
Allichamps	809	12,0	17
Châtillon-sur-Loire	918	20,0	16
Corvol-Français	770	11,0	13
Combray	664	8,0	12
Bligny-sur-Loire	336	11,0	10
Chazilly	1 282	8,0	9
Bligny-sur-Loire	628	9,0	9
Lezy-sur-Loire	833	17,0	9

CONSTAT :

- Varzy exerce une réelle attractivité pour les hameaux alentours et les communes voisines.

ENJEUX :

- Conforter son positionnement.
- Améliorer l'accessibilité des équipements.

* Dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), de par ses équipements, Varzy a le statut de bourg d'appui.

Le bourg d'appui est un groupe d'habitation en milieu rural assez important pour constituer un centre qui a une fonction sociale et commerciale. Il occupe une place clé dans le maillage du territoire du Pays Nivernais Morvan.



* Panel non exhaustif des équipements



Maison des Services Au Public (MSAP) – ancienne école de filles



EHPAD Les Petites Promenades



La Poste



L'école Rex BARRAT





Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?



UNE OFFRE DE STATIONNEMENT COHÉRENTE, MAIS DES BESOINS PONCTUELS À SATISFAIRE

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?

UNE COMMUNE QUI MET EN PLACE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES



Restitution Atelier « Varzy, j'y suis, j'y viens, j'y travaille »

Perspectives Urbanisme & Paysage

CONSTAT :

- Depuis 2010 pour les scolaires : transport hebdomadaire lundi 9h et vendredi 18h50 (Gare de Cosne sur Loire / Cité scolaire).
- Transport des internes peut être assuré par des navettes privées pour le lycée Horticole et Rural Privé du Haut Nivernais.
- Une aire de covoiturage (4 véhicules), située à l'entrée Sud de la ville, à proximité du city stade et de la salle polyvalente peu utilisée.
- Deux bornes de recharges pour voitures électriques à coté de l'aire de covoiturage.
- Atelier « Raconte-moi la Rue Delangle » : parmi les réflexions, a émergé l'idée de faire du co-voiturage, mais à une échelle plus locale. Une plateforme plus locale (collaborative) devrait être envisagée, comme il existe à Taconnay, avec Beuvroum.

ENJEUX :

- Organiser et prévoir la mutualisation des déplacements quotidiens à une échelle plus locale.
- Mettre en place une application/plateforme pour échanger sur les déplacements quotidiens.



20

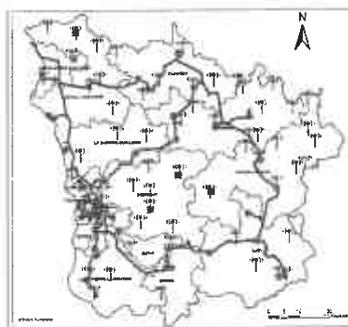
UN DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE EN COURS

CONSTAT :

- Un projet de déploiement de la fibre à moyen terme (2022), dans le cadre du projet Nièvre Numérique – ZA des Plantes Froides.
- Des équipements présents dans la commune (deux bornes Wifi relais et un Cyber-espace pour le Lycée professionnel Collège).
- La présence d'une antenne mobile lieu-dit La Bordaux pour Orange, SFR, Bouygues et Free.
- Un accès à internet fixe en réseau ADSL où 95,45% des bâtiments de Varzy bénéficient malgré tout d'un "bon haut débit" (vitesse internet de 8 Mb/s ou plus).
- 99,82% des bâtiments de la commune sont couverts en 4G par au moins un opérateur.
- 38,6% des habitants éligibles aux technologies (DSL, câbles, fibre Frch) à débit supérieur à 30 MB/s et 85% aux technologies à débit supérieur à 3 MB/s.
- La présence d'une classe mobile pour les classes de primaires (7-8 ordinateurs portables).
- Une formation aux outils numériques dispensée par l'Espace Socio Culturel pour les seniors de manière ponctuelle.
- Avec une population vieillissante, il existe un risque de fracture numérique à ne pas négliger.

ENJEUX :

- Poursuivre le développement du numérique pour le rendre accessible à tous.
- Profiter du numérique pour améliorer les usages.
- Animer en continu le site internet de la commune.



nièvre numérique

Nièvre 2018



Perspectives Urbanisme & Paysage

21



DECHETS : Ramassage par l'intercommunalité et acheminés dans un centre de traitement de l'Yonne près d'Avallon. La déchetterie intercommunale est située à Vazzy (ZA).

(en augmentation entre 2016-2017) => seuil de rendement en 2017 de 65,87 %

Augmentation du rendement du réseau de distribution entre 2013 et 2017

80% d'indice d'avancement de la protection de la ressource

Qualité de l'eau : 100% de conformité – 12 prélèvements réalisés

860 abonnés sur Vazzy (3 581 au total)

Extrait rapport 2017 :

Coverage	Capacité de Production 2016 (m³)	Production 2017 (m³)	Variation
Capacité de Production 2016 (m³)	3 000	3 007 500	+ 3 %
Production 2017 (m³)	1 500	48 950	+ 15,45 %
Prélèvements en zones non traitées	200	17 113	+ 7,1 %
Prélèvements en zones traitées	432 447	402 173	+ 0,56 %

• Volumes produits sur la période de relevé des compteurs abonnés

EAU POTABLE : Capage de Corbein (sur la commune de La Chapelle ;

par la SIAEP de Vazzy.

Séverité),

EAUX PLUVIALES : Une partie du réseau sur le bas de la Rue Delangle uniquement (RN151 – rue Delangle – Rue de la

EAUX USEES : Bourg en assainissement collectif (hamiaux assainissement individuel) - STEF capacité 2000 eq. Hab – émissions

D'AUTRES RESEAUX A PRENDRE EN COMPTE

QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?

Commune de Vazzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg



ENJEUX :

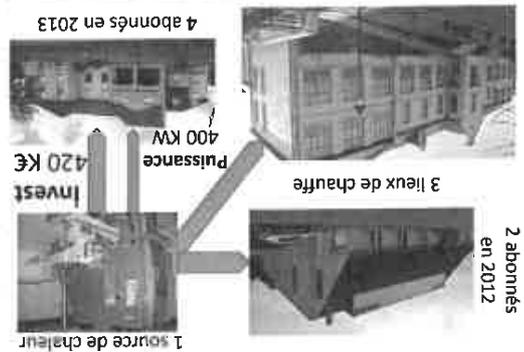
- Optimiser et mutualiser les réseaux.
- Niveaux (stockage en extérieur).
- SIEL : Création d'une plateforme de stockage de bois en Haute-gratuitement).
- particuliers intéressés (caméra thermique et techniciens à disposition leur habitat sur par des ballades thermiques en ville pour les Une sensibilisation des particuliers sur la déperdition énergétique de Un indice de qualité de l'air de niveau 4 (bon état) à aujourd'hui.
- 37 sur Clamecy et 13 sur Entrains.
- 14 milliers eq d'émission de CO2 comparabilisées sur Vazzy, contre favorisant un circuit court depuis les forêts communales.
- Un stockage et séchage du combustible dans l'ancienne halle de gare : l'EHPAD, les écoles et la Cité scolaire (voir quelques particuliers).
- Un second réseau de chaleur est prévu d'ici 2020 pour la Mairie, gendarmérie)) en 2013.
- Une mise en service d'un réseau de chaleur à plaquette bois (400kW et 2 960 m² chauffés (salle polyvalente, la Maison des Services et la Un éclairage public entièrement rénové.
- Une consommation dans le résidentiel, du réseau gaz, en baisse entre 2016 et 2017 (2 751 MWh en 2017) avec 137 points de livraison.
- entre 2016 et 2017 (4 786,17 MWh en 2017) avec 1/3 de la consommation thermique.

CONSTAT :

UNE COMMUNE ENGAGÉE DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

SCHEMA DE DISTRIBUTION DU RESEAU DE CHALEUR

Extrait présentation 2013



Commune de Vazzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

QUELLES DYNAMIQUES A VARZY ?

LA RUE DELANGLE, AXE HISTORIQUE DU CENTRE-BOURG



1826
La rue Delangle historiquement n'existait pas sous sa forme actuelle. Il s'agissait de la rue de Marcy. Elle était close par du bâti, qui fermait la place.



1949
En 1848, la RN77 se trouve dans le prolongement naturel de la rue de Marcy. La création de celle-ci provoque l'ouverture de la rue de Marcy qui devient la rue Delangle. La RN77 est la RD977 actuelle.



De nos jours
La rue Delangle n'a pas connu de modification depuis 1949. Le tissu bâti pose aujourd'hui des **problèmes pour se le réapproprier**. Certains logements présentent peu d'accès indépendants aujourd'hui.



SOUVENIRS DE LA « RUE DELANGLE »



Cartes postales amenées par les Varzycois lors de l'Atelier « Raconte-moi la Rue Delangle »

- Il y a un demi-siècle, on dénombreait plus d'une cinquantaine de commerces dans la Rue Delangle.
- Aujourd'hui, il subsiste des commerces de proximité (café, boucherie, boulangerie, fleuriste, coiffeur) et de nouveaux s'installent, plus atypiques, répondant à de nouvelles demandes (tatoeuse, auto-école avec permis moto, ...).
- Lors de l'atelier « Raconte-moi la rue Delangle » il a été dit : « Il y a eu 4 bouchers, 6 à 8 épiciers, 7 ou 8 cafetiers. On était dans un esprit de petit village où tout le monde se connaissait. Les gens vivaient dehors, il y avait une vraie convivialité. Aujourd'hui, il n'y en a plus. On ne connaît plus les gens de Varzy. On ne se connaît plus ».
- Malheureusement, les commerces ont subi une première désertification en 1974 lorsque le premier supermarché s'est installé à Clamecy, puis dans les années 90 avec l'arrivée du B.I.

ENJEUX :

- Redonner des couleurs à la rue Delangle.
- Développer de nouveaux usages.
- Créer une envie de réappropriation.
- Préempter le bâti vacant pour le réhabiliter.





CONSTAT :

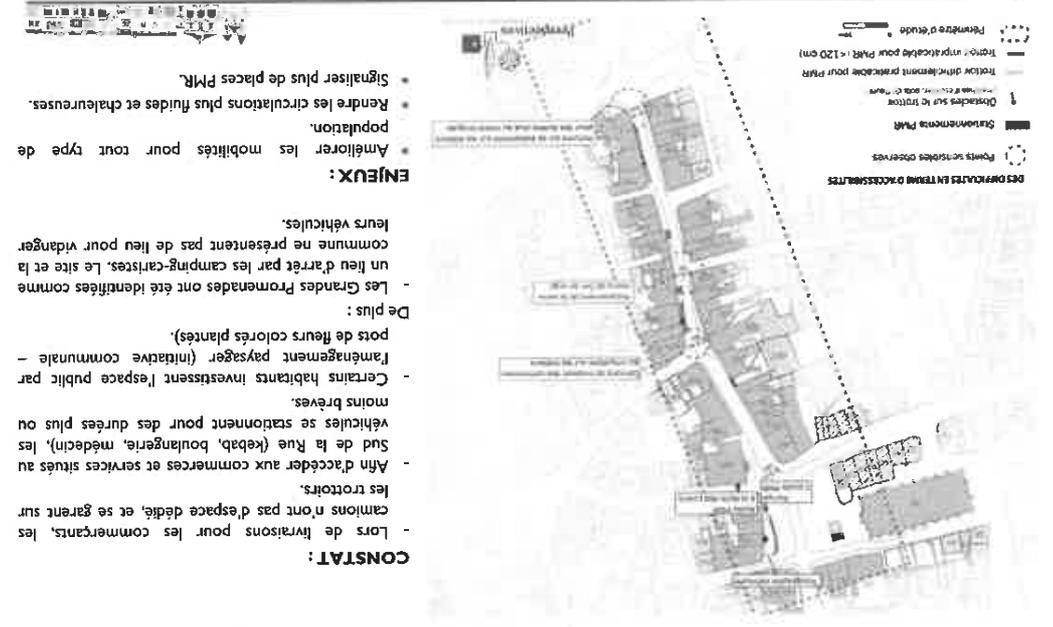
- Une rue minérale, urbaine.
- Lors des ateliers, les habitants ont souligné « la rue manque de couleurs, il faudrait du végétal ! ».
- Une initiative avait déjà été mise en place sous la tutelle de M. Marchand, ancien maire de Varzy. La commune avait mis à disposition des habitants des pots de fleur colorés à planter.
- Les habitants ont alors commencé à investir l'espace public pour le rendre plus vert et fleurir, quitte à contraindre l'accessibilité des trottoirs.
- Installation de 5 pots de fleurs de couleurs par la commune.

ENJEUX :

- Redonner des couleurs à la rue.
- Végétaliser de façon pertinente.

LA RUE DELANGLE, PORTRAIT
 Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg
 Commune de Varzy

UN INVESTISSEMENT DU « JARDIN », AUTORISÉ SUR L'ESPACE PUBLIC



CONSTAT :

- Lors de livraisons pour les commerçants, les camions n'ont pas d'espace dédié, et se garent sur les trottoirs.
- Afin d'accéder aux commerces et services situés au Sud de la Rue (kebap, boulangerie, médecin), les véhicules se stationnent pour des durées plus ou moins brèves.
- Certains habitants investissent l'espace public par l'aménagement paysager (initiative communale – pots de fleurs colorés plantés).
- De plus :
 - Les Grandes Promenades ont été identifiées comme un lieu d'arrêt par les camping-caristes. Le site et la commune ne présentent pas de lieu pour vidanger leurs véhicules.

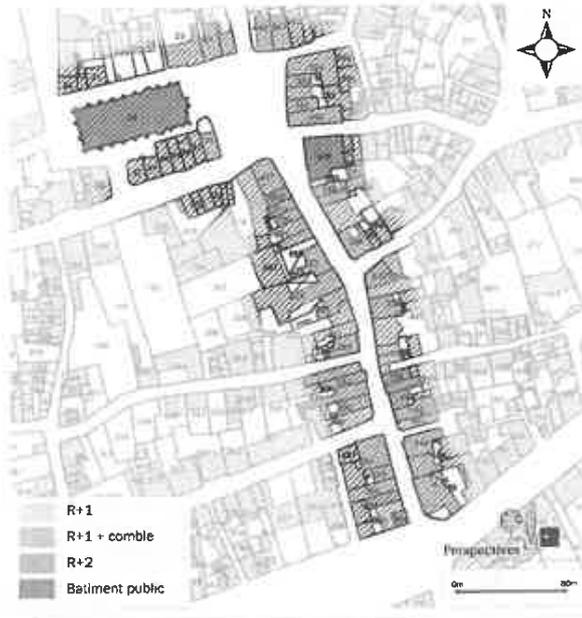
ENJEUX :

- Améliorer les mobilités pour tout type de population.
- Rendre les circulations plus fluides et chaleureuses.
- Signaliser plus de places PMR.

DES CHEMINEMENTS ET ACCÈS PARFOIS CONFLICTUELS

LA RUE DELANGLE, PORTRAIT
 Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg
 Commune de Varzy

UN BÂTI HISTORIQUE PRÉSENTANT UN FRONT BÂTI IDENTITAIRE



CONSTAT :

- Une homogénéité des typologies de constructions avec une majorité de bâtiments de type R+1+comble.
- Une majorité de combles aménagés avec la présence de lucarnes de type capucine ou jacobine.
- Des rez-de-chaussée présentant une hauteur plus importante (entre 3 et 4 mètres) permettant l'implantation de commerces sur l'ensemble de la rue.
- Une utilisation principale de la pierre enduite ou non en façade et en encadrement des ouvertures.
- Une rue (RD977) frappée par une Servitude d'Alignements.

ENJEUX :

- Valoriser le patrimoine bâti existant par la mise en place d'actions de type OPAH, ravalement de façades, actions collective « redonnons des couleurs à la rue », ...
- Prendre en compte les problématiques d'accessibilité des logements.
- Trouver de nouveaux usages aux immeubles.

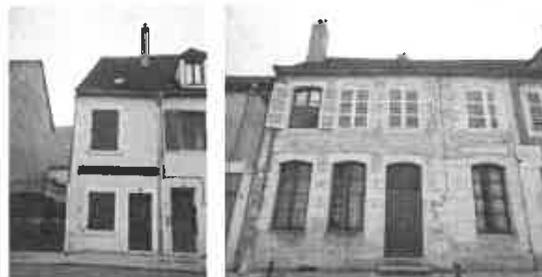


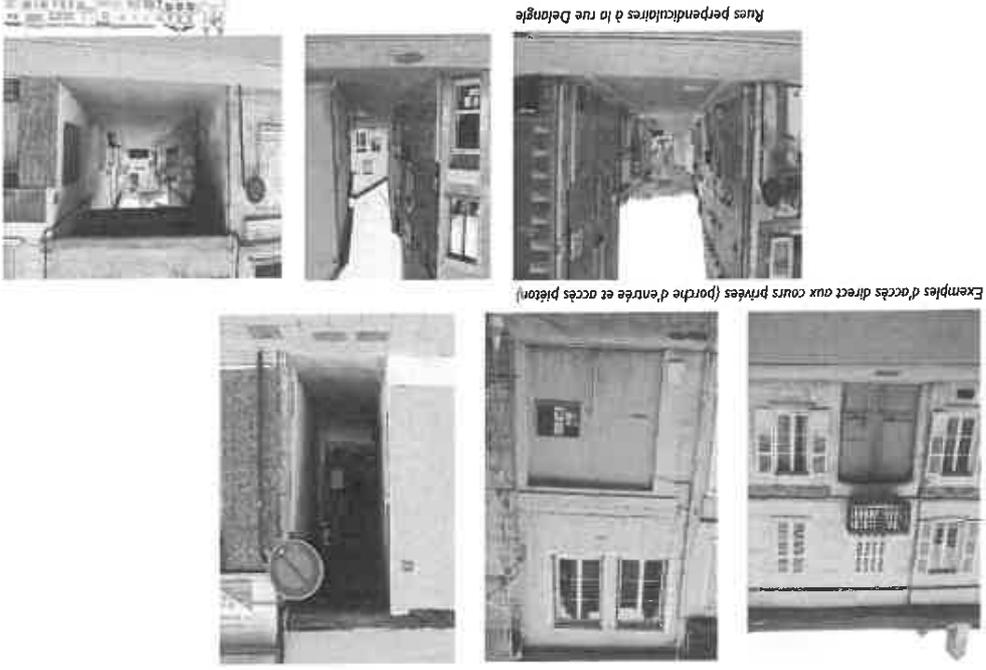
Exemples de constructions R+1+combles aménagés avec la présence de lucarnes



Exemple de façade enduite avec pierres apparentes en encadrement de baies et chaînage d'angle

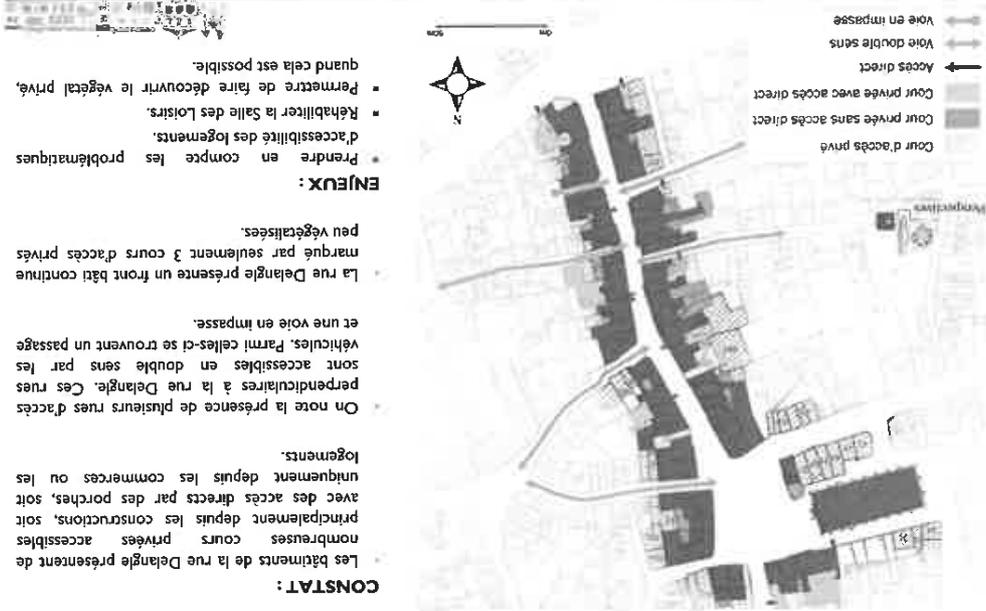
Exemple de façade en pierres apparentes





LA RUE DELANGLE, PORTRAIT

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg



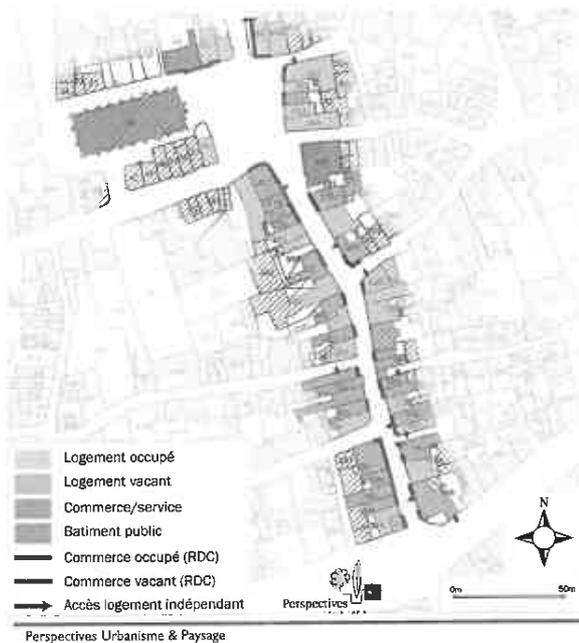
UN FRONT BÂTI « URBAIN » LAISSANT PEU DE VISIBILITÉ SUR L'ESPACE PRIVÉ

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

LA RUE DELANGLE, PORTRAIT

- CONSTAT :**
- Les bâtiments de la rue Delangle présentent de nombreux cours privés accessibles principalement depuis les constructions, soit avec des accès directs par des porches, soit uniquement depuis les commerces ou les logements.
 - On note la présence de plusieurs rues d'accès perpendiculaires à la rue Delangle. Ces rues sont accessibles en double sens par les véhicules. Parmi celles-ci se trouvent un passage et une voie en impasse.
 - La rue Delangle présente un front bâti continu marqué par seulement 3 cours d'accès privés peu végétalisés.
- ENJEUX :**
- Prendre en compte les problématiques d'accessibilité des logements.
 - Réhabiliter la Salle des Loisirs.
 - Permettre de faire découvrir le végétal privé, quand cela est possible.

UNE PART IMPORTANTE DE CONSTRUCTIONS VACANTES



CONSTAT :

- Sur la rue Delangle et la place du Marché : 30 façades commerciales dont 12 vacantes (40%).
- La quasi-totalité des constructions présentent des logements en rez-de-chaussée ou en étage. Seul un bâtiment, Place du Marché, est entièrement dédié à une activité (parcelle n°23 - une banque).
- La vacance des logements s'élève à environ 50% sur la rue Delangle et la Place du Marché.
- Sur l'ensemble des 30 logements situés au-dessus de façades commerciales, seulement 6 sont actuellement occupés ; les 6 logements se trouvent au-dessus d'un commerce actif dont 4 présentant un accès indépendant pour le logement.
- Aucun cas de commerce vacant et de logement occupé au sein d'un même bâtiment.

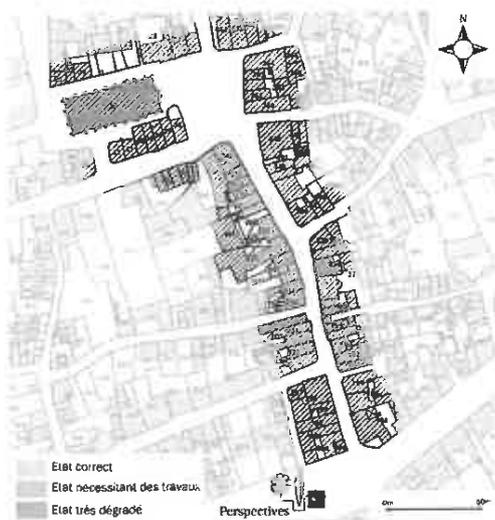
ENJEUX :

- Réintroduire les constructions vacantes.
- Permettre le changement de destination de certains commerces en RDC.
- Prévoir un accès des logements, indépendamment des RDC.

Perspectives Urbanisme & Paysage

32

DES FAÇADES EN FRONT BÂTI NÉCESSITANT POUR LA MAJORITÉ DES TRAVAUX



CONSTAT :

- Sur l'ensemble de la rue Delangle et de la Place du Marché, seulement 5 constructions présentent un état de façade très dégradé pouvant atteindre le bon état général de la construction.
- Un « fond façades » porté par l'intercommunalité existe depuis peu. Elle a pour objectif, d'accompagner financièrement les propriétaires dans la refonte de la façade de leur bien.

ENJEUX :

- Réintroduire les constructions vacantes.
- Permettre le changement de destination de certains commerces en RDC.
- Valoriser le patrimoine bâti existant par la mise en place d'actions de type OPAH, ravalement de façades ...

Perspectives Urbanisme & Paysage

33



CONSTAT :
 Sur les 18 locaux occupés, on constate une mixité de l'offre commerciale et de services :

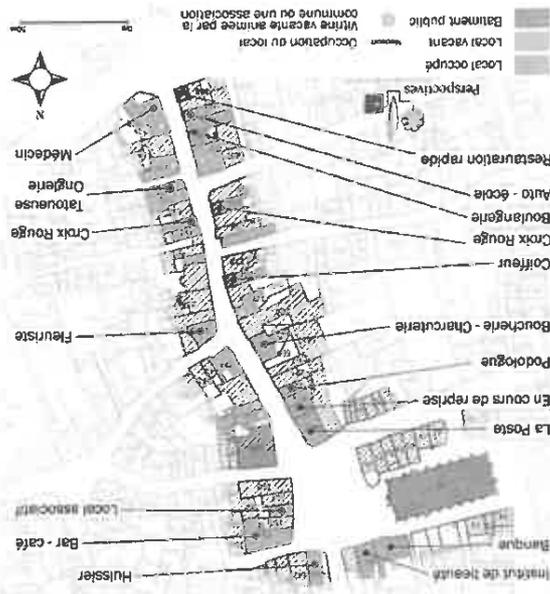
- Beauté/soin : 3
- Médical : 2
- Service publique : 2
- Restauration/bar : 2
- Vente alimentaire : 2
- Local associatif : 3
- Banque : 1
- Fleuriste : 1
- Auto-école : 1
- En cours de reprise : 1

Une mixité de l'offre commerciale et de service possible grâce aux différentes typologies de locaux : façades commerciales pouvant mesurer de 4 mètres à 15 mètres.

- Les locaux vacants de petites tailles permettent un changement de destination en logements.

ENJEUX :

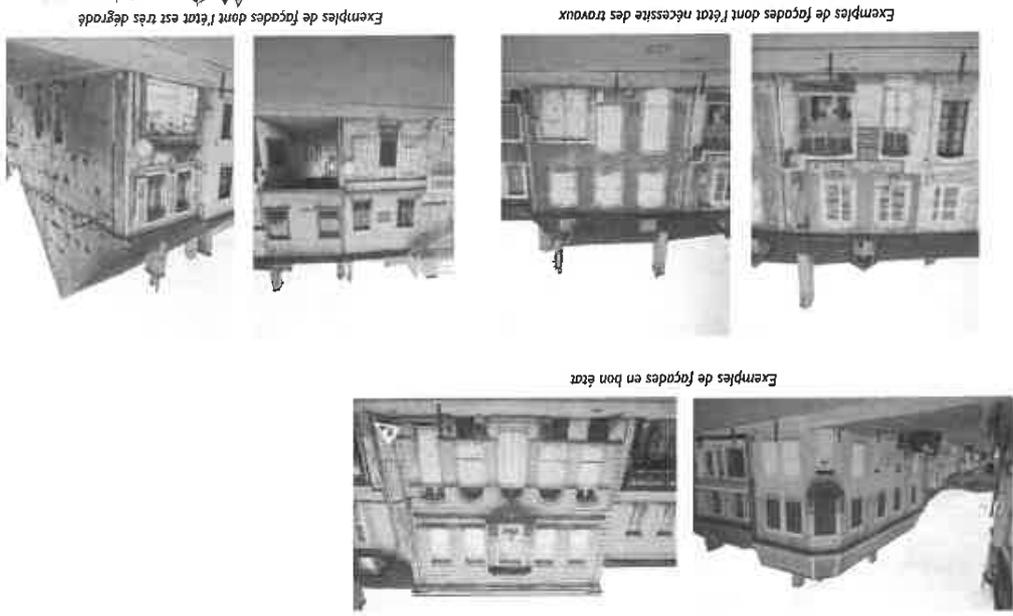
- Lutter contre la vacance commerciale.
- Être en capacité d'accueillir de nouveaux commerces.
- Favoriser l'accessibilité des commerces/services.



UNE RUE TOUCHÉE PAR LA VACANCE COMMERCIALE

LA RUE DELANGLE, PORTRAIT

Commune de Varzy
 Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg



Commune de Varzy
 Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

LA RUE DELANGLE, PORTRAIT



Exemples de façades de tailles différentes



Exemples d'anciens rez-de-chaussée commerciaux réhabilités en logements



UNE ANIMATION DES VITRINES DE LA RUE DELANGLE RÉALISÉE PAR LA COMMUNE



Exemples de façades animées par la commune

CONSTAT :

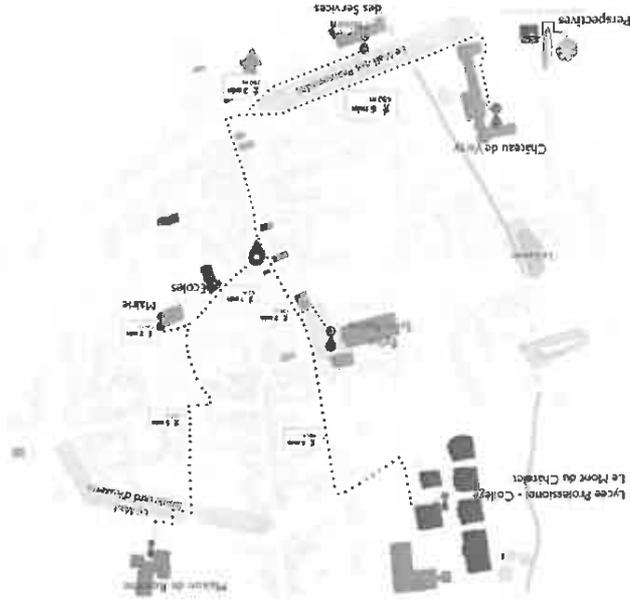
- 6 vitrines vacantes animées à l'aide d'affiches, de bâches, d'objet et de dessins.
- 3 vitrines animées dans le cadre de la présente étude de reconquête du centre-bourg - Avril 2019.

ENJEUX :

- Poursuivre l'animation des vitrines lorsque les bâtiments sont vacants.



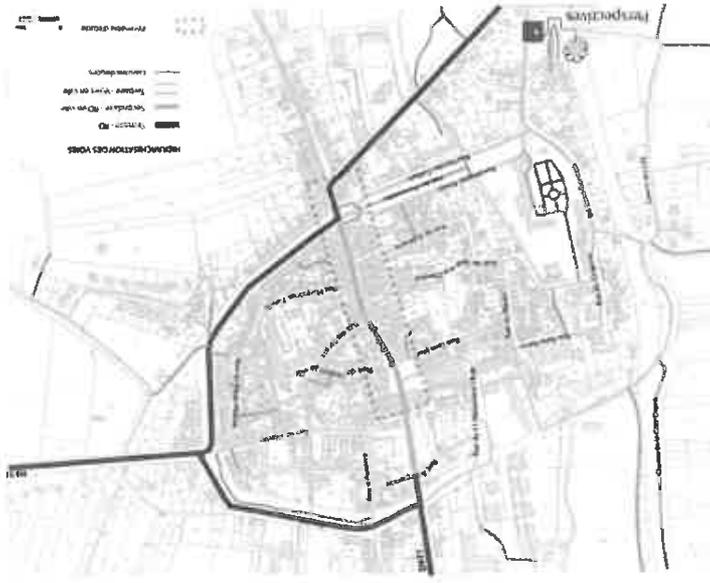
- ENJEUX :**
- Améliorer les mobilités pour tout type de population.
 - Tenir compte de la topographie des lieux.
- CONSTAT :**
- La rue Delangle occupe une position centrale dans la distribution des différents équipements.
 - Temps de parcours depuis le centre :
 - 1 minute pour se rendre à l'école.
 - 2 minutes pour se rendre à la Mairie et à l'église Saint-Pierre.
 - 3 minutes pour se rendre à la Maison des Services.
 - 4 minutes pour se rendre au Lycée.
 - 5 minutes pour se rendre à la Maison de retraite.
 - 6 minutes pour se rendre au Château de Varzy ...



LE POINT DE CONVERGENCE POUR SE RENDRE AUX ÉQUIPEMENTS

LA RUE DELANGLE, POINT D'ARTICULATION DU BOURG
 Commune de Varzy
 Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

- ENJEUX :**
- Valoriser l'image de la rue.
 - Sécuriser la rue.
 - Favoriser la place du piéton tout en permettant le stationnement.
- CONSTAT :**
- Une voie empruntée par les courtistes/usagers (guidage GPS).
 - Un classement en tant que route à grande circulation.
 - Une voie limitée à 30km/h mais assez passante, avec un trafic de camions régulier.
 - Une circulation souvent bloquée aux carrefours d'entrée du centre.
 - La rue génère un sentiment anxieux pour les locaux, qui préfèrent l'éviter en tant que piéton et conducteur.
 - Une voie concernée par le transport de matières dangereuses.



LA RD977, UN AXE TRAVERSANT ET STRUCTURANT DU CENTRE-BOURG

LA RUE DELANGLE, POINT D'ARTICULATION DU BOURG
 Commune de Varzy
 Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

DES ESPACES PUBLICS D'IMPORTANCE, MAIS SANS LIEN DIRECT



CONSTAT :

- Une trame d'espaces publics diversifiée entre les gabarits des rues et ruelles anciennes en cœur de bourg, des boulevards sur les anciens remparts, des espaces publics accompagnant les équipements.
- Une trame hiérarchisée avec des plus petits espaces publics en centre-bourg, des espaces plus importants en périphérie sur les anciens remparts.

ENJEUX :

- Renforcer le rôle de l'espace public accessible à tous.
- Créer du lien entre les différents espaces publics, notamment autour de la Maison des Services et de la Rue Delangle.



LA PLACE DU MARCHÉ, UNE PLACE / DIVERS USAGES

La place du Marché, la semaine (hors jeudi matin)



La place du Marché, un jour de Marché



CONSTAT :

- Une place qui a gardé sa vocation historique et accueille sur la moitié Est, tous les jeudis matins de 9h à 13h30 le marché. Auparavant, une partie du Marché se posait en face, sur les stationnements le long de la rue Delangle.
- Avant Septembre 2019 : une organisation spatiale de part et d'autre de la route qui génère beaucoup de réactions auprès des Varzycois, notamment en termes d'insécurité de l'usager piéton, la rue Delangle restant une rue passante et régulièrement traversée.
- Depuis Septembre 2019 : une organisation du marché uniquement sur la place devant l'église.
- Un espace public exclusivement minéral avec la Statur Dupin dominante : Seuls deux arbres et deux jardinières viennent verdier cet espace.

ENJEUX :

- Confirmer le positionnement du Marché sur la place pour sécuriser l'espace pour les usagers.
- Trouver un équilibre entre la place du piéton et celle de la voiture.



Photo intérieure du premier étage – L'ancienne salle de spectacle



Photo intérieure du rez-de-chaussée



ENJEUX :

- S'appuyer sur cette propriété communale iconique de la rue Delangle pour qu'elle devienne un espace stratégique dans la reconquête du centre-bourg.
- Développer de nouvelles activités à l'étage.

Le bâtiment présente un état correct de conservation notamment grâce aux travaux de rénovation du rez-de-chaussée. Cependant, les étages n'étant plus utilisés et chauffés, on note un état de dégradation pouvant à terme porter atteinte à l'état général du bâtiment.

CONSTAT :

- Le rez-de-chaussée :
 - Abrite un espace de loisirs permettant l'organisation d'évènements, de repas et d'activités pour tous. Cet espace rénové est équipé de sanitaires et de cuisines.
 - Est ponctué de poteaux en fer au milieu de l'espace rendant difficile son évolution.
- Le premier étage est occupé par l'ancienne salle de spectacles qui permettait l'organisation d'évènements dansants, de spectacles et de projections. Même si l'étage présente un grand espace libre facilement modulable, celui-ci est aujourd'hui inaccessible au public et il ne répond pas aux normes d'accessibilité et de sécurité nécessaires.

UN BÂTIMENT AU POTENTIEL INDÉNIABLE

LA RUE DELANGLE, POINT D'ARTICULATION DU BOURG
Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

Photo récente de la salle des loisirs – Février 2019



Carte postale ancienne de la salle des loisirs nommée « La Halle aux grains » – « Les amis du vieux Varzy » - Bulletin 27 / Décembre 2015



Date de construction : 1889
Usage historique : Halle et salle de spectacle
Usage actuel : Salle des loisirs, espace de stockage

ENJEUX :

- Valoriser ce patrimoine bâti.
- Réfléchir aux mutations du bâti en tenant compte des normes.
- Intégrer le numérique dans les réflexions.

architecturaux d'origine. Contrairement au rez-de-chaussée, l'étage a préservé le parquet et des éléments rez-de-chaussée présente aujourd'hui des baies vitrées.

- Le rez-de-chaussée est surélevé par rapport à la Rue Delangle. Composé de larges baies présentant des arcs plein-cintre autrefois clos uniquement par des grilles, le rez-de-chaussée présente aujourd'hui des baies vitrées.

- L'ancien accès aux étages donnant sur la cage d'escalier depuis la rue Delangle.

- L'entrée PMR depuis la rue de l'Hôtel de Ville.

- L'escalier extérieur.

- L'entrée principale donnant sur la rue Delangle dont l'accès se fait depuis l'accès au bâtiment est possible depuis 3 entrées :

- Un lieu anciennement festif (la salle de bal parquetée et la scène de théâtre) au premier étage qui n'est plus aux normes.

- La forme architecturale du bâtiment qui présente une toiture à forte pente marquée la forme architecturale du bâtiment qui présente une toiture à forte pente

- Le grenier, inaccessible, permettait autrefois le stockage de grains. Cet usage a hauteur et sa composition.

- Une façade du bâtiment clairement identifiable au sein de la rue Delangle de par sa

CONSTAT :

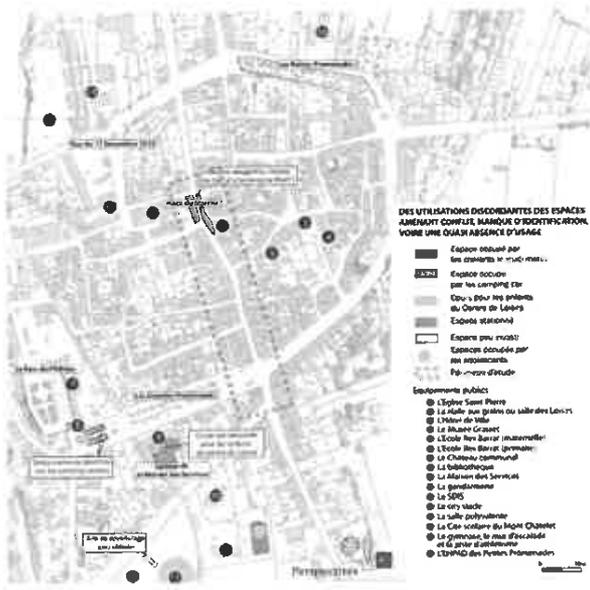
PROCHE DE LA PLACE DU MARCHÉ

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL IDENTITAIRE

LA SALLE DES LOISIRS (HALLE AUX GRAINS)

LA RUE DELANGLE, POINT D'ARTICULATION DU BOURG
Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

DES ESPACES PUBLICS AUX MULTIPLES USAGES



- CONSTAT :**
- Il existe différents espaces dans la ville présentant, soit :
 - Un usage très limité (aire de covoiturage, les Petites Promenades, le Parc du Château).
 - Une absence d'un lieu phare pouvant accueillir les adolescents.
 - Des conflits d'usages (stationnement / cours pour enfant; marché / route passante).
 - Un site identifié par les camping-cars qui posent le problème du lieu de vidange.

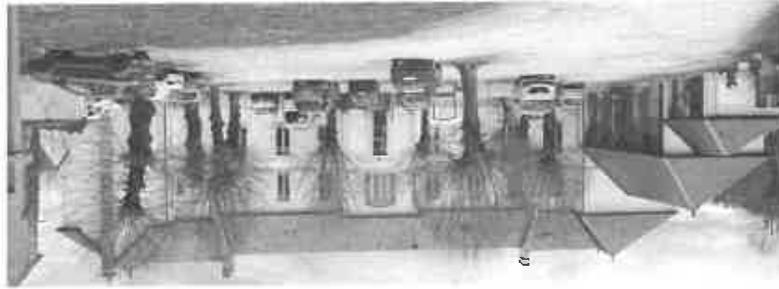
- ENJEUX :**
- Identifier clairement les espaces publics et leurs usages.
 - Réfléchir à des aménagements en adéquation avec certains usages.

DES ADOLESCENTS QUI SE SONT CRÉÉS DES REPÈRES PONCTUELS DANS LA VILLE

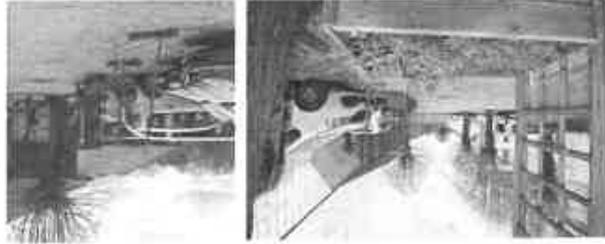


La rue du 11 Novembre 1918
 Cet espace public essentiellement minéral est un lieu repéré comme attractif / un repère pour les jeunes qui restent surtout devant l'établissement scolaire ou à proximité pendant les pauses. Ils se mettent soit juste devant l'entrée, soit sous l'avent en bois, ou encore sur la pierre au centre du petit îlot central.

- ENJEUX :**
- Hiérarchiser les espaces.
 - Identifier une vraie cour de sécurité pour les enfants.
 - Imaginer une traversante entre les Grandes Promenades, le Château et le city-stade via la Maison des Services.
 - Permettre l'identification des besoins en stationnement



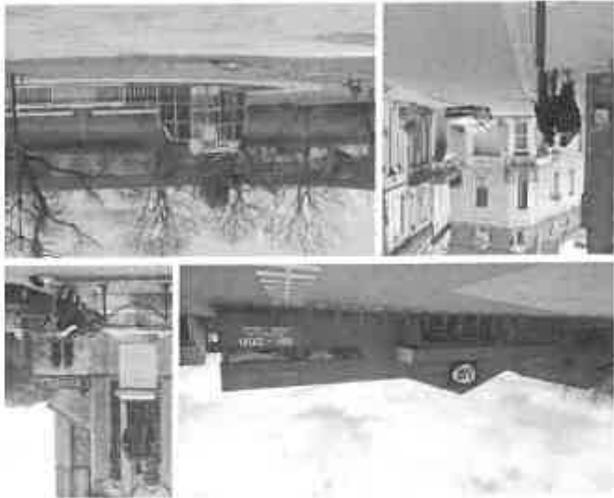
- CONSTAT :**
- Un espace partagé entre de loisirs, pour 1/3 de l'espace.
 - Un espace ludique pour les enfants du centre de loisirs, pour 1/3 de l'espace.
 - Un espace dédié aux stationnements au 1/3.
 - Une cour délimitée de manière précise par une grille de chander.
 - Un espace qui est envisagé comme traversant par l'Espace Socio-Culturel.



UNE COUR DANGEREUSE POUR LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg
LA RUE DELANGLE, POINT D'ARTICULATION DU BOURG

- ENJEUX :**
- Imaginer des lieux (intérieur ou extérieur) qui puissent accueillir les adolescents.
 - Un aménagement récent du city-stade.
 - l'idée d'un local qui puisse accueillir les jeunes, adaptés des adolescents, pour cerner leurs habitudes et leurs besoins. De celle-ci ressort l'Espace Socio-Culturel a mené une enquête
 - Des espaces exclusivement extérieurs.
 - Des points attractifs pour les jeunes dans leurs point d'ancrage hormis devant la Cité scolaire.
 - Des adolescents qui n'ont pas réellement de habitudes sur le bourg (magasin Bill, le city stade, le kebab, sous le auvent de la Halle aux grains, les grilles de la statue de M. Dupin).
- CONSTAT :**



DES ADOLESCENTS QUI SE SONT CRÉÉS DES REPERES PONCTUELS DANS LA VILLE

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg
LA RUE DELANGLE, POINT D'ARTICULATION DU BOURG

UN RAPPORT VÉGÉTAL / MINÉRAL MANIFESTE



CONSTAT :

- Le cœur de la ville laisse peu de place au végétal ; hormis deux arbres sur la place du Marché et quelques jardins desquels on entrevoit timidement du végétal.
- Les espaces plus ouverts et plus végétalisés se situent sur le pourtour du bourg, sur les tracés des anciens remparts.
- Les Petites Promenades sont l'espace public végétalisé le plus important à l'échelle de la ville ; s'en suit les Grandes Promenades.

ENJEUX :

- Entretien des espaces publics végétalisés, non consommateurs d'eau.
- Valoriser les espaces végétalisés par des circulations douces de qualité.
- Permettre la récupération des eaux de pluie (pour un usage non domestique).
- Poursuivre le « zéro-phyto ».



DES SITES HISTORIQUES EXCENTRÉS À VALORISER



Les Petites Promenades

CONSTAT :

- La partie centrale est dédiée au piéton, qui peut marcher, s'asseoir sur les bancs en pierre qui ponctuent le mail.
- Les voitures viennent stationner entre deux arbres. (cf. Stationnement).
- Une situation géographique, plus éloignée du centre-bourg et une topographie marquée pour y accéder qui rend l'accès compliqué pour tous.

Le Château de Varzy et son parc

CONSTAT :

- Le Château et son parc sont des propriétés communales depuis 2008. Le parc est ouvert au public en journée.
- Lors des différents entretiens, il a été exprimé une sous-utilisation de celui-ci. Les Varzycois s'y rendent peu, il est surtout investi lors des manifestations ou événements au Château.

ENJEUX :

- Repenser et améliorer les mobilités pour tout type de population entre les espaces afin qu'ils puissent être réinvestis.



- Maintenir le cadre de vie.
- Valoriser la ressource forestière.
- Promouvoir le territoire communal et ses atouts naturels.

ENJEUX :

- Plan de gestion par ONF.
- cueillette de champignons, chasse et lieu d'activités : promenade, trail, VTT, Nivère : ressource naturelle mais un 3ème commune forestière de la commune.
- 854 hectares de forêt appartenant à la de la superficie totale).
- 1 287 hectares de forêt sur 4 118 hectares de la commune (environ 32% supplémentaire).
- bocagère et champêtre viennent amener une ambiance Des haies en limite de parcelle au Sud-Est.
- Une commune en fond de vallée entourée au Nord par des montons boisés, une plaine agricole qui s'ouvre

CONSTAT :

UN PAYSAGE IDENTITAIRE OFFRANT DES POINTS DE VUE REMARQUABLES



Source : Mairie de Varzy



Vue Google Earth



Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

BIEN VIVRE A VARZY

Les Grandes Promenades, depuis l'extrémité Ouest où se stationnent les camping-cars



VARZY - Les Grandes Promenades



- Contourner la position géographique des Grandes Promenades en tant qu'espace de distribution et d'articulation vers le Château.

ENJEUX :

- Cet espace public au cadre idéal est repéré par les camping caristes, qui n'ont pas de lieu pour vidanger.
- Services.
- stationnements PMR et le trottoir devant la Maison des des Grandes Promenades à l'Est, la route, les Seuls éléments goudronnés sur ce secteur : l'amorce connecte la Maison des Services au Château.
- La ville au Château. Une traversée en plateau bois Les Grandes Promenades servent d'articulation entre Promenades (cf. Stationnement).
- Les voitures viennent stationner les pourtours des disposant d'un éclairage public.
- le mail, jouer à la pétanque sur un espace en stabilisé marcher, s'asseoir sur les bancs en pierre qui ponctuent
- La partie centrale est dédiée au piéton, qui peut

CONSTAT :

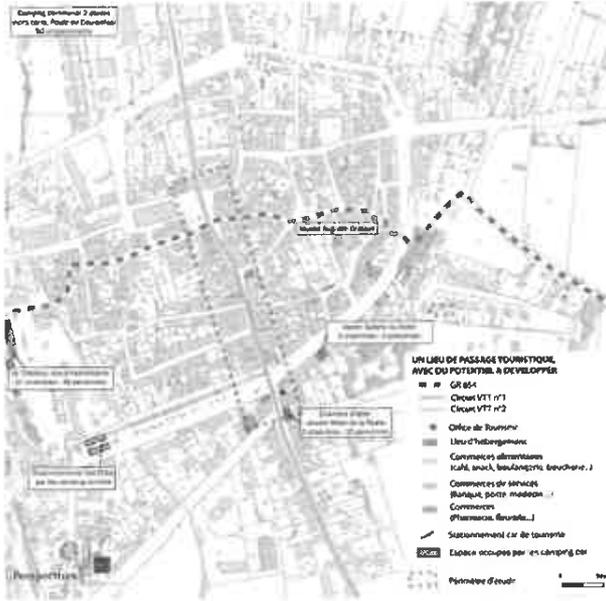
Les Grandes Promenades

DES SITES HISTORIQUES EXCENTRÉS À VALORISER

Commune de Varzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

LA RUE DELANGLE, POINT D'ARTICULATION DU BOURG

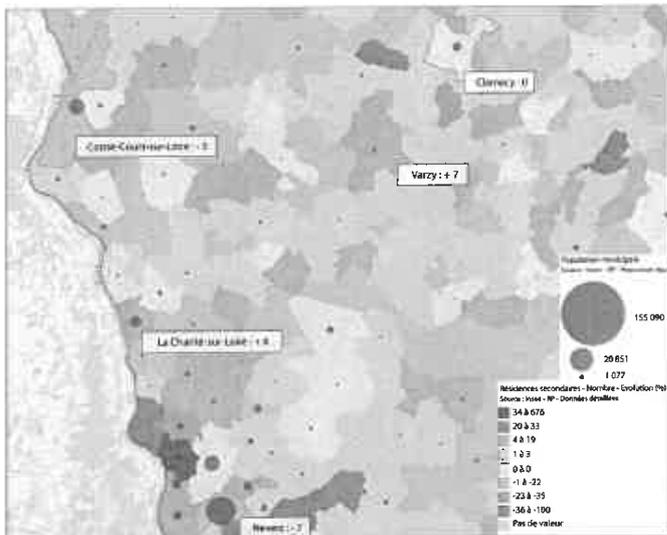
UN POTENTIEL TOURISTIQUE IMPORTANT, MAIS UNE OFFRE NON ADAPTÉE



- CONSTAT :**
- Une commune située à mi-chemin entre Sancerre – Pouilly-sur-Loire et Chablis, mais aussi des sites touristiques de la Charité et Vézelay.
 - Une proximité des sites touristiques du canal du Nivernais, des Roches de Basseville et du PNR du Morvan.
 - Une commune cheminée par les pèlerins par l'intermédiaire de la traversée par le Chemin de Saint-jacques de Compostelle (via le GR654) : D'Irancy (Yonne) à la Charité-sur-Loire (Nièvre) 135 km, passage par Arcy-sur-Cure, Asquins, Vézelay, Metz-Le-Comte, Tannay, Varzy et Chasnay).
 - Trois circuits VTT démarrent depuis Varzy, dont le premier traverse la rue Delangle, et le deuxième commence à l'intersection de celle-ci et des Grandes Promenades.
 - Varzy, un lieu de passage et non de séjour avec une absence d'offre de restaurants et d'hôtels ; seulement trois chambres d'hôtes, 12 chambres au sein du Château de Varzy (48 places) et un camping de 50 emplacements, qui est un point d'arrêt pour la nuit sur la « Route des Belges ».

- ENJEUX :**
- Valoriser le chemin de Saint-Jacques de Compostelle par l'aménagement de l'espace public et des services.
 - Permettre le développement d'une offre touristique de type hébergement et restauration.
 - Améliorer les supports d'information de la commune.

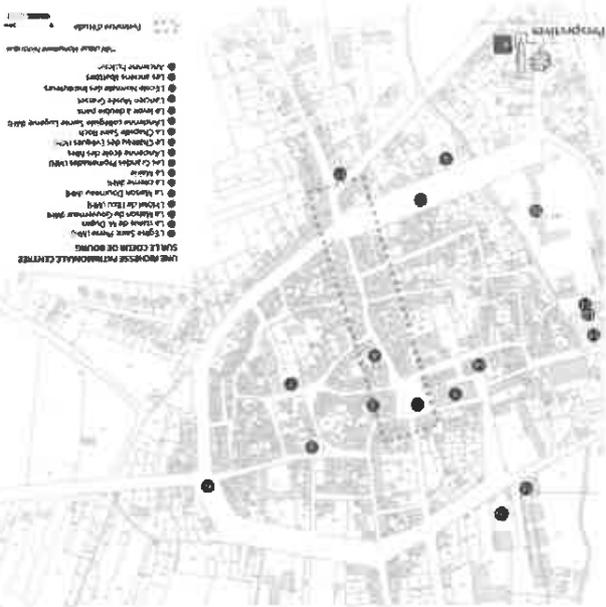
UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES « PROPRIÉTÉS SAISONNIÈRES »



Carte extraite de l'Observatoire Socio-Economique de Bourgogne Franche Comté – Données 2015

- CONSTAT :**
- Varzy présente une évolution positive en terme de résidences secondaires : réelle attractivité.
 - Le nombre de résidences secondaires dans les communes alentours « importantes » stagne ou, voire, baissent.
 - Seule exception La Charité-sur-Loire, mais à une échelle urbaine plus importante, note une évolution moindre à celle de Varzy.

- ENJEUX :**
- Conforter la position de Varzy en tant que commune attractive.
 - Renforcer l'intérêt pour la commune non seulement pour les « saisonniers propriétaires », mais aussi tous les touristes.



- ENJEUX :**
- Valoriser les dispositifs existants.
 - Valoriser le « patrimoine vivant ».
 - Créer du lien entre les espaces et les éléments.
 - Mettre en place un signalétique du patrimoine, en lien avec la ferronnerie d'art.
 - Utiliser l'histoire et le parcours du peintre Rex Barrat, comme cheminement identitaire pour le centre-ville.

- CONSTAT :**
- Une commune disposant d'un patrimoine bâti et naturel remarquable (en plus du patrimoine classé et inscrit).
 - Des associations Vazzycoises aujour du patrimoine très dynamiques.
 - Une application de visite guidée du centre, développée (GuidiCO) et d'autres itinéraires en cours de réalisation.
 - L'existence de caves médiévales.

**UN PATRIMOINE BÂTI IDENTIFIÉ
À METTRE EN VALEUR**

Commune de Vazzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

BIEN VIVRE À VARZY



- CONSTAT :**
- La citerne (rue de Clamecy, au lieu-dit des Pettes Fromenades) inscrit le 12/12/1946.
 - La léproserie Saint Lazare, partiellement inscrit le 12/01/1931.
 - La Maison Dourneau (6 rue de Vezelay) partiellement inscrit le 25/02/1928.
 - L'ancien Hôtel de ville, dit la Maison du Gouverneur (2 rue des Lods) inscrit le 20/12/1948.
 - L'Hôtel de l'Écu (25 rue Delangle) partiellement inscrit le 16/02/2017.
 - L'Église Saint-Pierre (place du Marché) inscrite en 1862.
 - L'Ancienne Église Sainte-Eugénie, partiellement inscrite le 16/10/1930.
 - Le Château des Evêques d'Auxerre, partiellement inscrit le 20/12/1946.
 - **Deux sites protégés :** art L 341-1 et suivants du code de l'urbanisme et du décret n°69-607 du 13 juin 1969 portant sur l'application des articles 4 et 5-1 de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites) :
 - Le Mail dit « Les Grandes Fromenades » avec ses marronniers ; inscrit à l'Inventaire des sites monuments naturels, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.
 - L'Ensemble urbain délimité par la Rue Saint Pierre, la Rue du Moulin, la Rue de la Fontaine Sainte Eugénie, la place de l'Église Sainte Eugénie et la Rue du Chapitre.
 - **La ferronnerie d'art :** avec une formation d'exception, labellisée Excellence des Métiers d'Art.

UN PATRIMOINE HISTORIQUE IMPORTANT

Commune de Vazzy
Etude pour la reconquête et la redynamisation du centre-bourg

BIEN VIVRE À VARZY

LE TOURISME COMME LEVIER
POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

CONSTAT :

- Une commune disposant d'un patrimoine bâti et paysager remarquable.
- Varzy, ville étape pour la découverte de l'artiste Rex Barrat, et de la ferronnerie d'art.
- La présence d'un étang de pêche (un des plus riche en termes de poissons dans la Nièvre) et de loisirs près du camping.
- La présence d'une antenne de l'Office de Tourisme en période estivale uniquement (sinon Clamecy).
- Une information pour les touristes compliquée à trouver « à distance ».
- Un axe ferroviaire historique : Clamecy – Nevers – Guérisny ; un vélorail qui a circulé trois saisons à Varzy (Source : Presse locale 212).

ENJEUX :

- Travailler à une meilleure communication et meilleur rayonnement de la commune par son patrimoine très riche, en identifiant plus clairement l'Office de Tourisme et surtout son site internet.
- Mettre en réseau les différents programmes, parcours, lieux à voir et à faire.
- Profiter de la voie ferrée pour développer le tourisme.



Source : Garbolino



UNE CO-CONSTRUCTION DU PROJET

La démarche « smart » permet d'engager une réflexion collective pour que chacun participe à l'avenir du territoire.

Ainsi, dès le début de la démarche, la population a été associée pour être engagée dans le processus, s'y faire une place et nous permettre de recueillir des informations importantes sur les pratiques quotidiennes ou occasionnelles. Ce processus a été engagé grâce à différents ateliers, rencontres et entretiens.

- 3 ateliers : cf. affiches et photos ci-contre
- 1 atelier sur le patrimoine et le tourisme
- 1 entretien avec le proviseur du lycée-collège et son adjoint
- 1 rencontre au lycée collège avec les professeurs au cours d'un déjeuner puis de la pause café avant reprise des cours
- 1 entretien avec le directeur du lycée horticole
- Des rencontres avec les commerçants dans leur commerces en plus de l'atelier
- Présence sur le marché un jeudi et 1 nouvelle rencontre un jeudi lors d'un marché
- 1 entretien avec les membres de l'Espace socio-culturel en plus de l'atelier

Ces échanges ont été répertoriés, afin de croiser et regrouper les thématiques communes ou compléter certains propos présentés de manière synthétique dans les tableaux ci-après.

Un atelier auprès
des habitantsUn atelier auprès
des actifsUn atelier auprès
des habitants et commerçants

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00008

ANNEXE4 -CARTES ORT ET LOCALISATION
ACTIONS 06 09 22

{signataire}



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et VARZY

Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

Annexe 2

LES PERIMETRES ORT

&

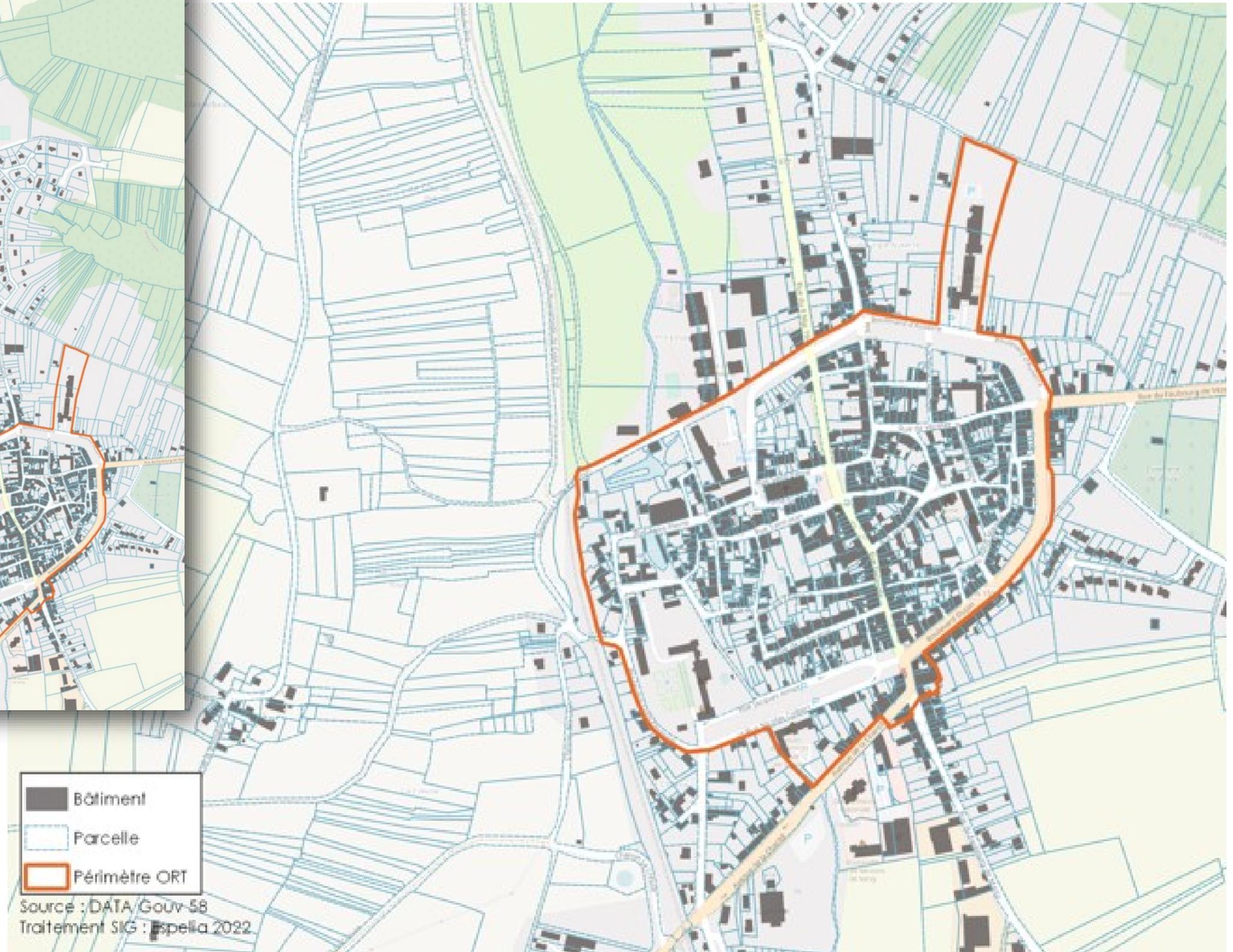
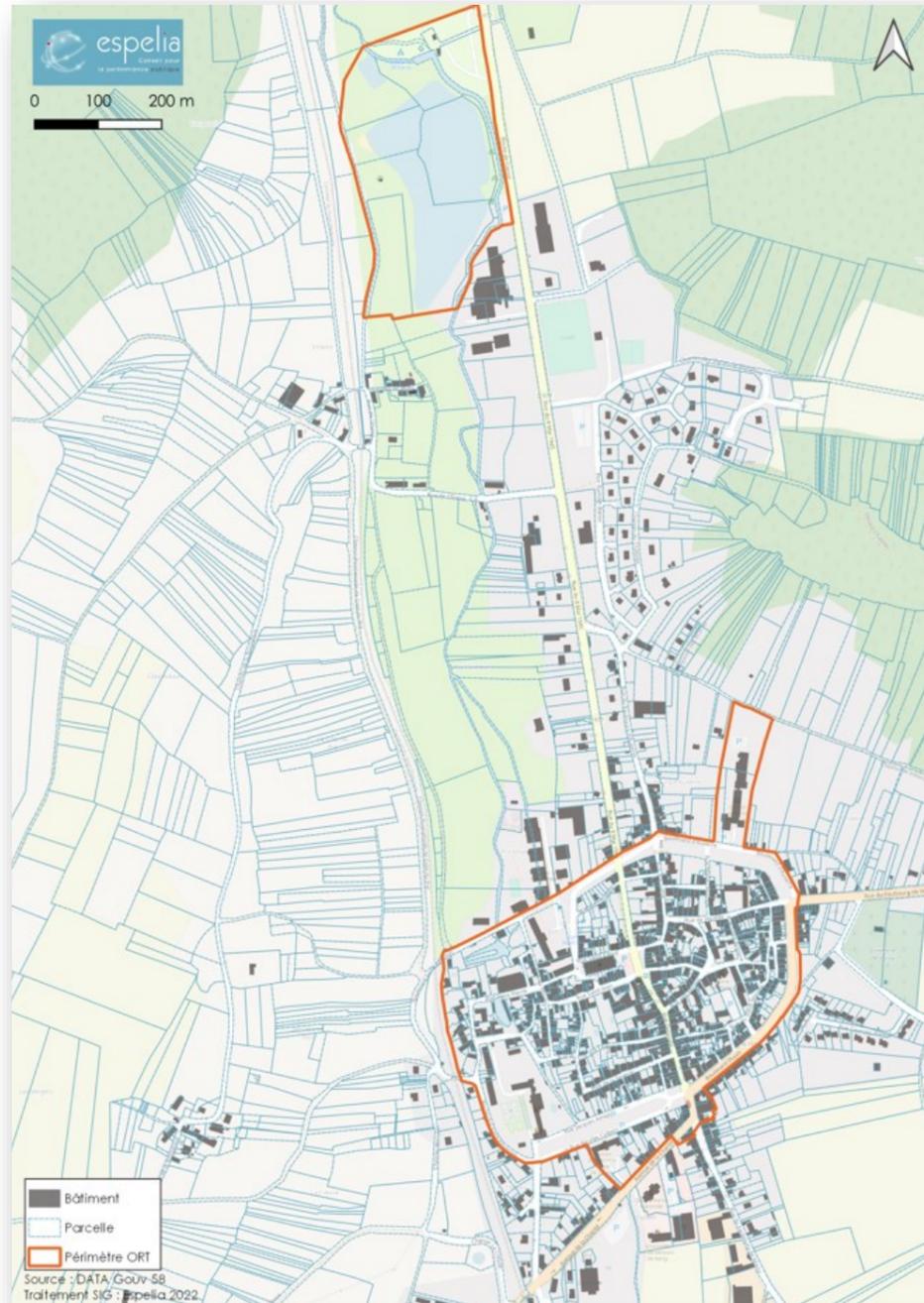
LA LOCALISATION DES ACTIONS

Version 2–Juillet 2022

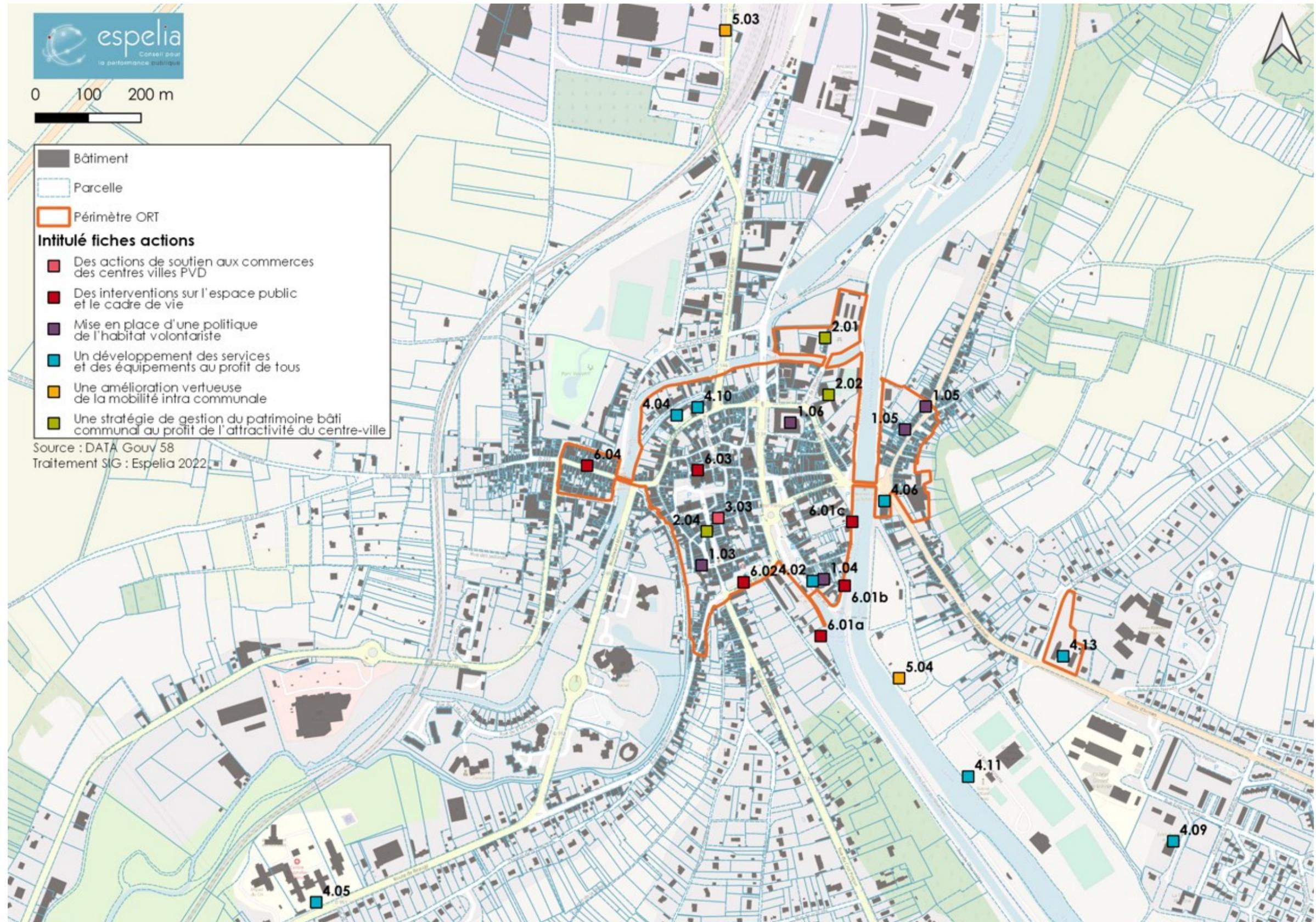
PERIMETRE ORT / CLAMECY



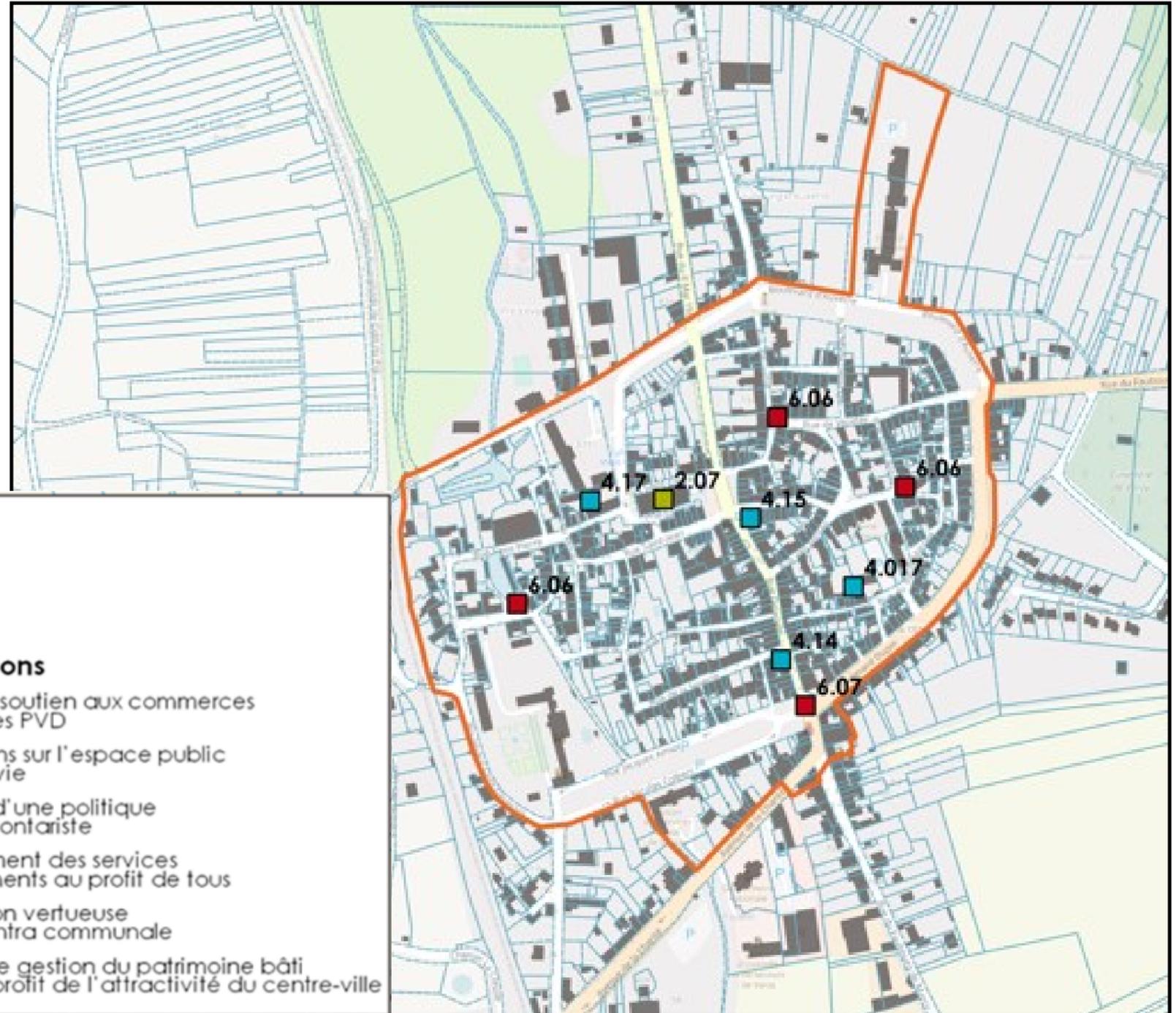
PERIMETRE ORT / VARZY



LOCALISATION DES ACTIONS / CLAMECY



LOCALISATION DES ACTIONS / VARZY

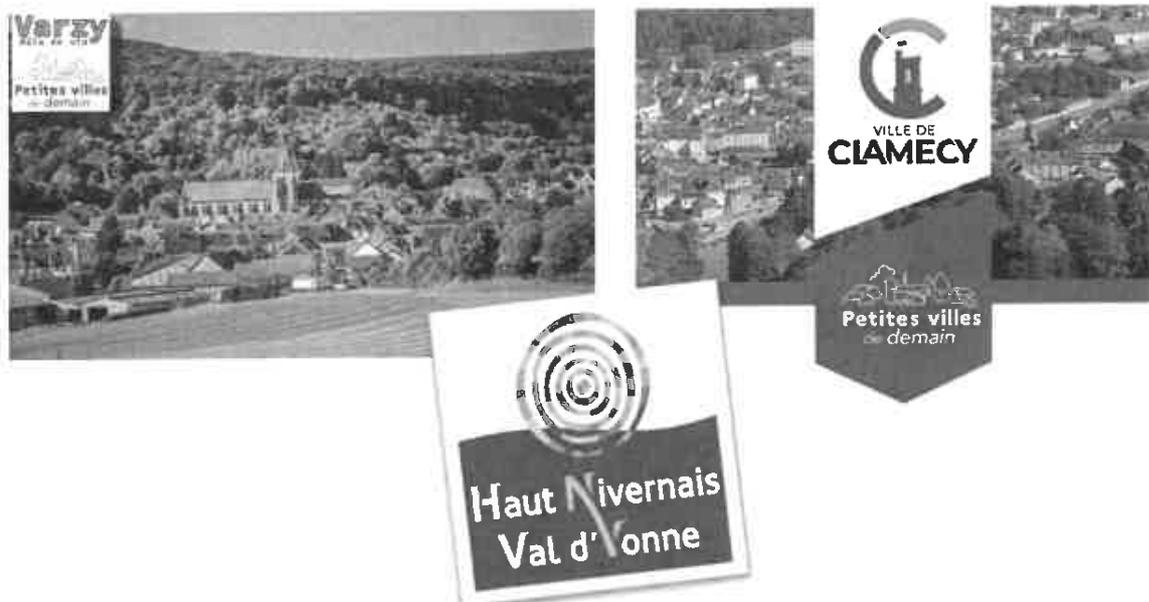


PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00009

annexe5_FICHES ACTIONS

{signataire}



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et VARZY

Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

Annexe 3 - LES FICHES ACTIONS

Version 2 - Juillet 2022

« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n° 1.01	ETUDE-DIAGNOSTIC HABITAT SUR LES DEUX VILLES PVD
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Les diagnostics établis par la CCHNVY et les deux communes de Clamecy et Varzy ont fait le constat d'une baisse démographique continue depuis plusieurs années, d'un bâti patrimonial vieillissant et dégradé, d'un parc de logements en inadéquation avec les besoins de la population, et d'une précarité toujours plus importante de sa population.</p> <p>La communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, compétente en matière d'Habitat, cherche, par cette fiche action, à améliorer le parc privé de logement et ainsi à lutter contre la désertification des centres-bourgs. Dans ce contexte, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle concernant l'habitat sur les deux bourgs centres est nécessaire.</p> <p>Les objectifs de cette étude seront définis en fonction des priorités de la CCHNVY et des communes, avec des volets d'intervention pertinents pour leur territoire : lutte contre l'habitat indigne, la dureté de la vacance et la précarité énergétique, la question de l'aménagement des logements pour la population sénior désireuse d'être maintenue à son domicile...</p> <p>Elle devra permettre de faire émerger des stratégies opérationnelles claires, éventuellement de type OPAH. En effet, l'OPAH, pertinente en milieu rural, pourrait permettre de répondre à la problématique de l'habitat dégradé, du cadre de vie disqualifié, voire du déclin des commerces en centre-bourg. L'étude devra également permettre d'analyser l'opportunité, notamment pour la ville de Clamecy, de mettre en place une procédure de « permis de louer » (cf fiche action 1.07).</p> <p>A l'issue de cette étude, une série de mesures opérationnelles sera proposée afin de mettre en place des actions concrètes dans le domaine de l'habitat.</p>
Partenaires	CCHNVY ANAH Banque des Territoires CD 58 Cabinet d'études retenu
Dépenses prévisionnelles	Coût de l'étude : 50 000€ HT Enveloppe budgétaire annuelle à chiffrer en fonction du plan d'action choisi.
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • ANAH : 50% du coût total • BDT : 15% • Département : 15% • Autofinancement CCHNVY : 20%
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation en procédure adaptée au second semestre 2022 • Restitution de l'étude automne 2023 • Mise en place des actions préconisées en 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action CRTE 1.2.2 « Soutenir la Rénovation Energétique des logements » (propriétaires occupants, bailleurs publics et privés) Fiche action CRTE 1.2.3 « Financer le reste à charge pour les personnes les plus précaires »

	Fiche action CRTE 4.4.1 « Objectiver la situation : réaliser un état des lieux des logements vacants (dans le cadre des ORT)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Remise de l'étude et du diagnostic, ainsi que de préconisations d'intervention.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude permettra de mettre en lumière des actions à mener afin de retrouver dans les centres bourgs des logements plus adaptés, modernisés et économes en énergie. Ces interventions auront donc un impact d'un point de vue démographique, mais aussi économique. En effet, l'attractivité résidentielle permettra, par conséquent, de soutenir le commerce de proximité, d'animer les cœurs de ville et de redorer l'image des deux PVD.
Annexes	

« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n° 1.02	MONTEE EN PUISSANCE DU FONDS FACADES
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>La communauté de commune a mis en place il y a quelques années un dispositif de subvention destinée à soutenir les travaux de ravalement de façades sur les bâtiments datant d'avant 1940 et dont l'intérêt ancien et la qualité du bâti le justifie.</p> <p>Cette aide est de 30% du montant des travaux plafonnés à 1525 € pour un enduit simple ou une rénovation de pierres apparentes de types anciens 2290 € pour un enduit entre colombage. Cette aide est valable pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes.</p> <p>Il est proposé d'optimiser ce dispositif sous trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du plafond d'aide à 2 000 € pour un enduit simple, 3 000 € entre colombage - Compléter ce dispositif par une convention avec la Fondation du Patrimoine pour abonder la part de subvention attribuée aux travaux de façade sur des bâtiments situés dans les périmètres ORT et dans les secteurs d'autres communes prédéfinies ayant un patrimoine bâti intéressant (montant de la participation supplémentaire et plafond à définir), à hauteur de 2% du montant des travaux. Avantages fiscaux avec déduction de 50% minimum du montant des travaux sur les revenus imposables. - Inscription sur le Contrat-Cadre de Partenariat 2024-2026 : abondement du département de la Nièvre d'un montant égal à celui alloué par la CCHNVY concernant le patrimoine bâti remarquable dans les centres-bourgs. - Mise en place d'une communication adaptée à destination du grand public afin de rendre plus accessible ces dispositifs (sites institutionnels de la CCHNVY, des communes de Clamecy et Varzy).
Partenaires	<p>CCHNVY Les 2 communes PVD + communes ayant un patrimoine bâti intéressant d'un point de vue architectural Le CD 58 ABF Entreprises de travaux de ravalement Fondation du patrimoine CAUE</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>BUDGET ANNUEL HT DE FONCTIONNEMENT CCHNVY : 45000€ sur 3 ans, dont 25 000 € orientés vers les centres-bourgs PVD CD 58 : 25000€ sur le CCP 2024-2026 Fondation du Patrimoine : 2% du montant des travaux</p>
Plan de financement prévisionnel	CCHNVY à hauteur du budget annuel ci-dessus.
Calendrier	<p>Communication sur le site institutionnel de la CCHNVY courant 2022 Signature du Contrat-Cadre de Partenariat en septembre 2022.</p>

	Convention à mettre en place avec la Fondation du Patrimoine courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CD 58, Contrat-Cadre de Partenariat 2024-2026 signé avec la CCHNY en septembre 2022 CRTE (fiche action 1.2.2 – soutenir la rénovation énergétique des logements)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi du nombre de logements rénovés Suivi du nombre de logements loués
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant de rénover le patrimoine ancien des centres-villes, donc renforcement de l'attractivité
Annexes	

« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n° 1.03	UNE NOUVELLE ORIENTATION DU SERVICE NIEVRE RENOV'
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Depuis 2017, à Clamecy, l'antenne locale de la plateforme départementale de rénovation énergétique de l'habitat privé Nièvre Rénov', service public gratuit, neutre et indépendant, propose un accompagnement des particuliers tout au long de leur projet de rénovation lié à l'énergie (accueil du public, mise en relation avec un technicien spécialiste en efficacité énergétique, étude de financement, actions de sensibilisation, lien aux artisans du bâtiment).</p> <p>Aujourd'hui, ce service a pu établir un partenariat avec les artisans du territoire. Ceux-ci orientent systématiquement les propriétaires désireux de faire des travaux de rénovation énergétique vers l'antenne. Avec le temps, le nombre de personnes précaires et très précaires qui acquièrent à prix dérisoire un bien immobilier sans les possibilités financières de le rénover correctement augmente considérablement. Ces personnes se retrouvent dans l'incapacité de se chauffer dignement, puisque propriétaires de véritables passoires énergétiques.</p> <p>Devant ce constat alarmant, le service Nièvre Rénov' aurait pour vocation de se spécialiser dans l'aide aux ménages les plus fragiles (personnes âgées et/ou vulnérables, public modeste ou très modeste). Le programme SLIME est ainsi proposé par le CLER (Réseau pour la Transition Energétique). Il s'agit d'une méthodologie mise à disposition des collectivités territoriales afin de repérer les ménages en situation de précarité énergétique et les accompagner vers des solutions adaptées.</p> <p>La méthodologie qu'il propose s'organise en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer : organisation d'une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique grâce à la mobilisation de donneurs d'alerte (travailleurs sociaux, associations, FSL, fournisseurs d'énergie, aides à domicile, etc.) • Diagnostiquer : réalisation d'un diagnostic socio-technique lors d'une visite à domicile des ménages repérés. Ces visites permettent de conseiller les ménages sur les usages et les comportements, de fournir de petits équipements pour améliorer leur confort et favoriser les économies. • Orienter les ménages vers des solutions durables et adaptées à leur situation, et accompagner les ménages les plus fragiles jusqu'à la mise en œuvre des solutions proposées. <p>Cette méthodologie permet de mettre en cohérence les actions et dispositifs existants sur le territoire. Elle vise à centraliser les signalements de ménages et à faciliter la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour repérer les ménages et proposer des solutions adaptées à chaque situation. L'agent de l'antenne locale Nièvre Rénov' se verrait donc former par le CLER afin d'assurer cette mission de terrain, au plus proche des plus fragiles.</p> <p>Quant aux dossiers habituellement traités par l'agent local qui ne nécessitent pas d'aide technique particulière, l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) se chargera de les accompagner lors de la constitution et de l'avancement de leurs dossiers.</p>

	<p>En parallèle, d'autres actions pourront être menées afin de faire monter en puissance l'intervention de ce service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication sur le site institutionnel de la CCHNVY, et des communes • Interventions ciblées lors de journées dédiées à la sensibilisation sur les énergies renouvelables, la transition énergétique et le développement durable (ex : Journée Eau et Energies organisée à Varzy le 23 juillet 2021) • Sensibilisations via des ateliers au sein des écoles, des espaces sociaux.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • CLER • ALEC • ADEME • Artisans locaux • Propriétaires privés • Travailleurs sociaux • CDHU Soliha concernant les aides financières • Antenne locale • Communes • CCHNVY
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent de l'antenne
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>En adhérent au Slime, les collectivités territoriales bénéficient de financements : le Slime est un programme éligible aux certificats d'économie d'énergie (CEE), ce qui lui permet de financer jusqu'à 70% des dépenses des collectivités pour la mise en œuvre du dispositif sur leur territoire.</p> <p>L'animation territoriale du dispositif est financée en partie par l'ADEME, indépendamment du nombre de visites réalisées.</p>
Calendrier	<p>Formation du CLER le 13 juin 2022</p> <p>Communication à mettre en place sur le site institutionnel courant 2022</p> <p>Interventions au fil de l'eau lors des différentes manifestations sur ce thème.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche Action 1.2.3 « Financer le reste à charge pour les personnes les plus précaires » du CRTE du Pays Nivernais Morvan</p> <p>Fiche action 1.2.2 « Soutenir la rénovation énergétique des logements (propriétaires occupants, bailleurs publics et privés) » du CRTE</p> <p>Lien avec la fiche action 1.01 de l'ORT</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombres de visites sur le terrain réalisées</p> <p>Nombre de bénéficiaires de l'accompagnement</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Redynamisation des centres bourgs par la rénovation énergétique, avec l'accueil de nouvelle famille à profil intéressant pouvant amener des enfants dans les écoles, et redonner vie au commerce local
Annexes	

« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n° 1.04 Version 2 - juillet 2022	MAISON à 1 €
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La ville de Clamecy est propriétaire d'un certains nombres de maisons de ville, pour l'essentiel vétustes et sans affectation. La stratégie de la commune est d'organiser les conditions favorables à la réhabilitation de ses maisons, selon plusieurs pistes que sont la vente traditionnelle, le bail à réhabilitation, ou la procédure de cession « maison à 1 € ». Il s'agit de lancer un appel à candidature pour trouver un candidat à l'achat de la maison à l'euro symbolique, étant entendu que le preneur devra réaliser les travaux de mises aux normes et de rénovation, notamment thermique, afin de rendre la maison à nouveau habitable, et devra s'engager à y faire sa résidence principale pendant une durée à définir. La ville prévoit également de mettre en relation le nouveau propriétaire avec les services de Nièvre Renov afin de bénéficier d'un accompagnement pour obtenir toutes les aides potentielles à la rénovation de l'habitat.</p> <p>La maison choisie pour cette opération est située 15 Rue des Jeux, en partie basse du centre-ville.</p> <p>Elle a une surface d'environ 70 m² et est composé d'une pièce à vivre et d'une cuisine attenante en rez-de-chaussée, à l'étage de trois chambres et une salle de bain. Elle dispose également d'un petit jardin de 130 m² environ.</p> <p>Elle répond aux deux critères nécessaires qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un niveau de travaux acceptable au vu de la valeur finale du bien - Une caractéristique du bien répondant aux attentes actuelles à savoir un espace extérieur et des capacités de stationnement en proximité puisqu'elle se situe à quelques mètres d'un parking public. <p>Le public cible pour cette opération est un jeune ménage avec enfants, au niveau de revenu médian.</p> <p>Des contraintes architecturales et techniques seront précisées lors de la consultation. Il sera demandé aux candidats d'explicitier son projet et de fournir des devis de travaux. Il devra également démontrer la faisabilité financière de son projet, tenant compte des aides potentielles qu'il pourra obtenir dans le cadre des dispositifs d'aides à la rénovation de l'habitat auquel il pourra prétendre.</p> <p>Un jury se réunira pour choisir le candidat à retenir.</p>
Partenaires	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <ul style="list-style-type: none"> - via l'antenne « Nièvre Rénov » : accompagnement du lauréat dans le montage technique des dossiers de demande de subvention travaux - via le fond façade si des travaux de façade sont prévus <p>CAUE pour accompagnement technique si travaux de façade prévus</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Relevé bâtiminaire pour réalisation des plans d'état des lieux intérieurs : 500 €</p> <p>Diagnostic obligatoire avant-vente : 500 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Rédaction du cahier des charges : été 2022

	<p>Procédure d'appel à candidature : dernier trimestre 2022 Choix du lauréat par le jury : premier semestre 2023 Cession du bien : été-automne 2023 Travaux par l'acquéreur : 2023/24</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action CRTE 4.1.3 "Remettre sur le marché des logements communaux dans des bâtiments anciens"
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux conformes au projet choisi Aménagement effectif de la famille lauréate
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant l'arrivée d'un nouveau ménage en centre-ville, dispositif expérimental, qui pourrait ensuite être reproduit si l'opération est un succès.
Annexes	Autorisation de travaux nécessaire si modification de façade Estimation préalable du bien par les Domaines + justification de la vente en dessous du prix à démontrer
Pièces graphiques	



« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n° 1.05	BAUX A REHABILITATION SUR UN OU DEUX BIENS D'HABITATION COMMUNAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL LOGEMENT D'ABORD
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La ville de Clamecy est propriétaire d'un certains nombres de maisons de ville, pour l'essentiel vétustes et sans affectation. La stratégie de la commune est d'organiser les conditions favorables à la réhabilitation de ses maisons, selon plusieurs pistes que sont la vente traditionnelle, la procédure de cession "maison à 1 €", ou le bail à réhabilitation.</p> <p>En 2021, la Nièvre a été retenue parmi les territoires lauréats du Plan Logement d'abord, lancé par l'Etat pour lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement. Dans ce cadre, le département prévoit de réaliser 10 études de pré-faisabilité pour la conclusion éventuelle de baux à réhabilitation (baux permettant à l'opérateur du Département de rénover un bien, en assurer ensuite la gestion locative pendant une durée longue, le bien retournant à son propriétaire à l'issu de la durée du bail).</p> <p>La ville de Clamecy s'est portée candidate pour deux biens d'habitation communaux situés Faubourg de Bethléem :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une maison située ruelle du Jardin Brugière, d'une surface de 80 m² environ sur 3 niveaux (1 cuisine séjour, 1 salon, 1 chambre) - une maison située 45 Rue du Faubourg de Bethléem, composée de deux appartements potentiels (Au rdc, un appartement avec cuisine, séjour, une chambre, salle de bain et WC environ 45 m² - au 1^{er} étage, deux pièces en enfilade, d'une surface de 25 m² environ avec accès au grenier) <p>Ces deux biens (3 logements) pourraient convenir à de la location pour un public du dispositifs « Logement d'Abord ».</p>
Partenaires	<p>DEPARTEMENT DE LA NIEVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via le bail à réhabilitation
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>0 €</p> <p>études, travaux et gestion locative par le Département de la Nièvre dans le cadre du plan « Logement d'Abord »</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Etude de pré-faisabilité : été 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action CRTE 4.1.3 "Remettre sur le marché des logements communaux dans des bâtiments anciens"</p> <p>Etat : Plan Logement d'Abord</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aménagement effectif des nouveaux locataires
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant l'arrivée de deux nouveaux ménages en centre-ville, permet de réduire la vacance dans les logements du faubourg de Bethléem
Annexes	

ELEMENTS GRAPHIQUES



ruelle du Jardin Brugière

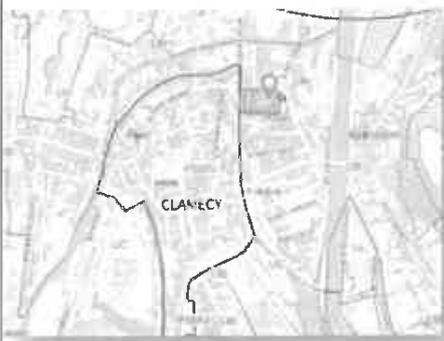


Rue du Faubourg de Bethléem

« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n° 1.06 Version 2 - juillet 2022	ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET D'HABITAT INCLUSIF EN CENTRE-VILLE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>La ville va disposer d'ici 3 ans d'un potentiel foncier de 3253 m² (école actuelle de centre-ville, partie Ouest) car un projet de déplacement des écoles du centre-ville est en cours d'étude. Ce potentiel foncier est composé de bâtiments anciens à vocation scolaire mais pouvant être réhabilités en logements et d'espaces libres pouvant être réaménagés en espaces de jardin et supporter éventuellement des constructions neuves (zone UB du PLU). Ce site est situé dans le futur périmètre de l'ORT.</p> <p>Parallèlement à cela, le diagnostic montre que la démographie de la commune se caractérise par une proportion de personnes de plus de 65 ans en forte hausse. Il y a également un grand nombre de ménages composés de personne seule ou avec un enfant. Le parc de logements existants en centre-ville n'est pas adapté à ces profils, qui de fait, sont amenés à quitter la commune et à contribuer à la chute de la démographie.</p> <p>La ville souhaite donc qu'un projet d'habitat inclusif soit étudié, l'objectif étant de répondre à ce besoin de plus en plus prégnant de logements de taille moyenne à petite, adaptés aux personnes âgées mais aussi aux ménages de petite taille, aux normes actuelles et au confort moderne. Une localisation de plein centre-ville serait idéale pour voir se développer un tel projet, qui contribuerait ainsi à freiner la perte de population du cœur de ville, et à lutter contre la vacance.</p> <p>La ville ne souhaite pas porter directement un tel projet, mais elle souhaite accompagner un éventuel porteur de projet. Pour cela, des études techniques préalables sont nécessaires pour définir précisément les potentialités du site (analyse bâtiments existants et potentiel de reconversion, potentiel de constructibilité du reste de la parcelle, etc...).</p>
Partenaires	<p>Candidature à l'AMI ANCT « Bien vieillir : La Fabrique à projets-habitats inclusifs » - réponse prévue le 1^{er} juillet 2022</p> <p>Banque des territoires Département de la Nièvre DDT 58 (Anah) Région BFC</p>
Dépenses prévisionnel	BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT - 30 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Si retenu à l'AMI ANCT – Financement ingénierie à 100% Si non retenu, Banque des Territoires 30%, Région (centralité rurale) 50% Ville 20%
Calendrier	Après 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Département, plan logement d'abord, PDH et PDALHPD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi annuel du nombre de locataires
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant le maintien et/ou l'arrivée de nouveaux ménages en centre-ville
Annexes	Etude permettant également de vérifier la compatibilité du projet avec le PLU

Divers visuels



« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n° 1.07	MISE EN PLACE D'UN PERMIS DE LOUER EN CENTRE-VILLE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>Depuis la loi ALUR, les EPCI compétentes en matière d'habitat (ou à défaut le conseil municipal) peuvent définir des secteurs géographiques et des catégories de logements ou d'ensembles immobiliers pour lesquels les propriétaires bailleurs doivent réaliser des démarches préalables afin de pouvoir louer leur logement. L'objectif de ce dispositif législatif est de lutter contre le mal logement en vérifiant la conformité des logements locatifs avant la mise en location sur le marché (ou lors d'un changement de locataire) et ainsi encourager la mise aux normes de ces logements.</p> <p>La commune de Clamecy dispose d'un parc de logements locatifs très important : 918 logements locatifs dont 384 logements de bailleurs privés (21.2% du parc total de logements). A ce jour, il n'existe pas de donnée précise quant à la qualité des logements du parc privé de la commune, mais 36.8% des ménages sont en situation de précarité énergétique « logement » ce qui représente un mauvais indicateur. Par ailleurs, des remontées de terrains semblent indiquer qu'une grande partie de ce parc pourrait être qualifiée de médiocre.</p> <p>Dans le cadre de l'étude diagnostic habitat (fiche action n°1.01), un éclairage précis sera donné notamment sur l'état du parc locatif. Cet éclairage permettra de vérifier le niveau de qualité du parc privé et de vérifier l'intérêt de la mise en place d'un permis de louer. Auquel cas, cette mise en place pourra être imaginée à l'horizon 2024.</p>
Partenaires	Caf et MSA Bailleurs privés ANAH Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne CDHU Agences immobilières
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir selon résultat de l'étude diagnostic habitat (fiche action 1.01)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A construire si l'action se concrétise
Calendrier	Etude habitat par la Communauté de Communes 2022/2023 Si l'utilité de la procédure « permis de louer » est avérée, mise en place pour 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Département, plan logement d'abord CRTE (fiche action 1.2.2 – soutenir la rénovation énergétique des logements)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi du nombre de logements rénovés Suivi du nombre de logements loués
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant le maintien et/ou l'arrivée de nouveaux ménages en centre-ville
Annexes	

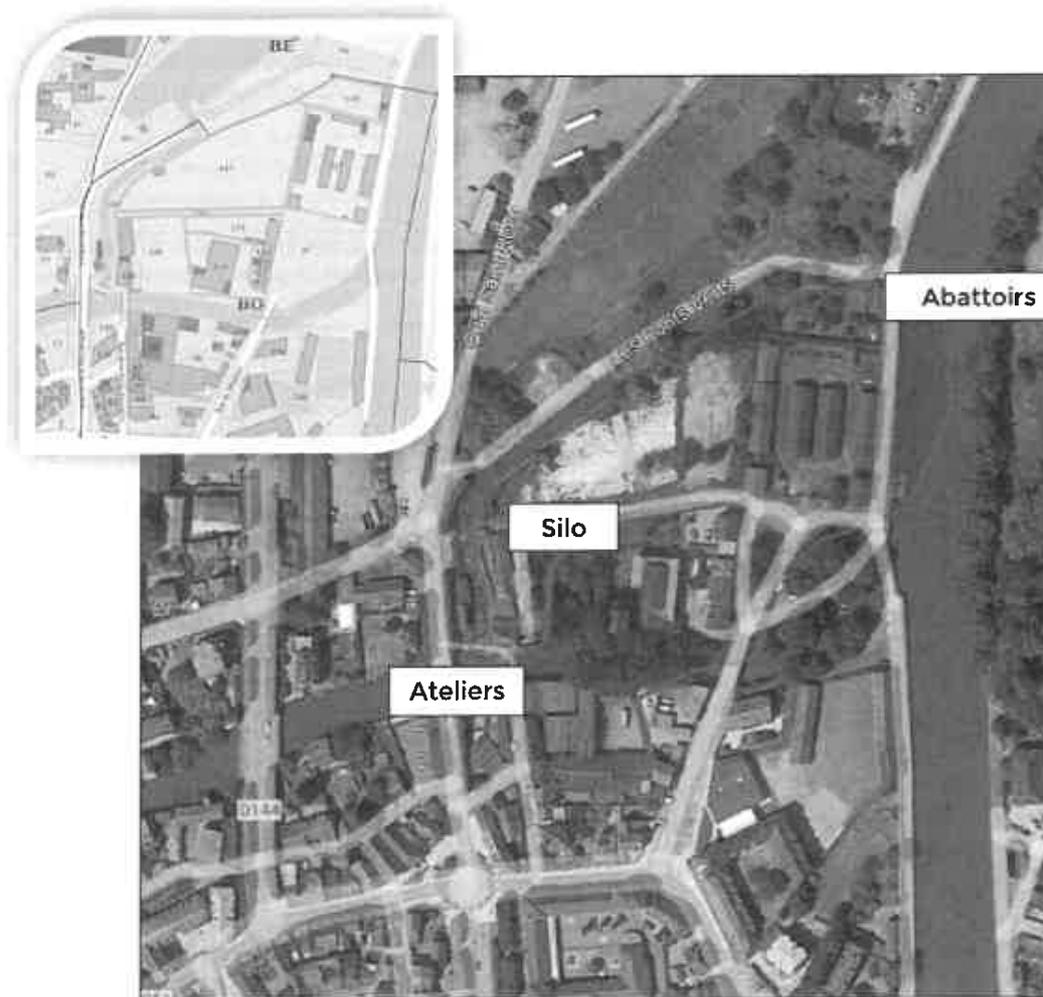
« La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste »

FICHE ACTION n°1.08	Etude préalable habitat inclusif
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>Un nombre croissant de personnes en situation de handicap et de personnes âgées souhaite désormais choisir son habitat et les personnes avec qui le partager. Elles expriment une demande d'aide, d'accompagnement et de services associés au logement, dans un environnement adapté et sécurisé qui garantisse conjointement inclusion sociale et vie autonome tout en restant au domicile.</p> <p>Des bâtiments situés à proximité des services et commerces du centre bourg pourraient être reconvertis pour répondre à cette demande.</p> <p>La collectivité n'est, aujourd'hui, pas propriétaire des lieux, néanmoins, un accueil de logements inclusifs permettrait de répondre à une demande croissante tout en contribuant à la vitalité des services et commerces de la commune.</p> <p>La ville ne souhaite pas porter directement un tel projet mais souhaite accompagner un éventuel porteur de projet. Pour cela, cette étude technique préalable est nécessaire pour définir précisément les potentialités du site (analyse du bâtiment existant, potentiel de reconversion et/ ou extension) en associant les acteurs de l'habitat social et de l'insertion.</p>
Partenaires	Bailleurs sociaux, opérateur privé, foncière, ADAPEI, EHPAD...
Dépenses prévisionnel/définitif	Non mature
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non mature
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan logement d'abord, PDH. PDALHPD en cours de renouvellement
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de demandes et satisfaction des usagers et des familles empruntant ce type de logement</p> <p>Autres projets similaires au sein de la communes ou de l'intercommunalité</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant de maintenir ou d'accueillir de nouveaux ménages en centre bourg.
Annexes	

« Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville »

FICHE ACTION n° 2.01 Version 2 - juillet 2022	ETUDE PREALABLE A LA RECONVERSION DES FRICHES COMMUNALES (Abattoirs, ancien silo à grains et ancien ateliers)
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>La ville de Clamecy est propriétaire de friches industrielles situés à 100 mètres du centre-ville, en bord de l'Yonne, et composées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un ancien abattoir (environ 1 500 m² bâti) à l'architecture intéressante et ses espaces extérieurs (parcelle de 3382 m²), site partiellement occupé par du stockage de matériel associatif ; - D'un ancien silo à grain et ses bâtiments techniques (environ 650 m² bâti) sur une parcelle de 1 662 m², site à l'abandon, en état de délabrement avancé, - D'un ensemble bâti comprenant une maison et des ateliers avec plateaux techniques sur deux niveaux autour d'une cour couverte centrale, le tout pour une surface au sol de 1369 m². Ce dernier site est très partiellement occupé par des associations, le reste du bâti est vacant et en très mauvais état. <p>Ces trois sites, mitoyens les uns des autres, sont situés en zone U (Ub et Uc) du PLU, mais sont couverts en partie par une zone rouge du PPRI. Pour autant, ce patrimoine bâti vacant est en train de se dégrader rapidement et présente une capacité de reconversion certaine sur le plan technique. De plus, sa localisation en centre-ville, ainsi que la configuration des parcelles en un ensemble cohérent, laissent à penser qu'un projet d'ensemble pourrait se développer dans ce quartier.</p> <p>Ainsi, une étude de potentialité de reconversion est nécessaire, dont l'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une analyse bâtiminaire et technique notamment recherche de pollution, - Proposer des potentialités de reconversion autour des thèmes du loisirs (éventuellement déplacement du cinéma sur un des 3 sites, ce qui pourraient devenir une fonction « locomotive » pour agréger d'autres fonctions de loisirs) ou de l'artisanat d'art/antiquités/brocante - Analyser la faisabilité financière de cette reconversion, - Analyser les possibilités de montage opérationnel du projet, avec probablement l'interaction entre collectivité et porteurs privés.
Partenaires	<p>Banque des territoires + Association ADRC (Agence pour le développement régional du cinéma)</p> <p><i>(Europe, Etat, Région pour les travaux dans un second temps)</i></p>
Dépenses prévisionnel/définitif	BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 50 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires 30%, Région BFC (centralité rurale en Région) 50%, Ville 20%
Calendrier	Après 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiches actions CRTE 4. 3 "Faciliter la reconversion des friches et des ruines présentes dans les cœurs de bourg"

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sans objet à ce stade
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement d'un projet de reconversion de sites en déshérence en centre-ville, lutte contre la vacance immobilière, apport de nouvelles activités économiques/et loisirs
Annexes	A terme, et selon le projet, adaptation des documents d'urbanisme.



Abattoirs



Silo



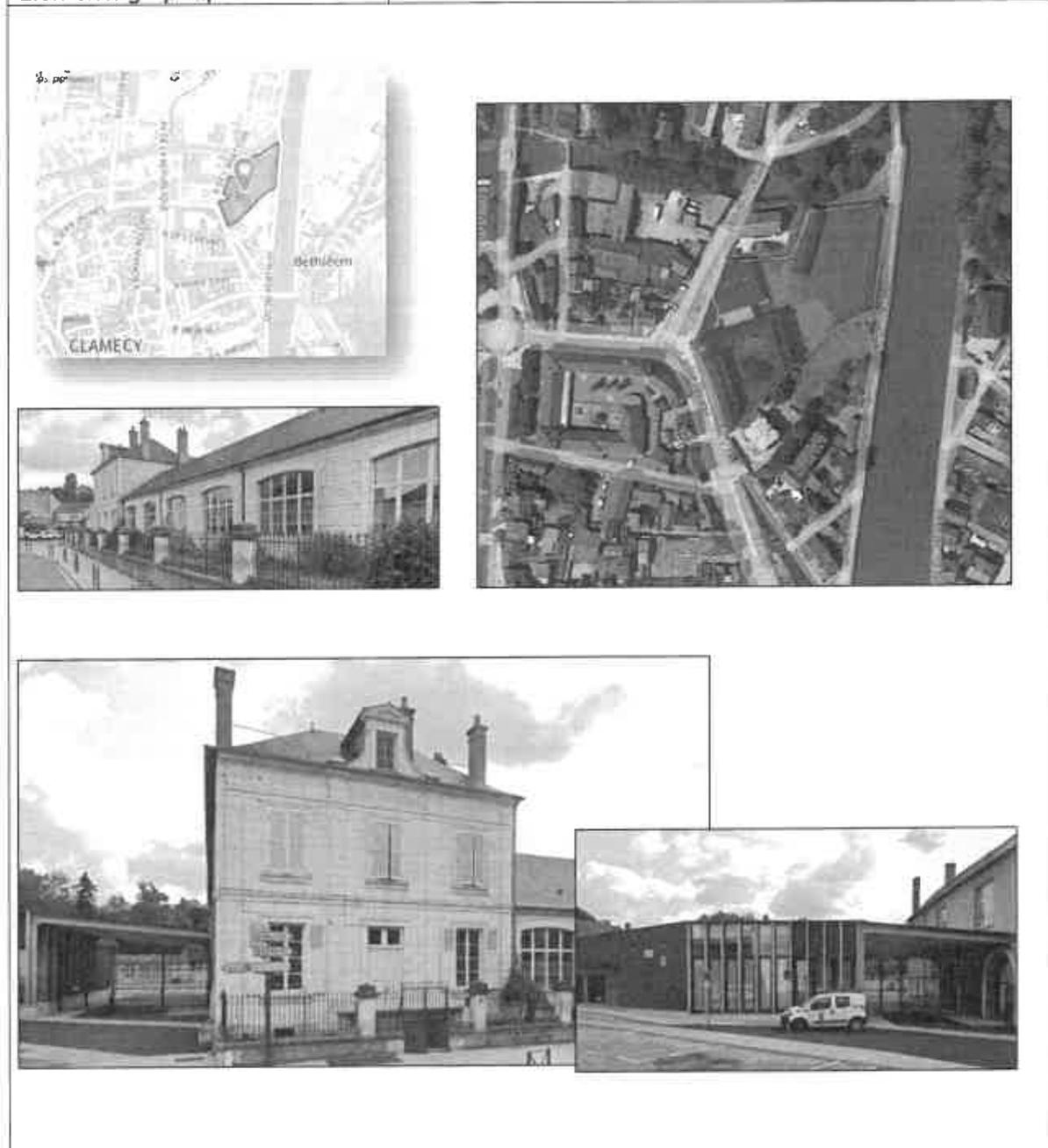
Ateliers

Convention d'ORT CCHVNY-CLAMECY-VARZY – Fiche Action n° 2.01 - Page 2

« Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville »

FICHE ACTION n° 2.02 Version 2 - juillet 2022	ETUDE DE RECONVERSION DES ANCIENNES ECOLES DU CENTRE-VILLE EN MAISON DES ASSOCIATIONS
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>La ville va disposer d'ici 3 ans d'un potentiel foncier de 6 115 m² au sol (école actuelle de centre-ville-partie Est) car un projet de déplacement des écoles du centre-ville est en cours d'étude. Ce potentiel foncier est composé de trois bâtiments anciens à vocation scolaire, d'une cantine scolaire récente et son réfectoire, et d'anciens logements en étage, l'ensemble se déroulant autour de deux cours d'une belle superficie. Ce site est situé dans le futur périmètre de l'ORT, en zone UB du PLU et zone bleue du PPRI.</p> <p>Parallèlement à cela, la ville abrite un certain nombre d'associations (ou de collectifs) de manières diffuses dans des bâtiments communaux anciens inadaptés et vétustes, éloignés pour certains du centre-ville, ou situés dans des locaux dont la vocation doit évoluer.</p> <p>Dans le cadre de sa stratégie immobilière, la ville doit rationaliser l'utilisation de ses locaux, limiter le saupoudrage des dépenses d'entretien peu efficace, limiter les dépenses de consommations énergétiques. Ainsi, il paraît nécessaire d'imaginer un regroupement des associations sur un lieu unique, et ainsi envisager une optimisation de l'usage des locaux par mutualisation et gestion collective. Le site des anciennes écoles pourrait être le lieu de cette optimisation, après la mise en œuvre d'un programme de travaux de réhabilitation et requalification adapté.</p> <p>Avant cela, une étude de faisabilité technique et programmatique est nécessaire.</p> <p>Elle comportera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une tranche ferme visant à analyser d'une part les besoins des associations en termes de surface, d'affection et de mutualisation éventuelle, puis d'autre part analyser les potentialités de reconversion du site concerné pour accueillir ce nouvel usage ; • si cette étape permet de valider la faisabilité du projet, une tranche optionnelle de programmation technique et fonctionnelle visant à nourrir le travail des maîtres d'œuvre ultérieurement nommés.
Partenaires	<p>Tissu associatif local Pays Nivernais Morvan – Fiche Action du CRTE n° 4.1.6 « Aider à la création d'espaces mutualisés pour les associations » Département 58, SIEEEN, Région Bourgogne Franche Comté</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région 50% (Centralité rurale en Région), Commune 30%, Banque des Territoires 20%

Calendrier	Après 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche Action du CRTE n° 4.1.6 « Aider à la création d'espaces mutualisés pour les associations »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Aucun en stade d'étude de faisabilité
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant de ramener en centre-ville des activités associatives diverses aujourd'hui dispersées dans toute la ville.
Annexes	Etude permettant également de vérifier la compatibilité du projet avec le PLU et le PPRI
Eléments graphiques	



« Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville »

FICHE ACTION n° 2.03	DIVERSES CESSIONS DE BIENS COMMUNAUX
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La ville de Clamecy est propriétaire d'un grand nombre de bâtiments sur son territoire. Un travail de recensement a été réalisé mettant en avant une surface de parcellaire communal bâti de 165 000 m² (hors foncier pur), répartie pour 78% en locaux divers (bâtiments administratifs, scolaires, techniques, dépendances, etc..) et 22% en bâtiments à usage d'habitation (26 maisons et 27 appartements).</p> <p>Ces habitations sont pour la très grande majorité vacantes car en très mauvais état, parfois même en ruine, et leur coût de rénovation ou d'entretien n'est pas supportable par la commune. Elles se situent en centre-ville ou en périphérie proche. Dans le cadre de la lutte contre la vacance immobilière, la stratégie de la commune est d'organiser les conditions favorables à la réhabilitation de ces habitations, selon plusieurs pistes que sont le bail à réhabilitation, la procédure de cession "maison à 1 €", ou la vente traditionnelle.</p> <p>La présente fiche action affirme la mise en œuvre d'une stratégie de vente de certains biens communaux, le choix de ces biens répondant aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biens ne présentant aucun intérêt pour l'accueil de services ou d'activités municipales ; - Biens susceptibles d'intéresser des ménages pour leur propre installation ; - Biens susceptibles d'intéresser des propriétaires bailleurs ; <p>Il s'agit donc, à partir de l'estimation du pôle d'évaluation domaniale, et avec le soutien des agences locales si nécessaire, de mettre en vente « de gré à gré » ces biens afin de réduire un patrimoine communal disproportionné et qui contribue à un taux de vacances immobilières de près de 27%.</p>
Partenaires	Agences immobilières locales Pôle d'Évaluation Domaniale de Mâcon
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Dès 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Non
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de biens vacants vendus
Conséquence sur la fonction de centralité	Action permettant de remettre sur le marché des logements aujourd'hui vacants et donc de permettre l'arrivée de nouveaux ménages.
Annexes	

« Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville »

FICHE ACTION n° 2.04 (version 2 juillet 2022)	AMENAGEMENT D'UN ILOT DE FRAICHEUR EN LIEU ET PLACE DE L'IMMEUBLE DU GRAND MARCHÉ
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La ville de Clamecy est propriétaire d'une maison ancienne en centre-ville sur laquelle des travaux de sauvegarde ont été réalisés récemment afin de sécuriser ce bâtiment vacant menaçant ruine. D'une surface au sol de 75 m², sur 3 niveaux + combles, ce bâtiment est situé en plein cœur de la rue principale commerçante du Grand Marché.</p> <p>Au vu de la dégradation avancée des éléments de structures encore en place, il y a urgence à intervenir à nouveau pour éviter tout risque d'effondrement. Pour autant, une réhabilitation représente un coût disproportionné compte tenu de la faible surface de la parcelle et de sa valeur finale immobilière (opération estimée à près d'1 millions d'euros pour un bien potentiellement estimé en valeur vénale à 150 000 €).</p> <p>Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la réhabilitation est donc à écarter.</p> <p>Pour autant, il est nécessaire d'intervenir dans les meilleurs délais, une démolition totale est donc envisagée à court terme. Elle permettrait d'ouvrir une percée visuelle entre la rue du Grand Marché et la rue du Petit Marché, et ainsi accompagner les flux piétons entre ses deux rues à vocation commerciale, et pourrait accueillir un îlot de fraîcheur planté dans le cœur urbain de la ville. Le projet pourrait être mené en concertation avec les habitants sur le choix des essences et de l'aménagement paysager.</p>
Partenaires	DETR/DSIL Services municipaux concernés ABF - CAUE
Dépenses prévisionnel/définitif	DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT Etudes 20 000 € HT (10%) Travaux 200 000 € HT TOTAL 220 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR/DSIL 30% REGION (Centralité Rurale) 20% COMMUNE 50%
Calendrier	Etudes 2023 Travaux 2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sans objet
Conséquence sur la fonction de centralité	Apport d'un îlot de fraîcheur en centre urbain commercial : meilleure qualité de l'espace urbain
Annexes	Démolition en site patrimonial remarquable – avis de l'ABF obligatoire

Pièces graphiques



« Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville »

FICHE ACTION n° 2.05	CANDIDATURE PETITES CITES DE CARACTERE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La cité médiévale de Varzy présente un patrimoine architectural et paysager remarquable dont de nombreuses constructions sont inscrites et reconnues comme Monuments Historiques.</p> <p>Au travers de l'étude de revitalisation, la qualité patrimoniale a été révélée comme un des leviers de redynamisation. Varzy s'engage dans une réhabilitation et une mise en valeur de son patrimoine.</p> <p>La commune réunit les critères lui permettant de prétendre à la labellisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de moins de 6000 habitants, - Un bâti dense dont une partie est reconnue au titre des monuments historiques. <p>Véritable démarche de développement territoriale qui accompagne par la mise en place de dispositifs spécifiques, les actions en faveur de la sauvegarde de la restauration et de l'entretien du patrimoine communal mais également la mise en valeur, l'animation, la promotion auprès des habitants et des visiteurs.</p>
Partenaires	ABF CAUE Amis du vieux Varzy, Conservateur du musée municipal Auguste Grasset
Dépenses prévisionnelles	Sans objet
Plan de financement prévisionnel	<i>Sans objet</i>
Calendrier	2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Labellisation / accompagnement à l'homologation Petites Cités de Caractère
Conséquence sur la fonction de centralité	Redynamisation économique de la centralité en développant un tourisme culturel et patrimonial toute l'année.
Annexes	

« Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville »

FICHE ACTION n° 2.06	Réalisation d'une étude préalable pour le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables (SPR)
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La cité présente un patrimoine architectural et paysager remarquable dont de nombreuses constructions sont inscrites et reconnues comme Monuments Historiques.</p> <p>Au travers de l'étude de revitalisation, la qualité patrimoniale a été révélée comme un des leviers de redynamisation. Varzy s'engage dans une réhabilitation et une mise en valeur de son patrimoine.</p> <p>Le classement en Site Patrimonial Remarquable a pour objectif de protéger, mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune.</p> <p>Les enjeux patrimoniaux du territoire seront alors retranscrits dans un plan de gestion qui présentera une étude préalable permettant de définir un périmètre d'intervention (document d'urbanisme) en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) à toutes les étapes.</p> <p>S'en suivra une phase de consultation de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) qui se prononcera sur la réalisation d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ou sur la réalisation d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP – Servitude d'utilité publique) ou les deux.</p> <p>Une phase d'enquête publique organisée par le préfet de département permettra de présenter le dossier à la population avant de procéder (si aucune modification n'est à apporter) à la décision de classement.</p>
Partenaires	ABF DRAC CAUE Préfecture
Dépenses prévisionnelles	25 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	DRAC : 12 500€ (50%) Département 58 / Banque des Territoires : 7 500€ (30%) Autofinancement : 5 000€ (20%)
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Définition d'un plan de gestion et d'un périmètre d'intervention SPR
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation et conservation du patrimoine bâti architectural local
Annexes	

« Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville »

FICHE ACTION n° 2.07	TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE EN VALEUR DE L'EGLISE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>L'église paroissiale Saint-Pierre-ès-liens a été construite de 1230 à 1280, au cœur du bourg fortifié et terminée en 1350. Elle est classée Monument historique en 1862. Étant au niveau du lavoir et de la nappe phréatique, sa solidité a été le plus gros problème lors de son édification et le reste encore aujourd'hui. Ses proportions sont particulièrement imposantes (50m de long et 17 m de large).</p> <p>Les principaux désordres sont dus à l'infiltration de l'eau dans les maçonneries intérieures et extérieures. Construite sur une forte pente, l'édifice souffre avant tout de problèmes sanitaires, fuites de toitures, couvertures à bout de souffle, remontées d'humidité. Une fissuration importante conduit également à s'interroger sur la stabilité de la structure. La mise en valeur de l'église pourrait être réalisée après les travaux indispensables à la mise en sécurité de l'édifice. Depuis plusieurs années, la municipalité intervient dans la mesure de ses possibilités : pose de grilles permettant l'aération de l'édifice, gouttières, rénovations des portes, nettoyage des dalles et soubassements...</p> <p>Cette église a fait l'objet d'une « étude préliminaire générale et étude préalable à la mise hors d'eau, à l'assainissement et à la consolidation » en juin 2008, concluant à la nécessité de réaliser des travaux à hauteur 6 050 000€ HT (mis à jour : janvier 2021). Pour ce faire, la démarche se déroulera en trois étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conclusion d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune tout au long des procédures techniques et administratives. 2. Conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre 3. Réalisation des travaux
Partenaires	ABF, DRAC, Camosine, Fondation du patrimoine, Loto du patrimoine, mécénat...
Dépenses prévisionnel/définitif	AMO : 40 000 € HT Maîtrise d'œuvre + études diverses : 786 500 € HT (13%) Travaux : 6 050 000 TOTAL : 6 876 500 € HT
Plan de financement prévisionnel	non mature
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sans objet à ce stade
Conséquence sur la fonction de centralité	Réhabilitation et mise en valeur d'un patrimoine local
Annexes	

« Des actions de soutien aux commerces des centres villes des 2 Petites Villes de Demain »

FICHE ACTION n°3.01	LUTTE CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE
	Soutien financier pour la réalisation de travaux immobiliers dans les locaux vacants et dispositif d'aide aux loyers
Maître d'ouvrage	CC HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE sur le volet aide à l'immobilier d'entreprise VILLE DE CLAMECY et VILLE DE VARZY sur le volet aide aux loyers
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Favoriser la reprise et la remise en état de locaux commerciaux vacants, sur un périmètre d'intervention prioritaire, par la mise en place de deux dispositifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'immobilier d'entreprise bonifiée - Aide aux loyers <p>Les deux dispositifs seront cumulatifs, l'aide aux loyers ayant pour objectif d'augmenter la capacité d'investissement des porteurs de projets pour la réalisation de travaux de modernisation des locaux (devantures, isolation thermique...).</p> <p>Cette action nécessitera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La modification du règlement d'intervention de la CCHNVY en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise pour prévoir une bonification en cas de création d'activité dans un local vacant situé dans un périmètre d'intervention prioritaire défini en accord avec les communes concernées. - La rédaction d'un règlement d'intervention de la ville de Clamecy sur l'aide aux loyers. - La rédaction d'un règlement d'intervention de la ville de Varzy sur l'aide aux loyers. <p>Les règlements d'intervention seront mis en cohérence afin de simplifier la communication et la compréhension des dispositifs par le public. Le périmètre d'intervention retenu sera différent de celui de l'ORT afin de cibler des axes commerçants à fort enjeu de redynamisation. Celui-ci pourra s'étendre, par la suite, à d'autres communes ayant des rues à fort enjeu commercial.</p>
Partenaires	CCHNVY et communes. Propriétaires bailleurs Association des commerçants
Dépenses prévisionnel/définitif	Temps agent à mobiliser pour l'information, l'accompagnement des entreprises et l'instruction des dossiers de demande d'aide financière. L'instruction des dossiers (aide à l'immobilier et aide aux loyers) pourra être confiée au service développement économique de la CCHNVY qui jouera le rôle de guichet unique.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Budget investissement de la CCHNVY.</u> 50 000 €/an sur 3 ans. (soit 10 dossiers à financer par an) <u>Budget fonctionnement de la commune de Clamecy</u> 10 000 €/an sur 3 ans (soit 4/6 dossiers à financer par an) <u>Budget fonctionnement de la commune de Varzy</u> 4 500 €/an sur 3 ans (soit entre 2 et 4 dossiers à financer par an)

Calendrier	<p>Le principe d'une aide à l'immobilier bonifiée a été proposée et validée par la commission économique de la CCHNVY du 28/03.</p> <p>Les périmètres d'intervention seront à définir en accord avec les communes d'ici juillet 2022.</p> <p>Le nouveau règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise devra faire l'objet d'une délibération soumise pour approbation en conseil communautaire d'ici la fin de l'année 2022 pour une mise en œuvre effective en janvier 2023.</p> <p>Calendrier identique pour les villes de Clamecy et de Varzy concernant l'élaboration et l'approbation du règlement d'intervention en matière d'aide aux loyers.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	L'action pourra venir en complément d'une future OPAH pour Clamecy.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de dossiers d'aide instruits.</p> <p>Nombre de création d'entreprise dans des locaux vacants.</p> <p>Evolution du taux de vacance commerciale sur les périmètres d'intervention.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'incitation financière doit permettre de favoriser la reprise et la modernisation de locaux et de densifier l'offre de commerces et services en cœur de ville.</p> <p>L'action s'inscrit dans un secteur d'intervention prioritaire.</p>
Annexes	

« Des actions de soutien aux commerces des centres villes des 2 PVD »

FICHE ACTION n°3.02	ETUDE DE DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX COMMERCES ET A L'ARTISANAT
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>Réaliser une étude sur la base d'enquêtes auprès des professionnels du territoire de la communauté de communes afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De disposer d'un inventaire précis des atouts et faiblesses de l'appareil commercial et artisanal, - D'évaluer les potentialités de développement, les tendances sectorielles et territoriales des entreprises commerciales et artisanales, - D'étudier les besoins et les attentes spécifiques de chaque profession avec réalisation d'un zoom sur l'usage du numérique, - De cerner le niveau d'attractivité et d'adaptation des commerces et services des centres-bourgs aux attentes de la clientèle locale et touristique. <p>A l'issue de ce travail d'étude préalable, l'enjeu sera de définir un plan d'actions et les outils et moyens à mettre en œuvre, comme par exemple la possibilité de mettre en place un office de commerce ou un manager à l'échelle du territoire afin de soutenir des actions collectives ou offrir un accompagnement individuel, en particulier dans le domaine du numérique.</p>
Partenaires	<p>CCI de la Nièvre</p> <p>Une première rencontre a eu lieu le 12 avril avec le président de la CCI. Il a été convenu de travailler à l'élaboration d'une convention de partenariat et de définir les priorités d'actions.</p>
Dépenses prévisionnel	<p>Devis à faire réaliser par la CCI ou par un cabinet d'études</p> <p>Estimation prévisionnelle budget de fonctionnement</p> <p>40 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>CCHNVY : 50 %, soit 20000€</p> <p>Banque des territoire 50 %, soit 20000€</p>
Calendrier	<p>Septembre 2022 : élaboration du cahier des charges de l'étude en lien avec la CCI</p> <p>Début 2023 : lancement de l'étude</p> <p>Juin 2023 : rendu de l'étude</p> <p>2^{ème} semestre 2023 : élaboration du plan d'actions en faveur des entreprises du commerce et de l'artisanat</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE orientation 2.1 « Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livrable à produire
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer la qualité de l'offre commerciale en centre-bourg et développer les services à la clientèle.
Annexes	

« Des actions de soutien aux commerces des centres villes

FICHE ACTION n° 3.03	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES IMMEUBLES MIXTES « POTIERS » ET « GRAINETERIE »
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La commune de Clamecy est propriétaire de deux bâtiments mitoyens anciens en centre-ville, composé de deux locaux commerciaux en rez-de-chaussée et d'appartements en étage. Un des locaux commerciaux est occupé par un magasin d'alimentation bio « la Graineterie » via un bail avec la ville, l'autre est mis à disposition d'une association, dans l'attente d'un projet commercial à définir. Les logements en étage sont vacants, en très mauvais état, sans éléments de confort, l'accès pour certains se fait par la graineterie directement.</p> <p>Par ailleurs, la graineterie est confrontée à un problème d'adéquation de son local et de ses réserves par rapport à ses besoins, mais montre une vraie volonté de rester sur cet emplacement. Ce commerce contribue largement à l'animation du centre-ville.</p> <p>La ville a donc sollicité la foncière commerciale du Département afin de faire étudier la possibilité de restructurer et rénover cet ensemble pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de développement de la graineterie - Rénover les logements pour leur redonner un usage et limiter ainsi la vacance - Sauvegarder ainsi un patrimoine ancien de qualité et emblématique du cœur de ville
Partenaires	FONCIERE COMMERCIALE DE LA NIEVRE ANAH
Dépenses prévisionnel/définitif	Aucune Etude de faisabilité prise en charge par la Foncière. Si le projet est retenu, cession du bien à la foncière pour réalisation de l'opération
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	ETUDE DE FAISABILITE : en cours Si faisabilité confirmée, Travaux 2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE 412 « accompagner la rénovation des boutiques inoccupées pour proposer des « prêts à l'emploi » CRTE 4.1.3 "Remettre sur le marché des logements communaux dans des bâtiments anciens" Etat : Plan Logement d'Abord
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir selon résultat étude de faisabilité
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'offre commerciale ou artisanale en cœur de ville en privilégiant le maintien et le développement d'une offre locale dynamisante pour l'ensemble du tissu commercial.
Annexes	



Convention d'ORT CCHVNY-CLAMECY-VARZY – Fiche Action n° 3.04 - Page 2

« Des actions de soutien aux commerces des centres villes »

FICHE ACTION n° 3.04	Favoriser la création d'activité – Boutique Test
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	médian
Description de l'action	<p>La commune de Clamecy souhaite permettre à des porteurs de projets de développer et de tester la viabilité de leur activité à travers la mise à disposition d'un local appartenant à la commune.</p> <p>Plusieurs locaux pourraient être affectés à ce projet, mais le choix du local n'a pas encore été fait à ce stade.</p> <p>La mise à disposition se ferait à titre gratuit pendant une période de 6 mois, renouvelable 1 fois.</p> <p>A l'issue de la période de test, le bénéficiaire du dispositif serait accompagné dans la recherche d'un nouveau local ou resterait dans le local occupé moyennant le paiement d'un loyer au prix du marché.</p>
Partenaires	CCHNVY et ses partenaires acteurs de la création d'entreprise : BGE Nièvre Yonne et Initiative Nièvre
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>INVESTISSEMENT :</p> <p>A définir selon le local choisi</p> <p>FONCTIONNEMENT : Communication sur le dispositif : 500 € (vitrophanie + annonce PQR)</p> <p>Accompagnement créateur : temps agent CCHNVY, BGE et Initiative Nièvre valorisé à hauteur de 3 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Autofinancement partiel des travaux réalisés en régie par la commune</p> <p>Participation financière CCHNVY possible via fonds de concours si travaux réalisés par des entreprises (à chiffrer).</p> <p>Financement temps agents par CCHNVY dans le cadre des partenariats passés avec BGE et Initiative Nièvre.</p> <p>Etat (fiche action CRTE 412)</p>
Calendrier	<p>ACTION NON MATURE</p> <p>Objectif : Choix du local 2022/2023</p> <p>Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des porteurs de projets : 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE fiche action 412 « accompagner la rénovation des boutiques inoccupées pour proposer des « prêts à l'emploi »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.</p> <p>Maintien de l'activité après 1 an d'exercice et évolution chiffre d'affaires.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'offre commerciale ou artisanale en cœur de ville en privilégiant l'installation d'activités complémentaires à l'offre existante.
Annexes	

« Des actions de soutien aux commerces des centres villes des 2 PVD »

FICHE ACTION n° 3.05	RENOVATION DES COMMERCES VACANTS DE LA RUE DELANGLE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La rue Delangle est la rue commerçante de Varzy. Elle est idéalement située entre la route nationale et le centre bourg. Des stationnements sont disponibles à proximité.</p> <p>Elle compte des bâtiments comprenant des locaux commerciaux au rez-de-chaussée et des appartements, au premier étage. La mairie de Varzy n'est pas propriétaire et ces bâtiments sont en vente. Ils nécessitent des travaux pour accueillir un projet et ne pas effrayer les porteurs potentiels.</p> <p>Les locaux commerciaux opérationnels bénéficient de loyers attractifs et restent moins d'un an vacant. Pour preuve, cette année, une pizzeria a remplacé une fleuriste et deux projets sont présentés pour un ancien restaurant.</p> <p>Les logements en étage pourraient également être rénovés, isolés et séparés pour permettre l'accès à des étudiants (plusieurs formations post bac ont lieu à Varzy et la demande existe).</p> <p>Par ailleurs, la zone rurale présente un attrait pour les porteurs de projets. L'usage du numérique peut également leur permettre de situer leur activité plus librement.</p> <p>La ville souhaite donc solliciter la foncière commerciale du Département afin de faire étudier la possibilité de restructurer et rénover certains bâtiments pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la dynamique commerciale de la rue Delangle - Proposer des locaux « clefs en main » aux porteurs de projets - Rénover les logements à destination des étudiants - Sauvegarder le patrimoine ancien de qualité et emblématique du cœur de bourg
Partenaires	FONCIERE COMMERCIALE DE LA NIEVRE ANAH
Dépenses prévisionnel/définitif	Chiffrage à construire en fonction du retour de la Foncière. Etude de faisabilité prise en charge par la Foncière pour le premier bâtiment.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2022 : Visite de cadrage avec la foncière, 2023 : Etude de faisabilité si l'un des bâtiments est retenu
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE 412 « accompagner la rénovation des boutiques inoccupées pour proposer des « prêts à l'emploi » CRTE 4.1.3 "Remettre sur le marché des logements communaux dans des bâtiments anciens" Etat : Plan Logement d'Abord
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Location du local commercial et du (ou des) logement(s) attenant(s).

Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'offre commerciale ou artisanale du centre bourg et l'attractivité du bassin de vie.
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n° 4.01	UNE MICRO-FOLIE COMMUNAUTAIRE
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Portée par le Ministère de la Culture, coordonnée par la Villette sur tout le territoire national, la Micro-Folie est un musée numérique qui donne accès à plus des milliers de chefs d'œuvres en très haute définition, que ce soit des lieux ou des chefs d'œuvre des grands musées nationaux ou le patrimoine local. Cette bibliothèque numérique sera à la disposition de toutes les Micro-Folies de France.</p> <p>Projection sur écran géant, à l'aide de tablettes numériques, de nouvelles technologies 3D ou de dispositifs de réalité virtuelle, le visiteur peut découvrir les œuvres proposées à son rythme en toute autonomie ou accompagné par un médiateur culturel.</p> <p>Véritable plateforme culturelle de proximité, la Micro-Folie itinérante est un projet structurant, ayant pour objectif de proposer une nouvelle forme d'accès à la culture, d'animer le territoire, de faire connaître toute la richesse patrimoniale française et de développer un partenariat avec les établissements scolaires et les équipes culturelles.</p> <p>Cette Micro-folie s'inscrit dans un projet plus vaste qu'il reste à formaliser, puisque la CCHNVY vient de prendre la compétence « Enseignement de la musique et de la Danse ». La base de la Micro-folie pourrait être intégrée dans un nouveau pôle culturel intercommunal. L'implantation de ce pôle culturel fera l'objet d'une étude, en lien avec la fiche action n° 4.04.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat via EP Parc de la Villette, • La DRAC, • Le Pays Nivernais Morvan, • Les établissements scolaires, • Les communes, • Les associations culturelles, • Les espaces sociaux. • Le Département
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Budget d'investissement prévisionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépense de matériel : 50000€ • Aménagements de locaux : 10000€ <p><u>Budget de fonctionnement annuel : 30000€ (personnel, frais de fonctionnement, adhésion...)</u></p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financeurs sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région Bourgogne Franche-Comté : 10000€ maximum • DETR/DSIL 2023: 21000€ • Département 58 : 17000€ dans le CCP 2021-2023 • Autofinancement CCHNVY : 12000€
Calendrier	<p>A venir en 2022 : recrutement d'un chargé de médiation culturelle afin d'assurer le montage du projet puis l'animation de la Micro-Folie. Développement stratégique et opérationnel pour une ouverture en 2023, en lien avec la Villette et les différents partenaires.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action 2.3.7 du CRTE du Pays Nivernais Morvan intitulée « Créer des musées virtuels accessibles à tous »</p> <p>Intégration au Contrat Cadre de Partenariat signé avec le Conseil Départemental de la Nièvre – signature prévue en septembre 2022.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombres de visiteurs et de bénéficiaires

Conséquence sur la fonction de centralité	Permet l'accès à la culture aux habitants de la CCHNVY. Renforcement de l'attractivité touristique via l'animation de la Micro-Folie.
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

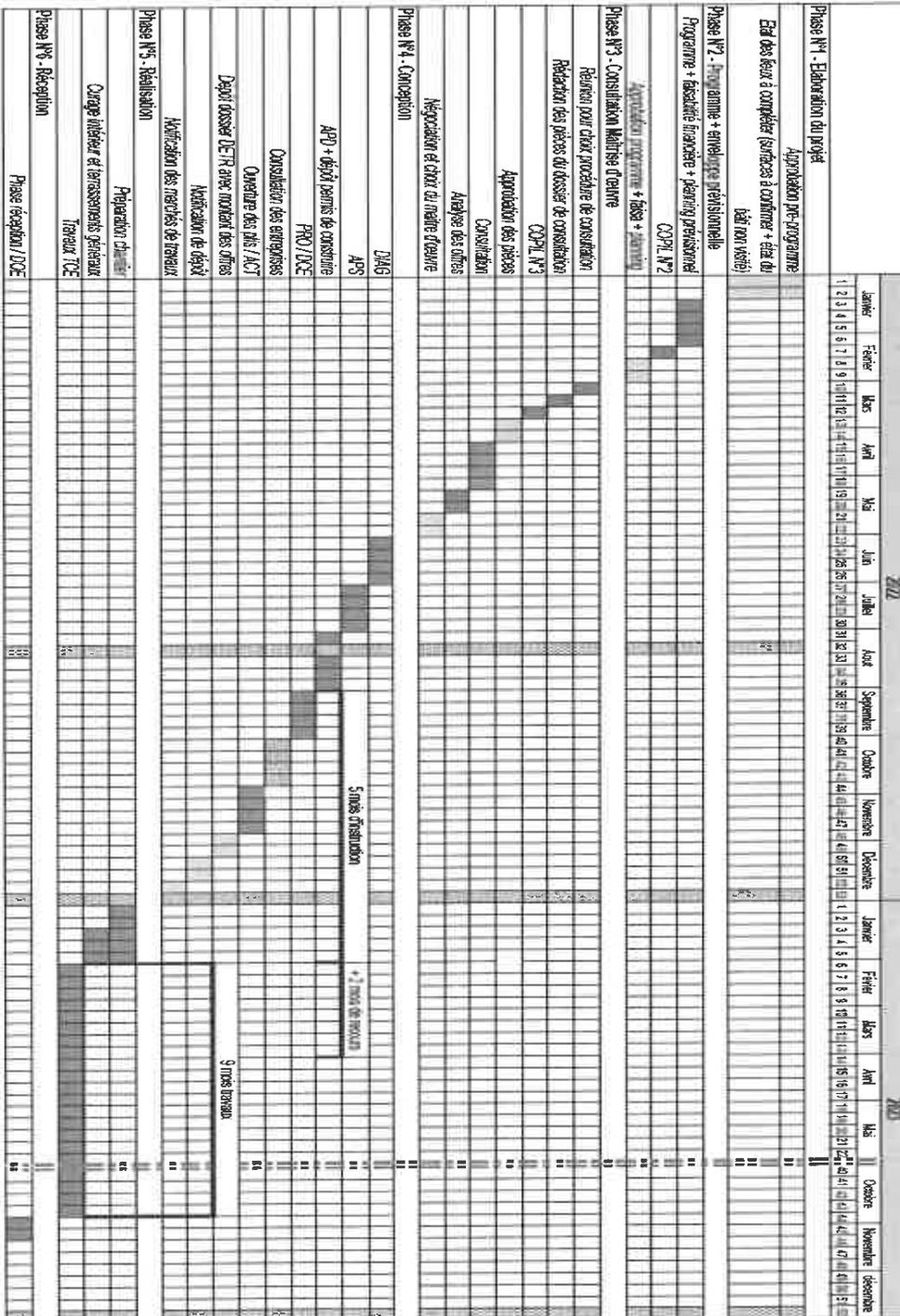
FICHE ACTION n° 4.02	UNE CAPITAINERIE INTERCOMMUNALE A PROXIMITE DU PORT DES JEUX A CLAMECY
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la modernisation du port des Jeux à Clamecy et de l'amélioration des conditions d'accueil des touristes circulant sur et le long du canal du Nivernais, la CCHNVY souhaite développer un pôle de services touristiques à destination de tous les usagers du Canal (plaisanciers, cyclistes et randonneurs).</p> <p>Cette opération fait partie de la tranche 2 du projet d'envergure d'aménagement et de valorisation des Berges de l'Yonne à Clamecy. Au sein de cette capitainerie, informations touristiques et confort d'usage (sanitaires, laverie, séchoir...) seront accessibles aux touristes de passage ou en séjour à Clamecy. Cet équipement touristique répondra aux critères permettant l'obtention des labels Accueil Vélo, Tourisme et Handicap et Pavillon Bleu.</p> <p>En 2021, deux maisons situées Quai des Jeux à proximité immédiate du port ont été acquises par la CCHNVY.</p> <p>Le cabinet A2D2 a été retenu pour une AMO.</p> <p>En 2022, une propriété attenante à ces deux maisons s'ajoutera aux premières acquisitions.</p> <p>Contraintes du projet à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur sauvegardé : prendre en compte les demandes de l'architecte des bâtiments de France • Respecter les éco-conditionnalités et les critères permettant les obtentions de labels
Partenaires	L'Etat La Région BFC Le Département Le SIEEEN A2D2
Dépenses prévisionnelles	Acquisition immobilière en 2021 : 43200€ Acquisition immobilière en 2022: 87425€ 2023 : dépenses de travaux, règlement des honoraires et aménagements, en cours de chiffrage Coût total estimé de l'opération à hauteur de 570 000€
Plan de financement prévisionnel	Etat via la DETR : 171 000€ (30%) CD 58 : 112 487€ CCP 2018-2020 + enveloppe complémentaire sur le CCP 2024-2026, total de 149 112€ (26.16%) Région BFC: 135 888 € (23.84%) Autofinancement : 114 000€ (20%)
Calendrier	Acquisition en 2021 et 2022 Marché public passé pour la mission de maîtrise d'œuvre en mai 2022 (Avis d'Appel Public à la Concurrence passé dans le JDC du 23 mai 2022). Attribution de la maîtrise d'œuvre par Délibération du 26 juillet 2022 Travaux et aménagements prévus en 2023 Calendrier prévisionnel ci-dessous
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet inclus dans le Contrat Cadre de Partenariat 2021-2026 conclu avec le Conseil Départemental 58
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de fréquentation des lieux

Conséquence sur la fonction de centralité

- Renforcer l'attractivité touristique du territoire
- Renforcer l'offre de services sur le bassin touristique de canal du Nivernais
- Améliorer les conditions d'accueil et de confort des touristes en itinérance
- Développer l'attrait de Clamecy comme ville étape le long du canal du Nivernais
- Capter le flux de touristes en provenance du Canal et accroître le nombre de stationnement de bateaux au port intercommunal
- Favoriser la connexion avec le centre-ville et ses commerces

Annexes

PLANNING PREVISIONNEL PROGRAMMATION ETUDES - TRAVAUX
Construction d'une canalisation



« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.03	ETUDES BESOIN PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Afin de connaître les besoins de mode de garde des jeunes enfants sur la commune de Varzy, la CCHNVY souhaite commander une étude sur l'implantation d'une structure d'accueil sur la commune.</p> <p>Après la construction de la crèche intercommunale de Clamecy, la CCHNVY souhaite poursuivre cette dynamique afin d'offrir des possibilités d'accueil aux jeunes actifs souhaitant s'installer durablement sur le territoire. Le manque de places en crèches, la baisse du nombre d'assistantes maternelles, sont autant de frein à l'embauche pour bons nombres d'habitants.</p> <p>Cette étude viserait donc à identifier la structure la plus adaptée aux besoins de la population du bassin de vie de Varzy.</p> <p>La CCHNVY a d'ores et déjà été sollicitée par les assistantes maternelles agréées de Varzy, qui souhaitent se regrouper dans une Maison des Assistantes Maternelles, lieu d'accueil commun afin d'exercer leur métier. L'offre d'accueil existe au sein du deuxième pôle de proximité du territoire, mais a besoin d'être soutenue pour perdurer.</p> <p>Objectif d'une MAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des AM un local équipé (repas, sieste, salle activité, jeux) pour lever les contraintes d'espace, de lieu de sieste pour l'accueil des enfants et rompre le sentiment de solitude/d'isolement de cette profession - Apporter un équipement adapté au « mieux travailler ensemble » afin que les AM puissent vivre autrement leur profession - Favoriser l'installation de nouveaux assistants maternels. <p>Cependant, la construction d'une micro-crèche ne sera pas à exclure si l'étude le justifiait.</p>
Partenaires	CAF PMI MSA Le Département 58
Dépenses prévisionnelles	Etudes préalables : 45000€ Acquisition et travaux : 450 000€
Plan de financement prévisionnel	<p>Etudes préalables financées à hauteur de 60% par le CD 58, soit 27 000€</p> <p>Investissement et travaux à réaliser en fonction du résultat de l'étude</p> <p>Plan de financement prévisionnel travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DETR : 135 000€ (30%) • CAF : 90 000€ (20%) • CD 58 : 90 000€ (20%) • Région BFC : 27 000€ (6%) • FEDER : 18 000€ (4%) • CCHNVY : 90 000€ (20%)
Calendrier	Validation nécessaire du projet en commission Petite Enfance. Etudes préalables courant 2022.

	Recherche de locaux en cours. Appel d'offre courant 2023 Travaux en 2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> Fiche action numéro 4.1.5 inscrite dans le CRTE intitulée « Soutenir la Création, modernisation ou extension de lieux de gardes d'enfants ou d'animation (crèches, MAM...) », En discussion pour rentrer dans le Contrat Cadre de Partenariat 2021-2026 pour les études et les travaux.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rencontres avec les AM de Varzy, les parents, la commune. Evaluation de l'activité des AM par la PMI, et de l'opportunité de la création d'une crèche par la CAF. Taux de fréquentation de la future structure
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'attractivité de la ville de Varzy pour les parents actifs, avec un lieu dédié et équipé pour un accueil optimal des jeunes enfants.
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n° 4.04	PROJET CULTUREL TERRITORIAL : étude préalable concernant la création d'un pôle culturel intercommunal
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>Suite à un transfert de compétence, la CCHNVY a pris en charge les frais de fonctionnement de l'Etablissement d'Enseignement Artistique des Vaux d'Yonne, situé dans le centre bourg de Clamecy. Le bâtiment, quant à lui, reste la pleine propriété de la commune.</p> <p>Le bâtiment actuel, vétuste, ne répond pas aux normes d'accessibilité et de sécurité.</p> <p>Afin d'imaginer un lieu d'accueil du projet culturel territorial, une étude préalable est nécessaire.</p> <p>Cette étude porterait sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des besoins fonctionnels et techniques nécessaires à l'accueil du projet culturel - L'adéquation de ces besoins techniques avec les potentialités des bâtis existants versus construction neuve <p>A l'issue de cette étude, une consultation sera lancée pour nommer une équipe de maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation ou de construction du futur pôle culturel.</p>
Partenaires	<p>En discussion avec la commune de Clamecy et l'ensemble des élus de la CCHNVY.</p> <p>Partenariat avec le département de la Nièvre pour son financement via le Contrat-Cadre de Partenariat 2021-2026</p> <p>L'Etat via le Ministère de la Culture</p> <p>La Drac</p> <p>Le RESO 58</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Etudes de faisabilité à réaliser : coût d'environ 39 000€</p> <p>Travaux : à définir selon le résultat de l'étude.</p> <p>Coût de fonctionnement : emploi d'un agent d'animation du pôle culturel intercommunal : environ 20000€/ an</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Etudes financées par le Département via le Contrat Cadre de Partenariat 2021-2026.</p> <p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département - DETR - DRAC BFC et ministère de la culture
Calendrier	<p>Etudes en 2023</p> <p>Travaux 2024-2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Etudes inscrites au Contrat-Cadre de Partenariat 2021, pour les travaux sur le CCP 2024-2026</p> <p>En lien avec la fiche action 2.3.3 « Soutenir l'aide à la création ou modernisation des équipements culturels » du CRTE du Pays Nivernais Morvan</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Coût de la réhabilitation/extension d'un bâtiment existant vs construction neuve et comparatif coût de fonctionnement réhabilitation vs construction neuve</p> <p>Délai de chantier raisonnable</p> <p>Respect des normes BEPOS</p>

	Taux de fréquentation et de satisfaction des futurs usagers des nouveaux locaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'Établissement d'enseignements artistiques des Vaux d'Yonne accueillent des usagers de tout le territoire de la CCHNVY. L'École de Musique a donc toute sa place dans la ville centre de l'intercommunalité.
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.05	FAVORISER L'INSTALLATION DE PROFESSIONNELS DE SANTE SUR LE TERRITOIRE
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>A l'origine, la CCHNVY avait pour projet de créer une Maison de santé regroupant les professionnels du territoire et le CCAS.</p> <p>Suite à des études menées en 2021, il a été préféré de créer un accueil de nouveaux spécialistes, notamment dans un bâtiment non occupé de l'Hôpital de Proximité de Clamecy.</p> <p>Objectif Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réponse coordonnée à une problématique d'aménagement du territoire de la CCHNVY suite aux différentes évolutions - fusions en 2017 et en 2018. <p>Spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Objectifs économiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer la croissance économique du territoire en apportant une réponse aux besoins des familles, notamment en matière de santé ❖ Maintenir-développer les emplois dans le secteur médical-paramédical • <u>Objectifs sociaux :</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Rechercher la justice sociale via un nouvel équipement de santé ❖ Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle en faisant coexister dans un même espace au sein du CH Clamecy « le CH Clamecy, ce nouvel équipement et l'EPHAD » • <u>Objectifs politiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer la cohésion à l'échelle du territoire de la CCHNVY entre les habitants ❖ Développer/porter des projets en commun au service de la population et du territoire en considérant les enjeux communs des communes ❖ Préserver la cohérence du territoire de la CCHNVY • <u>Objectifs environnementaux et écologiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer, via une rénovation de l'existant, l'espace de travail pour les usagers et professionnels ❖ Soutenir l'adaptation du territoire autour du changement climatique ❖ Favoriser les lieux collectifs de service
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • CCHNVY qui porte et finance le projet • Le Département 58 • La Préfecture • Le CH Clamecy qui met à disposition, via une convention, un espace au sein du CH • Nièvre aménagement en qualité d'AMO

	<ul style="list-style-type: none"> • GISA 58 • Pays Nivernais Morvan pour la recherche de professionnels de santé
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Frais préliminaires : 3000€ • AMO : 27200€ • Travaux, tranche 1 : 54050€ • Travaux, tranche 2 : 24315€ • Rampe accessibilité : 10500€ • Honoraires travaux : 5114€ • Frais annexes et fiscalité : 2000€ <p>Soit un coût total de 126 179€</p>
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental : 65000€ (52%) • DETR : 35943€ (28%) • Autofinancement : 25236€ (20%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Commission santé afin de valider le projet et l'avenant AMO : 9 juin 2022 • Conseil communautaire : Délibération validation avenant AMO : 26 juillet 2022 • Le calendrier de début des travaux est à définir suite à la commission santé : <u>le planning prévisionnel d'opération se trouve en bas de page</u>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<ul style="list-style-type: none"> • Financement d'une partie du projet via le Contrat-Cadre de Partenariat 2018-2020. • Fiche Action numéro 1.4.1 "Soutenir à la recherche des nouveaux professionnels de santé" et 1.4.6 « Soutenir les projets de l'hôpital de Clamecy et des hôpitaux de proximité » du CRTE du Pays Nivernais Morvan
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • 1 entreprise a répondu à l'appel d'offres AMO • 1 visite des locaux du CH Clamecy, en présence de Directeur délégué a été effectué le 08 février 2022, avec une estimation du prix de location au M2 (12 €) • 1 contrat a été signé avec le PNM afin de recruter des professionnels de santé
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse adaptée au manque de praticien sur notre territoire. • Attractivité du territoire pour les nouveaux praticiens avec la mise à disposition de locaux prêts à leur installation.
Annexes	Délibération du Conseil Communautaire n°131-2021 du 16 novembre 2021 actant la fin du projet de création d'une Maison de Santé à Clamecy "Arrêt du projet de construction d'une maison de santé intercommunale à Clamecy" delib fin projet maison de santé.pdf

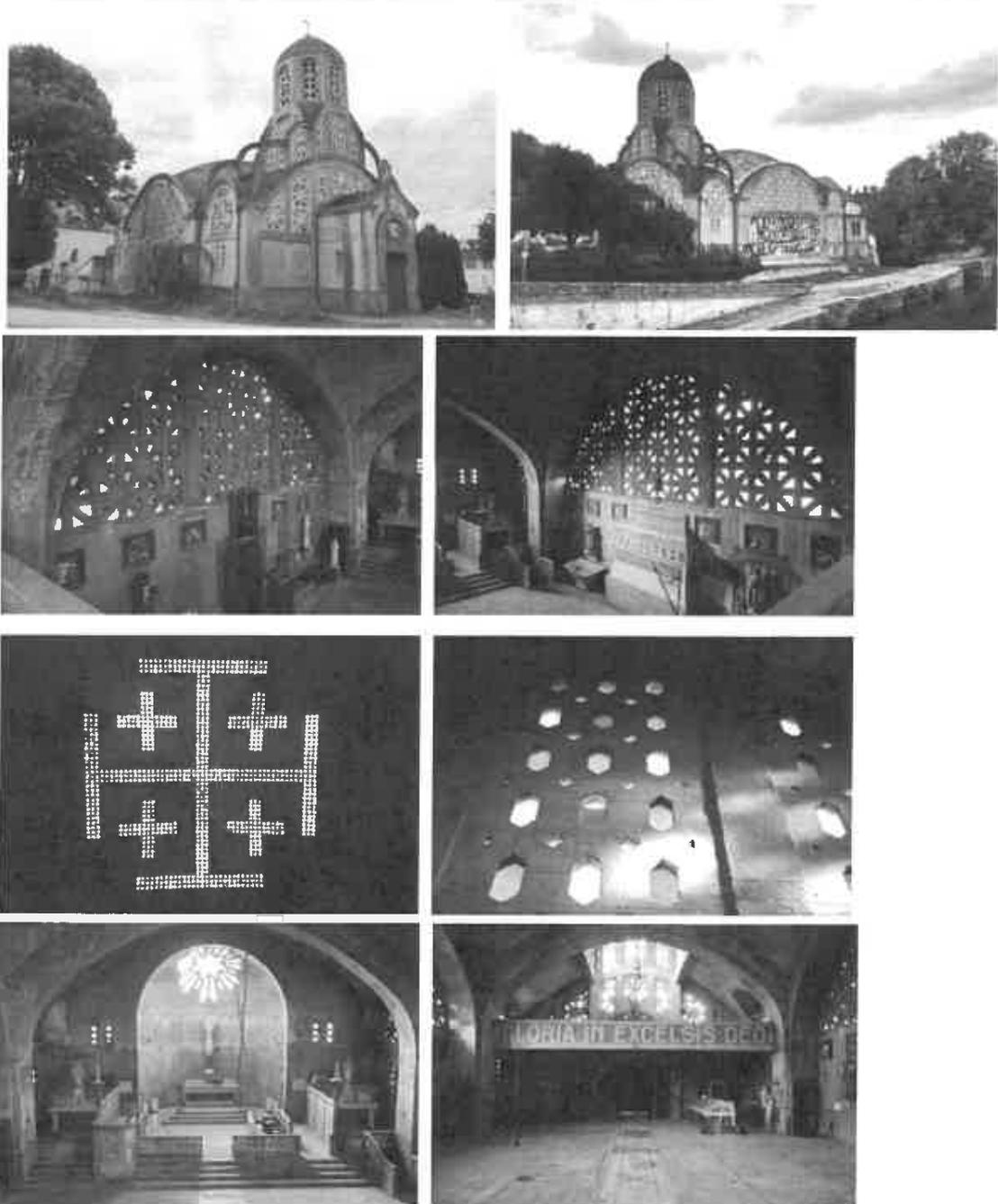
Nom de la tâche	2022												2023												2024											
	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
Phase 1 : Consultation prestation infrastructure																																				
Pétition de consultation (sur gril à gril)																																				
Autorisation des urbanisme																																				
Notification du MOE retenu																																				
Phase 2 : Etudes																																				
Concurrence																																				
FAV																																				
PRO																																				
DCU																																				
Autorisation d'urbanisme																																				
Copie																																				
Instruction																																				
Recours																																				
Travaux - Tranche ferme*																																				
Pétition de consultation																																				
Adjudication - Attribution																																				
Préparation																																				
Chantier*																																				
DEL - Livraison-mise en service																																				
Parfait achèvement																																				

*La durée de la phase chantier sera étayée dans l'AVP qui sera réalisé pa la suite par la MOE.

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.06 Version 2 - juillet 2022	REHABILITATION STRUCTURELLE DE L'EGLISE DE BETHLEEM
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>L'église de Notre Dame de Bethléem, propriété de la commune depuis 2001, a été construite en 1926, et s'inscrit dans la lignée des édifices religieux précurseurs d'un renouveau du langage architectural. Elle se distingue par l'intelligence de l'utilisation des capacités du béton armé pour libérer le volume et par la mise en avant du matériau.</p> <p>Son état technique est aujourd'hui problématique et sa sauvegarde est en péril si des actions de rénovations lourdes ne sont pas entreprises.</p> <p>Le projet de rénovation consiste à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux structurels et techniques nécessaires au maintien et à la rénovation du bâti (objet de la présente fiche) - des travaux d'adaptation et d'aménagement intérieurs pour l'accueil d'un lieu d'expression multiculturel basé sur la projection vidéo numérique (objet de la fiche 4.07) <p>Les travaux structurels consistent à :</p> <p>Tranche 2 (2022/2023) : Travaux de reprise en sous-cœuvre et l'assainissement (micropieux, longrines, réseaux de drainage sur le pourtour, regards béton, etc...)</p> <p>Tranche 3 (2023/2024) : Travaux de restauration de l'édifice (traitement l'ensemble du clos et couvert + mobilier)</p>
Partenaires	ETAT (DSIL) DRAC REGION DEPARTEMENT MECENAT FONDATION DU PATRIMOINE
Dépenses prévisionnel/définitif	Tranche 2 : 1 605 000 € HT Tranche 3 : 2 960 00,00 € HT Total : 4 565 000,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Financement Tranche 2 ETAT 20% DRAC 40% REGION 13% CD58 : 6,45% AUTOFINANCEMENT 20,55%</p> <p>Financement Tranche 3 ETAT 17% DRAC 40% REGION 14% MECENAT 6% AUTOFINANCEMENT 23%</p>

Calendrier	Tranche 2 : 2022/2023 Tranche 3 : 2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE action 233 « soutenir l'aide à la création ou modernisation des équipements culturels »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suppression des désordres sur le bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	A terme, création d'un lieu culturel en centre-ville permettant d'améliorer l'attractivité touristique et le rayonnement de la ville.
Annexes	



Convention d'ORT CCHVNY-CLAMECY-VARZY – Fiche Action n°4.06 - Page 2

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.07 Version 2 - juillet 2022	TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR DE L'EGLISE DE BETHLEEM : CREATION D'UN LIEU D'EXPRESSION MULTICULTUREL
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>A l'issue des travaux de réhabilitation structurelle en cours de réalisation (fiche action 4.06), l'église de Notre Dame de Bethléem doit faire l'objet de travaux d'adaptation et d'aménagement intérieurs pour l'accueil d'un lieu d'expression multiculturelle basé sur la projection vidéo numérique.</p> <p>Afin de définir précisément le contenu technique des travaux intérieurs à réaliser, une étude de programmation fonctionnelle est nécessaire. Son objet est de définir les aménagements techniques permettant de développer des programmes de diffusions visuelles mais aussi permettant de donner au bâtiment une fonction de lieu d'exposition modulable. Cette étude permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre de rédiger ensuite les pièces techniques nécessaires à la consultation pour la réalisation des travaux ainsi qu'à déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme final.</p> <p>Les travaux porteront sur les installations de projections vidéo, les installations électriques et sonores, la gestion de la lumière, les aménagements mobiliers notamment ceux destinés aux expositions mais aussi les aménagements liés à l'accueil du public (chauffages, accès, sanitaires, accueil, etc...).</p>
Partenaires	DRAC ETAT (DSIL) REGION DEPARTEMENT FONDATION DU PATRIMOINE BANQUE DES TERRITOIRE Autres pour la construction du contenu culturel ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude 30 000 € HT Travaux 670 000,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETUDE : Région BFC 50% (Centralité Rurale en Région), COMMUNE 30%, BDT 20% TRAVAUX : ETAT 30% REGION 30% CCHVNY 15% MECENAT 5% COMMUNE 20%
Calendrier	Etude : 2025 Travaux : 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE action 233 « soutenir l'aide à la création ou modernisation des équipements culturels »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'entrées / chiffre d'affaires Nombre d'expositions/manifestations culturelles
Conséquence sur la fonction de centralité	Création d'un lieu culturel en centre-ville permettant d'améliorer l'attractivité touristique et le rayonnement de la commune
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.08	ELABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE A CLAMECY
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>Elaboration d'une politique culturelle basée sur les équipements structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Ferme Blanche - La salle polyvalente
Partenaires	EN COURS DE CONSTRUCTION
Dépenses prévisionnel/définitif	EN COURS DE CONSTRUCTION
Plan de financement prévisionnel / définitif	EN COURS DE CONSTRUCTION
Calendrier	EN COURS DE CONSTRUCTION
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	EN COURS DE CONSTRUCTION
Conséquence sur la fonction de centralité	EN COURS DE CONSTRUCTION
Annexes	
Documents graphiques	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.09	CONSTRUCTION D'UNE CITE SCOLAIRE
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>En raison de la vétusté des deux groupes scolaires de Clamecy, Ferme Blanche et Claude Tillier, et dans un souhait de favoriser la continuité pédagogique entre les différents niveaux d'enseignement, un accueil de qualité des enfants sur les temps scolaires et périscolaires ainsi que la création d'une cuisine centrale pour une optimisation des fonctionnements et une alimentation de qualité à la cantine, les élus envisagent la création d'une Cité Scolaire.</p> <p>Cette cité regrouperait donc les deux groupes scolaires préexistants, ainsi qu'une cuisine centrale et serait implantée dans le quartier de la ferme blanche, quartier regroupant déjà collège, lycée, gymnases et crèche.</p> <p>Pour ce faire, une étude de programmation vient d'être lancée et se déroulera en 3 étapes :</p> <p>Etape 1 - Etude de Préprogrammation avec plusieurs scénarii d'implantation Etape 2 - Elaboration d'un programme général Etape 3 - Elaboration d'un programme technique détaillé</p> <p>L'étude se réalisera en concertation avec les acteurs d'un tel projet (voir partenaires).</p> <p>A l'issue de cette étude, une consultation sera lancée pour nommer une équipe de maîtrise d'œuvre et les travaux de construction de la cité scolaire pourront débuter.</p>
Partenaires	ETAT REGION (Centralité rurale en région) BANQUE DES TERRITOIRE DEPARTEMENT Nièvre aménagement Enseignants et directeurs d'école Parents d'élèves Restauration scolaire
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude 39 000 € HT Travaux : à définir selon résultat étude de programmation
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETUDE : 100% commune TRAVAUX : à définir ultérieurement
Calendrier	Etude : 2022/ début 2023 Travaux 2024/2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comparatif Coûts de fonctionnement bâtiments existants / cité future
Conséquence sur la fonction de centralité	Permet la mise en place de deux projets de reconquête du centre-ville sur les parcelles libérées des écoles Claude TILLET : immeuble d'habitat inclusif (fiche action 1.06), et maison des associations (fiche action 2.02).
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.10 Version 2 - juillet 2022	MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE FRANCOIS MITTERRAND
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>La médiathèque François MITTERRAND est un équipement important pour le territoire, sa fréquentation va au-delà des clamecycois, et son public est multiple. Son fonds documentaire représente près de 22 000 documents pour adultes, près de 14 000 documents pour enfants, et 6 400 documents sonores dans sa discothèque.</p> <p>Installée dans l'ancienne école royale militaire de Clamecy (construction fin 18^{ème}), la médiathèque occupe les deux niveaux de ce bâtiment emblématique qui fut par le passé, l'hôtel de ville, un hôpital militaire, la sous-préfecture, puis à nouveau un hôpital pendant la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, le bâtiment ne répond pas aux normes actuelles, notamment en termes d'accessibilité PMR, et la configuration des espaces n'est pas optimale pour l'organisation et le contrôle. Par ailleurs, ce bâtiment nécessite également une réhabilitation technique « normale » afin de lui assurer une pérennité correcte.</p> <p>Pour ce faire, une étude de programmation devra être lancée et se déroulera en 3 étapes :</p> <p>Etape 1 – Diagnostic technique et fonctionnel du bâtiment et de ses usages Etape 2 - Elaboration d'un programme général de travaux Etape 3 - Elaboration d'un programme technique détaillé et phasage dans le temps</p> <p>L'étude se réalisera en concertation avec les acteurs d'un tel projet (voir partenaires).</p> <p>A l'issue de cette étude, une consultation sera lancée pour nommer une équipe de maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation pourront être lancés.</p>
Partenaires	ETAT BANQUE DES TERRITOIRE DEPARTEMENT DRAC Autres...
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude 25 000 € HT Travaux : à définir selon résultat étude de programmation
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETUDE : Région 50% (Centralité rurale en Région), Commune 40%, Banque des Territoires 10% TRAVAUX : à définir ultérieurement
Calendrier	Etude : 2026 Travaux : programme pluriannuel à partir de 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Remise des livrables de l'étude de programmation Respect du coût initial des travaux Fréquentation de l'établissement pendant les travaux et après

Conséquence sur la fonction de centralité

Un équipement structurant à l'échelle du territoire de la communauté de communes, qu'il convient de conserver en centre-ville de la ville centre.

Annexes

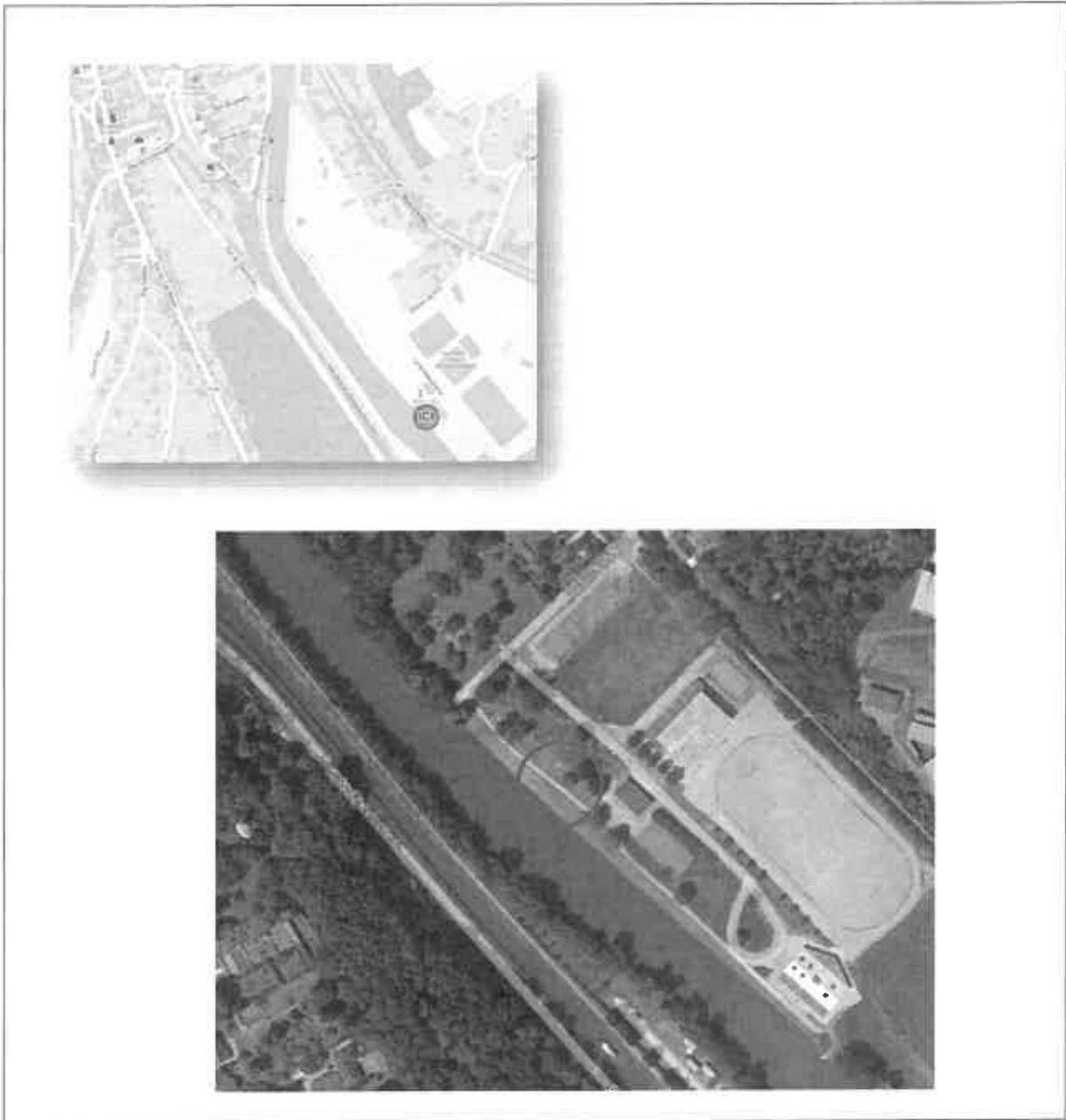
Documents graphiques



Convention d'ORT CCHVNY-CLAMECY-VARZY – Fiche Action n°4.10 - Page 2

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.11 Version 2 - juillet 2022	AMENAGEMENT D'UNE PLAGE A LA TAMBOURINETTE
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La commune de Clamecy souhaite aménager un lieu de baignade sur les bords de l'Yonne, dans le secteur de la Tambourinette, situé à 700 mètres du centre-ville.</p> <p>Ce secteur à vocation de loisirs et de sports, accueille déjà une guinguette estivale, et se prête naturellement à la baignade.</p> <p>Pour ce faire, des aménagements seront nécessaires, tant pour la sécurité que pour le confort des baigneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de pontons flottants - Aménagement des berges - Mise en place d'un poste de secours en préfabriqué
Partenaires	ARS, ETAT, PAYS NIVERNAIS MORVAN (action 331 du CRTE) REGION NIEVRE ATTRACTIVE OFFICE DE TOURISME HNVY
Dépenses prévisionnel/définitif	Investissement : 140 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR/DSIL 60% Commune 40%
Calendrier	Ouverture saison test été 2022 Aménagement définitif printemps 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE action 331 « accompagner la réalisation d'équipements utiles au tourisme de pleine nature »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de Fréquentation de la plage - Qualité de l'eau de baignade
Conséquence sur la fonction de centralité	Création d'une baignade gratuite au profit de l'ensemble des habitants du territoire + contribue à l'attractivité touristique de la ville
Annexes	Diverses autorisations administratives nécessaires avant ouverture de la baignade
Eléments graphiques	



« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.12 Version 2 - juillet 2022	UNE REGIE COMMUNALE AGRICOLE
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La ville de Clamecy souhaite implanter sur son territoire une régie agricole communale. Cette dernière, par l'intermédiaire d'agents communaux, permettrait de produire de légumes biologiques à destination de la restauration collective notamment le scolaire primaire. En plus, elle servirait de support pédagogique (visite de classes, jardins pédagogiques,)</p> <p>Démarré début 2022, les six premiers mois ont permis d'établir un diagnostic du système alimentaire local (générique) ainsi qu'une étude de faisabilité (en cours) comprenant un plan d'actions. La deuxième semestre 2022 permettra de rentrer dans une phase plus « opérationnelle » du projet.</p> <p>Cette régie agricole aura donc vocation à fournir en partie des légumes pour les 800 repas hebdomadaires de la restauration scolaire primaire. Pour cela, l'objectif est de produire sur une surface totale d'au moins 1 ha (5000m² en culture) à compter du printemps 2024 avec au moins 1 maraîcher.</p>
Partenaires	<p>Techniques : Elaboration du projet : Ville de Mouans-Sartoux : DU chef de projet en alimentation durable : Ville de Varennes-Vauzelles : projet similaire : échange d'infos</p> <p>Aspects production : Chambre d'agriculture 58 Bio Bourgogne Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée : Transformation ?</p> <p>Financiers : Pays Nivernais Morvan : PAT PNM Conseil départemental : PAT de la Nièvre Région ?</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Temps agent : Stagiaire 6 mois sur une phase prévisionnel, élaboration du projet Agent 6 mois dans la continuité du projet</p> <p>Investissement : Construction infrastructures (bâtiments, tunnels, ...) Matériels (outillages) Travaux d'aménagements Total ≈ 144 600 €</p> <p>Fonctionnement pour information : « rythme de croisière » Frais du personnel : 45 000€ Matériels : 3000€ Production (graines, plants, ...) ≈ 5000€-7000€</p>

	<p>Fluides : 5000€</p> <p>⇒ Impacts sur le fonctionnement de la restauration scolaire (organisation pour travailler des légumes bruts)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	En cours de construction
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2022 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostic ➤ Étude de faisabilité ➤ Plan d'actions ➤ Sélection du terrain ➤ Démarche de certification BIO ▪ 2023 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recrutement du maraîcher ➤ Choix et achat de matériels ➤ Design de la ferme + plan de culture ➤ Travaux d'aménagement (irrigation, clôtures, plantation haies, tunnels, bâtiments ? ...) ➤ Préparation des jardins ➤ Semis engrais vert ▪ 2024 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en culture ➤ Premières productions ➤ Plantation verger + petits fruits ? <p>Montée en charge années suivantes</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE action 611 « soutenir le développement d'un maillage équilibré d'outils collectifs de transformations agricoles »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Suivi annuel des productions (KG)
Conséquence sur la fonction de centralité	Pas directement
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.13 Version 2 - juillet 2022	ETUDE DE RECONVERSION DE L'ANCIEN CET
Maître d'ouvrage	CLAMECY
Statut	Validé
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>La commune de Clamecy est propriétaire d'un bâtiment emblématique situé en entrée de ville, Route d'Armes : l'ancienne école des filles, devenue ensuite Collège d'Enseignement Technique dont l'activité a cessé il y a de nombreuses années.</p> <p>Ce bâtiment plus que centenaire, accueille aujourd'hui un réfectoire pour les élèves demi-pensionnaires de l'école de la Ferme-Blanche (à terme supprimé par la construction de la cité scolaire à venir), l'épicerie solidaire, différentes associations sportives avec le dojo de karaté notamment. A noter également une salle de classe « musée » non ouverte au public.</p> <p>Ce bâtiment est vieillissant, n'est pas aux normes actuelles notamment sécurité incendie, accessibilité, il est énergivore et ne répond pas non plus aux attentes fonctionnelles des divers utilisateurs.</p> <p>Dans le cadre des fiches actions 2.01 (reconversion des friches), 2.02 (création d'une maison des associations), 4.09 (cité scolaire), la plupart des occupants actuels va pouvoir être déplacée dans des locaux réhabilités et plus adaptés. Ainsi, ce bâtiment pourrait faire l'objet d'une reconversion totale avec réhabilitation et mises aux normes.</p> <p>Ainsi, une étude de potentialité de reconversion est nécessaire, dont l'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une analyse bâtiminaire, - Proposer des potentialités de reconversion - Analyser la faisabilité financière de cette reconversion, - Analyser les possibilités de montage opérationnel du projet, avec probablement l'interaction entre collectivité et porteurs privés.
Partenaires	REGION BFC
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude 40 000 € HT
Plan de financement prévisionnel /-définitif	REGION BFC (centralité rurale en Région) 50% - Commune 40% - Banque des Territoires 10%
Calendrier	Après 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Relocalisation potentielle en centre-ville des certaines activités aujourd'hui développées dans ce bâtiment
Annexes	



Convention d'ORT CCHVNY-CLAMECY-VARZY – Fiche Action n°4.13 - Page 2

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.14	ETUDE PREALABLE A LA REHABILITATION DE LA MAISON NATALE DE REX BARRAT EN TIERS LIEU
Maître d'ouvrage	VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>La ville de Varzy a acquis le bâtiment vacant situé rue Delangle. Ce bâtiment nécessite une réhabilitation technique urgente et pourrait connaître une réaffectation en un lieu pouvant être considéré comme outil au service de l'innovation économique et sociale. Il favorisera la mise en place de coopérations entre les différents acteurs du territoire. Cet espace pourra permettre de regrouper diverses activités économiques et un espace de convivialité ouvert sur le centre-ville, et la rue Delangle, en un seul et même endroit (projet souhaité par le centre socio-culturel, un espace de coworking, un espace pédagogique, un espace artistique avec mise en valeur de la fresque de M Rex Barrat.)</p> <p>Pour ce faire, une étude de programmation devra être lancée et se déroulera en 3 étapes :</p> <p>Etape 1 – Diagnostic technique et fonctionnel du bâtiment et de son organisation (notamment descriptif des travaux de sécurité et de solidité à réaliser en urgence)</p> <p>Etape 2 – Approche programmatique visant à définir les affectations précises des espaces</p> <p>Etape 3 - Elaboration d'un programme technique détaillé et phasage dans le temps (tranche optionnelle)</p> <p>L'étude se réalisera en concertation avec les acteurs d'un tel projet (voir partenaires). A l'issue de cette étude, une consultation sera lancée pour nommer une équipe de maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation pourront être lancés.</p>
Partenaires	DRAC /ABF Centre social, CCHNVY, Porteurs privés Citoyens
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude 35 000 € HT Travaux urgents : à définir selon résultat étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETUDE : Banque des Territoires / DEPARTEMENT 58 : 30% Région : 50% Autofinancement : 20%
Calendrier	Etude : 2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE : action 4.16 « aider la création d'espaces mutualisés pour les associations (maison des associations salle de convivialité et tiers-lieu) »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Remise des livrables de l'étude préalable
Conséquence sur la fonction de centralité	Un équipement structurant à l'échelle de la ville qui contribuera à l'animation de la rue principale, en lien direct avec les souhaits des habitants.
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.15	ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES EN LIEU CULTUREL NUMERIQUE
Maître d'ouvrage	VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>De son histoire et de sa vocation en salle de spectacle, La salle des fêtes présente un potentiel avéré pour répondre aux besoins d'organisation d'événements tournés vers l'accès à la culture et aux loisirs pour tous (A mettre en lien avec la fiche 4.04 : Projet culturel territorial). Bien que le RDC ai récemment été rénové, le 1^{er} étage nécessite des travaux en terme d'accessibilité de confort et de sécurité. Par ailleurs, ces volumes permettent en plus de la fonction « spectacle », l'organisation d'expositions projetées ou en réalité virtuelle.</p> <p>Pour ce faire, une étude de programmation devra être lancée et se déroulera en 3 étapes :</p> <p>Etape 1 – Diagnostic technique et fonctionnel du bâtiment et de son organisation</p> <p>Etape 2 – Approche programmatique visant à définir les affectations précises des espaces</p> <p>Etape 3 - Elaboration d'un programme technique détaillé et phasage dans le temps (tranche optionnelle)</p> <p>L'étude se réalisera en concertation avec les acteurs d'un tel projet (voir partenaires). A l'issue de cette étude, une consultation sera lancée pour nommer une équipe de maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation pourront être lancés.</p>
Partenaires	DRAC /ABF CCHNVY, Acteurs culturels
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude 35 000 € HT Travaux urgents : à définir selon résultat étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETUDE : CCHNVY : 10% Banque des Territoires / DEPARTEMENT 58 : 20% Région : 50% Autofinancement : 20%
Calendrier	Etude : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, action 2.33 Soutenir l'aide à la création ou modernisation des équipements culturels
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Remise des livrables de l'étude préalable
Conséquence sur la fonction de centralité	Un équipement culturel structurant à l'échelle de la ville et de la CCHNVY qui contribuera à l'animation de la rue principale, et à l'attractivité du centre bourg.
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.16	DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL TOURISTIQUE DU CAMPING ET AUTOUR DE L'ETANG DU MOULIN NAUDIN
Maître d'ouvrage	VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Description de l'action	<p>Situé au nord du centre bourg, le long de RD 977, l'étang du moulin Naudin s'étend sur près de 4Ha. Le camping municipal, d'une capacité de 50 places, est situé au bord de l'étang et est un point d'étape du chemin de Compostelle et de la V56.</p> <p>Afin de mettre en valeur ce site, il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'aménager les abords de l'étang afin de susciter un intérêt touristique (signalétique, plage, mobilier urbain, sanitaires sèches...) - De rénover l'infrastructure du camping en particulier pour l'accueil des camping caristes. <p>Concernant l'étang, le programme définitif des travaux sera construit en partenariat avec le SMYB et pour la partie aménagement, une étude flash financée à 100% par la Banque des territoires permettra de définir les contours des aménagements nécessaires pour le développement de cette base de loisirs.</p> <p>Pour la partie camping, une réflexion est actuellement menée par la municipalité afin de répondre au mieux aux demandes des campeurs et aux besoins d'accueil à l'échelle intercommunale.</p>
Partenaires	SMYB Région Département/ Banque des territoires CCHNVY Partenaires privés Habitants
Dépenses prévisionnel	Etang : Chiffrage +Mobilier urbain : 40 000€ HT Camping : Chiffrage : travaux et équipements=40 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département/B des T : 10% Région centralités rurales : 40% DETR : 30% Autofinancement : 20%
Calendrier	2022/2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, action 3.31 Accompagner la réalisation d'équipements utiles au tourisme de pleine nature
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation touristique via la taxe de séjour, avis déposés sur les plateformes internet
Conséquence sur la fonction de centralité	Un équipement touristique structurant à l'échelle de la ville et de la CCHNVY qui contribuera à l'animation estivale locale.
Annexes	

« Un développement des services et des équipements au profit de tous »

FICHE ACTION n°4.17	RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE
Maître d'ouvrage	VARZY
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Les écoles maternelles et élémentaires du pôle de vie de Varzy sont intégrées dans un secteur scolaire comprenant 12 communes dont 150 enfants sont scolarisés quotidiennement</p> <p>Les études de deux chantiers sont d'ores et déjà faites : remplacement d'un bâtiment préfabriqué hors d'âge à l'école élémentaire et rénovation complète du grand bâtiment de l'école maternelle en adéquation avec la volonté municipale d'œuvrer au développement durable sur son parc immobilier avec une diminution de l'emprunte carbone.</p> <p>Une restauration scolaire pourrait être envisagée sur une tranche optionnelle (en cours de réflexion).</p>
Partenaires	ETAT REGION BANQUE DES TERRITOIRES DEPARTEMENT SIEEEN Enseignants et directeurs d'école Personnels scolaire
Dépenses prévisionnel/définitif	1 124 288.84€ + tranche optionnelle
Plan de financement prévisionnel / définitif	TRAVAUX : DETR/DSIL : 28% Département : 13% SIEEEN : 4% Région : Effilogis (13%) et Centralité rurale en région (13%) Autofinancement : 29%
Calendrier	Etudes : 2021/2022 Travaux 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comparatif coûts de fonctionnement avant et après rénovation
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité du bassin de vie grâce aux équipements scolaires disponibles sur place
Annexes	

« Un développement des services et des
équipements au profit de tous »

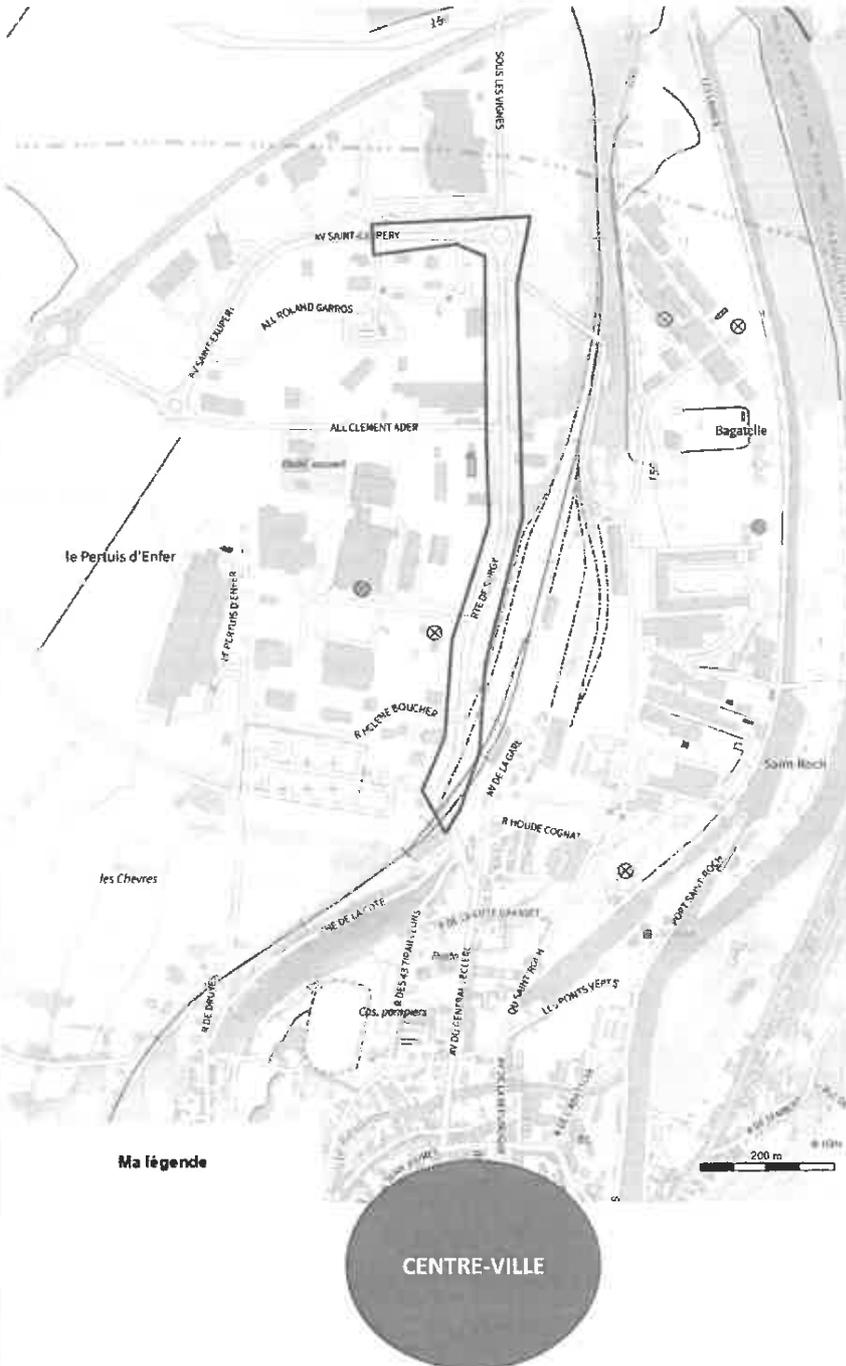
FICHE ACTION n°4.18	CREATION D'UN RESEAU SECONDAIRE EN APPUI DU RESEAU PUBLIC DE CHALEUR
Maître d'ouvrage	VARZY
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	Depuis 2008, la municipalité s'est engagée pour réduire ses consommations énergétiques. La création d'un réseau public de chaleur fonctionne depuis l'hiver 2012 et est doublé d'un approvisionnement local en plaquette bois. Il s'agit maintenant d'aller plus loin en matière de réduction de consommation d'énergie sur la commune et en particulier sur son parc immobilier et de maîtriser le prix de l'énergie. Ainsi un second chantier de création d'un réseau secondaire est nécessaire et concerne les installations de chauffage suivantes : Le logement du musée La salle des fêtes, salle des loisirs L'école maternelle L'école élémentaire 5 logements locatifs municipaux.
Partenaires	SIEEEN REGION ETAT
Dépenses prévisionnel	Dépenses : 310 200€ HT
Plan de financement prévisionnel	DETR : 30% REGION centralité rurale en région : 50% Autofinancement : 20%
Calendrier	Etude : 2021 Travaux 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comparatif coûts de fonctionnement avant et après rénovation
Conséquence sur la fonction de centralité	La gestion vertueuse des ressources locales permettant un mode de consommation d'énergie raisonné, en particulier dans les logements communaux renforce l'
Annexes	

FICHE ACTION n°5.01	UNE NAVETTE ELECTRIQUE INTER-QUARTIERS A CLAMECY
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>La commune de Clamecy dispose de plusieurs polarités relativement éloignées les unes des autres et du centre bourg, et nos habitants connaissent des difficultés de mobilités entre ces divers quartiers. A ce jour, il n'existe aucune solution de mobilité collective sur la commune, la voiture reste le principal mode de transport des habitants.</p> <p>Il est donc important de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur des mobilités douces et réduire de façon considérable l'usage de la voiture. Le projet de navette urbaine électrique pourrait être une réponse adaptée.</p> <p>Notre Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne n'ayant pas adopté la compétence mobilité, la Région est autorité organisatrice de la mobilité, elle a donc été sollicitée par courrier en date du 14 février 2022 afin d'étudier la faisabilité de ce nouveau service. Nous sommes dans l'attente d'une réponse à cette demande.</p> <p>Ce projet répond aux enjeux de notre territoire ainsi qu'à ceux de la nécessaire transition écologique.</p>
Partenaires	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité
Dépenses prévisionnel/définitif	DEPENSES PREVISIONNELLES Inconnue à ce stade, dépend de l'étude à mener par la Région
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	Etude 2022/2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la navette
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer la mobilité douce des quartiers vers le centre-ville permettra d'améliorer la fréquentation du centre-ville et de ses commerces.
Annexes	

FICHE ACTION n°5.02 Version 2 - juillet 2022	ETUDE DE CIRCULATION, STATIONNEMENT, JALONNEMENT ET MODE DOUX
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>La ville souhaite lancer une étude globale sur la problématique des déplacements et du stationnement dans sa partie urbaine.</p> <p>Sans réaliser un plan de déplacement, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer la circulation et le stationnement en établissant une stratégie globale et cohérente sur la ville, - d'améliorer le jalonnement routier et piétons aujourd'hui très peu présent, - imaginer des solutions propices au déploiement des modes de déplacement doux, notamment entre quartiers et vers le centre-ville. <p>Pour ce faire, l'aide d'un bureau d'étude spécialisé sera nécessaire. L'étude devra tout d'abord dresser un état des lieux, et notamment prévoir tous les comptages nécessaires afin d'avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la commune. Une deuxième étape concernera les préconisations d'action, avec phasage et chiffrage.</p>
Partenaires	Département Région (en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité)
Dépenses prévisionnel/définitif	DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 50 000.00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	40% Commune - 50% REGION BFC (dispositif centralité rurale en Région) – Banque des Territoires 10%
Calendrier	Etude 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Remise des livrables de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer la mobilité douce des quartiers vers le centre-ville, et optimiser le stationnement permettra d'améliorer la fréquentation du centre-ville et de ses commerces.
Annexes	

« Une amélioration vertueuse de la mobilité intra communale »

FICHE ACTION n° 5.03	CREATION D'UNE VOIE DE DEPLACEMENTS DOUX ENTRE L'AVENUE DU GENERAL LECLERC ET LA ZONE D'ACTIVITE NORD DE CLAMECY
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>Aménager une voie de circulation sécurisée et végétalisée à destination des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite sur la ZAE de Clamecy afin de faciliter la connexion entre le centre-ville, les entreprises et les activités commerciales situées sur la ZAE. La distance entre le cœur de ville et l'entrée de la ZAE est d'environ 650 m.</p> <p>Le linéaire à aménager est situé le long de la RD 144 entre le passage à niveau et l'allée Rolland Garros, ce qui représente environ 1 km de voie (cf plan en annexe).</p> <p>Un chemin piétonnier existe et a été transféré par la ville à la CCHNVY par une délibération du 13 juin 2019. Cet aménagement n'est que partiel et se caractérise par un trottoir sur 250 m. Le reste du chemin est simplement stabilisé avec du gravier sur une largeur insuffisante pour permettre de se déplacer de manière satisfaisante, que ce soit à pied ou à vélo.</p> <p>L'action s'inscrit à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le domaine du développement économique afin de renforcer les échanges entre les pôles d'activité du centre-ville et de la ZAE. - Dans le domaine du développement durable afin de favoriser les mobilités douces et d'améliorer l'intégration paysagère de la ZAE à travers la création d'une trame verte.
Partenaires	Etat et Département : engagements à discuter une fois le projet chiffré avec précision
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : entre 10000 et 30000€ Dépenses prévisionnelles : entre 100 000 et 300 000 € selon l'option d'aménagement retenue.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement de l'étude : DETR 40%, soit 12000€. Plan de financement prévisionnel pour les travaux: DETR : 60 % CCHNVY : 40 %
Calendrier	Phase préparatoire étude maîtrise d'œuvre fin 2022 / début 2023 (levé topographique, diagnostic réseau ...) Etude de faisabilité technique et financière : 1 ^{er} semestre 2023 Passation des marchés : dernier trimestre 2023 Début des travaux : 1 ^{er} trimestre 2024 Fin des travaux : Été 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action numéro 1.3.2 « Soutenir les nouvelles formes de déplacement » inscrite au CRTE du Pays Nivernais Morvan Réflexion sur l'inscription du projet pour financement par le CCP 2021-2026 du Département de la Nièvre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesure de la fréquentation par type de déplacement (piétons, vélos, autres ...)

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Renforcer l'attractivité du centre-ville en facilitant les déplacements, en particulier le temps de la pause méridienne. La ZAE compte une trentaine d'entreprises qui emploient environ 600 salariés. Inciter les salariés de la ZAE à s'installer en centre-ville en mettant en avant le cadre de vie et la facilité à se déplacer sur leur lieu de travail.</p>
<p>Annexes</p>	<p>Il y aura une permission de voirie à obtenir auprès du département, car aménagement prévu le long de la RD 144.</p>  <p>The map shows a central area outlined in black, labeled 'CENTRE-VILLE' in a dark circle at the bottom. Key streets include 'RTE DE L'ENFER', 'RTE DE LA COUR', 'RTE DE LA COGNAC', 'RTE DE LA COUR', 'RTE DE LA COGNAC', 'RTE DE LA COUR', 'RTE DE LA COGNAC'. Landmarks include 'le Perlais d'Enfer', 'les Chevres', 'CPS pompiers', 'Bagatelle', and 'Saint Michel'. A scale bar at the bottom right indicates 200m.</p>

« Une amélioration vertueuse de la mobilité intra-communale »

FICHE ACTION n°5.04 Version 2 - juillet 2022	AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE ENTRE LA TAMBOURINETTE ET LE CENTRE VILLE (CHEMIN DES PASSERELLES)
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Dans le cadre du plan guide de l'opération de réhabilitation des berges de l'Yonne, il a été mis en avant la nécessité d'aménager et sécuriser le sentier permettant de rejoindre le centre-ville) à partir du secteur de la Tambourinette. Il s'agira de travaux de VRD, éclairage public, mobilier urbain et aménagement végétal, pour permettre un cheminement doux adaptée aux piétons et cycles.</p> <p>Une interface importante doit se faire avec VNF sur ce projet, car le chemin passe par deux déversoirs non adaptés aux cheminements doux (sécurité). Il sera donc nécessaire que ces ouvrages soient repris et adaptés aux passages des piétons et cycles.</p>
	
Partenaires	ETAT REGION DEPARTEMENT VNF
Dépenses prévisionnel/définitif	DEPENSES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENT TRAVAUX 400 000 € HT HONORAIRES 60 000 € HT TOTAL 460 000 € HT (hors travaux VNF)
Plan de financement prévisionnel / définitif	ETAT 40%, REGION 30%, COMMUNE 30%
Calendrier	Après 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Enquête de Fréquentation ponctuelle
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer la mobilité douce des quartiers vers le centre-ville permettra d'améliorer la fréquentation du centre-ville et de ses commerces.
Annexes	

« Une amélioration vertueuse de la mobilité intra communale »

FICHE ACTION n° 5.05	CREATION ET AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT DE DEPLACEMENTS DOUX ENTRE L'ETANG ET LE CENTRE BOURG
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	Idée
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>Varzy est situé sur le sentier de Compostelle et la Véloroute V56 passe également par le village.</p> <p>L'étang du Moulin Naudin est situé au Nord du centre bourg à moins de 2 km. Le camping municipal est accolé à l'étang.</p> <p>Créer et aménager une voie de circulation sécurisée et végétalisée à destination des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite permettra de faciliter la connexion entre le centre-bourg, les entreprises et les activités commerciales. Elle serait également l'occasion pour la ville d'enfourer les réseaux aériens et d'évacuation, redonnant ainsi toute sa place à la qualité paysagère locale.</p> <p>La municipalité est en cours de réflexion sur le linéaire à aménager. Deux trajets existent à ce jour : la route départementale 977 et un chemin longeant l'ancienne voie ferrée.</p> <p>La route nécessite la création d'une voie garantissant la sécurité des usagers et l'intégration au paysage.</p> <p>Le chemin existant est simplement stabilisé avec du gravier mais n'est pas aménagé pour permettre de se déplacer de manière satisfaisante, que ce soit à pied ou à vélo ou en fauteuil. Du mobilier urbain (bancs, poubelles...), de la signalétique pourrait être envisagés. Cette réflexion sera à sera à rapprocher de l'étude de signalétique générale (Cf. FA 5.06)</p> <p>L'action s'inscrit à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le domaine du développement économique afin de renforcer les échanges entre le pôle d'attractivité touristique de l'étang (Cf. FA 4.16) et le centre-ville. - Dans le domaine du développement durable afin de favoriser localement les mobilités douces.
Partenaires	Etat Région Département
Dépenses prévisionnel/définitif	Non mature
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non mature
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action numéro 1.3.2 « Soutenir les nouvelles formes de déplacement » inscrite au CRTE du Pays Nivernais Morvan
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'attractivité du centre-ville en facilitant les déplacements.
Annexes	

« Une amélioration vertueuse de la mobilité Intra-communale »

FICHE ACTION n°5.06	ETUDE DE SIGNALÉTIQUE GÉNÉRALE (PIÉTONNE ET ROUTIÈRE) EN CENTRE VILLE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Description de l'action	<p>La ville souhaite lancer une étude globale sur la problématique des de la signalétique routière, piétonne, et patrimoniale dans son centre ancien. En effet, la signalétique actuelle montre des carences et ne permet pas la bonne mise en valeur du patrimoine communal ni l'efficacité des circuits routiers et piétons.</p> <p>Sans réaliser un plan de déplacement, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la circulation en établissant une stratégie globale et cohérente sur la ville, - D'améliorer le jalonnement routier et piétons aujourd'hui très peu présent, - Mettre en valeur le patrimoine par une signalétique dédiée en accord avec les prescriptions de la région et le cas échéant du label Petite Cité de Caractère. <p>Pour ce faire, l'aide d'un bureau d'étude spécialisé sera nécessaire. L'étude devra tout d'abord dresser un état des lieux, afin d'avoir une bonne connaissance du fonctionnement de la commune. Une deuxième étape concernera les préconisations d'action, avec phasage et chiffrage et préparation des cahiers d charges pour consultation des entreprises.</p>
Partenaires	DRAC/ ABF Région
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût étude : 30 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	CCHNVY : 10% Banque des Territoires / Département 58 : 20% REGION : 50% Autofinancement : 20%
Calendrier	Etude 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Région BFC : programme 31.41 - Valorisation du patrimoine «Signalétique régionale du patrimoine »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Remise des livrables de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer la mobilité et l'attractivité dans le centre-bourg , et optimiser le stationnement permettra d'améliorer la fréquentation du centre-ville et de ses commerces.
Annexes	

« Des interventions sur l'espace public pour des centres-villes plus attractifs »

FICHE ACTION n°6.01	REHABILITATION DES BERGES DE L'YONNE
Maître d'ouvrage	Co-maîtrise d'ouvrage MAIRIE DE CLAMECY / CCHNVY
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>En 2018, la ville de Clamecy a fait réaliser un plan guide de valorisation des berges de l'Yonne dans sa traversée de ville.</p> <p>Les objectifs de ce plan étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil des bateaux et des cyclistes pour développer l'attrait touristique de Clamecy comme étape, - Procéder à une requalification des berges de l'Yonne, du Quartier Bethléem et de l'entrée de ville. - Assurer une continuité des déplacements modes doux entre le quartiers situés au sud-est de la commune et le centre-ville, <p>Ce plan guide se décline en 4 tranches géographiques de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 : berge de la Tambourinette (travaux) - Tranche 2 : <ul style="list-style-type: none"> - Port des jeux et rue des jeux (centre-ville) travaux en cours - Quai des plaisanciers (objet de la fiche 6.01a) - Quai du Perthuis Sud (objet de la fiche 6.01b) - Voie douce chemin des passerelles (objet de la fiche 5.04) - Tranche 3 – Quai du Perthuis Nord (objet de la fiche 6.01c – planification à débattre entre collectivités concernées) - Tranche 4 – Port Saint Roch (action non mure) <p>A partir de ce programme, une équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie, et a la charge de la conception du projet de chacune des tranches et du suivi des travaux par le biais de marchés subséquents.</p> <p>Cette opération d'envergure répond donc aux enjeux de développement touristique et de rénovation urbaine. A ce titre, certaines tranches de travaux sont menées conjointement avec la communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, sous la forme d'une co-maitrise d'ouvrage, avec une répartition financière prédéfinie au préalable.</p> <p>La fiche action 6.01a décrit la tranche de travaux concernant le quai des plaisanciers, et sera en co-maitrise d'ouvrage CCHVNY et Commune de Clamecy.</p> <p>Les fiches actions 6.01b et 6.01c décrivent les tranches de travaux à venir concernant le quai du Perthuis : la zone sud sera en maîtrise d'ouvrage ville, la zone nord sera en co-maitrise d'ouvrage CCHVNY et Commune de Clamecy.</p> <p>A noter que la fiche action 4.02 « création d'une capitainerie », fait également partie du projet d'ensemble, au même titre que la fiche 5.04 « voie douce chemin des passerelles ».</p>
Partenaires	ETAT REGION DEPARTEMENT VNF
Dépenses prévisionnel/définitif	Voir fiches 6.01a, 6.01b et 6.01c

Plan de financement prévisionnel / définitif	Voir fiches 6.01a, 6.01b et 6.01c
Calendrier	Voir fiches 6.01a, 6.01b et 6.01c
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – axe 3 Accélérer la mise en place d'un tourisme durable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Voir fiches 6.01a, 6.01b et 6.01c
Conséquence sur la fonction de centralité	Voir fiches 6.01a, 6.01b et 6.01c
Annexes	

Documents graphiques	BERGE DE L'YONNE
<p>PLAN-GUIDE DU PARC DE L'YONNE J. Clamecy 2018</p> <p>F</p> <ul style="list-style-type: none"> Tranche 4 - Port Saint Roch et rampes mise à l'eau - non planifié Tranche 3 - Quai du Perthuis 2025 /2026 Tranche 2 A - port des jeux , rue des jeux en cours B - Quai du Perthuis partiel : prévu 2024 C- Quai des Plaisanciers Tranche 1 - déjà réalisée 	

« Des interventions sur l'espace public pour des centres-villes plus attractifs »

FICHE ACTION n°6.01a Version 2 - juillet 2022	REHABILITATION DES BERGES DE L'YONNE – Quai des plaisanciers	
Maître d'ouvrage	Co-maîtrise d'ouvrage MAIRIE DE CLAMECY / CCHVNY	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Médian	
Description de l'action	<p>Ce secteur de travaux se situe à l'est du port des jeux, et est un secteur dédié aux plaisanciers.</p> <p>Les travaux consistent en la mise en place et modernisation des équipements destinés aux plaisanciers (amarrage, bornes électricité/eau potable...) et en la réhabilitation des quais (revêtement).</p> <p>Pour pouvoir réaliser ces travaux, une intervention préalable de VNF est indispensable car la structure de la berge montre des signes de faiblesses. Un travail technique est en cours de la part de VNF afin de concevoir son programme technique, et prévoir la réalisation de cette intervention dès 2023.</p>	
	 	
Partenaires	ETAT REGION DEPARTEMENT VNF	
Dépenses prévisionnel/définitif	DEPENSE D'INVESTISSEMENT 150 000 € HT (travaux et honoraires) 70 000 € HT pour CLAMECY (47%) 80 000 € HT pour CCHVNY (53%)	
Plan de financement prévisionnel / définitif	POUR LA PART CLAMECY DETR/DSIL 28 000€ (40%) REGION 20 000 € (29%) COMMUNE 22 000 € (31%)	POUR LA PART CCHVNY REGION 32 000 € (40%) DEPARTEMENT 32 000 € (40%) CCHVNY 16 000 € (20%)

Convention d'ORT CCHVNY-CLAMECY-VARZY – Fiche Action n°6.01a - Page 1

Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – axe 3 Accélérer la mise en place d'un tourisme durable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect de l'enveloppe budgétaire Fréquentation touristique générale
Conséquence sur la fonction de centralité	La qualité des espaces publics contribue à l'attractivité du centre-ville
Annexes	

« Des interventions sur l'espace public pour des centres-villes plus attractifs »

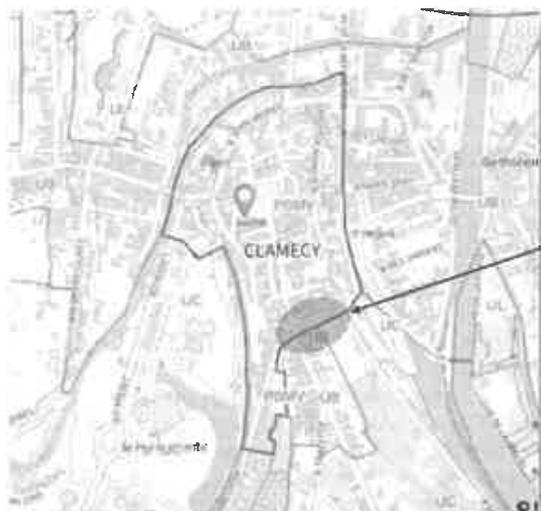
FICHE ACTION n°6.01b Version 2 - juillet 2022	REHABILITATION DES BERGES DE L'YONNE – Quai du Perthuis Sud
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>Ce secteur de travaux se situe entre le Quai des jeux et la rue des jeux (dont le chantier est en cours de réalisation).</p> <p>L'objet des travaux consistera en la réhabilitation des berges (traitement de sol, éclairage public, mobilier urbain, végétation).</p> <div style="text-align: center;">   </div>
Partenaires	ETAT REGION DEPARTEMENT VNF
Dépenses prévisionnel/définitif	DEPENSE D'INVESTISSEMENT 170 000 € HT (Travaux et honoraires)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR/DSIL 40% REGION 30% COMMUNE 30%
Calendrier	Après 2027

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – axe 3 Accélérer la mise en place d'un tourisme durable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect de l'enveloppe budgétaire Fréquentation touristique générale
Conséquence sur la fonction de centralité	La qualité des espaces publics contribue à l'attractivité du centre-ville
Annexes	

FICHE ACTION n°6.01c Version 2 - juillet 2022	REHABILITATION DES BERGES DE L'YONNE – Quai du Perthuis Nord
Maître d'ouvrage	Co-maitrise d'ouvrage MAIRIE DE CLAMECY - CCHVNY
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Ce secteur de travaux se situe entre la rue des jeux et le port Saint Roch. L'objet des travaux consistera principalement en la mise en place d'équipements touristiques spécifiques liés à l'accueil des bateaux de grande envergure. Il s'agit de la mise en place de duc d'albes (pilotis d'amarrage) permettant d'accueillir des péniches hôtels, et de divers pontons flottants. L'objectif est de permettre le développement de la plaisance professionnelle sur le territoire.</p> <p>Les travaux consisteront également en la réhabilitation des berges (traitement de sol, éclairage public, mobilier urbain, végétation).</p>  
Partenaires	ETAT REGION DEPARTEMENT VNF
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>DEPENSE D'INVESTISSEMENT Travaux 150 000 € HT pour les VRD (soit environ 20% du montant total des travaux de la tranche), 650 000 € HT pour les équipements touristiques (soit environ 80% du montant total des travaux de la tranche), Total travaux de 800 000 € HT Honoraires/aléas 300 000 € HT TOTAL GENERAL 1 100 000 €HT (20% Clamecy, 80% CCHVNY)</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR/DSIL 40% REGION 30% CCHVNY 24% (soit 80% de l'autofinancement) COMMUNE 6% (soit 20% de l'autofinancement) <i>REPARTITION FINANCIERE ENTRE CLAMECY ET CCHVNY non validée, proposition de répartition faite par CLAMECY, discussions à venir entre les deux structures</i>
Calendrier	Après 2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE – axe 3 Accélérer la mise en place d'un tourisme durable
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect de l'enveloppe budgétaire Fréquentation touristique générale Fréquentation péniches hôtel et professionnel tourisme fluvial
Conséquence sur la fonction de centralité	La création d'une halte nautique à destination des professionnels entraînera une augmentation de la fréquentation touristique de la ville et de l'arrière-pays
Annexes	

FICHE ACTION n°6.02	REHABILITATION DE LA PLACE DES PROMENADES
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Seule place du centre bourg ancien, la place des promenades (2200 m² situé en limite sud du site patrimonial remarquable) est en très mauvais état, sols dégradés, mobiliers urbains absents, arbres en état sanitaire inquiétant avec abattage nécessaire. Cet espace assure aujourd'hui une fonction unique de parking de 71 places, non réglementé, utilisé essentiellement par les usagers des commerces du centre bourg et de la maison médicale située sur cette place.</p> <p>L'action vise donc à réhabiliter cette place et ses abords directs, notamment les ruelles vers le cœur du bourg et la ville basse, et le carrefour d'accès particulièrement problématique en termes d'usage et de sécurité. La démarche, engagée depuis 2020 sous la forme d'une co-construction de projet avec les habitants, a permis d'aboutir à un programme de maîtrise d'œuvre visant à redonner à cette place une mixité d'usage tout en conservant une capacité de stationnement encore essentielle en cœur de ville, lui redonner également une qualité paysagère à la hauteur de cette entrée de centre ancien, et lui permettre également d'être support de manifestations festives le cas échéant.</p> <p>La conception du projet par une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée dans le paysage urbain, se fera en partenariat avec le CAUE et l'ABF, ce afin de garantir à ce projet une parfaite insertion dans le Site Patrimonial Remarquable.</p>
Partenaires	<p>CAUE : partenaire engagé pour les études préalables et assiste la ville dans les étapes de conception</p> <p>ABF : partenaire engagé pour accompagner les phases de conceptions et le travail de la maîtrise d'œuvre</p> <p>CITOYENS : démarche de co-construction du programme réalisé en 2020/2021, participation au choix de l'avant-projet</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES (Mars 2022 – estimation base programme)</p> <p>Travaux : 600 000 € HT Honoraires : 71 000 € HT TOTAL 671 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR/DSIL 30% Région 50% (centralité rurale en Région) COMMUNE 20%</p>
Calendrier	<p>Maîtrise d'œuvre nommée et en cours d'élaboration du projet, Lancement consultation de travaux prévu en décembre 2022 Déclaration préalable nécessaire, dépôt prévu 1^{er} trimestre 2023 Chantier prévu septembre 2023 / avril 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat « Centralité Rurale en Région » ?
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du coût prévisionnel initial
Conséquence sur la fonction de centralité	La qualité des espaces publics et leur fonctionnalité contribuent à l'attractivité du centre-ville
Annexes	Déclaration préalable d'urbanisme car aire de stationnement en SPR



Site du projet



« Des interventions sur l'espace public pour des centres-villes plus attractifs »

FICHE ACTION n°6.03	REQUALIFICATION DES RUELLES DE LA COLLEGIALE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Autour de la Collégiale, des ruelles de petites tailles n'ont pas encore été réhabilitées. Il s'agit de la rue de la Tour, la rue du Temple, le passage de l'Arcade et le Passage Saint Jean. Caractérisées par un sol en enrobé très altéré, la présence de fissurations et nids de poules en grand nombre, et des traces ponctuelles de pavés anciens encore apparents, ces trois rues doivent faire l'objet d'un programme de requalification, afin de leur redonner une cohérence esthétique avec les autres rues du centre ancien et avec la collégiale.</p> <p>La conception du projet est en cours par Nièvre Ingénierie (mission de maîtrise d'œuvre), en partenariat avec le CAUE et l'ABF via l'atelier d'aménagement, ce afin de garantir à ce projet une parfaite insertion dans le Site Patrimonial Remarquable.</p>
Partenaires	<p>CAUE : partenaire engagé pour les études préalables et assiste la ville dans les étapes de conception</p> <p>ABF : partenaire engagé pour accompagner les phases de conceptions et le travail de la maîtrise d'œuvre</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES</p> <p>Travaux : 120 000 € HT</p> <p>Honoraires : 10 000 € HT</p> <p>TOTAL 130 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	COMMUNE 100%
Calendrier	<p>Maîtrise d'œuvre en cours d'élaboration du projet,</p> <p>Consultation de travaux prévu automne 2022</p> <p>Déclaration préalable nécessaire, dépôt prévu été 2022</p> <p>Chantier prévu hiver 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du coût prévisionnel initial
Conséquence sur la fonction de centralité	La qualité des espaces publics et leur fonctionnalité contribuent à l'attractivité du centre-ville
Annexes	



« Des Interventions sur l'espace public pour des centres-villes plus attractifs »

FICHE ACTION n°6.04 Version 2 - juillet 2022	REQUALIFICATION ET VEGETALISATION RUE DU PRESIDENT WILSON (ENTREE DE VILLE)
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE CLAMECY
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Description de l'action	<p>Située sur l'entrée Ouest de la Ville (D977), la Rue du Président Wilson, d'une longueur de 170 mètres linéaire, est une ancienne rue commerçante en limite basse du site patrimonial remarquable.</p> <p>Aujourd'hui, la quasi-totalité des commerces de cette rue a fermé, et la vacance résidentielle est également assez importante. De part ces vitrines fermés et ces façades peu entretenues, cette rue contribue à une image dégradée du centre-ville alors que l'architecture traditionnelle de ce faubourg 19^{ème} est de bonne qualité.</p> <p>Il conviendrait donc de prévoir un projet de requalification de la portion de voie la plus proche du centre-ville (100 ml, environ 1000 m²) celle empruntée par les véhicules qui arrivent des zones commerciales de périphérie, afin de la rendre plus apaisée (circulation automobile à gérer), plus agréable pour le piéton (trottoirs à repenser), plus végétale (animation et rythme à trouver pour égayer l'espace).</p> <p>L'objectif de ce programme de travaux est de freiner la déprise immobilière de ce secteur par une action de rénovation publique favorisant la mutation de cette ancienne rue commerçante vers une rue d'habitation de centre-ville.</p>
Partenaires	<p>CAUE : partenaire engagé pour les études préalables et assiste la ville dans les étapes de conception</p> <p>ABF : partenaire engagé pour accompagner les phases de conceptions et le travail de la maîtrise d'œuvre</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES (Mai 2022 – estimation base programme)</p> <p>Travaux : 225 000 € HT Honoraires : 25 000 € HT TOTAL 250 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DETR/DSIL 40% REGION 30% COMMUNE 30%</p>
Calendrier	<p>Etudes de maîtrise d'œuvre 2027 Chantier 2028/2029</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Respect du coût prévisionnel initial Suivi de la vacance immobilière après les travaux</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La qualité des espaces publics et leur fonctionnalité contribuent à l'attractivité du centre-ville</p>
Annexes	-



« Des interventions sur l'espace public pour des centres-villes » plus attractifs »

FICHE ACTION n°6.05	CREATION SENTIERS THEMATIQUES
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>La commune dispose actuellement de deux itinéraires connectés, via l'application Guidigo pour la visite de son centre historique. Des visites guidées sont organisés chaque année par les associations locales auxquelles les élus prêtent main forte.</p> <p>Pour autant, au vu du potentiel avéré que présente la commune, tant par son patrimoine bâti que paysager, il est envisagé de profiter du patrimoine « humain », c'est à dire de la mémoire des varzycois, pour le mettre en valeur.</p> <p>La création de sentier thématique a pour objectif de transmettre le patrimoine oral et mettre en avant le patrimoine vivant, tout en le préservant. Plusieurs parcours peuvent être créés, pour adultes et pour enfants. L'objectif est que ces parcours mettent aussi en valeur le patrimoine humain. Une visite guidée racontée et vécue par les habitants des lieux permettra de partager les secrets du territoire (itinéraires géolocalisés, dépliants, signalétique).</p> <p>Ce dispositif audio-touristique s'appuie sur le numérique et est co-construit avec les habitants pour qu'ils deviennent les ambassadeurs privilégiés du territoire. Il peut s'adresser aux adultes ainsi qu'aux enfants sous la forme d'enquêtes et d'énigmes.</p> <p>En fonction des choix et options retenus par la collectivité, il pourrait être envisagé de coupler la visite audio par la mise en place d'hologrammes de personnages historiques locaux comme Rex Barrat.</p> <p>Cette action est à mettre en lumière avec le projet de labellisation « Petites Cités de Caractère », dans le cadre de l'animation patrimoniale (Cf. FA 2.05)</p>
Partenaires	Associations patrimoniales locales Habitants CCHNVY, pôle tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	non chiffré
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Région : Programme 95.12 Développement touristique des territoires, de sites et activités touristiques
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de téléchargements, avis des usagers, retours des hébergeurs touristiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité touristique accrue de la ville de Varzy
Annexes	-

« Des interventions sur l'espace public pour des centres-villes » plus attractifs »

FICHE ACTION n°6.06	AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT TOURISTIQUE ET DES ESPACES PUBLICS
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Varzy dispose d'un patrimoine naturel important sur un socle historique remarquable.</p> <p><i>Les promenades</i> Ces promenades animent le pourtour de la ville et accompagnent les équipements qui en sont proches : le château, le centre socio-culturel, l'Ehpad... Ces espaces publics végétalisés, historiquement présents autour du centre ancien, manquent de lisibilité et de fonctionnalité (vocation principale de stationnement).</p> <p><i>Place de la fontaine Sainte Eugénie</i> Bien que les usages aient changés, le lavoir reste une pépite pour la ville de Varzy qu'il faut pouvoir mettre en valeur. Le ruisseau de cœur relie le lavoir au château. Il est question d'une mise en perspective des sites importants de la commune autant pour leur attrait patrimonial que pour l'usage quotidien des varzycois. Par extension, le lien pourrait mettre en valeur la jonction du ruisseau de cœurs avec l'ancienne voie ferrée et sa gare plus au sud.</p> <p><i>Rue Saint Antoine</i> Propriété de la ville, le bâtiment effondré et évacué laisse place à une « dent creuse » que la municipalité souhaite transformer en lieu d'agrément. La ville dispose d'œuvres réalisées avec la section locale de ferronnerie d'art et souhaite créer un parcours de sculptures.</p> <p><i>Rue de Vezelay</i> Propriété de la ville, la maison est effondrée et il reste à évacuer les gravats. La ville souhaite un aménagement paysager et la création d'un espace public et culturel extérieur.</p>
Partenaires	Habitants CAUE ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	Non chiffré
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du coût prévisionnel initial, fréquentation des lieux par les habitants et visiteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement permettra une meilleure lisibilité aux abords du centre ancien et complétera les lieux de convivialité et mettra en valeur le village. La qualité du cadre de vie et des espaces publics concourent à l'attractivité accrue de la ville de Varzy
Annexes	*

« Des Interventions sur l'espace public pour des centres-villes » plus attractifs »

FICHE ACTION n°6.07	REQUALIFICATION ET VEGETALISATION DE LA RUE DELANGLE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VARZY
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	<p>Tout en respectant la morphologie du centre ancien, il s'agit de réintégrer le végétal au centre-bourg.</p> <p>Pour répondre à une demande des habitants souhaitant verdir le centre-bourg et qui ont déjà pris des initiatives, l'instauration du permis de végétaliser permettrait de satisfaire les demandes tout en maîtrisant leurs créations. Ce souhait a été exprimé par les habitants lors des ateliers participatifs de l'étude de redynamisation menée en 2019/2020. Des habitants agrémentent spontanément les trottoirs de végétation en pied d'immeubles. La végétalisation ponctuelle du centre ancien pourra alors s'inscrire dans un projet global d'organisation des espaces publics par le paysage.</p> <p>Un travail pourra également être mené avec le lycée horticole de Varzy et les associations locales de jardinage.</p> <p>L'équipe municipale souhaite également qualifier l'entrée de ville situé rue Delangle.</p>
Partenaires	Habitants CAUE ABF Associations locales horticoles
Dépenses prévisionnel/définitif	Sans objet
Plan de financement prévisionnel	Sans objet
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des lieux par les habitants et visiteurs, adhésion des habitants et commerçants au projet
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement permettra une meilleure lisibilité aux abords du centre ancien et complétera les lieux de convivialité et mettra en valeur le village. La qualité du cadre de vie et des espaces publics concourent à l'attractivité accrue de la ville de Varzy
Annexes	-

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00010

ANNEXE6- MAQUETTE FINANCIERE

{signataire}



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et **VARZY**

-
Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE



Annexe 4 – LES MAQUETTES FINANCIERES

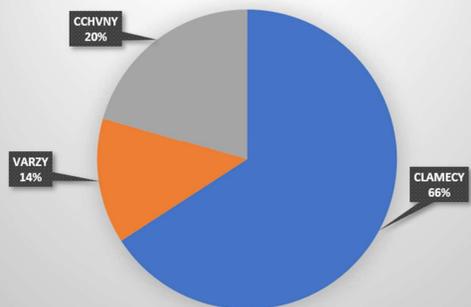
Version 3 – Septembre 2022

		MONTANT € HT	Année budgétaire	part MO	BDT	REGION CENTRALITE RURALE	REGION AUTRE	DEPARTEMENT	ETAT	EUROPE	Autres
ETUDES/DIVERS											
1.01	Etudes habitat sur les 2 PVD	50 000,00 €	2022/2023	10 000,00 €	20%	7 500,00 €	15%				
	Montée en puissance du Fonds Façade (budget annuel)	15 000,00 €	de 2023 à 2026	15 000,00 €	100%			7 500,00 €	15%		25 000,00 €
1.03	Nouvelle orientation de l'antenne "Nièvre Rénov"	sans objet	dés 2022								
3.01	Lutte contre la vacance commerciale (budget annuel)	50 000,00 €	de 2023 à 2026	50 000,00 €	100%						
3.02	Etudes définition politique de soutien aux commerces	40 000,00 €	2023	20 000,00 €	50%	20 000,00 €	50%				
4.01	Fonctionnement microfolie (budget annuel)	30 000,00 €	dés 2023	30 000,00 €	100%						
4.03	Etude projet petite enfance Varzy	45 000,00 €	2022/2023	18 000,00 €	40%			27 000,00 €	60%		
4.04	Etude projet pôle culturel territorial	39 000,00 €	2024	23 400,00 €	60%			15 600,00 €	40%		
4.04	Animation pôle culturel territorial (budget annuel)	20 000,00 €	à partir de 2025	20 000,00 €	100%						
5.03	Etude maîtrise d'œuvre voie douce entre Clamecy et ZA Clamecy Nord	30 000,00 €	2023/2024	18 000,00 €	60%				12 000,00 €	40%	
TOTAL		319 000,00 €		204 400,00 €		27 500,00 €		50 100,00 €	12 000,00 €		25 000,00 €
TRAVAUX											
4.01	Microfolie communautaire	60 000,00 €	2022/2023	12 000,00 €	20%			9 600,00 €	16,00%	16 800,00 €	28%
	Une capitainerie au port intercommunal de Clamecy	570 000,00 €	2022 à 2024	114 000,00 €	20,00%			135 888,00 €	23,84%	149 112,00 €	26,16%
4.03	Projet petite enfance Varzy	450 000,00 €	2023 à 2025	90 000,00 €	20,00%			27 000,00 €	6,00%	90 000,00 €	20,00%
4.04	Projet pôle culturel territorial	en attente retour étude									
4.05	Installation professionnels de santé à Clamecy	126 179,00 €	dés 2022	25 236,00 €	20,00%			65 000,00 €	52%	35 943,00 €	28%
5.03	Création voie de mobilité douce entre ZA Nord de Clamecy et le centre-ville	en attente du retour de l'étude	2024/2025								
6.01a	Quai plaisanciers	80 000,00 €	2025	16 000,00 €	20%			32 000,00 €	40,00%	32 000,00 €	40%
6.01c	Quai perthuis nord	880 000,00 €	2027 et +	264 000,00 €	30%			264 000,00 €	30,00%	352 000,00 €	40%
TOTAL		2 166 179,00 €		521 236,00 €			468 488,00 €	320 912,00 €	746 943,00 €		
TOTAL GENERAL		2 485 179,00 €		725 636,00 €		27 500,00 €		468 488,00 €	371 012,00 €	758 943,00 €	25 000,00 €

		MONTANT € HT	Année budgétaire	part MO		BDT		REGION CENTRALITE RURALE		REGION AUTRES		DEPARTEMENT		ETAT		EUROPE		Autres		
ETUDES/DIVERS																				
1.04	Maison 1 €	sans objet	2022/2023																	
1.05	Baux à réhabilitation	sans objet	2022/2023																	
1.06	Etude hab. inclusif CV	30 000,00 €	2027 et +	30 000,00 €	100%	- €	0%	HORS DELAI	0%											
1.07	Permis de Louer	sans objet	2024																	
2.01	Etude reconversion friches	50 000,00 €	2027 et +	10 000,00 €	20%	15 000,00 €	30%	HORS DELAI	0%											
2.02	Etude prog. maison ass	40 000,00 €	2027 et +	32 000,00 €	80%	8 000,00 €	20%	HORS DELAI	0%											
2.03	cessions immeubles	sans objet	2022 à 2026																	
3.01	Lutte contre vacance commerciale	30 000,00 €	2023 à 2026	30 000,00 €	100%															
3.03	Immeuble Potiers	sans objet	2022 à 2024																	
3.04	Boutique Test	non mature																		
4.07	Etude bethelem - etude programme	30 000,00 €	2025	6 000,00 €	20%	9 000,00 €	30%	15 000,00 €	50%											
4.08	Pol Culturelle	non mature																		
4.09	Etude prog. Cité scolaire	39 000,00 €	2022	39 000,00 €	100%															
4.10	Etude prog. médiathèque	25 000,00 €	2026	5 000,00 €	20%	7 500,00 €	30%	12 500,00 €	50%											
4.12	Régie agricole	144 600,00 €	2023 à 2029	144 600,00 €	100%															
4.13	Etude ancien cet	40 000,00 €	2027 et +	20 000,00 €	50%	20 000,00 €	50%	HORS DELAI	0%											
5.01	Navette électrique	sans objet	?																	
5.02	Etude circulation	50 000,00 €	2025	10 000,00 €	20%	15 000,00 €	30%	25 000,00 €	50%											
TOTAL		478 600,00 €		326 600,00 €		74 500,00 €		52 500,00 €												
TRAVAUX																				
2.04	ilot de fraîcheur rue du Grand Marché	220 000,00 €	2023	44 000,00 €	20%			110 000,00 €	50%					66 000,00 €	30%					
4.06	Réhabilitation Struc. Egl bethelem	4 565 000,00 €																		
	tranche 2	1 605 000,00 €	2022	329 827,50 €	20,55%					208 650,00 €	13,00%	100 000,00 €	6,45%	321 000,00 €	20,00%			642 000,00 €	40,00%	
	tranche 3	2 960 000,00 €	2024	680 800,00 €	23,00%					414 400,00 €	14,00%			503 200,00 €	17%			1 361 600,00 €	46%	
4.07	Eglise Bethlehem: travaux intérieur ERP	670 000,00 €	2026	134 000,00 €	20,00%					201 000,00 €	30,00%			201 000,00 €	30%			134 000,00 €	20%	
4.09	Construction cité scolaire	non mature (entre 6 et 7 M€)																		
4.11	Aménagement plage tambourinette	60 688,08 €	2022 à 2023	36 412,85 €	60,00%									24 275,23 €	40%					
5.04	Création d'une voie douce tamb. Cv	460 000,00 €	2027 et +	138 000,00 €	30,00%	- €				138 000,00 €	30,00%			184 000,00 €	40%					
6.01a	Quai plaisanciers	70 000,00 €	2025	21 700,00 €	31,00%					20 300,00 €	29,00%			28 000,00 €	40%					
6.01b	Quai perthuis sud	170 000,00 €	2027 et +	51 000,00 €	30,00%					51 000,00 €	30,00%			68 000,00 €	40%					
6.01c	Quai perthuis nord	220 000,00 €	2027 et +	66 000,00 €	30,00%					66 000,00 €	30,00%			88 000,00 €	40%					
6.02	Place des promenades	671 000,00 €		134 200,00 €	20,00%			335 500,00 €	50%					201 300,00 €	30%					
6.03	Ruelles collégiales	130 000,00 €	2023	130 000,00 €	100,00%															
6.04	Rue Wilson	250 000,00 €	2027 et +	75 000,00 €	30,00%					75 000,00 €	30,00%			100 000,00 €	40%					
TOTAL		7 486 688,08 €		1 840 940,35 €		- €		445 500,00 €		1 174 350,00 €		100 000,00 €		1 784 775,23 €		- €		2 137 600,00 €		
TOTAL GENERAL		7 965 288,08 €		2 167 540,35 €		74 500,00 €		498 000,00 €		1 174 350,00 €		100 000,00 €		1 784 775,23 €		- €		2 137 600,00 €		

		MONTANT € HT	Année budgétaire	part MO		BDT		REGION CENTRALITE RURALE		REGION AUTRES		DEPARTEMENT		ETAT		EUROPE		Autres		
ETUDES/DIVERS																				
1.08	Etude préalable pour un projet d'habitat inclusif																			
	non mature																			
2.05	Candidature « petites cités de caractère »																			
	sans objet																			
2.06	Démarche de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables pour VARZY	25 000,00 €	2023	5 000,00 €	20%	7 500,00 €	30%											12 500,00 €	50%	
3.01	Lutte contre vacance commerciale	4 500,00 €	de 2023 à 2026	4 500,00 €	100%															
3.05	Rénovation des commerces vacants de la rue Delangle																			
	sans objet																			
4.14	Etude préalable à la réhabilitation de la maison natale de Rex Barrat à Varzy	35 000,00 €	2023/2024	12 250,00 €	35%	5 250,00 €	15%	17 500,00 €	50%											
4.15	Etude de programmation pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Varzy en lieu culturel numérique	35 000,00 €	2024/2025	10 500,00 €	30%	3 500,00 €	10%	17 500,00 €	50%										3 500,00 €	10%
4.16	Développement du potentiel touristique du camping et de l'étang du moulin Naudin	80 000,00 €	de 2022 à 2026	16 000,00 €	20%			32 000,00 €	40%			8 000,00 €	10%	24 000,00 €	30%					
5.05	Création et aménagement d'un circuit de déplacement doux entre l'étang et le centre-bourg																			
	non mature																			
5.06	Etude de signalétique générale en centre-ville Varzy	30 000,00 €	2023	6 000,00 €	20%	6 000,00 €	20%	15 000,00 €	50%										3 000,00 €	10%
6.05	Création sentiers thématiques à Varzy																			
	non chiffré																			
6.06	Aménagement et végétalisation circuit lavoir centre bourg à Varzy																			
	non chiffré																			
6.07	Requalification et végétalisation de la rue Delangle à Varzy																			
	sans objet																			
TOTAL		209 500,00 €		54 250,00 €		22 250,00 €		82 000,00 €		- €		8 000,00 €		24 000,00 €		- €		19 000,00 €		
TRAVAUX																				
2.07	Travaux de réhabilitation et mise en valeur de l'Eglise de Varzy																			
	non mature																			
4.17	Rénovation des bâtiments scolaires élémentaire et maternelle	1 124 288,84 €	2022/2023	320 654,11 €	29,00%			150 000,00 €	13%	144 450,00 €	13,00%	150 000,00 €	13,00%	309 184,73 €	28,00%				50 000,00 €	4,00%
4.18	Création d'un réseau secondaire en appui du réseau public de chaleur	310 200,00 €	2022	95 000,00 €	51,00%			60 000,00 €	19%					93 060,00 €	30%					
TOTAL		1 434 488,84 €		415 654,11 €		- €		210 000,00 €		144 450,00 €		150 000,00 €		402 244,73 €		- €		50 000,00 €		
TOTAL GENERAL		1 643 988,84 €		469 904,11 €		22 250,00 €		292 000,00 €		144 450,00 €		158 000,00 €		426 244,73 €		- €		69 000,00 €		

Répartition des dépenses prévisionnelles par Collectivité



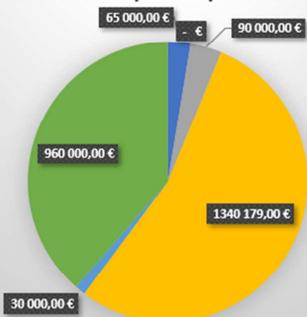
BILAN GLOBAL (au 08/09/2022)

REPARTITION DES DEPENSES TOTALES PAR AXE

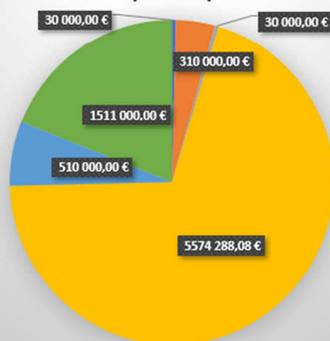
DES INTERVENTIONS SUR L'ESPACE PUBLIC ET LE CADRE DE VIE	2 471 000,00 €
UNE AMÉLIORATION VERTUEUSE DE LA MOBILITÉ INTRA COMMUNALE	570 000,00 €
UN DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS AU PROFIT DE TOUS	8 498 955,92 €
DES ACTIONS DE SOUTIEN AUX COMMERCES DES CENTRES VILLES PVD	124 500,00 €
UNE STRATÉGIE DE GESTION DU PATRIMOINE BÂTI COMMUNAL AU PROFIT DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE	335 000,00 €
MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT VOLONTARISTE	95 000,00 €

AXE	INTITULE	CLAMECY	VARZY	CCHVNY	TOTAL
1	Mise en place d'une politique de l'habitat volontariste	30 000,00 €	- €	65 000,00 €	95 000,00 €
2	Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville	310 000,00 €	25 000,00 €	- €	335 000,00 €
3	Des actions de soutien aux commerces des centres villes PVD	30 000,00 €	4 500,00 €	90 000,00 €	124 500,00 €
4	Un développement des services et des équipements au profit de tous	5 574 288,08 €	1 584 488,84 €	1 340 179,00 €	8 498 955,92 €
5	Une amélioration vertueuse de la mobilité intra communale	510 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	570 000,00 €
6	Des interventions sur l'espace public et le cadre de vie	1 511 000,00 €	- €	960 000,00 €	2 471 000,00 €
TOTAL		7 965 288,08 €	1 643 988,84 €	2 485 179,00 €	12 094 455,92 €

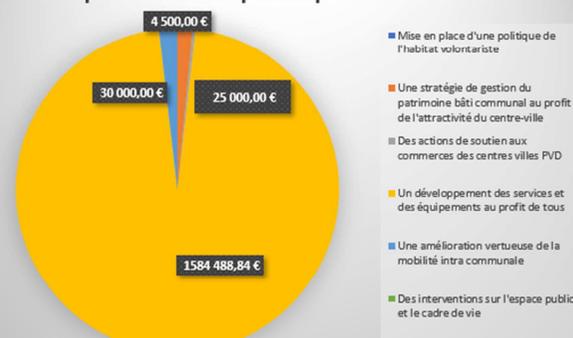
Répartition des dépenses par Axe - CCHVNY



Répartition des dépenses par Axe - CLAMECY



Répartition des dépenses par Axe - VARZY



- Mise en place d'une politique de l'habitat volontariste
- Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville
- Des actions de soutien aux commerces des centres villes PVD
- Un développement des services et des équipements au profit de tous
- Une amélioration vertueuse de la mobilité intra communale
- Des interventions sur l'espace public et le cadre de vie

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00011

ANNEXE7-PLANNING ACTION

{signataire}



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et **VARZY**

Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

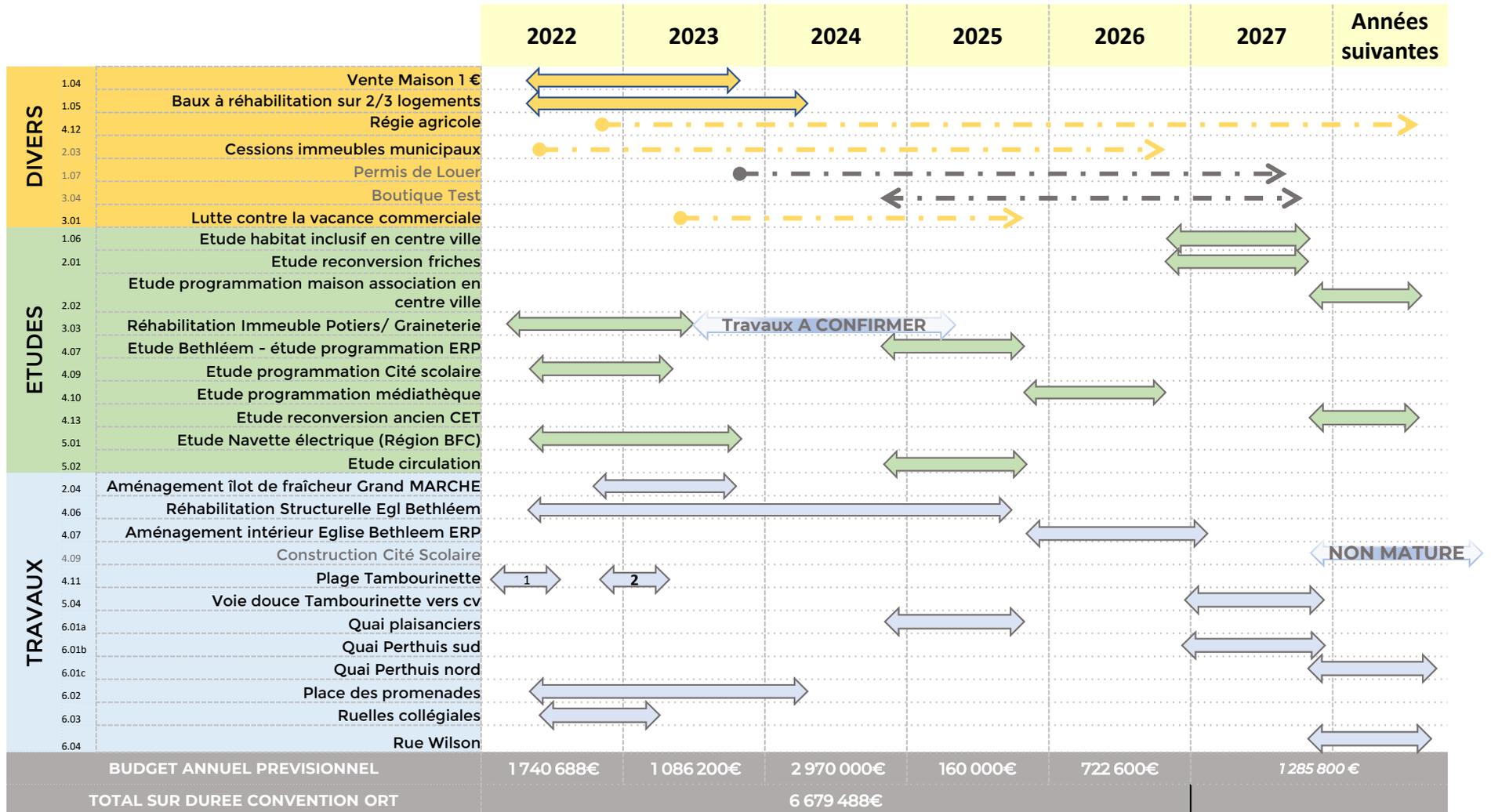


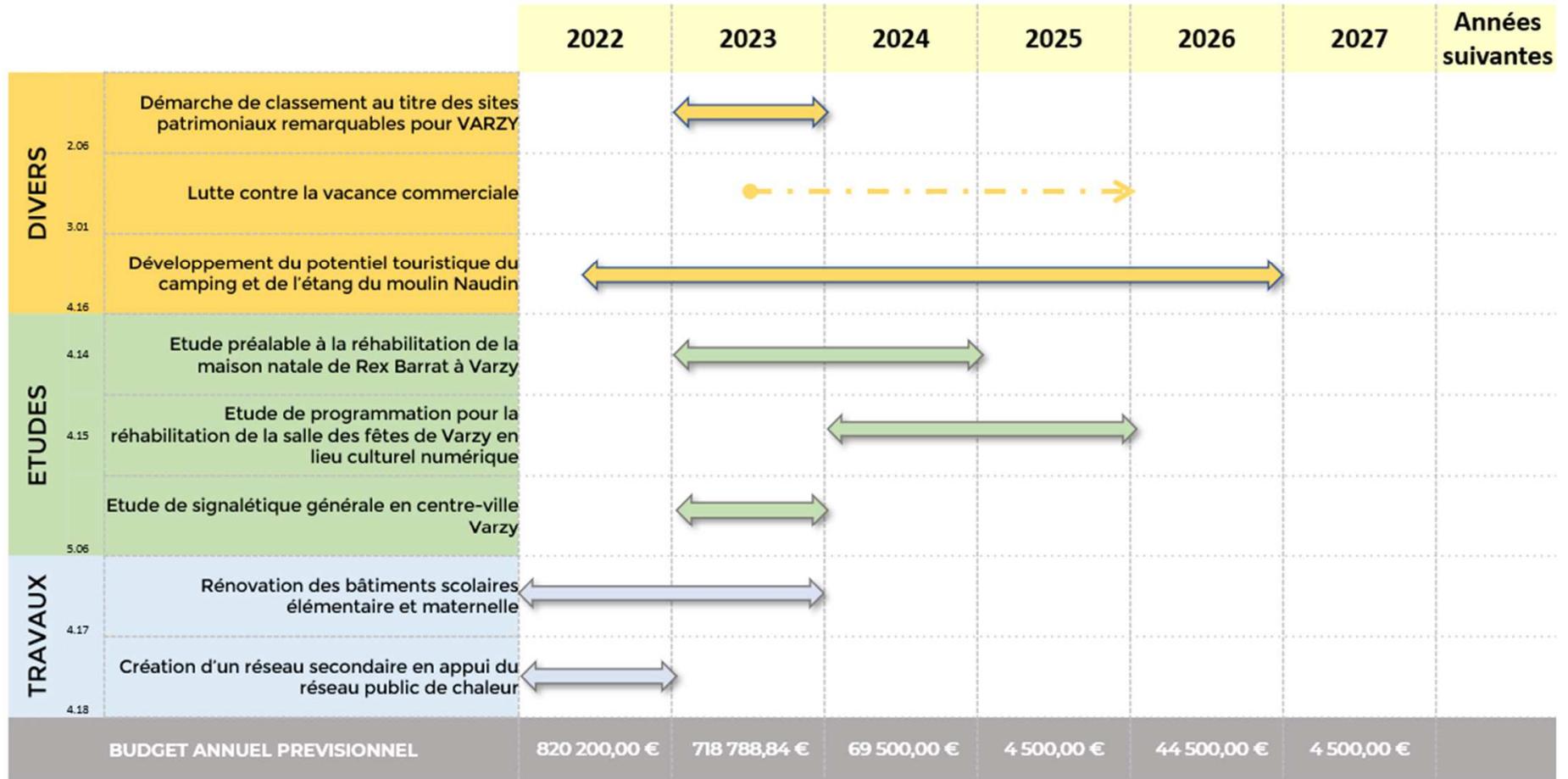
Annexe 5

LA PLANIFICATION DES ACTIONS

Version n° 3 – Septembre 2022

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes
DIVERS	1.02 Montée en puissance du Fonds Façade							
	1.03 Nouvelle orientation de l'antenne « Nièvre Rénov' »			Sans objet				
	3.01 Lutte contre la vacance commerciale							
ETUDES	1.01 Etude habitat sur les 2 PVD							
	3.02 Etude définition politique de soutien aux commerces							
	4.03 Etude projet petite enfance Varzy							
	4.04 Etude projet pôle culturel territorial							
	5.03 Etude maîtrise d'œuvre voie douce entre Clamecy et ZA Clamecy Nord							
TRAVAUX	4.01 Micro-Folie communautaire							
	4.02 Une capitainerie intercommunale au port de Clamecy							
	4.03 Pôle petite Enfance à Varzy							
	4.04 Pôle culturel Territorial							
	4.05 Favoriser l'installation de professionnels de santé							
	5.03 Création voie de mobilité douce entre ZA Nord de Clamecy et le centre-ville							
	6.01a Quai des plaisanciers							
	6.01c Quai Perthuis nord							
BUDGET ANNUAL PREVISIONNEL		397 200,00 €	563 979,00 €	444 000,00 €	255 000,00 €	105 000,00 €	440 000,00 €	440 000,00 €





PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00012

ANNEXE8-liste parcelles périmètre ORT
CLAMECY

{signataire}



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et **VARZY**

Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

**Annexe 6 – LISTES DES PARCELLES DANS LE
PERIMETRE ORT**

A / A CLAMECY

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000CB0132	21
079000CB0131	144
079000CB0050	243
079000BV0153	401
079000BV0152	228
079000BV0151	2652
079000BV0150	161
079000BV0149	347
079000BV0002	479
079000BP0246	6
079000BP0245	34
079000BP0244	66
079000BP0243	519
079000BP0242	618
079000BP0241	1294
079000BP0240	75
079000BP0239	77
079000BP0238	44
079000BP0237	82
079000BP0236	102
079000BP0235	101
079000BP0234	8
079000BP0102	34
079000BP0098	241
079000BP0097	560
079000BP0096	39
079000BP0095	35
079000BP0094	34
079000BP0093	119
079000BP0091	96
079000BP0090	54
079000BP0089	37
079000BP0088	18
079000BP0087	67
079000BP0086	29
079000BP0085	33
079000BP0080	39
079000BP0079	122
079000BP0078	29
079000BP0077	140

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BP0076	25
079000BP0075	28
079000BP0074	51
079000BP0073	35
079000BP0072	20
079000BP0071	77
079000BP0068	192
079000BP0067	56
079000BP0066	46
079000BP0065	10
079000BP0064	149
079000BP0063	168
079000BP0062	117
079000BP0061	1742
079000BP0059	1553
079000BP0058	147
079000BP0057	143
079000BP0056	66
079000BP0055	75
079000BP0054	61
079000BP0053	21
079000BP0052	22
079000BP0051	129
079000BP0050	89
079000BP0047	38
079000BP0044	1104
079000BP0043	126
079000BP0042	166
079000BP0041	55
079000BP0040	65
079000BP0039	92
079000BP0038	259
079000BP0037	2
079000BP0036	6
079000BP0035	112
079000BP0034	10
079000BP0033	50
079000BP0032	44
079000BP0031	36
079000BP0030	59

Numéro de parcelle	Superficie en m ²
079000BP0029	44
079000BP0028	71
079000BP0027	15
079000BP0026	14
079000BP0025	168
079000BP0024	42
079000BP0023	17
079000BP0022	17
079000BP0021	17
079000BP0020	16
079000BP0019	16
079000BP0018	17
079000BP0017	350
079000BP0016	38
079000BP0014	14
079000BP0013	48
079000BP0012	32
079000BP0011	135
079000BP0010	244
079000BP0009	21
079000BP0008	68
079000BP0007	368
079000BP0006	13
079000BP0005	145
079000BP0004	66
079000BP0003	38
079000BP0002	55
079000BP0001	182
079000BO0170	774
079000BO0168	6115
079000BO0167	38
079000BO0166	12
079000BO0165	48
079000BO0164	28
079000BO0163	8
079000BO0162	7
079000BO0161	52
079000BO0159	276
079000BO0158	317
079000BO0157	184

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BO0156	34
079000BO0153	215
079000BO0152	67
079000BO0150	18
079000BO0149	2095
079000BO0146	32
079000BO0145	29
079000BO0144	48
079000BO0143	51
079000BO0142	50
079000BO0141	41
079000BO0140	51
079000BO0139	50
079000BO0138	66
079000BO0137	158
079000BO0136	66
079000BO0135	87
079000BO0134	85
079000BO0133	441
079000BO0132	95
079000BO0131	53
079000BO0130	15
079000BO0129	19
079000BO0128	7
079000BO0127	87
079000BO0126	207
079000BO0125	192
079000BO0124	108
079000BO0123	570
079000BO0122	475
079000BO0121	2658
079000BO0120	61
079000BO0117	3382
079000BO0115	931
079000BO0114	122
079000BO0113	66
079000BO0112	83
079000BO0111	101
079000BO0110	1662
079000BO0108	274

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BO0104	28
079000BO0103	28
079000BO0102	26
079000BO0101	28
079000BO0100	93
079000BO0099	24
079000BO0098	136
079000BO0097	33
079000BO0096	1611
079000BO0095	365
079000BO0094	699
079000BO0093	150
079000BO0092	123
079000BO0091	48
079000BO0090	73
079000BO0089	1369
079000BO0087	43
079000BO0086	5
079000BO0085	37
079000BO0084	33
079000BO0083	154
079000BO0082	89
079000BO0081	127
079000BO0079	47
079000BO0078	23
079000BO0077	34
079000BO0076	42
079000BO0075	91
079000BO0074	79
079000BO0073	107
079000BO0072	83
079000BO0071	69
079000BO0070	3253
079000BO0069	808
079000BO0068	74
079000BO0067	406
079000BO0066	665
079000BO0065	158
079000BO0062	107
079000BO0061	26

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BO0060	14
079000BO0059	30
079000BO0057	28
079000BO0056	32
079000BO0055	58
079000BO0054	5
079000BO0053	37
079000BO0052	53
079000BO0051	70
079000BO0050	65
079000BO0049	185
079000BO0048	112
079000BO0043	683
079000BO0042	297
079000BO0041	174
079000BO0040	258
079000BO0039	162
079000BO0038	69
079000BO0037	47
079000BO0036	50
079000BO0035	450
079000BO0034	49
079000BO0033	127
079000BO0032	54
079000BO0031	54
079000BO0030	66
079000BO0029	26
079000BO0028	498
079000BO0027	223
079000BO0026	65
079000BO0025	72
079000BO0024	166
079000BO0023	110
079000BO0022	116
079000BO0021	124
079000BO0020	327
079000BO0019	140
079000BO0018	84
079000BO0017	121
079000BO0014	54

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BO0013	162
079000BO0011	106
079000BO0010	34
079000BO0009	77
079000BO0008	87
079000BO0007	138
079000BO0006	86
079000BO0005	61
079000BO0004	45
079000BO0003	80
079000BO0002	65
079000BO0001	305
079000BN0149	128
079000BN0148	297
079000BN0147	115
079000BN0143	216
079000BN0142	510
079000BN0141	531
079000BN0140	80
079000BN0139	34
079000BN0138	135
079000BN0137	104
079000BN0136	45
079000BN0135	61
079000BN0134	94
079000BN0133	101
079000BN0132	125
079000BN0131	24
079000BN0130	204
079000BN0129	224
079000BN0128	166
079000BN0127	50
079000BN0126	134
079000BN0125	93
079000BN0124	101
079000BN0123	224
079000BN0122	168
079000BN0121	280
079000BN0120	3
079000BN0119	19

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BN0118	13
079000BN0117	2
079000BN0116	5
079000BN0115	31
079000BN0114	34
079000BN0113	495
079000BN0112	33
079000BN0111	536
079000BN0110	484
079000BN0109	321
079000BN0108	721
079000BN0107	74
079000BN0106	41
079000BN0105	37
079000BN0104	96
079000BN0103	10
079000BN0102	34
079000BN0101	34
079000BN0100	450
079000BN0099	61
079000BN0098	8
079000BN0097	169
079000BN0096	11
079000BN0095	33
079000BN0094	54
079000BN0093	12
079000BN0092	869
079000BN0091	151
079000BN0090	161
079000BN0089	82
079000BN0088	81
079000BN0087	1895
079000BN0086	694
079000BN0085	1681
079000BN0084	123
079000BN0083	263
079000BN0082	114
079000BN0081	139
079000BN0080	153
079000BN0079	127

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BN0078	1134
079000BN0077	131
079000BN0076	1112
079000BN0075	16
079000BN0074	850
079000BN0073	150
079000BN0072	341
079000BN0071	44
079000BN0070	42
079000BN0069	12
079000BN0068	37
079000BN0067	2094
079000BN0066	286
079000BN0065	206
079000BN0064	152
079000BN0063	136
079000BN0062	68
079000BN0061	50
079000BN0060	303
079000BN0059	78
079000BN0058	28
079000BN0057	200
079000BN0056	473
079000BN0055	76
079000BN0054	40
079000BN0053	68
079000BN0052	99
079000BN0051	77
079000BN0050	149
079000BN0049	106
079000BN0048	21
079000BN0047	30
079000BN0046	78
079000BN0045	78
079000BN0044	48
079000BN0043	55
079000BN0042	167
079000BN0041	98
079000BN0040	43
079000BN0039	517

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BN0038	174
079000BN0037	76
079000BN0036	65
079000BN0035	79
079000BN0034	54
079000BN0033	57
079000BN0032	54
079000BN0031	82
079000BN0030	66
079000BN0029	584
079000BN0028	104
079000BN0027	187
079000BN0026	33
079000BN0025	1210
079000BN0024	100
079000BN0023	620
079000BN0022	391
079000BN0021	301
079000BN0020	263
079000BN0019	132
079000BN0018	125
079000BN0017	46
079000BN0016	92
079000BN0015	89
079000BN0014	87
079000BN0013	70
079000BN0012	67
079000BN0011	76
079000BN0010	40
079000BN0009	76
079000BN0008	69
079000BN0007	30
079000BN0006	134
079000BN0005	70
079000BN0004	44
079000BN0003	107
079000BN0002	51
079000BN0001	110
079000BM0201	163
079000BM0200	190

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BM0199	140
079000BM0198	166
079000BM0197	15
079000BM0196	10
079000BM0195	10
079000BM0194	142
079000BM0193	23
079000BM0192	62
079000BM0191	99
079000BM0190	45
079000BM0189	280
079000BM0188	73
079000BM0187	224
079000BM0186	1174
079000BM0185	1016
079000BM0184	134
079000BM0183	26
079000BM0182	124
079000BM0181	102
079000BM0180	59
079000BM0179	165
079000BM0178	120
079000BM0177	290
079000BM0176	352
079000BM0175	256
079000BM0174	301
079000BM0173	172
079000BM0172	69
079000BM0171	93
079000BM0170	100
079000BM0169	72
079000BM0168	69
079000BM0167	37
079000BM0166	167
079000BM0165	33
079000BM0164	97
079000BM0163	49
079000BM0162	43
079000BM0161	103
079000BM0159	67

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BM0158	218
079000BM0157	220
079000BM0156	202
079000BM0155	43
079000BM0154	24
079000BM0153	95
079000BM0152	84
079000BM0151	46
079000BM0150	15
079000BM0149	50
079000BM0148	65
079000BM0147	64
079000BM0146	42
079000BM0145	269
079000BM0144	51
079000BM0143	57
079000BM0142	21
079000BM0141	32
079000BM0140	46
079000BM0139	21
079000BM0138	228
079000BM0137	114
079000BM0136	33
079000BM0135	35
079000BM0134	45
079000BM0133	52
079000BM0132	22
079000BM0131	70
079000BM0130	51
079000BM0129	189
079000BM0128	1090
079000BM0127	279
079000BM0126	38
079000BM0125	40
079000BM0123	78
079000BM0122	386
079000BM0121	100
079000BM0120	186
079000BM0119	452
079000BM0118	39

Numéro de parcelle	Superficie en m ²
079000BM0117	27
079000BM0116	30
079000BM0115	39
079000BM0114	338
079000BM0113	37
079000BM0112	15
079000BM0111	52
079000BM0110	87
079000BM0109	845
079000BM0108	109
079000BM0107	63
079000BM0106	199
079000BM0105	97
079000BM0104	58
079000BM0103	57
079000BM0102	33
079000BM0101	27
079000BM0100	124
079000BM0099	117
079000BM0098	116
079000BM0097	120
079000BM0096	63
079000BM0095	41
079000BM0094	33
079000BM0093	37
079000BM0092	31
079000BM0091	43
079000BM0090	32
079000BM0089	43
079000BM0088	76
079000BM0087	71
079000BM0086	67
079000BM0085	28
079000BM0084	122
079000BM0083	162
079000BM0082	36
079000BM0081	108
079000BM0080	25
079000BM0079	30
079000BM0078	378

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BM0077	64
079000BM0076	121
079000BM0075	78
079000BM0074	58
079000BM0073	465
079000BM0072	520
079000BM0071	155
079000BM0070	114
079000BM0069	98
079000BM0068	821
079000BM0067	119
079000BM0066	132
079000BM0065	136
079000BM0064	128
079000BM0063	121
079000BM0062	261
079000BM0061	336
079000BM0060	40
079000BM0059	32
079000BM0058	76
079000BM0057	40
079000BM0056	89
079000BM0055	139
079000BM0054	236
079000BM0053	115
079000BM0052	63
079000BM0051	174
079000BM0049	28
079000BM0048	36
079000BM0047	108
079000BM0046	119
079000BM0045	71
079000BM0044	137
079000BM0043	132
079000BM0042	735
079000BM0041	654
079000BM0040	832
079000BM0039	603
079000BM0038	546
079000BM0037	25

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BM0036	509
079000BM0035	2372
079000BM0034	69
079000BM0033	116
079000BM0032	33
079000BM0031	92
079000BM0030	102
079000BM0029	29
079000BM0028	105
079000BM0027	84
079000BM0026	83
079000BM0025	2
079000BM0024	2
079000BM0023	2
079000BM0022	169
079000BM0021	160
079000BM0020	24
079000BM0019	87
079000BM0018	60
079000BM0017	55
079000BM0016	51
079000BM0015	410
079000BM0014	332
079000BM0013	1102
079000BM0012	420
079000BM0011	247
079000BM0009	495
079000BM0008	469
079000BM0007	45
079000BM0006	888
079000BM0005	754
079000BM0004	1133
079000BM0003	100
079000BM0002	687
079000BM0001	122
079000BL0138	171
079000BL0137	567
079000BL0136	31
079000BL0135	163
079000BL0133	35

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BL0132	36
079000BL0131	399
079000BL0130	254
079000BL0129	68
079000BL0127	20
079000BL0124	20
079000BL0123	28
079000BL0092	26
079000BL0091	38
079000BL0090	40
079000BL0089	41
079000BL0088	41
079000BL0087	42
079000BL0086	65
079000BL0085	165
079000BL0084	296
079000BL0083	130
079000BL0082	121
079000BL0081	81
079000BL0080	42
079000BL0079	60
079000BL0077	51
079000BL0076	30
079000BL0075	55
079000BL0074	57
079000BL0073	229
079000BL0072	123
079000BL0071	231
079000BL0070	44
079000BL0069	43
079000BL0068	56
079000BL0067	1071
079000BL0064	200
079000BL0063	20
079000BL0062	48
079000BL0061	76
079000BL0060	25
079000BL0059	134
079000BL0058	86
079000BL0057	95

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BL0056	200
079000BL0055	106
079000BL0054	110
079000BL0053	100
079000BL0052	119
079000BL0051	50
079000BL0050	341
079000BL0049	204
079000BL0047	596
079000BL0046	137
079000BL0045	198
079000BL0044	92
079000BL0043	36
079000BL0042	32
079000BL0041	34
079000BL0038	78
079000BL0037	24
079000BL0036	53
079000BL0035	52
079000BL0034	53
079000BL0033	80
079000BL0032	134
079000BL0031	22
079000BL0030	201
079000BL0029	96
079000BL0028	113
079000BL0027	319
079000BL0026	62
079000BL0025	76
079000BL0024	42
079000BL0023	37
079000BL0022	40
079000BL0021	48
079000BL0020	75
079000BL0019	136
079000BL0018	34
079000BL0017	749
079000BL0016	39
079000BL0015	275
079000BL0014	70

Numéro de parcelle	Superficie en m²
079000BL0013	53
079000BL0012	102
079000BL0011	74
079000BL0010	128
079000BL0009	60
079000BL0008	74
079000BL0007	215
079000BL0006	180
079000BL0005	63
079000BL0004	97
079000BL0003	248
079000BL0002	398
079000BK0221	96
079000BK0220	302
079000BK0219	113
079000BK0128	120
079000BK0127	89
079000BK0126	43
079000BK0125	92
079000BK0124	58
079000BK0123	224
079000BK0122	143
079000BK0121	251
079000BK0120	38
079000BK0119	97
079000BK0118	14
079000BK0116	149
079000BK0115	159
079000BK0114	50
079000BK0113	25
079000BK0112	25
079000BK0111	57
079000BK0110	37
079000BK0109	35
079000BK0108	95
079000BK0107	125
079000BK0106	110
079000BK0105	72
079000BK0104	84
079000BK0103	17

Numéro de parcelle	Superficie en m ²
079000BK0102	122
079000BK0101	143
079000BK0100	103
079000BK0099	109
079000BK0098	183
079000BK0097	111
079000BK0096	295
079000BK0095	277
079000BK0094	100
079000BK0093	74
079000BK0092	29
079000BK0091	87
079000BK0090	125
079000BK0089	132
079000BI0125	104
079000BI0124	36
079000BI0123	38
079000BI0122	510
079000BI0121	45
079000BI0120	256
079000BI0119	80
079000BI0118	42
079000BI0117	41
079000BI0116	85
079000BI0115	181
079000BI0114	200
079000BI0113	114
079000BI0112	224
079000BI0111	97
079000BI0110	218
079000BI0109	172
079000BI0108	78
079000BI0107	59
079000BI0106	193
079000BI0105	116
079000BI0104	94
079000BI0103	279
079000BI0102	53
079000BT0082	6137

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00013

ANNEXE9-liste des parcelles ORT Varzy

{signataire}



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et **VARZY**

-

Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

**Annexe 6 – LISTES DES PARCELLES DANS LE
PERIMETRE ORT**

B / A VARZY



Annexe 6b - Liste des parcelles dans le périmètre ORT

Numéro	Superficie en m ²
304000AP0238	5995
304000AP0237	4617
304000AH0571	80
304000AH0570	236
304000AH0567	247
304000AH0566	87
304000AH0563	67
304000AH0562	13
304000AH0561	254
304000AH0560	103
304000AH0559	69
304000AH0554	25
304000AH0553	202
304000AH0552	16
304000AH0551	5
304000AH0550	359
304000AH0549	123
304000AH0548	25
304000AH0545	7
304000AH0544	50
304000AH0532	235
304000AH0531	272
304000AH0530	71
304000AH0529	170
304000AH0528	169
304000AH0527	1593
304000AH0522	139
304000AH0521	400
304000AH0520	168
304000AH0519	17
304000AH0518	55
304000AH0517	129
304000AH0510	183
304000AH0509	17
304000AH0501	77

304000AH0500	176
304000AH0499	90
304000AH0497	134
304000AH0492	63
304000AH0491	70
304000AH0490	12
304000AH0489	44
304000AH0488	142
304000AH0487	270
304000AH0485	51
304000AH0484	44
304000AH0483	71
304000AH0482	48
304000AH0481	47
304000AH0480	44
304000AH0479	29
304000AH0476	380
304000AH0475	53
304000AH0470	18
304000AH0469	263
304000AH0468	131
304000AH0467	225
304000AH0466	242
304000AH0465	13
304000AH0457	15
304000AH0456	15
304000AH0455	40
304000AH0454	53
304000AH0453	53
304000AH0452	13
304000AH0450	32
304000AH0447	90
304000AH0446	232
304000AH0443	379
304000AH0442	51
304000AH0441	65
304000AH0437	4
304000AH0436	34
304000AH0435	351
304000AH0434	24
304000AH0426	151

304000AH0425	152
304000AH0423	70
304000AH0422	29
304000AH0421	38
304000AH0420	76
304000AH0419	19
304000AH0418	63
304000AH0417	234
304000AH0416	28
304000AH0415	664
304000AH0414	151
304000AH0413	155
304000AH0412	114
304000AH0411	512
304000AH0410	155
304000AH0409	214
304000AH0408	164
304000AH0407	15139
304000AH0326	38
304000AH0323	423
304000AH0322	782
304000AH0321	464
304000AH0320	2650
304000AH0319	125
304000AH0318	208
304000AH0317	643
304000AH0316	285
304000AH0315	232
304000AH0314	723
304000AH0313	368
304000AH0312	391
304000AH0311	397
304000AH0310	341
304000AH0309	125
304000AH0308	39
304000AH0307	141
304000AH0306	58
304000AH0305	82
304000AH0304	41
304000AH0303	189
304000AH0301	156

304000AH0300	133
304000AH0299	85
304000AH0298	293
304000AH0297	71
304000AH0296	43
304000AH0295	56
304000AH0294	153
304000AH0293	547
304000AH0292	567
304000AH0291	226
304000AH0290	110
304000AH0289	53
304000AH0287	44
304000AH0286	70
304000AH0285	29
304000AH0284	49
304000AH0283	60
304000AH0282	62
304000AH0281	247
304000AH0280	48
304000AH0279	124
304000AH0278	77
304000AH0277	276
304000AH0276	411
304000AH0274	376
304000AH0273	512
304000AH0272	192
304000AH0271	124
304000AH0270	186
304000AH0269	856
304000AH0268	364
304000AH0266	22
304000AH0265	334
304000AH0264	210
304000AH0263	256
304000AH0262	351
304000AH0260	249
304000AH0258	110
304000AH0257	78
304000AH0256	43
304000AH0254	40

304000AH0253	245
304000AH0251	214
304000AH0250	250
304000AH0249	215
304000AH0248	221
304000AH0247	331
304000AH0246	13
304000AH0245	375
304000AH0244	186
304000AH0243	162
304000AH0242	218
304000AH0241	102
304000AH0240	79
304000AH0239	32
304000AH0238	245
304000AH0237	473
304000AH0236	223
304000AH0234	91
304000AH0233	122
304000AH0232	111
304000AH0231	121
304000AH0230	40
304000AH0229	52
304000AH0228	16
304000AH0227	393
304000AH0226	192
304000AH0225	178
304000AH0224	539
304000AH0223	175
304000AH0221	141
304000AH0220	82
304000AH0219	68
304000AH0218	65
304000AH0217	162
304000AH0216	786
304000AH0215	30
304000AH0214	26
304000AH0212	40
304000AH0211	47
304000AH0210	359
304000AH0209	201

304000AH0208	196
304000AH0207	603
304000AH0206	235
304000AH0205	289
304000AH0204	14
304000AH0203	71
304000AH0202	187
304000AH0201	39
304000AH0200	38
304000AH0199	75
304000AH0197	1331
304000AH0196	239
304000AH0195	568
304000AH0194	114
304000AH0193	175
304000AH0190	960
304000AH0189	266
304000AH0187	174
304000AH0186	22
304000AH0185	107
304000AH0183	116
304000AH0182	46
304000AH0181	296
304000AH0180	133
304000AH0179	125
304000AH0178	165
304000AH0177	57
304000AH0176	142
304000AH0175	47
304000AH0174	59
304000AH0173	71
304000AH0171	21
304000AH0170	74
304000AH0168	30
304000AH0167	62
304000AH0165	86
304000AH0164	76
304000AH0163	72
304000AH0162	34
304000AH0161	16
304000AH0160	42

304000AH0159	60
304000AH0157	91
304000AH0156	380
304000AH0155	80
304000AH0154	47
304000AH0153	28
304000AH0152	145
304000AH0150	13
304000AH0147	102
304000AH0146	260
304000AH0144	82
304000AH0143	82
304000AH0142	134
304000AH0141	43
304000AH0140	22
304000AH0139	93
304000AH0138	40
304000AH0137	30
304000AH0136	43
304000AH0135	132
304000AH0134	46
304000AH0133	131
304000AH0132	122
304000AH0131	177
304000AH0130	35
304000AH0129	55
304000AH0128	30
304000AH0127	90
304000AH0126	104
304000AH0125	88
304000AH0124	68
304000AH0123	59
304000AH0120	95
304000AH0119	156
304000AH0118	55
304000AH0117	411
304000AH0116	558
304000AH0115	338
304000AH0114	476
304000AH0113	53
304000AH0112	182

304000AH0111	250
304000AH0110	55
304000AH0109	32
304000AH0108	88
304000AH0107	582
304000AH0106	119
304000AH0105	619
304000AH0104	317
304000AH0103	380
304000AH0102	368
304000AH0101	72
304000AH0100	37
304000AH0099	72
304000AH0098	37
304000AH0097	484
304000AH0096	861
304000AH0095	772
304000AH0094	473
304000AH0093	496
304000AH0092	717
304000AH0091	519
304000AH0090	115
304000AH0089	87
304000AH0088	610
304000AH0087	130
304000AH0086	640
304000AH0085	373
304000AH0081	288
304000AH0080	1097
304000AH0079	740
304000AH0077	141
304000AH0076	589
304000AH0075	40
304000AH0074	453
304000AH0073	101
304000AH0072	7
304000AH0071	65
304000AH0070	240
304000AH0069	190
304000AH0068	92
304000AH0067	69

304000AH0066	409
304000AH0064	4244
304000AH0063	1241
304000AH0062	117
304000AH0061	103
304000AH0060	66
304000AH0058	108
304000AH0057	18
304000AH0056	85
304000AH0054	36
304000AH0053	57
304000AH0052	38
304000AH0051	252
304000AH0050	36
304000AH0049	183
304000AH0048	404
304000AH0047	40
304000AH0046	54
304000AH0045	33
304000AH0044	21
304000AH0043	142
304000AH0042	87
304000AH0041	70
304000AH0040	88
304000AH0039	72
304000AH0038	84
304000AH0037	77
304000AH0036	123
304000AH0035	993
304000AH0034	63
304000AH0033	241
304000AH0032	82
304000AH0031	79
304000AH0029	377
304000AH0027	133
304000AH0026	141
304000AH0025	198
304000AH0024	162
304000AH0023	466
304000AH0022	112
304000AH0021	163

304000AH0020	400
304000AH0019	680
304000AH0018	115
304000AH0017	495
304000AH0016	48
304000AH0015	208
304000AH0014	172
304000AH0013	186
304000AH0012	80
304000AH0011	387
304000AH0010	111
304000AH0009	226
304000AH0008	26
304000AH0006	143
304000AH0005	132
304000AH0004	112
304000AH0003	114
304000AH0002	257
304000AH0001	96
304000AE0689	22
304000AE0688	98
304000AE0681	23
304000AE0680	155
304000AE0632	11
304000AE0631	318
304000AE0622	150
304000AE0621	93
304000AE0618	159
304000AE0617	494
304000AE0616	1087
304000AE0615	523
304000AE0614	56
304000AE0613	40
304000AE0610	106
304000AE0609	70
304000AE0608	46
304000AE0607	1154
304000AE0605	1228
304000AE0604	59
304000AE0603	30
304000AE0602	930

304000AE0601	38
304000AE0600	942
304000AE0586	56
304000AE0585	110
304000AE0578	134
304000AE0577	234
304000AE0561	71
304000AE0560	44
304000AE0553	207
304000AE0552	57
304000AE0551	26
304000AE0550	51
304000AE0547	109
304000AE0546	34
304000AE0545	1098
304000AE0544	342
304000AE0541	154
304000AE0537	146
304000AE0536	105
304000AE0528	7
304000AE0527	76
304000AE0526	269
304000AE0525	30
304000AE0524	61
304000AE0523	512
304000AE0522	29
304000AE0521	75
304000AE0515	22
304000AE0513	194
304000AE0512	236
304000AE0511	134
304000AE0510	23
304000AE0509	74
304000AE0508	41
304000AE0507	9
304000AE0506	102
304000AE0505	42
304000AE0502	4
304000AE0501	37
304000AE0500	94
304000AE0499	120

304000AE0498	162
304000AE0497	7
304000AE0496	17
304000AE0495	116
304000AE0494	304
304000AE0493	9
304000AE0491	80
304000AE0490	41
304000AE0489	10
304000AE0487	51
304000AE0461	156
304000AE0460	318
304000AE0459	161
304000AE0458	46
304000AE0457	48
304000AE0456	84
304000AE0455	300
304000AE0454	42
304000AE0453	51
304000AE0451	125
304000AE0450	409
304000AE0448	439
304000AE0447	783
304000AE0446	913
304000AE0445	240
304000AE0444	213
304000AE0443	174
304000AE0442	148
304000AE0441	88
304000AE0439	60
304000AE0438	45
304000AE0437	219
304000AE0436	72
304000AE0435	89
304000AE0434	136
304000AE0433	170
304000AE0431	305
304000AE0430	330
304000AE0429	308
304000AE0428	406
304000AE0427	77

304000AE0426	52
304000AE0423	67
304000AE0422	320
304000AE0421	201
304000AE0420	14
304000AE0419	48
304000AE0418	80
304000AE0414	168
304000AE0413	102
304000AE0412	11
304000AE0410	203
304000AE0409	420
304000AE0408	35
304000AE0407	39
304000AE0406	178
304000AE0405	50
304000AE0404	104
304000AE0403	68
304000AE0402	124
304000AE0401	61
304000AE0400	80
304000AE0399	104
304000AE0398	115
304000AE0397	35
304000AE0396	88
304000AE0395	94
304000AE0394	1855
304000AE0393	123
304000AE0392	198
304000AE0391	423
304000AE0390	43
304000AE0389	42
304000AE0388	65
304000AE0387	15
304000AE0386	120
304000AE0384	85
304000AE0383	130
304000AE0382	538
304000AE0379	260
304000AE0378	781
304000AE0377	116

304000AE0376	35
304000AE0375	31
304000AE0374	89
304000AE0373	87
304000AE0372	167
304000AE0371	534
304000AE0370	496
304000AE0369	250
304000AE0368	92
304000AE0367	139
304000AE0366	164
304000AE0364	88
304000AE0363	111
304000AE0362	442
304000AE0361	106
304000AE0360	89
304000AE0359	96
304000AE0358	129
304000AE0357	80
304000AE0356	96
304000AE0355	73
304000AE0354	247
304000AE0353	86
304000AE0352	260
304000AE0351	82
304000AE0350	179
304000AE0349	336
304000AE0348	54
304000AE0347	38
304000AE0346	70
304000AE0345	107
304000AE0344	154
304000AE0343	55
304000AE0342	107
304000AE0341	274
304000AE0340	652
304000AE0339	120
304000AE0338	204
304000AE0337	77
304000AE0336	37
304000AE0335	188

304000AE0333	105
304000AE0332	387
304000AE0330	115
304000AE0329	194
304000AE0328	200
304000AE0327	625
304000AE0326	68
304000AE0325	118
304000AE0324	153
304000AE0323	72
304000AE0322	18
304000AE0321	57
304000AE0320	92
304000AE0319	44
304000AE0318	117
304000AE0314	358
304000AE0313	349
304000AE0312	538
304000AE0311	453
304000AE0310	814
304000AE0309	1421
304000AE0308	604
304000AE0306	63
304000AE0305	29
304000AE0304	25
304000AE0303	24
304000AE0302	126
304000AE0301	55
304000AE0300	292
304000AE0298	128
304000AE0297	94
304000AE0296	25
304000AE0295	21
304000AE0294	39
304000AE0293	73
304000AE0292	261
304000AE0291	81
304000AE0290	229
304000AE0289	74
304000AE0288	230
304000AE0287	68

304000AE0286	48
304000AE0285	80
304000AE0284	164
304000AE0283	46
304000AE0282	70
304000AE0281	90
304000AE0280	22
304000AE0279	162
304000AE0278	38
304000AE0277	59
304000AE0276	117
304000AE0274	225
304000AE0273	132
304000AE0272	32
304000AE0271	30
304000AE0270	82
304000AE0269	71
304000AE0268	54
304000AE0267	80
304000AE0266	259
304000AE0265	88
304000AE0264	35
304000AE0262	51
304000AE0260	146
304000AE0259	176
304000AE0258	82
304000AE0257	115
304000AE0256	109
304000AE0255	28
304000AE0254	86
304000AE0253	112
304000AE0252	60
304000AE0251	132
304000AE0250	30
304000AE0249	47
304000AE0248	167
304000AE0247	123
304000AE0246	100
304000AE0245	44
304000AE0244	170
304000AE0243	50

304000AE0242	236
304000AE0241	142
304000AE0240	64
304000AE0239	79
304000AE0238	72
304000AE0237	70
304000AE0236	63
304000AE0235	58
304000AE0234	33
304000AE0232	68
304000AE0231	354
304000AE0230	81
304000AE0229	60
304000AE0228	68
304000AE0227	90
304000AE0226	59
304000AE0225	27
304000AE0224	183
304000AE0223	226
304000AE0222	91
304000AE0221	61
304000AE0220	92
304000AE0219	51
304000AE0218	54
304000AE0217	138
304000AE0216	157
304000AE0215	18
304000AE0214	141
304000AE0213	88
304000AE0211	77
304000AE0210	107
304000AE0209	46
304000AE0208	16
304000AE0206	154
304000AE0205	215
304000AE0204	156
304000AE0203	24
304000AE0201	172
304000AE0200	50
304000AE0199	51
304000AE0198	64

304000AE0197	112
304000AE0196	18
304000AE0195	65
304000AE0194	74
304000AE0192	136
304000AE0191	79
304000AE0190	157
304000AE0189	288
304000AE0188	615
304000AE0187	159
304000AE0186	49
304000AE0185	217
304000AE0184	157
304000AE0183	35
304000AE0182	80
304000AE0180	38
304000AE0179	215
304000AE0178	230
304000AE0156	104
304000AE0155	256
304000AE0154	47
304000AC0278	32
304000AC0277	1103
304000AC0252	24640
304000AC0251	10000
304000AC0249	1762
304000AC0247	3550
304000AC0245	10736
304000AC0236	226
304000AC0235	16145
304000AC0234	920
304000AC0223	330
304000AC0222	250
304000AC0221	425
304000AC0100	1070
304000AC0095	7010
304000AC0093	6575
304000AC0092	5555

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-03-09-00004

convention cadre ort Haut Nivernais Val
d'Yonne-Clamecy Varzy

{signataire}



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Petites Villes de Demain

CLAMECY et VARZY

Communauté de Communes

HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE

CONVENTION CADRE
2022 – 2026

Version 3 – Février 2023

Sommaire

PREAMBULE.....	2
1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE.....	2
2 – LES DOCUMENTS CADRES CONCOURANT A LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE.	3
3 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE ET LA REPARTITION DES COMPETENCES	7
4 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	9
5 – LE PLAN D’ACTION	10
6 – MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE	15
7- ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	15
8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN	18
9 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME	19
10 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	19
11 – UTILISATION DES LOGOS	19
12 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE	20
13 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME	20
14 - RESILIATION DU PROGRAMME.....	20
15 – TRAITEMENT DES LITIGES	20
16 – SIGNATURES DES PARTIES	20
Annexe 1 – Diagnostics détaillés du territoire	
Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d’intervention des ORT et localisation des actions	
Annexe 3 – Les fiches actions	
Annexe 4 – Les maquettes financières	
Annexe 5 – Le calendrier prévisionnel des actions	
Annexe 6 – Listes des parcelles des périmètres ORT	

Entre

- La Commune de CLAMECY représentée par son maire Nicolas BOURDOUNE,
- La Commune de VARZY représentée par son maire Gilles NOEL,
- La Communauté de Communes HAUT NIVERNAIS VAL D’YONNE, représentée par sa présidente Brigitte PICQ,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

d’une part,

Et

- L’Etat représenté par le préfet du Département de la Nièvre,
- L’Agence Nationale de l’Habitat représentée par le préfet du département de la Nièvre,
- La Banque des Territoires,

ci-après, les « Partenaires »

d’autre part,

en présence de :

- Le Département de la Nièvre représenté par son Président Fabien BAZIN
- Le Pays Nivernais Morvan, représenté par son Président, Christian PAUL,

Vu l’avis favorable du comité régional des financeurs rendu le 21 décembre 2022 ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

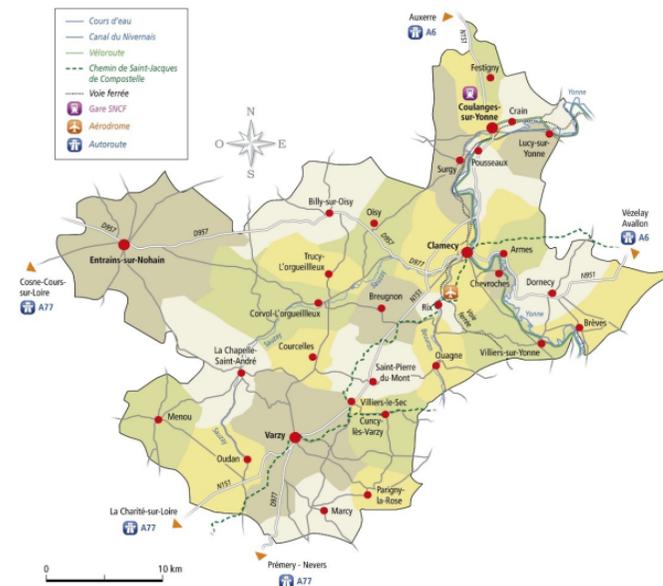
La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Écologique, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

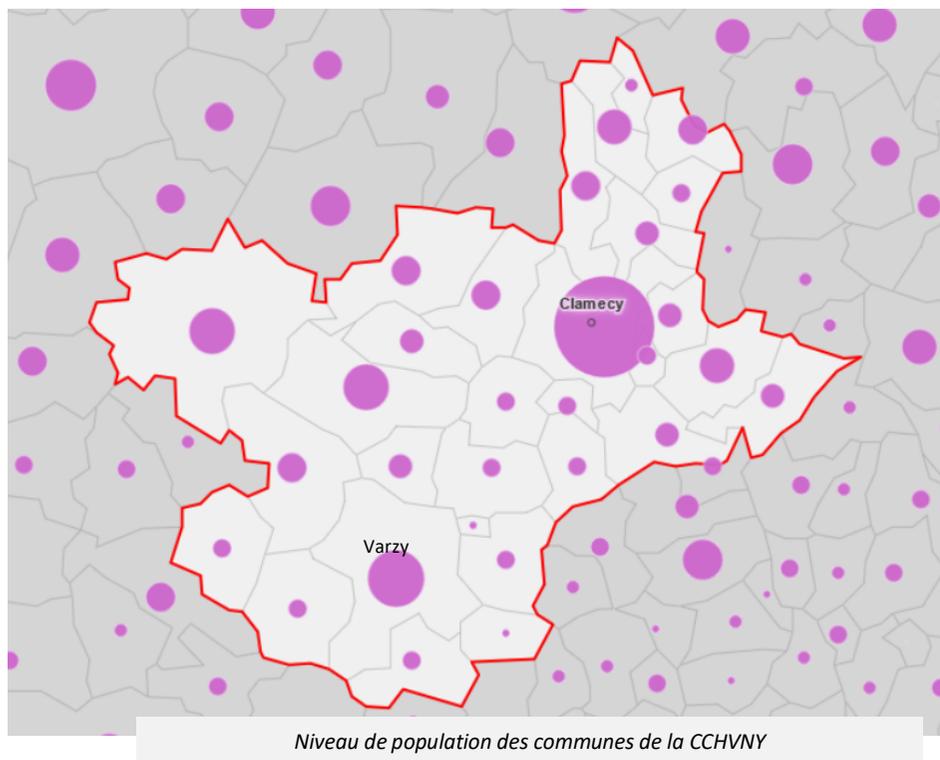
Les communes de CLAMECY et de VARZY ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de leurs conventions d'adhésion en date du 21 Juin 2021 pour CLAMECY et du 18 Juin 2021 pour VARZY.

La Communauté de Communes HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE est cosignataire des deux conventions d'adhésion.

La Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne, située au nord du département de la Nièvre, regroupe **30 communes**, pour une population globale de **12 187 habitants** (INSEE 2018).



Périmètre de la Communauté de Communes



Ce territoire est issu de la fusion de deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, celle des Vaux d'Yonne et celle du Val du Saunay (25 communes).

Au 1^{er} janvier 2018, 5 communes anciennement membres de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre ont rejoint la CCHNVY.

Ce territoire comporte :

- ⇒ **Un pôle de centralité principal : Clamecy (sous-préfecture - pôle industriel et commercial – hôpital – équipements culturels,)**
- ⇒ **Et trois pôles de proximité : Varzy, Entrains-sur-Nohain, Coulanges-sur-Yonne.**

Clamecy est donc la première ville du territoire avec ses 3.614 habitants en 2018 (30% de la population de la CCHNVY), Varzy est le second pôle de centralité avec ses 1.152 habitants (9% de la population de la CCHNVY).

NB : Un diagnostic complet du territoire à l'échelle de la Communauté de Communes et des deux communes PVD est annexé à la présente convention.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur une période de 5 ans. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performance et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

2 – LES DOCUMENTS CADRES CONCOURANT A LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE

Le territoire est couvert par un certain nombre de documents cadres, contrats ou documents de planification :

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (septembre 2020)

Le SRADDET de la Région Bourgogne Franche Comté a été adopté le 26 juin 2020. Sa mise en œuvre a débuté le 16 septembre 2020, date de l'arrêté portant approbation du SRADDET signé par le préfet de Région. Le SRADDET est multithématique et transversal ; il a un rôle « intégrateur » de nombreux champs d'intervention (12 domaines), et donc de simplification, puisqu'il rassemble en un seul et unique document plusieurs autres plans et schémas thématiques existants à l'échelle régionale. Il prévoit de renforcer la structuration territoriale en s'appuyant notamment sur les pôles de proximité dont Clamecy fait partie. Il préconise un maillage fin de villes intermédiaires et petites qui assurent des fonctions de pôles

d'équipements, de services de proximité et d'emploi pour de nombreux territoires, plus ruraux.

Le SRADDET décline ces grandes orientations en :

- **33 objectifs à atteindre d'ici 2050.** Par exemple, « placer la biodiversité au cœur de l'aménagement » ou « Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale ».
- **40 règles, à portée prescriptive, qui s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification** ainsi qu'aux « acteurs déchets ».

Le Pacte de développement territorial pour la Nièvre (février 2019)

S'inscrivant dans une démarche volontaire et conjointe, les élus de la Nièvre (parlementaires, président du Conseil départemental, présidente et vice-président du Conseil régional Bourgogne Franche Comté, président de Nevers Agglomération et Maire de Nevers, présidents de Communautés de communes et des Chambres consulaires) ont fait part de leur souhait de travailler avec l'État à l'élaboration d'un pacte de développement territorial pour la Nièvre.

Comportant 30 actions, ce projet partagé de territoire s'articule autour de 4 objectifs :

- 1- Revitaliser le territoire,
- 2- Donner sa chance à la jeunesse nivernaise,
- 3- Renforcer l'ambition des filières structurantes du département,
- 4- Valoriser l'attractivité touristique et culturelle.

Ce pacte entre dans le cadre d'une démarche territoriale, interministérielle et fédératrice. Outil de dialogue singulier entre l'État, les élus et les partenaires locaux, il vise à répondre aux attentes d'un territoire aux caractéristiques spécifiques qui ne peuvent être uniquement traitées dans le seul cadre des outils de droit commun.

Ce pacte a pour ambition d'accélérer la réalisation de ces actions par un soutien approprié en matière d'ingénierie et un appui financier. Les objectifs qu'il fixe et les actions qu'il comporte sont mis en cohérence avec les différents dispositifs de contractualisation déjà existants : volet territorial du contrat de plan État - Région, contrats de ruralité, contrat de ville, programme « Action cœur de Ville » et «

territoires d'industrie ». Le pacte constitue une feuille de route partagée fixant les grandes priorités d'action.

Le Plan Local d'Urbanisme de Clamecy (décembre 2010)

Le PLU de Clamecy a été approuvé le 23 décembre 2010.

Le projet d'aménagement et de développement durable se fixait alors pour objectifs :

- ⇒ Encourager la reprise d'une croissance démographique,
- ⇒ Poursuivre les stratégies de densification du tissu urbain,
- ⇒ Développer et organiser l'offre économique, créatrice d'emplois et de revenus fiscaux,
- ⇒ Créer de nouveaux équipements et services
- ⇒ Mettre le tourisme au cœur du développement communal
- ⇒ Préserver le cadre naturel de qualité
- ⇒ Développer et améliorer les conditions de déplacement
- ⇒ Intégrer les risques dans le développement de la ville

Il faut noter que plus de 10 ans après l'approbation du PLU, les objectifs de reprise de la croissance démographique et de développement de l'offre économique n'ont pas été atteints (cf. diagnostic détaillé).

Le site patrimonial remarquable de Clamecy

Le secteur sauvegardé a été créé par arrêté ministériel du 28 janvier 1985. D'une superficie de 13 hectares environ, son périmètre correspond sensiblement à celui de la cité médiévale intra-muros.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a été approuvé par décret du 21 mai 1999. Son règlement prévoit la protection stricte des immeubles « monuments historiques » mais aussi des mesures de protections plus ou moins fortes sur certains autres immeubles repérés sur la carte. Certains espaces publics devront être également protégés et les plantations maintenues.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a créé les sites patrimoniaux remarquables qui se sont substitués automatiquement aux secteurs sauvegardés.

Le Plan Local d'Urbanisme de Varzy (novembre 2011)

Le PLU de Varzy a été approuvé le 29 novembre 2011.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable étaient les suivants :

- ⇒ Enjeu de développement de l'habitat et de l'activité économique
 - Proposer une offre de logements diversifiée pour fixer la population
 - Maintenir les activités existantes et pouvoir en accueillir de nouvelles
 - Améliorer l'offre touristique
- ⇒ Enjeu d'amélioration du fonctionnement et du cadre de vie
 - Tenir compte de la situation de Varzy en fond de vallon dans la gestion de l'eau
 - Prendre en compte les nuisances des routes et du silo
 - Préserver des respirations dans le tissu urbain
 - Prendre en compte les co-visibilités
 - Favoriser les modes de déplacements doux
 - S'engager dans une politique énergétique durable
- ⇒ Enjeu de préservation des espaces agricoles et naturels
 - Pérennité des exploitations agricoles
 - Valoriser la filière bois pour un développement durable
 - Protéger et valoriser les espaces naturels sensibles
 - Assurer la continuité des espaces naturels d'intérêt écologiques (corridors biologiques)



A noter, le territoire n'est couvert par aucun SCOT, mais a un projet de territoire en cours d'élaboration à l'échelle de l'intercommunalité.

Le projet de territoire 2021-2026 du Pays Haut Nivernais Morvan

4^{ème} génération de projet de territoire, celui-ci prévoit plusieurs chantiers collectifs :

- ⇒ Chantier n°1 : pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural
- ⇒ Chantier n° 2 : pour un rebond économique et social dans les territoires
- ⇒ Chantier n°3 : pour faire du tourisme un levier de transition écologique
- ⇒ Chantier n°4 : pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants

- ⇒ Chantier n°5 : la vulnérabilité de la gestion forestière
- ⇒ Chantier n°6 : le devenir du modèle économique agricole
- ⇒ Chantier n°7 : la gestion partagée de la pénurie d'eau

Ce projet a pour objectif de trouver collectivement des réponses et d'être le fil conducteur du travail pour 6 ans. Il doit répondre aux spécificités rurales du Nivernais Morvan, et permettre de conclure différents contrats avec l'État, la Région, le Département et l'Europe et d'affirmer les objectifs et les besoins spécifiques du territoire.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021-2026

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE du pays Nivernais Morvan a été signé en décembre 2021. Il comprend un grand nombre de fiches actions dans chacun des chantiers cités au projet de territoire 2021-2026. Chaque action entre dans les chapitres et sous chapitres suivants :

- ⇒ **Chantier n°1 : pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural**
 - 1.1 Mieux repérer et mieux accompagner les personnes en situation de précarité
 - 1.2 Priorité aux actions de rénovations énergétiques des logements avec une attention particulières pour les personnes les plus précaires
 - 1.3 Apporter de nouvelles solutions de déplacement

- 1.4 Garantir équitablement l'accès au soin avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles
- 1.5 Améliorer l'accès à la formation et aux apprentissages
- 1.6 Permettre l'accès à une alimentation saine et durable pour les plus fragiles

⇒ **Chantier n° 2 : pour un rebond économique, social et culturel dans les territoires**

- 2.1 Maintenir un soutien public réactif au plus près des besoins des entreprises
- 2.2 Pérenniser le développement des circuits courts du côté de l'offre comme de la demande
- 2.3 Venir en appui au tissu local pour relancer l'animation sociale et la vie culturelle

⇒ **Chantier n°3 : Accélérer la mise en place d'un tourisme durable**

- 3.1 Impulser la transformation de l'offre touristique face aux évolutions de la demande
- 3.2 Intégrer la préservation des paysages comme enjeu touristique
- 3.3 Développer le tourisme 4 saisons et renforcer l'information touristique pour répartir les flux

⇒ **Chantier n°4 : pour une revitalisation des cœurs de bourgs conçue avec les habitants**

- 4.1 Mettre en œuvre les projets de revitalisation des cœurs de bourgs et renforcer l'implication des habitants
- 4.2 Soutenir, outiller l'émergence des tiers-lieux et garantir leur pérennité
- 4.3 Faciliter la reconversion des friches et ruines présentes dans les cœurs de bourgs
- 4.4 Accueillir des nouveaux habitants tout en limitant l'artificialisation des sols

⇒ **Chantier n°5 : Proposer des voies d'une gestion forestière durable**

- 5.1 Maîtriser le foncier pour une gestion durable

⇒ **Chantier n°6 : Accompagner la transition du modèle économique agricole**

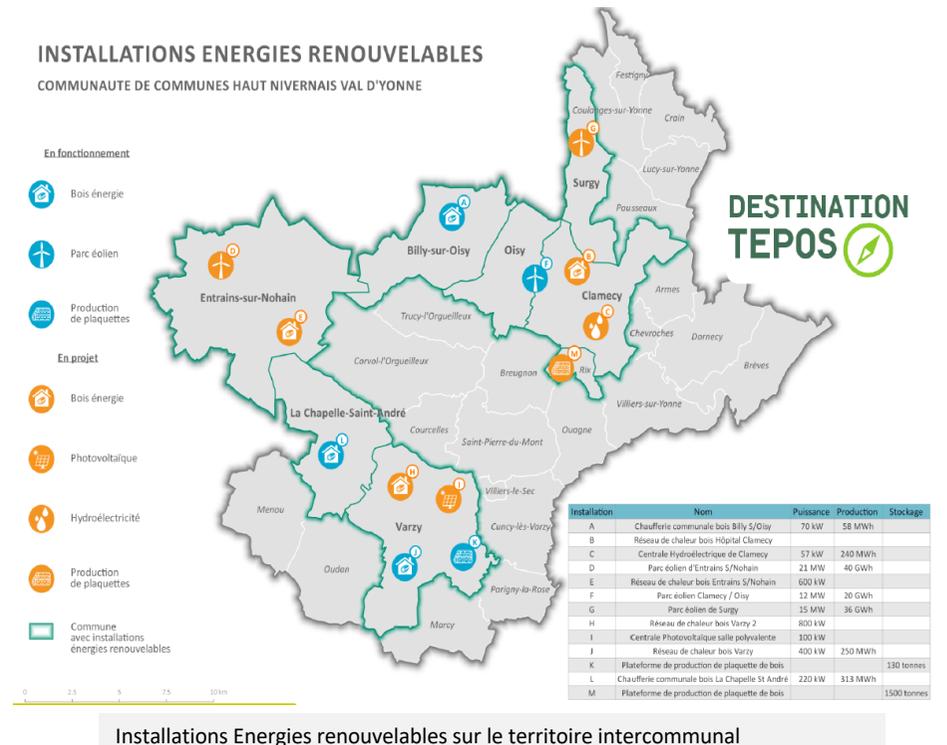
- 6.1 Produire et transformer localement

⇒ **Chantier n°7 : Anticiper la gestion de la pénurie d'eau**

- 7.1 Économiser l'eau

La démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) de l'intercommunalité

Le territoire a souhaité devenir un territoire à énergie positive en 2035. L'ambition du territoire est de réduire les consommations énergétiques par deux et de multiplier par 5 la production d'énergies renouvelables en 2050. Des 30 communes qui forment la Communauté de Communes, 8 sont déjà engagées dans des démarches de production d'énergie renouvelable, avec des installations en fonctionnement et d'autres en projet.



3- LES AMBITIONS DU TERRITOIRE ET LA REPARTITION DES COMPETENCES

A l'échelle intercommunale

Les élus intercommunaux ont engagé en 2018 un travail collectif avec la société civile, visant à développer un projet de territoire autour de deux axes structurants de développement qui s'engagent dans le temps :

- 1- La redynamisation de la démographie
- 2- La réduction des fractures économiques, sociales, éducatives, culturelles, numériques et sanitaires

Ce projet intercommunal de territoire est en cours d'élaboration, et se base sur le diagnostic suivant :

- ⇒ Une perte de population globale de 27 % en 50 ans,
- ⇒ Un indice de vieillissement de la population très défavorable aux jeunes,
- ⇒ Un taux de pauvreté de 17.5 %, plus important que le taux moyen du département,
- ⇒ Plus de 25% des jeunes non insérés et sans diplôme,
- ⇒ Un taux d'activités des 15-64 ans de près de 70% et un revenu médian de 19 510 € en 2018 (20 320 € dans la Nièvre, moyenne nationale 26 301€).

La CCHNVY intervient dans le cadre de l'ORT au titre de :

- **ses compétences obligatoires** notamment celle liée au plan local d'urbanisme, et à celle liée au développement économique (politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme ...),
- **ses compétences optionnelles** notamment la politique du logement et du cadre de vie,
- **ses compétences facultatives** notamment la construction, aménagement et gestion immobilière de maison de santé ou de pôle de santé, le soutien aux actions culturelles.

Ce projet devra tenir compte également des enjeux de transition écologique et de cohésion territoriale, et devra favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires.



En anticipation de la finalisation de ce projet à l'échelle de l'intercommunalité, la présente Opération de Revitalisation du Territoire porte comme ambition principale de redonner de l'attractivité aux deux communes que sont Clamecy et Varzy. En effet, les deux villes structurantes de notre territoire rural doivent jouer un rôle moteur, et leur confortement est une nécessité au bénéfice de toute l'intercommunalité.

Il est à noter qu'une démarche d'élaboration du PLUi est également initiée en 2022 et que la réalisation d'un schéma de développement touristique est également en cours (résultats attendus pour début 2023).

Par ailleurs, la CCHNVY envisage à moyen terme d'ajouter par voie d'avenant à la convention cadre d'ORT deux autres pôles de proximité : les communes d'Entrains-sur-Nohain et de Coulanges-sur-Yonne. En effet, ces deux communes participent activement à l'attractivité du territoire et s'inscrivent dans une démarche de redynamisation de leurs centres-bourgs, par des projets d'aménagements d'espaces publics et d'amélioration du cadre de vie de leurs habitants.

Concernant la ville de Clamecy

Le diagnostic permet de mettre en avant les enjeux suivants (source INSEE 2018, diagnostic détaillé en annexe - réalisé en régie en 2022) :

Sur le plan démographique :

- 25% de population en moins en 40 ans ;
- Une accélération de la perte démographique depuis les années 2000 ;
- Un taux de mortalité en forte hausse depuis 2000 ;
- Un indice de vieillissement très défavorable aux jeunes ;
- Près de 50% des ménages composés d'une seule personne ;
- Une prédominance des familles sans enfant ;

- ⇒ **Intégrer le vieillissement de la population dans les actions à mettre en œuvre**
- ⇒ **Agir pour éviter la fuite des jeunes ménages vers d'autres communes du territoire, ou vers d'autres départements plus attractifs**

Sur le plan du niveau de vie :

- Un taux de chômage de près de 23%, près du double du niveau national ;
- Un profil socio-professionnel des actifs dominés par les employés et ouvriers (64%) ;
- Une population d'actifs occupés faible (50.4% des 15-64 ans) ;
- Un taux de pauvreté de 25% (moyenne nationale 14,8%) ;
- Un revenu fiscal de référence moyen en 2020 de 17 868 € (moyenne nationale 26 301 €) ;

- ⇒ **Tenir compte d'un profil socio-économique à faible pouvoir d'achat**

Sur le plan de l'habitat :

- 2 775 logements dont 67 % en résidence principale ;
- Près de 27 % de logements vacants, 3 fois plus que la moyenne nationale ;
- Une part de propriétaires occupants largement moindre que sur le territoire de la Communauté de communes (46% contre 69%) ;
- Un centre ancien caractérisé par des logements principalement vacants ou locatifs ;
- Un parc de logement de centre-ville inadapté aux attentes des ménages jeunes, et inadapté aux besoins des personnes âgées ;

- ⇒ **Se doter d'outil de restructuration/rénovation du patrimoine bâti à vocation d'habitat afin de redonner de la vie au centre-ville et afin d'éviter la dégradation d'un patrimoine architectural de qualité**

Sur le plan des services et des équipements :

- Des équipements municipaux en nombre et de qualité, notamment sur le plan culturel et de loisirs ;
- Un patrimoine communal bâti à fort potentiel de reconversion ;
- Un tissu commercial de centre bourg assez varié et complet mais une vacance commerciale de près de 25% en janvier 2022 ;

- ⇒ **S'appuyer sur les atouts structurels de la commune pour conforter les services apportés à la population du bassin de vie**
- ⇒ **Soutenir le tissu commercial par des actions fortes en la matière**

Sur le plan du cadre urbain :

- Un centre-ville rénové en grande partie mais nécessitant quelques opérations de réhabilitation complémentaires ;
- Des espaces urbains de qualité et aux atouts touristiques et fonctionnels importants ;
- ⇒ **Poursuivre les opérations de réhabilitation urbaine dans le respect du caractère patrimonial de la ville**
- ⇒ **Améliorer les liens fonctionnels entre quartier par une politique de déplacement doux à inventer**

Le projet de revitalisation de Clamecy s'est donc construit à partir de ces enjeux mais aussi à partir des atouts de la ville : la qualité du patrimoine architectural et historique, un centre-ville de taille humaine et au potentiel de revitalisation important, une maîtrise foncière municipale importante en cœur de bourg, un paysage urbain typique par la présence de l'eau dans la cité ... et des acteurs locaux dynamiques et porteurs de volonté de développement futurs (tissu associatifs importants, et acteurs du commerces dynamiques et en synergie).

Concernant la ville de Varzy

Une étude de revitalisation a été conduite en 2019-2020 par un bureau d'études d'urbanisme et de paysage, et a abouti à un plan guide et des fiches actions. Ce travail a été l'occasion de mobiliser élus et habitants autour du devenir de leur ville, par le biais d'ateliers participatifs notamment.

Le diagnostic issu de cette étude met en avant les éléments suivants :

- Une population en baisse mais plutôt jeune (60% de la population < 60 ans),
- Une baisse d'attractivité malgré des catégories socio-professionnelles actives,
- Un revenu fiscal de référence moyen cohérent avec la moyenne départementale,
- Un parc de logements dominé par l'habitat individuel avec une vacance en augmentation (qui a presque doublé entre 2015 et 2020),

- Un marché de l'immobilier restant assez dynamique (prix médian supérieur à celui de l'intercommunalité),
- Une polarité active créatrice d'emploi,
- Un centre ancien offrant une polarité commerciale à soutenir,
- Une structuration urbaine en articulation autour de la Rue DELANGLE,
- Un bâti historique de centre ancien à réhabiliter,
- Un potentiel touristique important mais une offre inadaptée.

Le plan guide élaboré alors s'articule autour des objectifs suivants :

- ⇒ La nécessité de réhabiliter le bâti du centre de la ville
- ⇒ Valoriser les équipements, les services et les associations
- ⇒ Faire rayonner le pôle de vie par sa centralité
- ⇒ Valoriser l'identité locale et l'attractivité du territoire.

A cela, s'ajoute la volonté de mettre les outils numériques au profit du territoire. Ces objectifs entrent pleinement dans les axes stratégiques décrits ci-après défini dans le cadre de la présente opération de revitalisation de territoire.

A noter également que la Ville de VARZY s'engage dans une démarche de sauvegarde et mise en valeur de son patrimoine bâti avec la réalisation à venir d'une étude préalable à la définition d'un périmètre « site patrimonial remarquable » en lien avec la DRAC, ainsi qu'une démarche pour l'obtention du label « Petites Cités de Caractère ».

4 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les axes stratégiques communs dans lesquelles les fiches actions propres à chaque collectivité s'inscrivent. Au nombre de 6, ces axes sont l'expression d'une stratégie transversale dont l'ambition est :

- De redonner de l'attractivité aux cœurs de bourg des deux Petites Villes de Demain,
- Et au-delà de conforter leur rôle de centralité dans leurs bassins de vie.

Un tableau général des actions de chacune des trois collectivités est indiqué en page 11.

NB : Certaines actions sont de nature matérielle et représente un coût financier en budget d'investissement ou de fonctionnement, certaines actions sont de nature immatérielle, elles n'engagent alors pas forcément de dépenses mais sont citées car contribuent à la cohérence du projet global.

Axe 1 - La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste

Le territoire ne dispose d'aucun diagnostic habitat, les stratégies communautaires et leurs déclinaisons communales sont donc à construire. Il s'agit alors de se doter des outils opérationnels nécessaires à la lutte contre la vacance, mais aussi de conforter les actions en termes de lutte contre la précarité énergétique et de l'habitat insalubre. La communauté de communes disposant de la compétence « politique du logement », elle portera dès 2022 une étude spécifique habitat à vocation pré-opérationnelle.

L'intercommunalité et les communes de Clamecy et Varzy s'engagent à mettre en œuvre dans le cadre de la présente ORT les préconisations qui seront établies lors de cette étude.

Axe 2 - Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville

Il s'agit de mettre en œuvre une politique de gestion du bâti communal et intercommunal existants, en favorisant les opérations de réhabilitation et/ou réaffectation en réponse à des besoins d'équipements et de services. Il s'agit donc de limiter les nouvelles artificialisations des sols en réinventant des usages pour le patrimoine existant au détriment des opérations de constructions neuves.

Axe 3 - Des actions de soutien aux commerces de centre-ville

Il s'agit de soutenir le tissu commercial des centre-bourgs par la mise en place d'actions transversales, la mise en synergie de divers acteurs, et la mise en place de dispositifs innovants.

Axe 4 - Un développement des services et des équipements au profit de tous

Cet axe couvre les projets communaux ou intercommunaux répondant à des nécessités d'implantation ou de confortement de certains services ou équipements

dans le champ de compétences de chacune des collectivités signataires. Selon le degré de maturité des projets, il peut s'agir d'études de faisabilité ou d'opportunité, ou de travaux.

Axe 5 - Une amélioration vertueuse de la mobilité intra communale

La compétence mobilité n'a pas été retenue par la CCHVNY. Par conséquent, la Région reste autorité organisatrice de la mobilité. Ainsi, cette dernière a été sollicitée par la ville de Clamecy afin d'étudier la faisabilité d'une navette électrique inter-quartiers à l'échelle communale. Par ailleurs, un certain nombre d'actions restent de la prérogative des communes ou de l'intercommunalité, ces dernières seront donc développées dans ce chapitre.

Axe 6 - Des interventions sur l'espace public pour embellir la ville

Ce dernier axe couvre les projets visant à rénover/réhabiliter certaines voies ou places des centres bourg, tenant compte des aspects patrimoniaux du secteur mais aussi des nécessités techniques et fonctionnelles.



En cas d'évolution des axes stratégiques en cours de programme, ils seront validés par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions au sein des axes ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

5 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

NB : Les secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale CLAMECY et des secteurs du centre ancien de la ville de VARZY sont présentés à l'annexe 2.

5.1 Les actions

Les actions du programme Petites Villes de Demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites Villes de Demain est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet Petites Villes de Demain, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 7.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites Villes de Demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Pour rappel, l'absence d'étude Habitat sur le territoire implique à ce stade l'absence de plan d'action d'envergure sur l'amélioration de l'Habitat. Il est convenu que l'intercommunalité va lancer au plus vite la réalisation d'une étude habitat à l'échelle des deux communes PVD, et il est rappelé que **l'intercommunalité et les communes de Clamecy et Varzy s'engagent à mettre en œuvre dans le cadre de la présente ORT les préconisations qui seront établies lors de cette étude.**

5.2 Détail du plan d'action pluriannuel

Voir page suivante .../...

En vert : actions matures, en orange : actions en cours de maturation, en gris, les actions non matures

MO (Maître d'ouvrage) : CC = CCHNVY / CL = Clamecy / VA = Varzy

N°	Intitulé	MO	Descriptif sommaire	Planning	Coût
Axe 1 - La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste					
1.01	Etude habitat à visée pré-opérationnelle sur les deux villes PVD	CC	Afin de construire des propositions d'actions opérationnelles pour lutter contre la vacance notamment et inciter à la rénovation du bâti ancien	2022/2023	50 000 €
1.02	Montée en puissance du fonds façades	CC + CL + VA	Ajouter un volet PVD au fond façade intercommunal en accentuant les aides sur les périmètres ORT, abondements éventuels des communes PVD, communication sur le dispositif	Dès 2023 jusqu'à 2028	15 000 € Annuel
1.03	Une nouvelle orientation pour le service « Nièvre Rénov' »	CC	Elargir les missions de l'antenne existante, mieux la valoriser et la faire connaître aux habitants	Dès 2022 jusqu'à 2026	Sans objet
1.04	Opération Maison à 1€ à Clamecy	CL	Céder pour 1€ une maison appartenant à la commune à un ménage, suite à appel à candidature et choix par jury, accompagnement du ménage pour montage des dossiers d'aide aux travaux.	Fin 2022 - 2023	Sans objet
1.05	Réhabilitation d'une ou deux maisons de centre ancien à Clamecy	CL	Dans le cadre du dispositif départemental Logement D'abord, conclusion d'un ou deux baux à réhabilitation pour remettre sur le marché locatif des maisons vacantes appartenant à la commune	Faisabilité 2022 Travaux 2023/24	En cours de discussion avec le Département.

1.06	Etude préalable à la mise en œuvre d'un projet d'habitat inclusif en centre-ville de Clamecy	CL	Sur la parcelle de l'ancienne école BO0070 3253 m² au sol en cœur de ville, vérifier les potentialités techniques de réaffectation des bâtiments, construire un programme général et le chiffrer	après 2026	30 000 €
1.07	Mise en place d'un permis de louer à Clamecy	CL	En fonction des résultats de l'étude habitat (action 1.01), mise en place de ce dispositif sur un périmètre restant à définir.	Action non mature	Non connu à ce stade
1.08	Etude préalable pour un projet d'habitat inclusif	VA	Etude visant à vérifier les potentialités techniques de réaffectation de bâtiments.	Action non mature	30 000 €
Axe 2 - Une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité du centre-ville					
2.01	Reconversion des friches communales à Clamecy	CL	Anciens abattoirs-anciens silo-bâtiment industriel rue de la porte d'Auxerre) - Etude de potentialité	Après 2026	50 000 €
2.02	Reconversion des anciennes écoles du centre-ville en maison des associations à Clamecy	CL	Etude visant à étudier la possibilité de reconverter la parcelle bâti BO0168 en maison des associations afin de rationaliser l'utilisation des bâtiments communaux	Après 2026	40 000 €
2.03	Diverses cessions immeubles communaux à Clamecy	CL	Mise en œuvre d'une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal par la cession de biens inutiles pour la collectivité	2022 à 2026	Sans objet
2.04	Démolition de l'immeuble du grand marche	CL	AU vu de la situation d'édifice menaçant ruine, démolition de l'immeuble et aménagement de l'espace public ainsi libéré en îlot de fraîcheur.	2023	220 000 €

N°	Intitulé	MO	Descriptif sommaire	Planning	Coût et financeurs
2.05	Candidature « Petites Cités de Caractère » de Varzy	VA	La Commune s'engage dans une réhabilitation et mise en valeur de son patrimoine et réunit les critères lui permettant de prétendre à la labellisation.	2022 2023	Sans objet
2.06	Démarche de classement au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables pour VARZY	VA	Etude préalable	2022 2023	25 000 €
2.07	Travaux de réhabilitation et mise en valeur de l'Eglise de Varzy	VA	Travaux structurels et techniques de réhabilitation du bâtiment	2026	6 876 500 €
Axe 3 - Des actions de soutien aux commerces de centre-ville					
3.01	Lutte contre la vacance commerciale	CC+ CL+ VA	Aide financière aux investissements et travaux dans les locaux commerciaux vacants + soutien au loyer	2023	CCHNVY 50 000 €/an CL 10 000 €/an VA 4 500€/an
3.02	Etude de définition d'une politique de soutien aux commerces à l'échelle de l'intercommunalité	CC	Afin de définir un plan d'actions et les outils et moyens à mettre en œuvre sur le territoire et sur les communes PVD	2023	40 000 €
3.03	Réhabilitation et restructuration des immeubles mixtes « potiers/graineterie » à Clamecy	CL	Etude de faisabilité en cours	2022/ 2023/ 2024	FONCIERE
3.04	Boutique Test à Clamecy	CL	Favoriser la création d'activité par la mise à disposition d'une boutique test à un porteur de projet	Non mature	dépend du choix du local (en cours)
3.05	Rénovation des commerces vacants de la rue Delangle	VA	Réhabilitation de locaux commerciaux et des logements	Action non mature	Action non mature

Axe 4 - Un développement des services et des équipements au profit de tous					
4.01	Une Micro-Folie communautaire itinérante	CC	Plateforme numérique culturelle itinérante, permettant de faire découvrir les chefs d'œuvres nationaux ou le patrimoine local à tous.	2022/ 2023	Inv. : 60 000€ Fct. : 30 000€ annuel
4.02	Une capitainerie intercommunale au port des jeux de Clamecy	CC	Modernisation du port de Clamecy via amélioration de l'offre de services aux touristes itinérants le long du Canal du Nivernais	2022/ 2023	Acquisition 2021 : 43200€ Acquisition 2022 : 87 425€ Travaux en cours de chiffrage Estimation globale : 570 000€
4.03	Etude/projet petite enfance Varzy	CC	Développement de la politique d'accueil du jeune enfant sur la commune de Varzy	2023	Etudes 45 000€ Acquisition et travaux 450000€
4.04	PROJET CULTUREL TERRITORIAL : étude préalable concernant la création d'un pôle culturel intercommunal	CC	Réflexion autour d'un projet de pôle culturel avec l'école de musique et de danse et la base logistique de la Microfolie itinérante	2023/ 2024/ 2025	39 000 € (Etude 2023) Fonctionnement 20000€ annuel
4.05	Installation de professionnels de santé sur le territoire	CC	Accueil de nouveaux spécialistes, notamment dans un bâtiment non occupé de l'Hôpital de Proximité de Clamecy	2022/ 2023	Coût total 126 179€
4.06	Réhabilitation structurelle de l'église de Bethléem de Clamecy	CL	Tranche 2 (2022/2023) : Travaux de reprise en sous-œuvre et l'assainissement Tranche 3 (2023/2024) : Travaux de restauration de l'édifice	2022 à 2025	Tranche 2 1 605 000,00 € Tranche 3 2 960 000,00 € TOTAL 4 565 000,00 €

N°	Intitulé	MO	Descriptif sommaire	Planning	Coût et financeurs
4.07	Travaux d'aménagement intérieur de l'église de Bethléem de Clamecy	CL	Création d'un lieu d'expression multiculturel-étude technique + travaux	Etude 2025 Travaux 2026	700 000 €
4.08	Elaboration d'une politique culturelle à Clamecy	CL	Elaboration d'une politique culturelle basée sur les équipements culturels structurants : La Ferme Blanche, la salle polyvalente.	Projet non mûre (fiche action en cours de construction)	
4.09	Construction d'une cité scolaire à Clamecy	CL	Cette cité regrouperait les deux groupes scolaires préexistants, ainsi qu'une cuisine centrale et serait implanté dans le quartier de la ferme blanche, quartier regroupant déjà collège, lycée, gymnases et crèche.	Etude 2022 / 2023 Travaux NON PLANIFIES	Etude programmation 39 000 €
4.10	Modernisation de la médiathèque de Clamecy	CL	Travaux nécessaires de mises aux normes + optimisation des espaces. Etude de programmation	Etude 2026	25 000 €
4.11	Aménagement de la plage de la Tambourinette à Clamecy	CL	Création d'un lieu de baignade surveillé au bord de l'Yonne	Ouverture été 2022 phase 1 2022 / Phase 2 2023	140 000 €
4.12	Une régie agricole communale pour alimenter les écoles de Clamecy	CL	Création d'une régie agricole municipale	Fourniture légumes dès 2024	144 600 €
4.13	Reconversion de l'ancien CET à Clamecy	CL	Etude préalable bâtementaire et de potentialité de reconversion	Après 2026	40 000 €
4.14	Etude préalable à la réhabilitation de la maison natale de Rex Barrat à Varzy	VA	Etude de programmation fonctionnelle et technique Objectif : créer un tiers lieu en centre-ville	2023 2024	35 000 €

4.15	Etude de programmation pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Varzy en lieu culturel numérique	VA	Etude de programmation technique avant travaux de réhabilitation	2024	35 000 €
4.16	Développement du potentiel touristique du camping et de l'étang du moulin Naudin	VA	Mise en valeur des berges de l'étang + accueil campings cars	2026	160 000 €
4.17	Rénovation des bâtiments scolaires élémentaire et maternelle	VA	Démolition, construction et rénovation thermique des écoles élémentaires et maternelles + phase optionnelle	2022	1 124 290 €
4.18	Création d'un réseau secondaire en appui du réseau public de chaleur	VA	A destination de la salle des fêtes, des appartements communaux, des écoles, EHPAD, cité scolaire	2022 2023	310 200 €
Axe 5 - Une amélioration vertueuse de la mobilité intra communale					
5.01	Une navette urbaine électrique à Clamecy	CL	Navette inter quartier nécessaire afin de limiter l'usage de la voiture individuelle. Dossier à travailler avec la Région BFC, AOM sur notre territoire	Etude 2022/ 2023	Sans objet
5.02	Etude circulation, stationnement, jalonement et mode doux à Clamecy	CL	Etude visant à améliorer les conditions de stationnement et de déplacement notamment en mode doux	2025	50 000 €
5.03	Création d'une voie douce entre Clamecy et ZA NORD	CC	Liaison douce inexistante entre les zones commerciales nord de Clamecy et le centre-ville	Etude Fin 2022 / début 2023	Etude : 30000€ Travaux : entre 100 000 et 300 000 €
5.04	Création d'une voie douce entre Clamecy et secteur Tambourinette	CL	Liaison douce inexistante entre les zones sportives et de loisirs et le centre-ville	Après 2026	460 000€

N°	Intitulé	MO	Descriptif sommaire	Planning	Coût et financeurs
5.05	Création et aménagement d'un circuit de déplacement doux entre l'étang et le centre-bourg	VA	Réflexion préalable pour l'amélioration de la desserte à vélo du camping à partir du centre-ville.	Action non mature	Action non mature
5.06	Etude de signalétique générale en centre-ville Varzy	VA	Bureau d'étude spécialisé, étude jalonnement routier, piéton et patrimonial	2023	30 000 €
Axe 6 – Des interventions sur l'espace public pour embellir la ville					
6.01	Réhabilitation quai de l'Yonne de Clamecy, opération pluriannuelle	CC+ CL	Programme général de réhabilitation et mise en valeur des ports et berges avec l'objectif de développement du tourisme fluvial Voir fiche 6.01a, 6.01 b et 6.01 c		
6.01 a	Réhabilitation des berges de l'Yonne quai des plaisanciers	CC+ CL	Mise en place et modernisation des équipements destinés aux plaisanciers et réhabilitation des quais	2025	150 000.00 €
6.01 b	Réhabilitation des berges de l'Yonne quai du Perthuis sud	CL	Travaux de réhabilitation du quai (traitement de sol, éclairage public, mobilier urbain, végétation)	Après 2026	170 000.00 €
6.01 c	Réhabilitation des berges de l'Yonne quai du Perthuis nord	CC+ CL	Mise en place d'équipements touristiques spécifiques liés à l'accueil des bateaux de grande envergure	Après 2026	1 100 000 €
6.02	Réhabilitation de la Place des Promenades en centre-ville de Clamecy	CL	Réhabilitation d'une place de 2 200 m ² (71 places de stationnement) et ses abords, démarche de co-construction du projet et partenariat ABF et CAUE	Etude 2022 Travaux 2023	671 000 €

6.03	Requalification des ruelles de la collégiale à Clamecy	CL	Requalification des rues de la Tour, la rue du Temple, le passage de l'Arcade et le Passage Saint Jean avec matériaux et esthétique en harmonie avec le secteur ancien	Etude 2022 Travaux 22/23	130 000 €
6.04	Requalification et végétalisation rue du président Wilson à Clamecy	CL	L'objectif est de freiner la déprise immobilière de ce secteur par une action de rénovation publique favorisant la mutation de cette ancienne rue commerçante vers une rue d'habitation de centre-ville.	Après 2026	250 000 €
6.05	Création sentiers thématiques à Varzy	VA	Parcours sonore, visite guidée racontée par les habitants	2023	Chiffrage et financements à construire
6.06	Aménagement et végétalisation circuit lavoir centre bourg à Varzy	VA	Création d'un circuit et aménagements d'espaces publics	2023	Chiffrage et financements à construire
6.07	Requalification et végétalisation de la rue Delangle à Varzy	VA	Mise en valeur par la végétalisation de la rue et de l'entrée de ville	2022 2023	Chiffrage et financements à construire

5.3 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés au plan d'action. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

6 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le CEREMA, l'ADEME...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

7- ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à œuvrer dans le sens du projet de territoire.

7.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du

dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2 Le territoire signataire

⇒ Les communes PVD

En signant cette convention, les communes de Clamecy et Varzy assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des deux communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à maintenir dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

⇒ La Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne

L'intercommunalité signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

L'intercommunalité s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) technique(s) pour participer au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

L'intercommunalité signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elle est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie de la commune de VARZY par le co-financement d'un poste de chef de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de co-financement d'une partie des postes de chefs de projet, de co-financement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le CEREMA peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont indiqués dans les fiches actions.

7.4 Engagements du Département de la Nièvre

Le Département de la Nièvre s'engage à mobiliser ses ressources pour permettre la réalisation des actions identifiées qui entrent dans son champ d'intervention, notamment ses outils et son ingénierie liés à ses politiques de rénovation de l'habitat (plan département de l'habitat, rénovation énergétique), d'accompagnement au logement (Plan logement d'abord) et d'adaptation de l'habitat au handicap ou la perte d'autonomie (habitat inclusif, résidence autonomie) au développement territorial et à l'accompagnement de la vitalité et la qualité des centres bourgs, au travers notamment du fonds façade, de l'accompagnement des travaux de voirie en traversées d'agglomérations et la mobilisation du CAUE sur le verdissement et la qualification des espaces urbains.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra également apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme, dès lors qu'elles correspondent aux priorités retenues dans le cadre des politiques et dispositifs de droit commun ou dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2021-2026.

Par ailleurs, le Département affirme son rôle d'accompagnateur de développement territorial en renforçant le réseau de chefs de projet dédié à la mise en œuvre de ce dispositif de revitalisation de territoire.

De plus, par la signature d'une convention d'intermédiation avec la Banque des Territoires, le Département assume le rôle de relais de proximité et de gestionnaire quant à l'ingénierie externe (études) nécessaire à la réalisation opérationnelle, facilitant ainsi la mobilisation des crédits dévolus aux collectivités lauréates du programme Petites Villes de Demain."

Enfin, Le département de la Nièvre soutient l'ingénierie de la ville de Clamecy par le co-financement d'un poste de chef de projet à hauteur de 75% dans la limite de 45 000 € annuel chargé, 55 000 € annuel chargé dans le cas où une OPAH serait mise en œuvre.

7.5 Autres partenaires publics

- La **REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE** au titre notamment du dispositif « centralité rurale en Région » mais aussi de ses autres programmes.

7.6 Engagements du Pays Nivernais Morvan

Le Pays Nivernais Morvan s'engage à mobiliser ses ressources pour permettre la réalisation des actions identifiées qui entrent dans son champ d'intervention, notamment ses outils et son ingénierie liés à son projet de territoire 2021-2026 articulé autour de 7 chantiers prioritaires, à savoir :

- Chantier n° 1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural
- Chantier n° 2 : Pour un rebond économique et social dans les territoires
- Chantier n°3 : Pour faire du tourisme un levier de transition écologique
- Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de Bourg conçue avec les habitants
- Chantier n°5 : La vulnérabilité de la gestion forestière
- Chantier n°6 : Le devenir du modèle économique agricole
- Chantier n°7 : La gestion partagée de la pénurie d'eau

Le Pays Nivernais Morvan, via ses cadres d'interventions, pourra également apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme, dès lors qu'elles correspondent aux priorités retenues dans le cadre des politiques et dispositifs de droit commun ou dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2021-2026.

Par ailleurs, le Pays Nivernais Morvan affirme son rôle d'accompagnateur de développement territorial par la poursuite de l'animation du laboratoire des Villages du Futur, du laboratoire d'innovation publique et par la mise à disposition des compétences techniques présentes au Pays (Designer de service, économie de proximité, emploi et santé et ingénierie financière).

7.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.8 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle de chaque collectivité signataire est établie à la signature de la convention cadre et est indiquée en annexe 4.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique.

En l'occurrence, un comité de projet co-présidé par les maires des deux communes et par la présidente de l'EPCI est mis en place.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du CEREMA, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Les chefs de projet PVD des deux communes, en collaboration l'un avec l'autre et avec l'aide du référent PVD de l'intercommunalité, alimentent le comité de projet et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions des fiches orientations ;
- Proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

9 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par les chefs de projet PVD des deux communes et par le référent PVD de l'intercommunalité.

Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

10 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

11 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique en vigueur, pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

12 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, pour une durée de 5 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

13 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

14 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention.

15 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

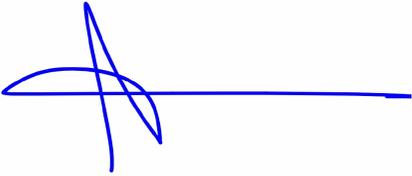
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Dijon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Dijon.

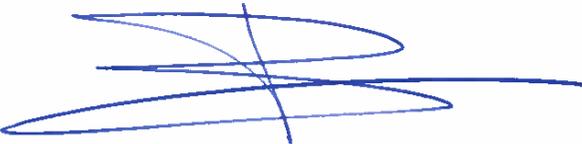
16 – SIGNATURES DES PARTIES

Signatures pages suivantes
.../...

La Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne	La Commune de Clamecy	La Commune de Varzy
Madame la Présidente Brigitte PICQ	Monsieur le Maire Nicolas BOURDOUNE	Monsieur le Maire Gilles NOEL
		

La Préfecture de la Nièvre	La Banque Des Territoires
Pour Monsieur le Préfet Daniel BARNIER, Madame la Sous-Préfète, Cyrielle FRANCHI,	Monsieur Cédric AYMONIER
	

En Présence de :

Le Département de la Nièvre	Le Pays Nivernais Morvan
Monsieur le Président, Fabien Bazin	Monsieur Le Président, Christian PAUL
	

Convention cadre signée le jeudi 9 mars 2023

A Corvol-l'Orgueilleux.